

DÉLIBÉRATION N° 7

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 27 MARS 2012**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le compte financier 2011.

Fait à Montreuil, le 27 mars 2012

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned above the printed name.

Jérôme FOURNEL

LA MASSE DES DOUANES
Établissement Public

Agence comptable centralisée

Compte financier 2011

Analyse comptable et financière

Paris, le 20 février 2012

ANALYSE FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2011

1/ Un excédent en hausse très sensible par rapport à son niveau de l'exercice 2010.	3
2/ Un fonds de roulement qui conforte, cette année encore, sa croissance régulière constatée depuis 2006.	4
3/ Un besoin en fonds de roulement maximum légèrement inférieur à son niveau de l'an passé.	6
4/ Une trésorerie qui augmente à nouveau, sous l'effet de l'encaissement de la subvention d'investissement et de la persistance du report des travaux.	7
5/ Une capacité d'autofinancement gonflée ponctuellement par le produit de la cession des valeurs mobilières de placement.	8
6/ Une rentabilité positive qui démontre le bien fondé des politiques menées en matière de gestion du parc immobilier.	9
7/ Une rationalisation du traitement des dossiers d'impayés par l'ACC qui conduit à une diminution sensible de montant des créances douteuses.	12

ANNEXES

Annexe 1 : Le bilan comptable 2011	13
Annexe 2 : Le compte de résultat 2011	15
Annexe 3 : Annexes des comptes	20
Annexe 4 : Bilan fonctionnel et ratios	32
Annexe 5 : CAF et soldes intermédiaires de gestion	36
Annexe 6 : Ratios de gestion	38
Annexe 7 : Tableau de financement du PCG 82	40
Annexe 8 : Tableau de flux de trésorerie de l'OECCA	43

Analyse comptable et financière 2011

A l'instar des exercices passés, l'année qui s'est achevée montre une amplification des grandes tendances qui caractérisent désormais, avec une grande constance, la situation financière de l'établissement :

- le fonds de roulement poursuit sa croissance;
- le besoin en fonds de roulement affiche une légère baisse, mais sa valeur reste proche de celle de l'an passé ;
- le résultat et la capacité d'autofinancement sont en hausse ;
- la trésorerie inemployée continue d'augmenter.

Ces constats sont certes positifs et l'analyse des équilibres financiers démontre la pertinence des choix politiques retenus en matière de gestion du parc de logements.

En revanche, l'accroissement continu du fonds de roulement et des disponibilités inemployées en fin d'exercice souligne une fois de plus les difficultés rencontrées pour exécuter les travaux d'investissement programmés.

1/ Un excédent en hausse très sensible par rapport à son niveau de l'exercice 2010.

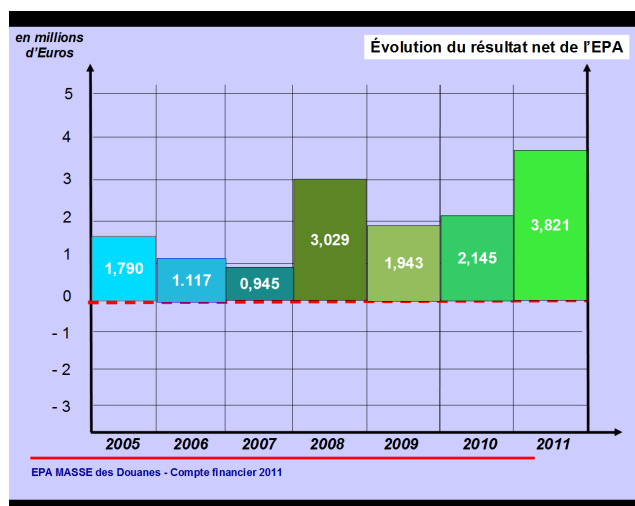


Figure n°1 : Évolution du résultat de l'EPA.

L'exercice 2011 de l'EPA la Masse des douanes s'achève sur un résultat net comptable positif de

3,821 M (millions) d'euros. Il excède de 1,676 M d'euros celui de l'an passé, soit une hausse de 78,12% (Figure 1 – Annexe 2).

Cette croissance n'est pas issue de l'exploitation à proprement parler. En effet, l'exercice qui vient d'être clôturé se caractérise par une diminution importante des produits d'exploitation de -2,221 M d'euros (-12,70%) compensée par une diminution corrélative des charges d'exploitation de -2,534 M d'euros (-5,16%). **La croissance du résultat lié à l'exploitation se trouve donc limitée à 314.000 euros.**

Pour l'essentiel, l'évolution annuelle du résultat national provient du **produit des cessions des valeurs immobilières de placements, soit 1,203 M d'euros**. La situation des marchés financiers a conduit en effet le Service Central à prendre la décision de céder l'ensemble des titres placés à la Caisse de Dépôts. La valeur nominale de ces derniers, ainsi que le produit de leur cession, soit globalement 7,697 M d'euros, ont été replacés à terme auprès de ce même organisme pour des durées de 6, 9 ou 12 mois.

Les principaux postes pour lesquels une évolution sensible doit être soulignée sont les suivants :

Produits d'exploitation :

- Chapitre 70 « Produit des activités » : ce poste qui correspond au **chiffre d'affaires de l'établissement, diminuée de 2,803 M d'euros pour atteindre 13,467 M d'euros**. Cette baisse, sans précédent au sein de l'établissement, concrétise, pour l'essentiel de sa valeur, l'effet financier de l'amplification courant 2011 de l'abandon de la politique d'intermédiation dans la gestion du parc immobilier pris à bail par la Masse des douanes. La diminution enregistrée est imputable au poste « Redevances d'occupation » (compte 704 pour 2,091 M d'euros), et au poste « Récupération des charges locatives » (compte 703 pour 706.000 euros) - Cf. Chapitre 6.
- Pour information, la régularisation « pour ordre » des charges locatives récupérables (intégrée depuis 2008 dans les opérations d'inventaire) s'est soldée par la constatation d'une ressource couvrant un moins-perçu net de 36.000 euros (trop-perçus de 194.000 et moins-perçus de 230.000 euros). Le moins-perçu net était de 66.000 euros fin 2010.

Charges d'exploitation :

A l'instar des recettes, les postes de dépenses dont la valeur diminue très sensiblement sont ceux directement impactés par l'abandon de la politique d'intermédiation (*cf. Chapitre 6*) :

- Compte 613 « Locations ». Les loyers versés aux bailleurs ont diminué de 2,112 M d'euros (-40,79%).
- Comptes 614 « Charges locatives et de copropriété ». Les charges versées aux bailleurs, ont diminué de 0,570 M d'euros (-34,43%).

Par ailleurs, le poste des « Travaux d'entretien et de réparations », qui enregistre les travaux non immobilisables, affiche un niveau d'intervention de l'EPA quasi similaire à celui de l'an passé ; il atteint en 2011 1,016 M d'euros, soit une évolution de +25.000 euros.

A noter, en dernier lieu, le **doublement de la subvention d'exploitation qui passe de 500.000 euros en 2010 à 1 M d'euros en 2011**. Cette mesure correspond à l'engagement pris lors du CA du 19 novembre 2010, consécutivement à l'adoption de la réforme structurelle comptable de l'EPA (doublement de la subvention pendant 3 années consécutives).

Les charges d'amortissement des biens remis en dotation, totalement neutralisées au compte 776, s'élèvent à 1,409 M d'euros fin 2011 (1,444 M d'euros en 2010).

L'amortissement annuel relatif aux investissements financés sur fonds propres se monte à 0,542 M d'euros (0,585 M d'euros en 2010).

Les baisses correspondantes sont à mettre en corrélation avec la réduction du parc domanial intervenue courant 2011 : remise au Domaine des cités d'Herboure, La-Ferrière-sous-Jougne, Cornière Ville la Grand, Valeiry Lajoux et Crassy, soit au total 17 logements.

Une étude plus fine de l'évolution des différents postes du compte de résultat est contenue dans l'analyse de l'exécution budgétaire.

2/ Un fonds de roulement qui conforte, cette année encore, sa croissance régulière constatée depuis 2006.

Le bilan fonctionnel en grandes masses¹ (*figure 2 – Annexe 4*) est utile pour examiner la solidité de la structure financière de l'établissement. Il permet d'apprécier à la fois les besoins financiers de l'établissement et le type de ressources disponibles.

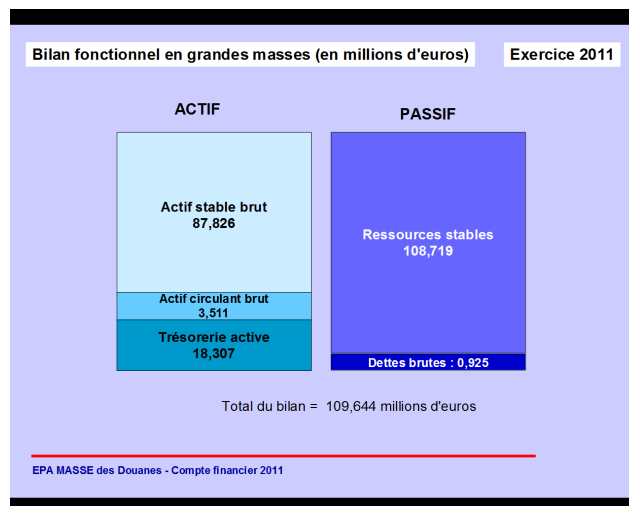


Figure n°2 : Bilan fonctionnel 2011.

Le poids du bilan en valeur brute atteint 109.644 M d'euros contre 104,403 M d'euros en 2010 (*figure 2 – Annexe 1*).

L'excédent des ressources stables sur les emplois permanents (somme des actifs stables) alimente le fonds de roulement de l'établissement. Lorsque ce dernier est positif, il représente le reliquat des fonds propres potentiellement mobilisables pour le financement des immobilisations.

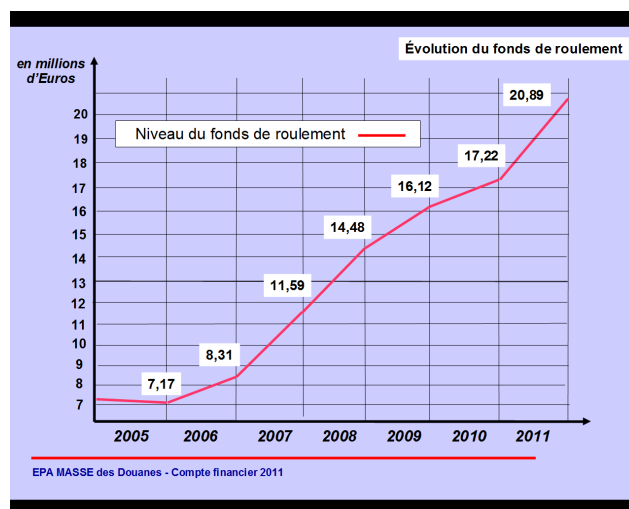


Figure n°3 : Niveau du fonds de roulement.

¹ Le bilan fonctionnel est un outil de base de l'analyse financière. Il conduit à considérer l'établissement de façon dynamique, donc à se placer, non pas dans une hypothèse d'évaluation, mais dans une hypothèse de continuité de l'activité qui suppose un renouvellement normal des éléments du bilan. Sa construction sur plusieurs exercices consécutifs permet de calculer le fonds de roulement et le reporting des éléments composant le tableau de financement du plan comptable général 1982.

Le fonds de roulement de l'EPA demeure largement positif. Il s'établit à 20,894 M d'euros contre 17,222 M d'euros fin 2010 (figure n°3 – Annexe 4).

L'évolution du fonds de roulement traduit un accroissement de sa valeur de 3,672 M d'euros par rapport à 2010 (+21,32%), confortant son gonflement annuel et récurrent depuis 2006.

A l'instar des exercices passés, l'apport d'une subvention d'investissement a contribué à alimenter cette hausse, et cela malgré l'exécution en 2011 d'un niveau conséquent de travaux immobilisés (3,713 M d'euros). **Cette subvention d'investissement, d'un montant de 2.244.775 euros, a été attribuée à l'EPA par décision du ministre du budget du 22 décembre 2011.** Son versement est issu d'un compte d'affectation spéciale (CAS), alimenté depuis 2007 par les produits de cession de cités initialement remises en dotation à la Masse.

Le montant global de la subvention d'investissement s'élève ainsi à 10.297.131,59 euros fin 2011. Son amortissement sera opéré parallèlement à l'amortissement des opérations qu'elle finance (actuellement imputées dans le chapitre 23 « Immobilisations en cours »).

Globalement, l'évolution du fonds de roulement résulte d'une hausse des capitaux permanents de 5,771 M d'euros (+5,61%), partiellement compensée par une augmentation de 2,100 M d'euros de l'actif immobilisé (+2,45%).

Participent plus particulièrement à ces évolutions :

Pour les capitaux permanents, outre le poste « subventions d'investissement » décrit ci-dessus :

- Diminution des dotations (compte 10211) de 2,066 M d'euros (-3,777 en 2010), résultant d'une part, de la prise en compte annuelle de la neutralisation des amortissements pour 1,409 M d'euros et, d'autre part, de la sortie de l'actif des cités mentionnées sous le chapitre précédent pour 657.000 euros (valeur nette comptable).
- L'intégration en report à nouveau du résultat de l'exercice 2010 (2,145 M d'euros).
- L'augmentation du résultat annuelle de 1,676 M d'euros par rapport à 2010 (cf. Chapitre 1).
- La progression nette du niveau des comptes d'amortissement et de provisions du bilan (comptes 28 et 49) de +1,739 M d'euros (+8,31%).

Pour l'actif immobilisé :

L'évolution de l'actif immobilisé est issue :

- de la croissance nette de 2,853 M d'euros de l'actif corporel, soit +3,41% par rapport à 2010 (hausse de 1,25% en 2010) ;
- partiellement compensée par la diminution des actifs financiers de 0,775 M d'euros. Il s'agit du remboursement anticipé par la SNI du prêt que la Masse lui a accordé le 6 novembre 1995 pour la construction de la cité d'Osny.

Le montant des dépenses d'investissements corporels aura cependant été de 3,713 M d'euros en 2011 contre 4,465 M d'euros en 2010. Cette valeur se trouve réduite dans le bilan par l'incidence de la sortie des valeurs nettes comptables des 5 cités remises au Domaine en 2011 (VNC de 657.000 euros).

Il est toutefois rappelé que la remise au Domaine ou l'apport en dotation d'immeubles, sont des opérations sans incidence sur le niveau du fonds de roulement. La comptabilisation de ces opérations contribue, en effet, à faire évoluer dans les mêmes termes les capitaux propres et l'actif immobilisé.

A l'instar des cinq exercices passés, la hausse constatée du fonds de roulement reste cependant hypothéquée par le report sur l'exercice nouveau des travaux programmés et non réalisés.

En effet, sur les dépenses d'investissement programmées en 2011 et lors d'exercices antérieurs, il restait au 31 décembre :

- une somme globale de 3,618 M d'euros de travaux dont la réalisation est reportée (hors opérations finançables sur subvention d'investissement et hors report des dépenses de programmation immobilière relevant du fonctionnement) ;
- une somme de 5,861 M d'euros de travaux destinés à être financés sur les crédits issus de la subvention d'investissement. A ce jour une dépense de 1,978 M d'euros a été effectuée dans ce cadre et se trouve imputée au chapitre 23 « immobilisations en cours ». (Source : Service Central)

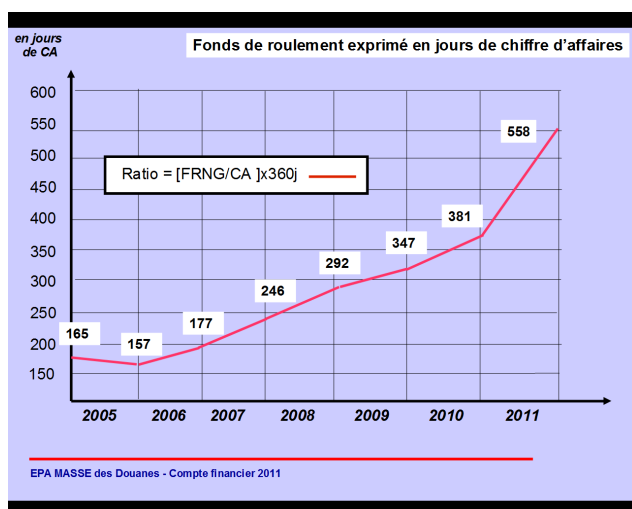


Figure n°4 Fonds de roulement en jours de CA.

L'examen des ratios confirme la sécurité financière appréciable apportée par l'importance croissante du fonds de roulement :

- couverture des emplois stables par les ressources stables : 123,79% soit +3,7 points par rapport à 2010 (Rappel : en 2010, 120,09% soit +1,05 point par rapport à 2009) ;
- nombre de jours de chiffre d'affaire représenté par le fonds de roulement : 559 jours (381 jours en 2010) (figure 4 – Annexe 4).

3/ Un besoin en fonds de roulement maximum légèrement inférieur à son niveau de l'an passé.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est constitué par la différence entre l'actif circulant (valeurs réalisables à court terme) et les dettes à court terme.

A la clôture des comptes 2011, l'EPA dégage un besoin en fonds de roulement de 2,587 M d'euros (cf. Annexe 4).

Le BFR est donc positif. Cela signifie que les dettes à court terme sont insuffisantes pour financer les créances à court terme : une ressource en trésorerie est donc nécessaire.

Le BFR s'explique, en effet, par le décalage entre le délai d'encaissement des créances et celui du paiement des dettes. Comme les créances sont encaissées dans un délai moyen de 41 jours (durée identique à celle de l'an passé, justifiée par le paiement à terme échu des redevances d'occupation par les agents), alors que le paiement des dettes intervient en moyenne dans les deux jours de la prise en charge des pièces par le comptable (2,04 jours, contre 0,6 jour en 2010), le cycle d'exploitation nécessite des ressources puisées dans la trésorerie.

Le besoin en fonds de roulement, évalué fin 2011 à partir des éléments du bilan, ne reflète pas parfaitement la fluctuation mensuelle du déséquilibre entre les dettes et les créances issues de l'exploitation du parc immobilier par l'établissement. Notamment, le poste des charges à payer, servi lors des opérations d'inventaire, contribue à gonfler ponctuellement le niveau des dettes à l'égard des fournisseurs (0,606 M d'euros en 2011).

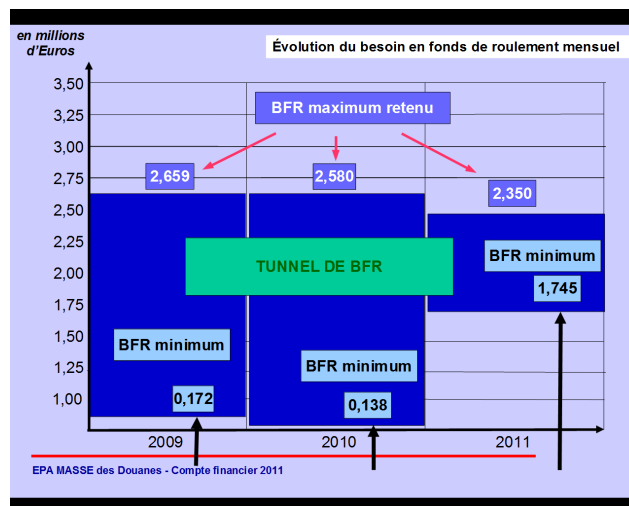


Figure n°5 : Évolution du BFR

Une analyse infra-annuelle (tunnel de BFR) s'impose donc. Elle montre que la valeur du BFR oscille dans une fourchette allant de 1,960 à 3,204 M d'euros entre février et novembre, les valeurs enregistrées en janvier et décembre, non représentatives de l'activité courante de l'établissement, n'étant pas prises en compte. A l'instar de l'exercice passé, il apparaît pertinent, pour l'exercice 2011, de retenir comme **valeur de référence du BFR**, son montant moyen calculé sur la période de février à novembre inclus, soit : **2,350 M d'euros (figure n°5).**

Il ressort de cette analyse que le fonds de roulement ne doit jamais descendre au dessous de 2,350 M d'euros, sous peine de générer des problèmes de trésorerie. Les budgets de l'établissement, ainsi que les décisions modificatives, sont construits dans le respect de cette contrainte.

L'analyse de l'évolution du besoin en fonds de roulement maximum sur les sept derniers exercices, confirme l'assez grande stabilité de ce poste. Son niveau moyen sur cette période est de 2,544 M d'euros, valeur proche de celle retenue pour 2011 (figure n°6). Cette situation sécurise les prévisions budgétaires.

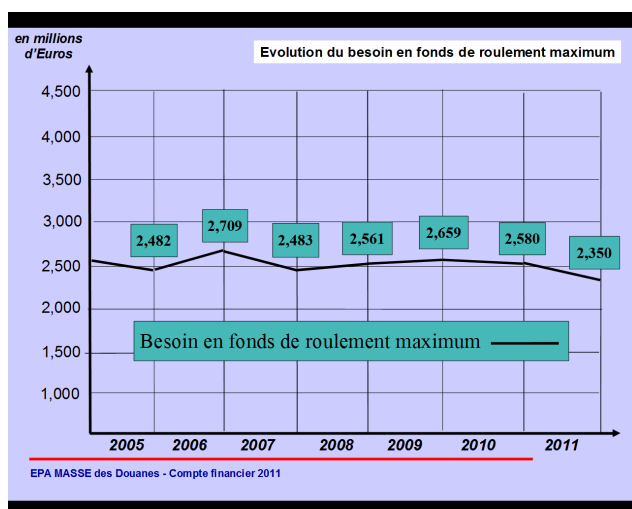


Figure n°6 : Évolution du BFR maximum

4/ Une trésorerie qui augmente à nouveau, sous l'effet de l'encaissement de la subvention d'investissement et de la persistance du report de travaux.

Le rôle de la trésorerie est primordial. En effet, toutes les opérations, à l'exclusion des opérations pour ordre (dotation aux amortissements et provisions, inventaire des stocks, etc.), se concrétisent par des flux d'entrée ou de sortie de trésorerie.

Le tableau des flux de trésorerie de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (OECCA) (*Cf. Annexe 8*), reconstitue finement les mouvements de trésorerie de l'EPA en distinguant les flux issus de l'exploitation de l'établissement, des flux liés aux opérations d'investissement ou de financement :

- **Opérations d'exploitation** : ce tableau montre, pour l'exercice 2011, que les seules opérations d'exploitation ont généré un excédent de trésorerie de 1,854 M d'euros. Les subventions d'exploitation (subvention budgétaire et produit du RTS essentiellement) participent à ce solde pour un montant de 1,081 M d'euros.
- **Opérations d'investissement** : elles ont généré un important flux négatif de trésorerie de 2,912 M d'euros (-4,480 M d'euros en 2010).
- **Opérations de financement** : elles enregistrent un flux positif de 2,281 M d'euros correspondant presque exclusivement à la subvention d'investissement versée à l'EPA en 2011.

Il en résulte une trésorerie d'un montant global de 18,306 M d'euros, en hausse de 1,223 M d'euros par rapport à 2010 (+7,67%).

Cette hausse annuelle du niveau de la trésorerie est quasi équivalente à celle enregistrée fin 2010 (+1,136 M d'euros) (**figure n°7**).

L'analyse de l'origine des flux de trésorerie indique, comme en 2010, que les excédents produits par les opérations d'exploitation se sont révélés insuffisants pour financer les investissements. Le différentiel correspondant, soit 1,058 M d'euros, a donc été couvert par des ressources issues des excédents antérieurs et du produit des subventions.

Ce résultat illustre, mais de manière encore limitée, la volonté de l'établissement de mobiliser les disponibilités inemployées en raison des retards et difficultés qui s'imposent à lui dans l'exécution des opérations programmées.

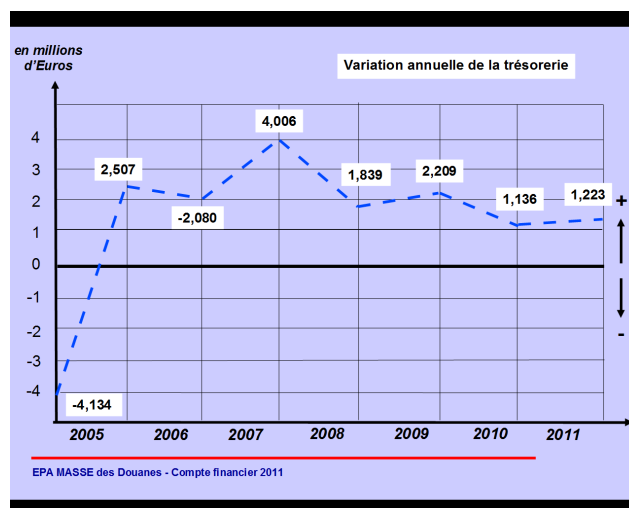


Figure n°7 : Variation annuelle de la trésorerie

L'analyse des disponibilités de l'EPA depuis 2004 (**figure n°8**) montre :

- une hausse ponctuelle des disponibilités en 2005 qui s'explique, en particulier, par un versement exceptionnel par la SNI d'un montant de 1,728 million d'euros suite à la conclusion de la convention du 18 mai 2005 ;
- une hausse régulière à partir de 2006, qui trouve son origine dans les difficultés rencontrées dans l'exécution des dépenses d'investissements et de rénovation des cités, et, qui est amplifiée par l'apport de la subvention d'investissement (CAS) depuis 2007.

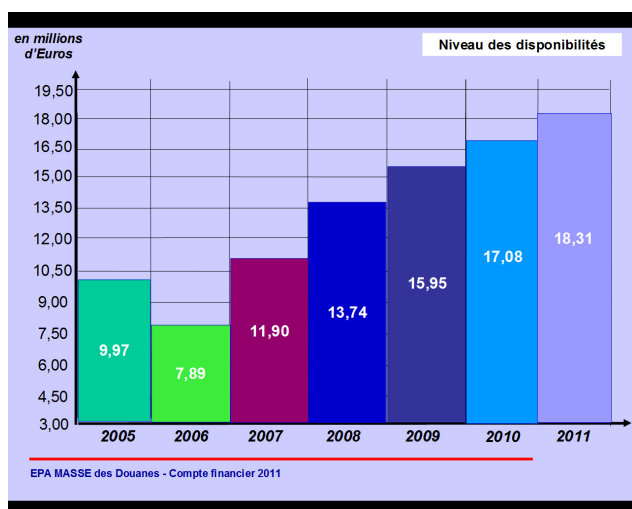


Figure n°8 : Évolution des disponibilités entre 2005 et 2011

Au sein de la trésorerie, le compte 515 « Trésor » affiche un solde au 31 décembre 2011 de 2,188 M d'euros. Ce montant, qui correspond à l'encaisse laissée à la disposition des comptabilités secondaires pour couvrir les dépenses ordonnancées, poursuit en 2011 sa diminution annuelle : il est inférieur de 0,620 M d'euros à son niveau de fin 2010.

Cette évolution traduit l'action de l'agence comptable pour réduire à son strict nécessaire le montant de la trésorerie régionale. En effet, le regroupement des comptabilités au sein de l'agence comptable centralisée, achevé fin 2011, permet de tirer parti de la plus grande fluidité dans la circulation des fonds autorisée par la mise en place de virements internes informatisés immédiats. Un niveau d'encaisse régional maximum a ainsi été défini pour systématiser le placement des disponibilités jugées excédentaires.

La trésorerie globale de l'établissement représente, fin 2011, 489 jours de chiffre d'affaires (378 jours en 2010).

En 2011, cette trésorerie sera notamment utilisée pour financer :

- le besoin maximum en fonds de roulement.
- les reports de travaux déjà engagés juridiquement ou relevant de programmations immobilières antérieures ;
- la programmation immobilière de 2012, ainsi que les éventuelles réservations ;
- les travaux complémentaires d'investissements mobilisant la subvention d'investissement.

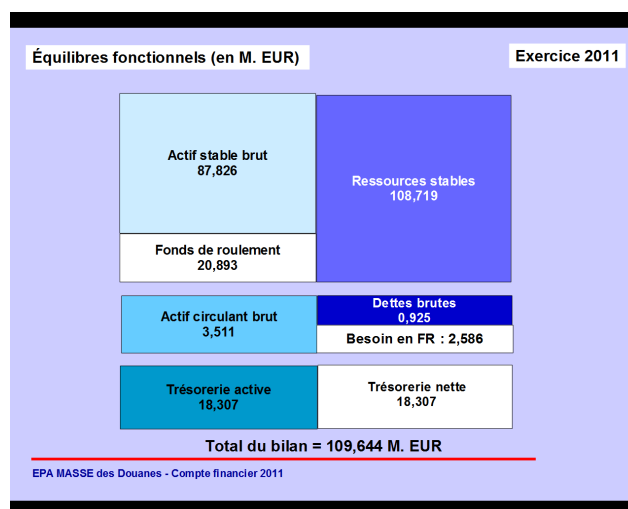


Figure n°9 : Équilibres fonctionnels 2011

5/ Une capacité d'autofinancement gonflée ponctuellement par le produit de la cession des valeurs mobilières de placement.

La capacité d'autofinancement (CAF) permet d'évaluer le montant des revenus nets dégagés par l'activité de l'établissement. Elle correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables du compte de résultat.

Quant elle est positive, elle vient renforcer le montant des capitaux propres et pourra être affectée au financement de nouveaux investissements. En revanche, quand elle est négative, cela signifie que l'activité de l'établissement coûte plus qu'elle ne rapporte et qu'il la finance en puisant dans ses réserves.

En 2011, la CAF de la Masse s'élève à 4,305 M d'euros, en hausse de 1,466 M d'euros (+51,63%) par rapport à 2010 (2,839 M d'euros).

Cette augmentation trouve bien entendu son origine dans l'évolution des différents postes du compte de résultat (cf. *Chapitre 1*) avec, tout particulièrement :

- le produit ponctuel de 1,203 M d'euros issu de la cession des valeurs mobilières de placements ;
- le doublement de la subvention budgétaire d'exploitation (+500.000 euros).

Les subventions d'exploitation versées en 2011, soit 1,081 M d'euros alimentent la CAF à hauteur de 25% de sa valeur.

Le niveau net des produits non encaissables et des charges non décaissables s'établit à 0,484 M

d'euros. Il est réintégré dans le bénéfice net 2011 pour déterminer la CAF.

La **figure n°10** ci-dessous décrit l'évolution de la CAF depuis l'exercice 2005 et montre une croissance régulière depuis 2009.

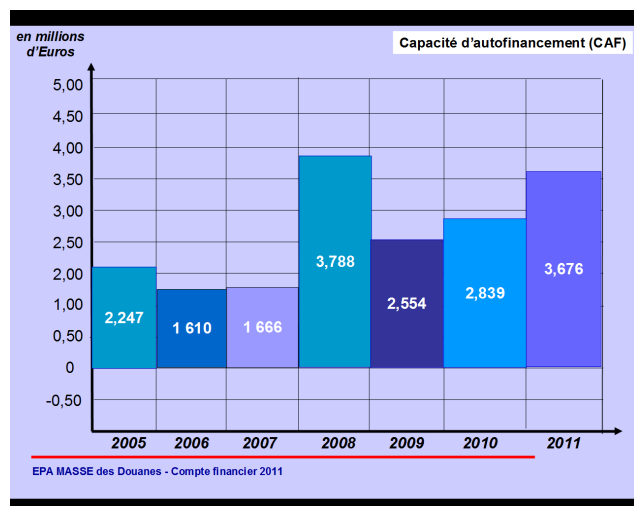


Figure n°10 : Capacité d'autofinancement de l'EPA

Le niveau de la capacité d'autofinancement 2011 doit être mis en relation avec les besoins d'investissement qu'il contribue à couvrir.

A cette fin, il est indiqué que la programmation immobilière 2011 prévoyait une dépense de 2,730 M d'euros (hors réserves et études), dont 2,419 M d'euros de travaux amortissables. A noter que les demandes de travaux exprimées par les CRM au titre de l'exercice 2011 s'élevaient à 6,598 M d'euros, contre environ 6,6 M d'euros pour l'année 2010 et 9 M d'euros pour l'année 2009 (source : Service Central).

Il est rappelé que les dépenses d'investissement votées lors des exercices antérieurs et non encore réalisées (cf. description des reports Chapitre 2), sont couvertes par les excédents de trésorerie issus du fonctionnement ou des subventions d'investissement cumulés ces dernières années.

Si l'on extrait la ressource ponctuelle de 1,203 M d'euros qui vient alimenter la CAF 2011, son montant net s'élève à 3,102 M d'euros. Le maintien d'un autofinancement de cet ordre sur 2012 serait quasi suffisant pour couvrir la programmation immobilière correspondante (3,2 M d'euros). Ce niveau ne permet cependant pas à l'établissement d'envisager dans l'immédiat de financer, avec ses seules

ressources propres, une politique de croissance de son activité. L'apport d'une subvention d'investissement reste nécessaire.

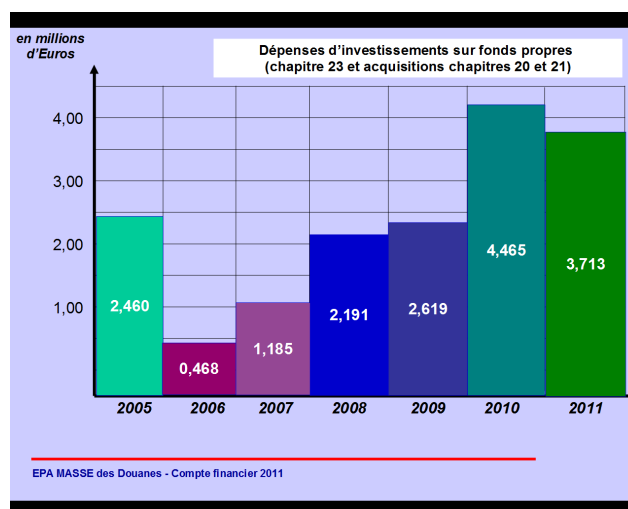


Figure n°11 : Dépenses d'investissement de l'EPA

La **figure n°11** ci-dessus illustre la décroissance des dépenses budgétaires d'investissement jusqu'en 2006 et leur relèvement sensible et quasi constant depuis 2007. Les travaux d'investissement constatés dans l'exercice qui s'achève s'élèvent à 3,713 M d'euros.

6/ Une rentabilité positive qui démontre le bien fondé des politiques menées en matière de gestion du parc immobilier.

L'analyse des courbes d'évolution des charges et des produits d'exploitation entre 2005 et 2011, montre que le déficit d'exploitation s'est progressivement et régulièrement resserré jusqu'à 2008, année du retour à une situation bénéficiaire. Depuis ce dernier exercice, les produits et les charges poursuivent schématiquement leur décroissance parallèle, tout en préservant le maintien d'une situation faiblement excédentaire (+0,314 M d'euros en 2011) – (**figure n°12**).

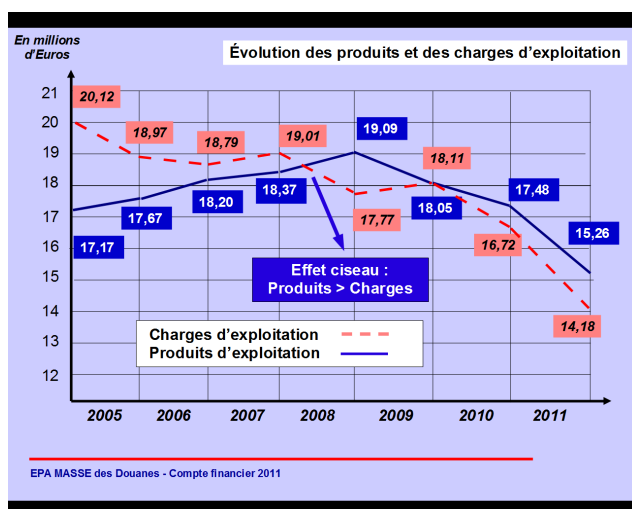


Figure n°12 : Évolution des produits et des charges d'exploitation de l'EPA.

Comme indiqué sous le *chapitre 1*, le chiffre d'affaires enregistré en 2011 une diminution conséquente de 2,803 M d'euros.

Au sein de ce chiffre d'affaires, l'analyse du compte 704 « Redevances d'occupation » constitue un support pertinent pour observer la tendance de la rentabilité financière de l'institution. Ce poste représente en effet, à lui seul, 71,68% du chiffre d'affaires (72,45% en 2010).

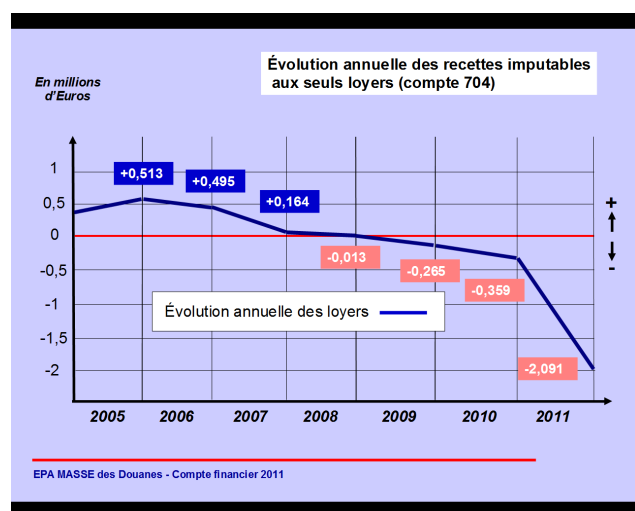


Figure n°13 : Évolution annuelle des ressources de loyer de l'EPA (compte 704)

Ainsi que le montre la figure n°13, le montant de l'évolution annuelle des **recettes imputables aux seuls loyers** suit une courbe faiblement descendante de 2006 à 2010 inclus. **A compter de 2011, la perte de ressources sous ce poste**

s'amplifie fortement, la baisse correspondante étant de 2,091 M d'euros, soit -17,80% par rapport à l'exercice passé (-2,96% en 2010). Elle se décompose de la manière suivante :

- loyer des logements domaniaux (compte 7041 : -106.000 euros (-1,45%) ;
- loyer des logements pris à bail (compte 7043) : -1,985 M d'euros (-44,43%).

Son origine provient d'une part, de l'évolution à la baisse du nombre de logements du parc immobilier, et d'autre part, de la politique d'abandon de l'intermédiation :

Evolution du parc immobilier :

- remise au domaine de 17 logements domaniaux (-85 en 2010) ;
- abandon de 94 logements loués (-83 en 2010) ;
- prise à bail de 5 logements supplémentaires en Ile de France.

Le parc immobilier qui comprenait 3576 logements fin 2010, diminue donc globalement de 106 logements (-168 en 2010) pour atteindre le chiffre de 3470 (diminution en valeur relative de -2,96%).

Abandon de l'intermédiation :

La politique d'abandon de l'intermédiation conduit à redonner aux bailleurs la gestion directe des logements pris à bail, la Masse conservant le monopole de leur attribution aux locataires.

Une très grande majorité de logements pris à bail a été l'objet de cet abandon courant 2011. Fin 2010, environ 1250 logements et 120 chambres de célibataires relevaient encore de l'intermédiation. A l'issue de l'exercice 2011 seuls 286 logements et 113 chambres de célibataires restent temporairement rattachés à ce régime (source : Service central).

Sur un plan financier, cette dernière politique affecte marginalement l'équilibre entre les charges et les produits d'exploitation. En effet, le montant des loyers et des charges locatives facturés à la Masse par les bailleurs, est répercuté en ressources sur les occupants. Dans ces conditions, seule l'économie du coût de l'inoccupation se traduit par un surcroît de recettes pour l'établissement. A noter cependant, l'exception de certains loyers péréqués dont le montant opposé aux locataires est différent de celui présenté par le bailleur (SNI) ; l'abandon de leur intermédiation affecte donc l'équilibre.

Ainsi, parallèlement à la perte de recette de loyers :

- le poste « Locations » (compte 613) qui reprend les dépenses de loyers versés aux bailleurs, diminue de 2,112 M d'euros, soit une économie de 40,79% par rapport à 2010 ;

- le poste « Charges locatives et de copropriété » qui reprend le montant des charges versé aux bailleurs, diminue de 570.000 euros, soit une économie de 34,43% par rapport à 2010. Ce poste peut intégrer des régularisations opérées au titre d'exercices passés.

Les politiques d'abandon de la gestion des cités inoccupées ou insuffisamment occupées et de sortie de l'intermédiation, ont donc, globalement, généré sur l'exercice 2011 une économie de dépenses de loyers (2,112 M d'euros) qui dépasse très légèrement la perte des ressources de loyers (2,091 M d'euros). Le différentiel est positif et se limite à 21.000 euros.

Si on se focalise sur les seuls effets financiers de la sortie de l'intermédiation, ce différentiel est de 127.000 euros (hors charges locatives).

Cet apport en ressources démontre, par conséquent, le bien fondé des orientations prises en matière de gestion du parc immobilier pris à bail.

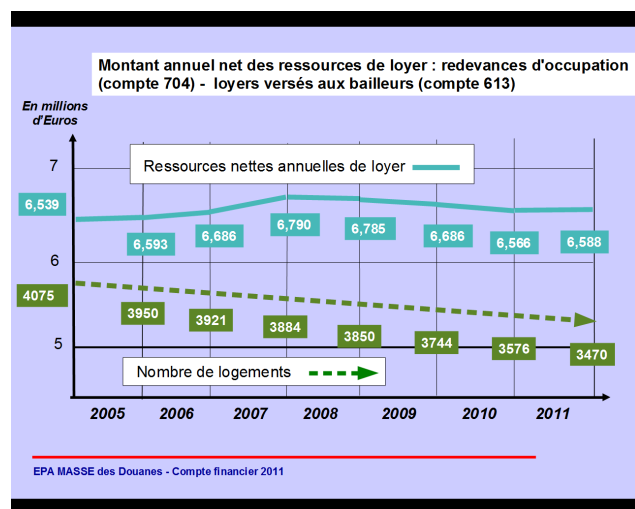


Figure n°14 : Montant annuel net des ressources de loyer de l'EPA

La figure 14 montre qu'une perte de 605 logements entre 2004 et 2011 ne s'est pas accompagnée d'une perte corrélative de ressources nette de loyer. Ce dernier poste enregistre, au contraire, des fluctuations qui restent très limitées et sa valeur à l'issue de l'exercice 2011 excède de 49.000 euros sa valeur 2004.

Par ailleurs, les ratios décrivent un renforcement de la tendance générale haussière de la rentabilité au sein de l'établissement (**figure n°15**) :

- le taux de marge brute² s'établit à 27,06% contre 20,52% en 2010 (+6,54 points). Il indique l'aptitude de l'établissement à générer de la trésorerie ;
- celui de marge nette³ est de 28,37% contre 13,19% en 2010 (+15,18 points).

La hausse de la subvention de fonctionnement et le produit ponctuel de cession des valeurs mobilières contribuent respectivement à la croissance du taux de marge brute et de marge nette. Pour autant, l'abstraction de ces ressources dans le calcul de ces deux ratios ne remet pas en cause leur évolution positive par rapport à 2010.

Ces constats confortent à nouveau, sur un plan économique, les choix rappelés ci-dessus en matière de gestion du parc immobilier.

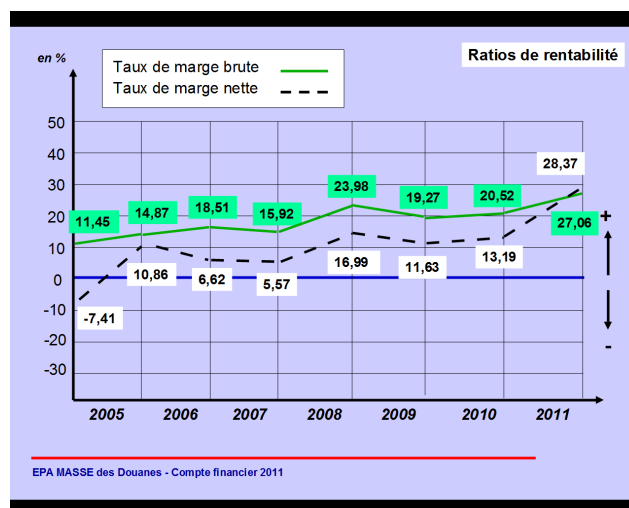


Figure n°15 : Évolution de la rentabilité de l'EPA

Le ratio de cash flow (CAF / CA), qui mesure le potentiel restant à la disposition de l'établissement pour effectuer ses investissements, évolue positivement de 14,52% pour atteindre 31,97%.

L'autonomie financière, qui mesure la capacité de l'établissement à s'endetter (capitaux propres / total du bilan), poursuit sa décroissance régulière enregistrée depuis 2006. Ce ratio s'établit à 87,10% fin 2011.

² EBE/CA qui mesure la capacité de l'établissement à générer une rentabilité à partir de son chiffre d'affaires.

³ Résultat net / CA qui indique l'aptitude de l'établissement à réaliser un bénéfice à partir de son chiffre d'affaires.

A l'instar de l'exercice passé, les constats opérés sous chacun des chapitres de cette analyse comptable et financière, convergent pour décrire une situation comptable et financière stable et favorable à la poursuite de la mission de la Masse des douanes dans des conditions satisfaisantes.

Pour autant, l'analyse de la structure du résultat, de la capacité d'autofinancement et de la trésorerie montre que cette stabilité et cette sécurité financière repose en grande partie sur l'apport financier des différentes subventions.

7/ Une rationalisation du traitement des dossiers d'impayés par l'ACC qui conduit à une diminution sensible du montant des créances douteuses.

A l'issue d'une période de diminution constante et régulière, de 2002 à 2007, le poste « Créances douteuses » a enregistré des hausses successives limitées jusqu'en 2010. L'exercice 2011 permet de retrouver une situation où le niveau des créances non recouvrées diminue sensiblement. (Cf. *tableau ci-après*).

En effet, le montant global des créances déclarées douteuses s'élève aujourd'hui à 382.000 euros contre 442.000 euros fin 2010, traduisant une baisse de 60 000 euros (-13,67% par rapport à 2010).

Le taux d'impayés qui en résulte, rapporté au chiffre d'affaires, s'établit cependant à 2,84% (2,72% en 2010), en augmentation de 0,12% en raison essentiellement de la chute importante du niveau du chiffre d'affaires (cf. *Chapitre 6*).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Créances douteuses (en M. Euro)	0,375	0,366	0,391	0,406	0,442	0,382
Part des créances douteuses rapportée au chiffre d'affaire	2,22%	2,16%	2,19%	2,43%	2,72%	2,84%
Provisions sur créances douteuses	95,40%	91,04%	93,28%	94,39%	97,21%	97,19%

La centralisation comptable, achevée en octobre 2011, a permis la création d'un pôle recouvrement doté d'agents spécialisés au sein de l'ACC. La concentration des dossiers d'impayés par ce service s'est accompagnée, lorsque s'était nécessaire, d'une remise à niveau et d'une réactivation des affaires en

cours. Une uniformisation des procédures, une systématisation des relances vis à vis des débiteurs défaillants et un rappel des règles contractuelles à respecter, ont par ailleurs été mis en place avec rigueur. Enfin, un fichier synthétique permet un suivi personnalisé et détaillé des actions en cours ou à mener à terme.

Ce contexte et l'ensemble de ces mesures permettent, dès à présent, d'aboutir à une réduction sensible du montant des impayés.

La mise à niveau annuelle des provisions et l'enregistrement systématique des impayés dans les comptes de créances douteuses (comptes 416.) sont scrupuleusement exécutés dans le respect des principes de sincérité et de prudence.

Ces créances sont provisionnées à hauteur de 97,19%.

Compte financier 2011

Analyse de l'exécution budgétaire

Commission d'audit et de vérification des comptes

13 mars 2012

Montreuil, le 5 mars 2012

Stéphanie Marin - Philippe Thion - Samir Ayad

Table des matières

1^{ère} partie - Compte de résultat	3
I. Analyse générale des dépenses et des recettes	3
1.1. Analyse générale des dépenses de l'exercice 2011	3
1.2. Analyse générale des recettes de l'exercice 2011	5
II. Analyse par compte	8
2.1. Budget voté - dépenses exécutées	8
2.2. Budget voté - recettes exécutées	23
2^{ème} partie - Tableau de financement	32
I. Budget voté - dépenses exécutées	33
II. Budget voté - recettes encaissées	36
Annexes	40

Les résultats de 2011 se résument pour l'essentiel :

- à de bonnes prévisions de dépenses de fonctionnement : en baisse de 15,69 % par rapport à 2010 avec un taux de consommation des crédits prévus de 83,53 % contre 86 % en 2010 (le taux de consommation moyen entre 1999 et 2011 est de 81,87 % avec un taux maximum de 87,42 % en 2004 et un taux minimum de 75,62 % en 2007) ;
- à une nouvelle baisse des recettes de fonctionnement (-5,1 %) cependant supérieures aux prévisions (taux de couverture de 102,45 %) ; celles-ci sont principalement issues des redevances d'occupation et des provisions pour charges facturées aux locataires.

I. Analyse générale des dépenses et des recettes

1. 1. Analyse générale des dépenses de l'exercice 2011

Éléments de contexte :

- L'élément marquant de l'exécution budgétaire 2011 est une baisse des dépenses de PI, à relativiser toutefois, car les dépenses de PI ordinaire, réalisées en 2011, restent très satisfaisantes. Globalement, les dépenses liées à la programmation immobilière (PI) sont en baisse de 9,69 % par rapport à 2010. Pour des raisons d'imputation comptable, les crédits dédiés aux dépenses de PI sont regroupés au tableau de financement sur les comptes 21x « immobilisations corporelles » et 23x « immobilisations corporelles en cours ». Les dépenses sur ces comptes diminuent de 16,1 % par rapport à 2010. Les dépenses de publicité se maintiennent par ailleurs à un niveau élevé, avec une hausse de 60 % (plus de 150 000 €) qui confirme le rythme soutenu de réalisation de la PI. Le montant des avances de fonds versées aux sociétés d'assistance à maîtrise d'ouvrage reste cependant toujours en retrait par rapport aux montants de crédits prévus au budget. Cette situation explique le montant important des crédits réinjectés dans le budget 2012 (DM 1) au titre des opérations de programmation immobilière antérieures non exécutées.
- Un autre élément primordial entre dans l'analyse de l'exécution de la PI 2011. Depuis la DM 2 au BP 2009, le budget de l'établissement a pluriannualisé certaines opérations dites « majeures » afin d'adapter les capacités de financement de l'EPA à un calendrier prévisionnel des décaissements. Ainsi, depuis 2010, la réalisation, (ou la non-réalisation) d'un marché concernant une opération « majeure » impacte fortement le taux de réalisation de la programmation immobilière. Compte tenu des montants très importants en jeu sur ces dossiers, tout retard, ou toute accélération, ralentit ou accentue les progrès de la Masse. Ainsi, les décaissements liés à la rénovation globale de la cité de l'Hay les Roses expliquent en partie l'augmentation importante des dépenses de PI en 2010 au regard de 2009, ainsi que la diminution de ces dépenses entre 2010 et 2011.
- En dehors des paiements liés à la PI, les autres dépenses sont orientées à la baisse par rapport à l'année précédente sous l'action de la diminution du parc domanial : les cités du parc domanial remises et cédées par France Domaine impactent pleinement les dépenses d'achat (compte 60) et les dépenses liées aux prestations de services (compte 628x) mais aussi et surtout par la fin de l'intermédiation des loyers entre EPA et bailleurs.

Évolutions constatées sur les principaux comptes

Les dépenses globales diminuent de 15,69 % par rapport à 2010. Toutefois, apurées des crédits mandatés *pour ordre*¹, les dépenses « réellement » décaissables évoluent de la manière suivante :

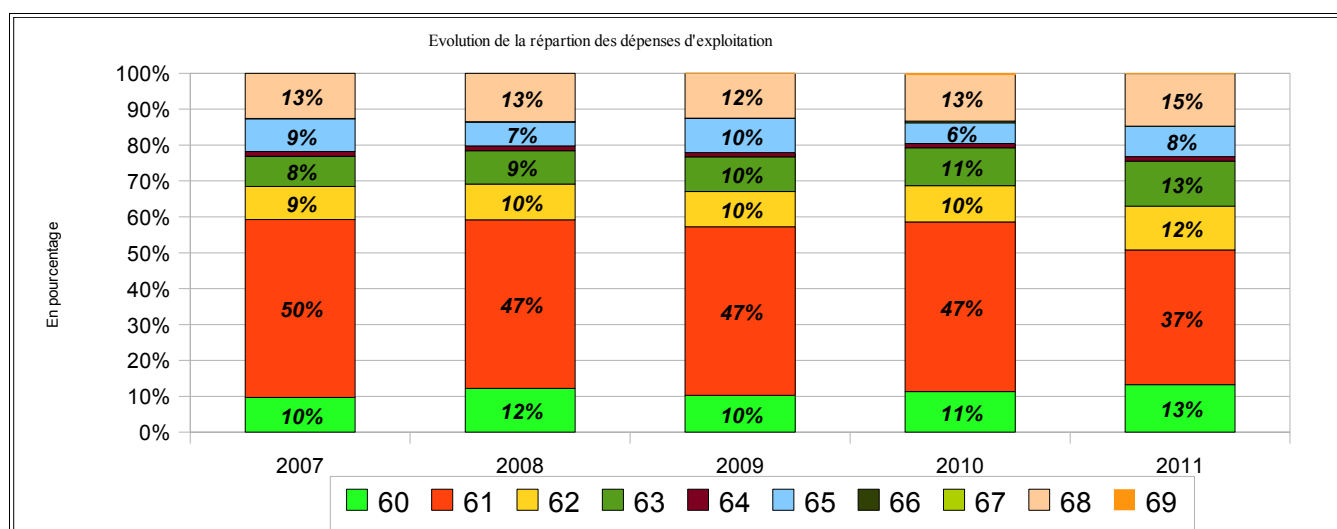
	2007	2008	2009	2010	2011
Charges d'exploitation réellement décaissables	16 619 401,36 €	15 379 713,64 €	15 853 109,92 €	14 586 638,58 €	12 118 422,52 €
Variation annuelle	0,75%	-7,46%	3,08%	-7,99%	-16,92%

La variation « réelle » pour l'exercice 2011 est en fait de – 16,9 %.

➔ Répartition en volume des dépenses d'exploitation *par compte de dépenses*

	2007	2008	2009	2010	2011	Répartition 2011
60 : achats et variation de stocks	1 840 660,68 €	2 176 469,00 €	1 864 526,09 €	1 899 879,01 €	1 886 614,86 €	13,29%
61 : achats de sous-traitance et services extérieurs	9 441 299,19 €	8 357 867,00 €	8 510 815,64 €	7 973 328,26 €	5 319 578,99 €	37,47%
62 : autres services extérieurs	1 743 826,40 €	1 768 190,00 €	1 780 604,41 €	1 698 120,83 €	1 735 081,56 €	12,22%
63 : impôts, taxes et versements assimilés	1 608 412,58 €	1 642 780,00 €	1 745 898,80 €	1 777 385,33 €	1 784 065,22 €	12,57%
64 : charges de personnel	243 404,02 €	240 954,00 €	215 934,30 €	203 018,69 €	178 797,12 €	1,26%
65 : autres charges de gestion courante	1 741 265,57 €	1 191 404,00 €	1 727 246,20 €	975 477,25 €	1 201 129,48 €	8,46%
66 : charges financières	60,74 €	85,00 €	0,00 €	69,00 €	0,00 €	0,00%
67 : charges exceptionnelles	21 837,01 €	17 687,00 €	8 615,94 €	66 581,14 €	1 199,27 €	0,01%
68 : dotations aux amortissements et aux provisions	2 389 942,31 €	2 390 959,00 €	2 259 998,62 €	2 188 931,91 €	2 076 445,51 €	14,63%
69 : impôts sur les bénéfices et assimilés			7 489,92 €	55 989,00 €	12 351,00 €	0,09%
TOTAL	19 030 708,50 €	17 786 395,00 €	18 121 129,92 €	16 838 780,42 €	14 195 263,01 €	100,00%

➔ Évolution de la répartition des charges d'exploitation



¹Crédits des lignes de dépenses 675x et 68x : les mandatements sur ces comptes s'effectuent « *pour ordre* » : pris en charge par le comptable, ils ne font pas l'objet d'un véritable paiement, mais d'un simple jeu d'écriture (exemple : enregistrement de dotations aux amortissements).

En 2011, les charges du compte 61 (loyers et charges locatives payées aux bailleurs sociaux, travaux non amortissables, contrats P3, assurances) n'ont **représenté que 37% des dépenses contre près de la moitié des dépenses annuelles de l'EPA** depuis 2007.

Cette ventilation des dépenses d'exploitation, stable depuis 2007, connaît en 2011 un changement significatif. C'est un des effets induits par la fin de l'intermédiation initiée en 2010, et entrée pleinement en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011.

Le reste des dépenses est répartie sur sept principaux postes de charges suivants, avec le détail des évolutions les plus sensibles par poste sur 2011 :

- compte 60 : « achats et variation de stocks » : 13 % du total
 - ✓ 602 « achats stockés d'autres approvisionnements » (fioul) : - 6,03 % ;
 - ✓ 6061 « achats non stockés de matières et de fournitures » (gaz, eau, électricité...) : + 5,35 %
- compte 61 : « achats de sous-traitance et de services extérieurs » : 37,4 %
 - ✓ 613 et 614 « loyers et charges locatives » : - 39,25 %
 - ✓ 615 « travaux d'entretien et de réparations » : + 2,55 % ;
- compte 62 : « autres services extérieurs ; dépenses consacrées aux contrats et honoraires divers, prestations de services » : 12 %
 - ✓ 623 « publicité, publications et relations publiques » : + 39,75 % (152.474 € en 2011 contre 109 293 € en 2010)
- compte 63 : « impôts, taxes et versements assimilés » : 13 %. du total ; + 0,38 % par rapport à 2010
- compte 64 : « charges de personnel » : 1,26% du total. Evolution des dépenses de personnel contractuel de - 11,93 % (après avoir atteint le montant le plus élevé en 2004 : 291 537 € , ces dépenses diminuent régulièrement et passent sous la barre des 200.000 € en 2011 soit 178.797 €)
- compte 65 : « autres charges de gestion courante » : 8,46 % du total
 - ✓ 6571 "droits de réservation de logements" : + 32,7 % (en forte augmentation par rapport à 2010, 93 % des crédits prévus ont été consommés) ;
 - ✓ 6572 "avances pour le compte de l'État" : - 12,17 % ;
 - ✓ 658 "autres charges de gestion courante" : + 28,36 %
- compte 68 : « dotations aux amortissements et aux provisions » : 14,63 % du total. Baisse de 5,1 % par rapport à 2010.

1.2. Analyse générale des recettes de l'exercice 2011

Les recettes globales accusent un nouveau recul de 5,1 % par rapport à 2010 (- 5,33 % en 2010 par rapport à 2009).

Apurées des crédits de recettes émises *pour ordre*, les recettes « réellement » encaissables évoluent de la manière suivante :

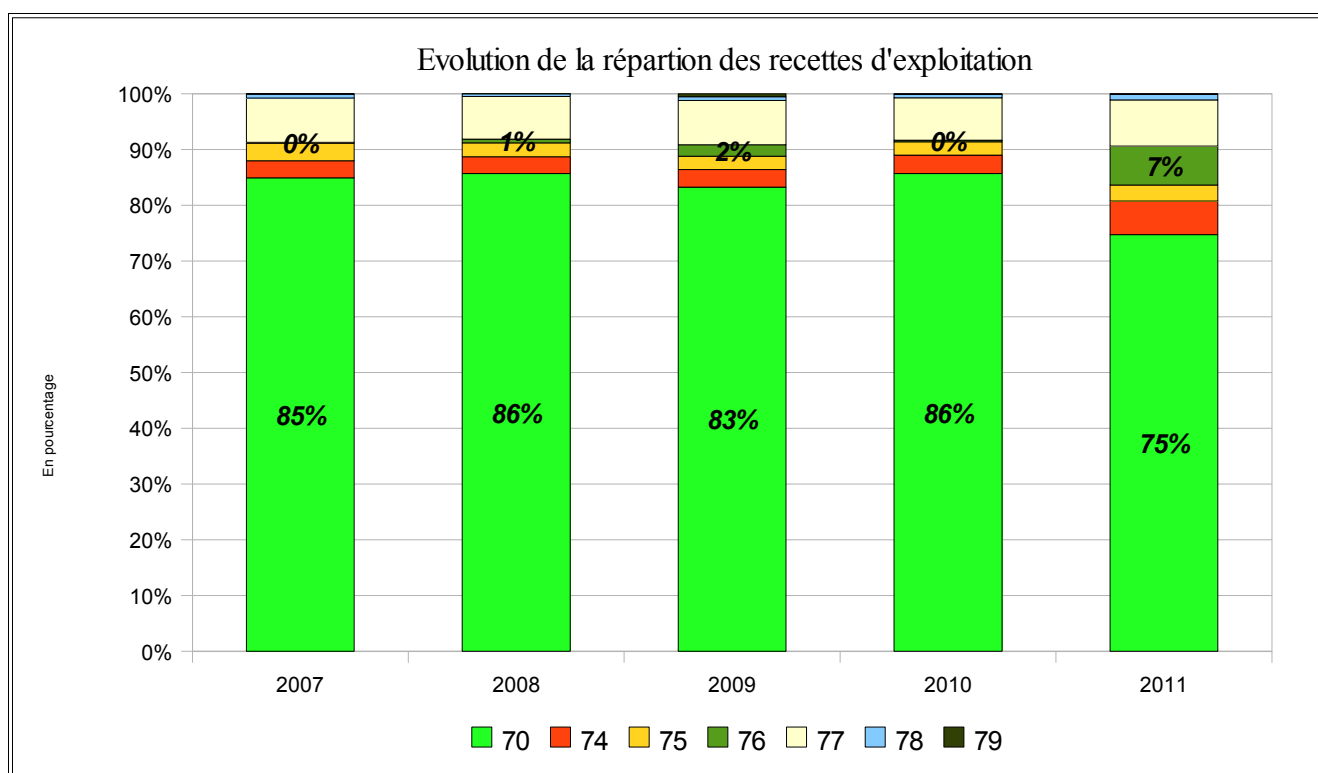
<i>ANNEE</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
Produits d'exploitation réellement encaissables	18 285 069,66 €	19 168 159,32 €	18 407 408,18 €	17 425 992,48 €	16 423 759,29 €
Variation annuelle	0,99%	4,83%	-3,97%	-5,33%	-5,75%

La variation « réelle » constatée s'élève à – 5,75 %.

→ Répartition en volume des recettes d'exploitation *par compte de recettes*

	2007	2008	2009	2010	2011
70 : produits des activités	16 960 386,22 €	17 833 751,00 €	16 706 113,61 €	16 269 892,71 €	13 467 256,47 €
74 : subvention d'exploitation	617 772,00 €	628 658,00 €	630 964,00 €	619 614,00 €	1 081 102,00 €
75 : autres produits de gestion courante	625 710,07 €	519 208,00 €	472 121,30 €	455 319,46 €	512 358,47 €
76 : produits financiers	26 540,84 €	133 509,00 €	417 979,59 €	51 465,06 €	1 265 801,57 €
77 : produits exceptionnels	1 584 087,39 €	1 594 491,00 €	1 595 648,79 €	1 449 037,96 €	1 488 067,02 €
78 : reprises sur amortissements et provisions	143 654,62 €	101 678,00 €	136 721,40 €	114 297,86 €	183 551,08 €
79 : transfert de charges	17 509,70 €	4 529,00 €	104 099,43 €	24 394,12 €	18 325,71 €
TOTAL	19 975 660,84 €	20 815 824,00 €	20 063 648,12 €	18 984 021,17 €	18 016 462,32 €

→ Évolution de la répartition des produits d'exploitation



La répartition entre les différents types de recettes de fonctionnement qui demeurait stable depuis plusieurs années connaît quelques variations en 2011.

Le lecture du graphique ci-dessus confirme à nouveau que l'essentiel des recettes de l'établissement provient des redevances d'occupation et des provisions pour charges locatives (75 % des recettes de fonctionnement). Cependant ce poste de recettes connaît une baisse notable, s'expliquant en grande partie par l'effet de la fin de l'intermédiation.

Ces deux recettes constituent les deux seules véritables ressources sur lesquelles l'EPA peut s'appuyer pour générer la capacité d'autofinancement (CAF) lui permettant d'assurer, chaque année, le financement d'une nouvelle PI.

La forte plus-value consécutive à la vente par l'EPA des OPCVM détenues auprès de la CDC constitue un produit financier exceptionnel, à hauteur de 1 203 441 €. Elle représente 7 % des produits en 2011.

La subvention de fonctionnement représente environ 6 % des recettes de fonctionnement.

Les autres recettes demeurent marginales :

- Remboursement de charges à l'EPA (compte 75) : 2,84 % des recettes 2011 ;
- Produits financiers issus des placements de trésorerie (compte 7688) : 0,35 % (contre un ratio inédit de plus de 0,27 % en 2010²) ;
- Neutralisation des dotations aux amortissements des immeubles et autres recettes pour ordre : 7,8 % (mais il s'agit de recettes non encaissables) ;
- Autres recettes pour le solde (remboursements d'assurances, des dégrèvements de taxes).

Le détail des principales évolutions par poste constatées en 2011 est repris ci-après :

- ✓ 703 « récupérations sur charges locatives » : - 15,8 % contre - 1,70 % entre 2010 et 2009 ;
- ✓ 704 « Redevances d'occupation » : - 17,8 % ;
- ✓ 74 « Subvention de fonctionnement » : + 74,5 % ;
- ✓ 75 « Autres produits de gestion courante » : + 12,53 % ;
- ✓ 76 « produits financiers » : + 2360 % (plus-value liée à la vente des OPCVM³) ;
- ✓ 781 « reprises sur provisions » : + 60,6 % ;
- ✓ 791 « Transferts de charges d'exploitation » (remboursements assurances) : - 24,9 %.

La répartition géographique du bénéfice consolidé de 4,834 M€ en 2011 (2,145 M€ pour 2010) est présentée dans le tableau joint en annexe 1 de l'analyse du résultat d'exploitation par comptabilité secondaire.

Les services déficitaires totalisent une perte d'exploitation de 301 505 €, soit un montant nettement inférieur à ceux de 2009 (- 820 000 €) et 2010 (- 647 000 €).

A titre général, l'évolution favorable ou défavorable entre deux exercices budgétaires peut s'expliquer par une dépense importante de charges (par exemple, des travaux non amortissables mandatés sur un compte 615). Cette dépense ponctuelle fait alors basculer la comptabilité du service régional concerné d'un bénéfice à une perte d'exploitation. Par ailleurs, le système de péréquation qui demeure en application pour certains logements occupés avant le 1^{er} janvier 2010 peut accentuer l'écart entre les dépenses et les recettes dans les services régionaux concernés par ce dispositif (SR Masse de Bretagne, d'Ile de France, de Rouen, de Basse Normandie, de Bayonne, de Bourgogne, de Franche-Comté et de Provence).

² Les taux d'intérêt rémunérateurs des placements en comptes à terme sont en diminution depuis 2008. Cependant le volume des sommes placées est en constante augmentation car les fonds provenant du versement du CAS, et non utilisés immédiatement, viennent renforcer le niveau de trésorerie.

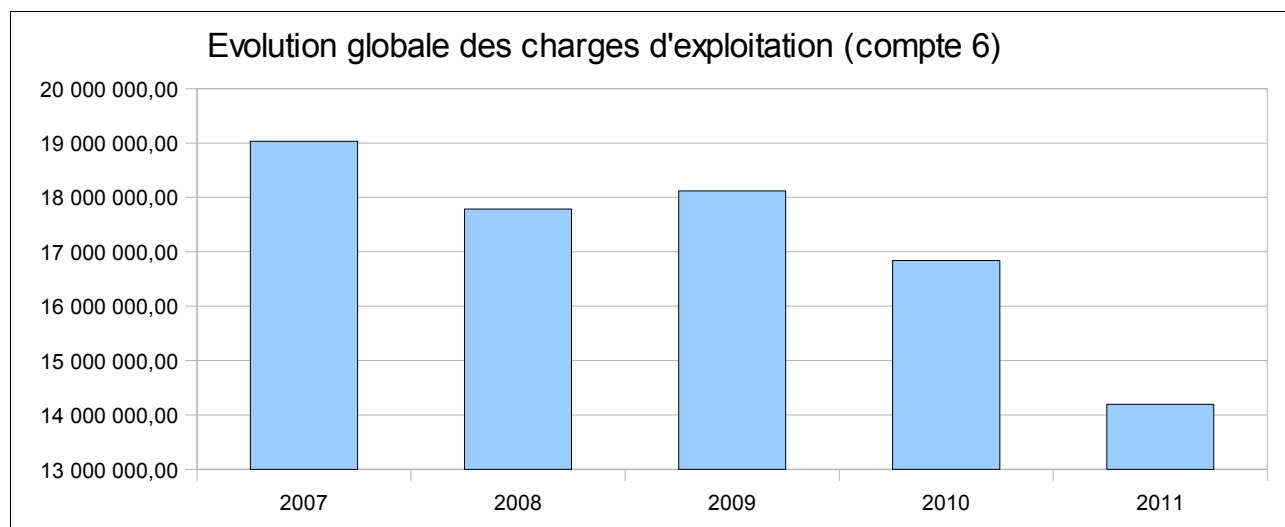
³ L'année 2011 a présenté un caractère conjoncturel avec un niveau de produits financiers exceptionnel par rapport aux montants habituellement enregistrés par l'EPA sur la ligne de recette 76.

II. ANALYSE PAR COMPTE

2.1. Budget voté - dépenses exécutées

Les dépenses de fonctionnement de l'EPA s'élèvent à 14,195 M€ contre 16,839 M€ en 2010 et 18,121 M€ en 2009. Cette évolution se traduit par une diminution des charges d'exploitation de 15,7 %. Elle est particulièrement marquée au compte 61, pour les dépenses de loyers et de charges (comptes 613 et 614), diminuant de 39,25% soit - 2,68 M€, du fait de la fin du dispositif d'intermédiation de l'EPA entre bailleurs et locataires.

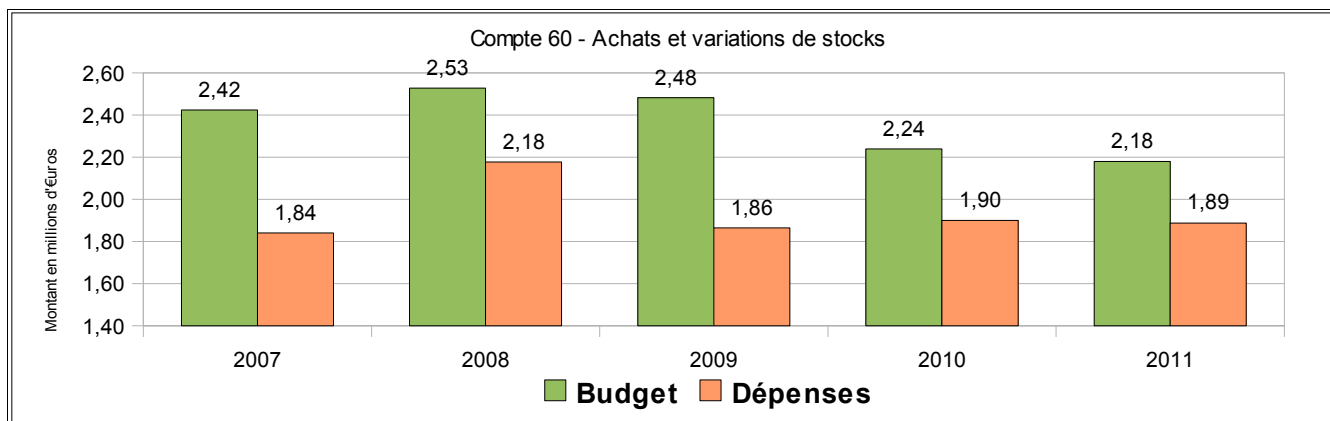
Le graphique ci-dessous indique l'évolution des charges d'exploitation depuis 2007.



● Compte 60 - Achats et variations de stocks

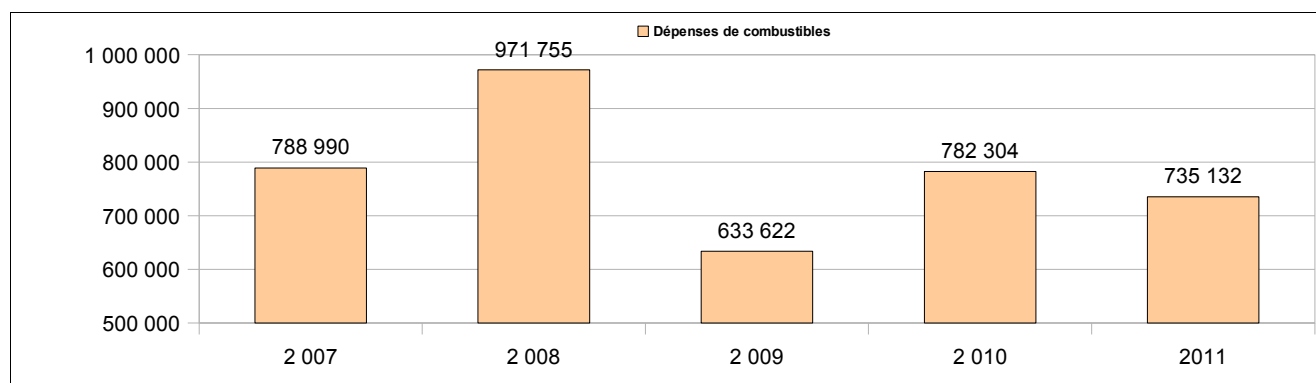
Budget modifié 2011 : 2,18 M€
Dépense effective 2011 : 1,89 M€
Taux de consommation 2011 : 86,58 % (86,43 % en 2010 et 75,14 % en 2009)

Ce poste retrace essentiellement les dépenses d'énergie (combustibles, gaz, électricité, fournitures, ...) et d'eau des cités domaniales de l'établissement public. Après avoir connu une nette diminution de 14,33 % en 2009, puis une légère augmentation en 2010 (+ 1,90 %), ces dépenses diminuent très faiblement en 2011 (- 0,7%).



Le graphique suivant illustre l'évolution irrégulière des dépenses en combustible : une hausse progressive depuis 2007 aboutit à un pic en 2008 (niveau record des prix des carburants) suivi d'une baisse en 2009 avant une légère remontée en 2010. La baisse des prix du fioul constatée en 2009 est concomitante à la forte baisse de l'activité économique à partir du troisième trimestre 2008. Le coût des approvisionnements en fioul et en gaz se renchérit au cours des années 2010 et 2011.

A noter cependant que face à la hausse de ces matières premières, le basculement, dans la majeure partie des cités, du chauffage au fuel à du chauffage au gaz (plus économique) a permis à l'EPA d'amortir ces hausses. De plus, les services régionaux ont stocké plus de fioul en fin d'année 2011 qu'en 2010. Le compte 603 est en effet négatif (-34.700 €) ce qui signifie que le stock final de fioul 2011 est supérieur au stock initial (c'est à dire au stock final fin 2010).



Les services régionaux de la Masse concernés par cette hausse sont les unités habituellement grosses consommatrices de fioul et de gaz : Chambéry, Franche-Comté, Léman, Lille et Mulhouse notamment.

L'essentiel des dépenses au compte 60 sont récupérables auprès des locataires dans le cadre des régularisations de charges locatives. Grâce à la nomenclature actuelle des comptes, il est possible de déterminer le montant de ces dépenses récupérables du compte 60.

Compte	Nature de la dépense	Dépenses nettes 2011	%	Variation 2011/2010	Dépenses récupérables	% charges récupérables / charges par poste	% des charges récupérables / aux charges nettes
602212	Combustibles (achats)	735 132,03 €	38,97%	-6,03%	735 132,03 €	100,00%	38,97%
603221	Combustibles (stock)	-34 700,34 €	-1,84%	6,65%	-34 700,34 €		
605	Achats de matériels	19 775,53 €	1,05%	-30,12%			
606111	Electricité non récupérable	15 732,78 €	0,83%	-0,23%		92,10%	9,72%
606112	Electricité récupérable	183 370,65 €	9,72%	23,15%	183 370,65 €		
606122	Carburants et lubrifiants récupérables	40,45 €	0,00%		40,45 €		
606131	Gaz non récupérable	5 527,48 €	0,29%	-21,90%		98,79%	23,93%
606132	Gaz récupérable	451 496,54 €	23,93%	5,41%	451 496,54 €		
606141	Chaleur non récupérable	3 190,86 €	0,17%				
606142	Chaleur récupérable	91 190,90 €	4,83%	-5,53%	91 190,90 €	100,00%	4,83%
606171	Eau non récupérable	2 158,84 €	0,11%	25,02%		99,44%	20,44%
606172	Eau récupérable	385 533,00 €	20,44%	0,89%	385 533,00 €		
60631	Fournitures d'entretien et de petits équipements non récupérables	10 407,62 €	0,55%	-40,70%		20,45%	0,14%
60632	Fournitures d'entretien et de petits équipements récupérables	2 675,86 €	0,14%	91,21%	2 675,86 €		
6064	Fournitures administratives	2 334,10 €	0,12%	-72,53%			
6065	Linge, vêtements de travail	122,59 €	0,01%	-8,89%			
60681	Autres matières et fournitures non récupérables	9 230,07 €	0,49%	-0,76%		26,90%	0,18%
60682	Autres matières et fournitures récupérables	3 395,90 €	0,18%	-24,11%	3 395,90 €		
TOTAL compte 60		1 886 614,86 €	100,00%		1 818 134,99 €	96,37%	96,37%

Soit en synthèse,

Charges récupérables 2010	1,811 M€	95,35 % du total des charges
Charges récupérables 2011	1,818 M€	96,37 % du total des charges
Évolution 2011 / 2010	0,39%	

Deux remarques accompagnent cette analyse :

- **Depuis 2009, l'EPA est entièrement propriétaire du fioul stocké dans ses différentes unités régionales.**

Auparavant, les achats de fioul étaient ventilés, le cas échéant, entre la Masse et la « DGDDI », la part DGDDI étant avancée dans un premier temps par l'établissement, puis remboursée par l'administration. Au bilan de fin d'année, une partie du fioul (pour un montant faible de quelques milliers d'euros) demeurait ainsi propriété de l'administration.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'EPA achète la totalité du fioul et refacture en fin d'année⁴ à l'administration sa consommation comme pour tout « locataire » de la Masse des douanes.

- **Les crédits du compte 60 comprennent des crédits pour ordre (non décaissables) destinés à l'enregistrement d'opérations d'inventaire** (crédits pour l'enregistrement de l'opération d'annulation de la valeur du stock de fioul inscrite en bilan d'entrée).

Chaque année, cette valeur du fioul est enregistrée :

- ✓ **par émission de mandats pour ordre⁵** de la valeur des stocks de début d'année ;
- ✓ **puis par émission d'ordres de reversement (ORV)** pour le montant de la valorisation résiduelle des stocks de fioul au 31 décembre. Cette valeur ne peut être estimée avec précision, ni lors de l'élaboration du budget primitif, ni au cours des ajustements en cours d'année (DM).

Les ORV réduisent le montant des crédits mandatés utilisés pour le compte 60 (en 2010, les crédits utilisés ont été ainsi diminués de 259 763,85 €, soit environ 12 % des crédits prévus sur ce compte au budget fin 2011 en DM 2).

Cette opération comptable permet difficilement d'atteindre un taux de consommation de 100 % des crédits prévus au compte 60.

• **Compte 61 - Services extérieurs**

Budget modifié 2011 : 6,37 M€

Dépense effective 2011 : 5,32 M€ (7,97 M€ en 2010)

Taux de consommation 2011 : 83,47 % (87,74 % en 2010 et 90,13 % en 2009)

Le compte 61 regroupe 37,47 % **des dépenses de l'EPA** et concerne essentiellement :

- ✓ **le paiement des loyers** (compte 6132) et des charges (compte 614) relatifs aux logements pris à bail ou réservés auprès d'organismes spécialisés (société SNI par exemple) et pour lesquels l'EPA demeure un intermédiaire financier avec les locataires ;
- ✓ **l'entretien courant et le mandatement des travaux de la programmation immobilière** qui demeurent, *in fine*, non amortissables ; ces dépenses imputent les comptes 615x ;
- ✓ **le paiement des assurances** pour les logements de célibataires et celles contractées pour les assurances au niveau national ("dommages aux biens" et "responsabilité civile") auprès du cabinet Iglesias (crédits regroupés au compte 616x).

⁴ ou bien de manière plus périodique le cas échéant : chaque mois, trimestre, par émission d'avis de somme à payer (facture EPA Masse) émis au nom de l'administration.

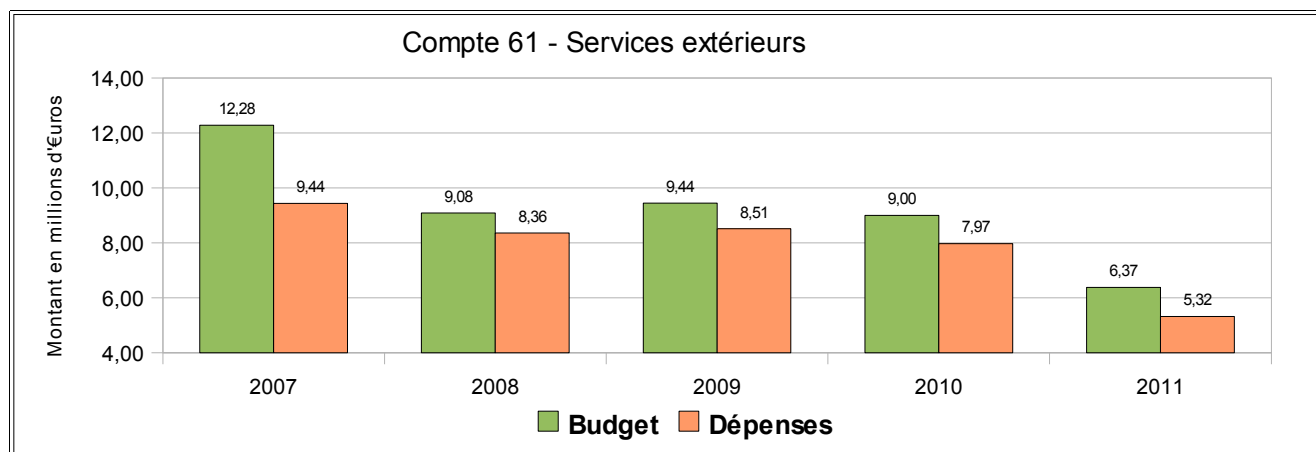
⁵C'est à dire sans paiement effectif d'un fournisseur

Pour rappel, l'EPA a mis en œuvre la comptabilisation par composants de la valeur des immeubles inscrits à son actif à compter du 1^{er} janvier 2008. Dès lors que la nature des travaux à réaliser relève "d'investissements" ou de dépenses dites "d'améliorations", les crédits mandatés pour ces opérations sont imputés aux comptes 21x et 23x (dépenses amortissables).

Par conséquent, ces dépenses de travaux, qui ne sont pas considérées comme des charges d'exploitation, ne figurent pas aux comptes 615x.

Les dépenses de travaux de programmation immobilière sont ainsi inscrites, pour l'essentiel, au tableau de financement (comptes 21/23x) en tant que dépenses amortissables. Ces dernières comprennent également des frais "d'études" qui leur sont rattachés⁶ (diagnostics, honoraires divers, maîtrise d'œuvre, missions de sécurité et de contrôle technique, ...).

L'analyse des dépenses du compte 61 indique, en premier lieu, un montant 2011 de 5,32 M€ (contre 7,97 M€ en 2010), soit une diminution de 33,3 %.



Les dépenses de loyers (compte 613) et de charges (compte 614) pour lesquels l'EPA demeure l'intermédiaire entre les locataires Masse et les bailleurs sociaux (exemple société SNI pour les logements péréqués) connaissent une diminution respective de 40,79 % et de 34,43 %.

Cette évolution à la baisse des loyers et des charges facturés à l'EPA s'explique, en grande partie par la fin de l'intermédiation entre l'EPA et la SNI, pour l'ensemble des logements non péréqués, à compter du 1^{er} juillet 2011. Ainsi à partir de cette date, l'EPA Masse des Douanes ne joue plus le rôle d'intermédiaire financier entre le locataire et le bailleur, le premier réglant désormais directement son loyer et ses provisions pour charges au second.

Néanmoins certains logements locatifs restent encore intermédiés à l'heure actuelle :

- ✓ les logements péréqués (pour lesquels le loyer facturé par l'EPA au locataire est inférieur au loyer facturé par le bailleur à l'EPA, le différentiel étant supporté par ce dernier. Ces logements ne seront plus péréqués et sortiront in fine de l'intermédiation dès que le locataire actuel, entré dans les lieux avant le 1^{er} janvier 2010, quittera son appartement) ;
- ✓ les chambres de célibataires situés dans les cités SNI ;
- ✓ les logements locatifs appartenant aux bailleurs avec qui les négociations sur la fin de l'intermédiation n'ont pas encore abouti.

Au 31 décembre 2011, 282 logements et 41 chambres de célibataires relèvent encore de l'intermédiation contre près de 1250 logements et 120 chambres de célibataires fin 2010.

Les crédits prévus en DM 2 pour ces deux lignes de dépenses témoignent d'un taux de consommation satisfaisant : 96,17 % pour les loyers (95,55 % en 2010) et 95,05 % pour les charges (101 % en 2010).

⁶ Ces études concourent à la réalisation des travaux. Elles doivent donc être incorporées aux valorisations finales des opérations immobilières et être soumises à amortissements.

Globalement, les dépenses réelles ont représenté 95,88 % des prévisions 2011 contre 96,83 % en 2010. La DM 1 au budget 2012 prévoit de nouveau une baisse des crédits sur ces deux postes de dépenses du fait de la fin de l'intermédiation de l'établissement entre les bailleurs et les locataires.

Les crédits du compte 615 sont utilisés :

- ✓ soit pour des travaux d'entretien courant ;
- ✓ soit pour les travaux de programmation immobilière non amortissables.

La lecture des engagements « entretien courant » des services régionaux au compte 61 indique que ces derniers ont mandaté 520 373,32 € de dépenses sur ce poste en 2011, soit - 1,94 % par rapport à 2010 (530.676,78 €). Le taux de consommation des crédits d'entretien courant s'élève ainsi à 88,51%, il est ainsi nettement supérieur au taux d'utilisation des crédits constaté en 2010 (79,40%)

Le reste des dépenses du compte 615 est constitué par les crédits utilisés pour les opérations de la PI.

Pour la plupart des services régionaux de la Masse, ces crédits sont mandatés dans le cadre des versements d'avances de fonds à des sociétés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au fur et à mesure de la conclusion des procédures de marchés de travaux menées pour le compte de l'EPA.

Le montant des crédits mandatés en 2011 au titre des travaux non amortissables, entretien courant compris, est demeuré en deçà des objectifs de l'établissement .

Ce montant de dépenses de de travaux s'élevant à 1 015 612,50 € s'inscrit cependant en hausse de plus de 2,5 % par rapport à 2010 (990 324,92 €).

Exercice	Dépenses nettes de travaux en 2009 (entretien courant compris)	Evolution 2009/2008	Exercice	Dépenses nettes de travaux en 2010 (entretien courant compris)	Evolution 2010/2009	Exercice	Dépenses nettes de travaux en 2011 (entretien courant compris)	Evolution 2011/2010
2009	1 115 674,85 €	42,42%	2010	990 324,92 €	-11,24%	2011	1 015 612,50 €	2,55%

En volume, les mandatements les plus importants concernent, notamment, les services et les opérations suivantes :

- ✓ 106 000 €, dont le mandatement s'est fait en trois temps, pour le remplacement des sols souples amiantés des logements des cités de Calais et Boulogne Sur Mer (SR Dunkerque);
- ✓ 61 524 € pour des travaux de réhabilitation et de remplacement des portes palières dans les cités de Montpellier, La Grande Motte et Agde (SR Montpellier) ;

Le poste " *primes d'assurances* " (compte 616) a enregistré notamment le paiement :

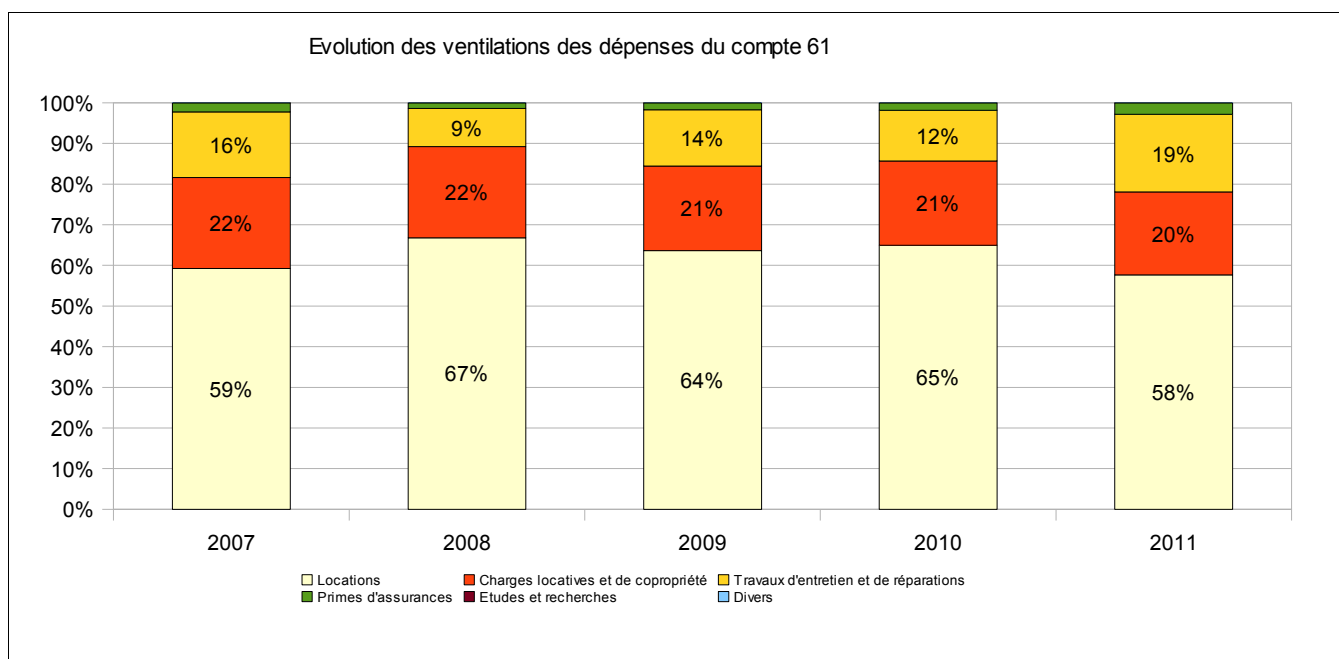
- ✓ de la prime d'assurance relative à la couverture « dommages aux biens » du parc de l'EPA pour un montant global de 137 621,33 € (137 198,11 € en 2010) ;

Les achats réalisés en 2010 sur les comptes 618x concernent notamment l'acquisition par le service central de mémentos comptables et diverses documentations spécifiques auprès des Éditions Législatives.

L'évolution de la répartition interne des dépenses du compte 61 montre que les **dépenses de loyers et de charges locatives versées par l'EPA à ses bailleurs composent toujours la majorité des dépenses au compte 61, et ce malgré la baisse nette comparé à 2010.**

Comptes	Nature de la dépense	2007	2008	2009	2010	2011
613x	Locations	5 590 855 €	5 583 205 €	5 417 369 €	5 178 259 €	3 065 989 €
614	Charges locatives et de copropriété	2 112 500 €	1 873 235 €	1 769 355 €	1 655 315 €	1 085 452 €
615x	Travaux d'entretien et de réparations	1 525 747 €	783 394 €	1 174 734 €	990 325 €	1 015 613 €
616x	Primes d'assurances	210 570 €	116 631 €	148 921 €	147 907 €	151 589 €
617	Etudes et recherches	0 €				0 €
618	Divers	1 628 €	1 402 €	437 €	1 523 €	936 €
TOTAL		9 441 299 €	8 357 867 €	8 510 816 €	7 973 328 €	5 319 579 €

Ainsi elles représentent 78 % des dépenses de ce compte 61 (58 % + 20 %). Le solde est presque exclusivement consacré aux dépenses de travaux d'entretien courant et d'opérations de programmation immobilière non amortissables, qui représentent 19% des dépenses.



Si les loyers et les charges ne reprennent pas la tendance haussière des dernières années, la diminution relative du poids de ces dépenses au sein du compte 61 devrait se confirmer parallèlement à l'amélioration de l'exécution de la PI (plus de dépenses au compte 615) et, ce en raison des restitutions de logements aux bailleurs sociaux du fait de la fin de l'intermédiation.

De plus, les réservations de logements réalisées dans le cadre des dernières conventions ne comportent plus de dispositif d'intermédiation financière entre les locataires et l'EPA. L'arrêté du 7 mars 2005 impose en effet aux administrations réservataires que les conventions d'occupation soient établies *directement* entre les locataires et les bailleurs sociaux.

● **Compte 62 - Autres services extérieurs**

Budget modifié 2011 : 2,74 M€

Dépense effective 2011 : 1,74 M€ (1,70 M€ en 2010)

Taux de consommation 2011 : 63,23 % (61,59 % en 2010 et 63,68 % en 2009)

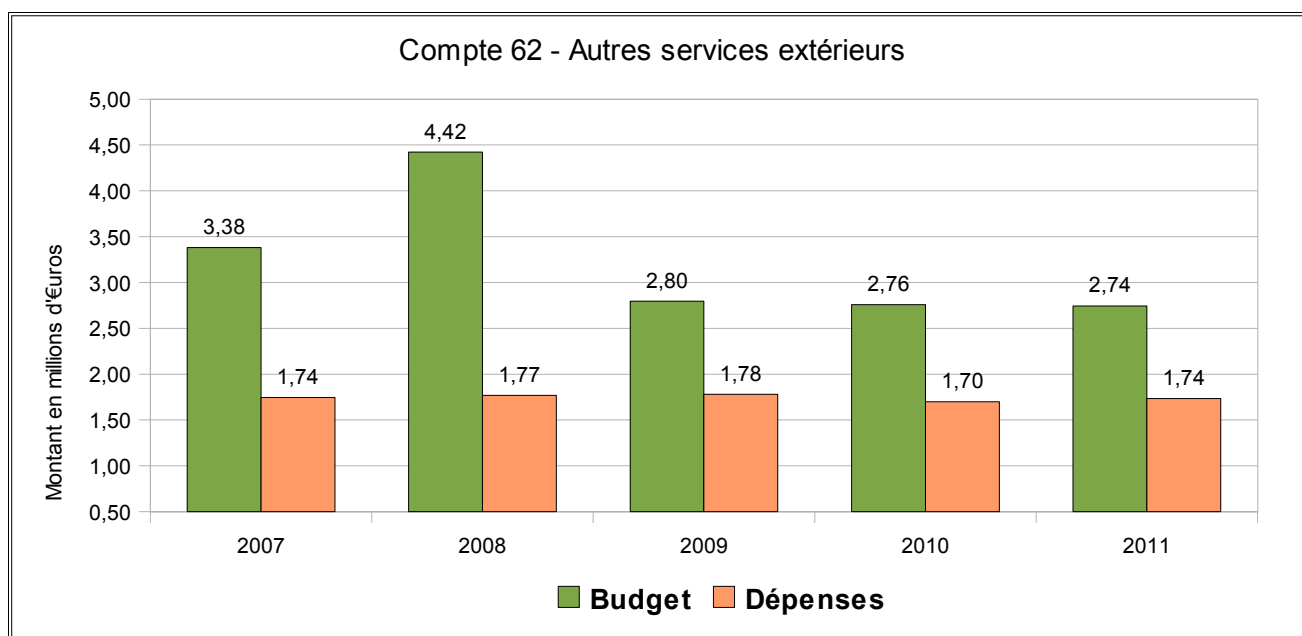
Les dépenses enregistrées sur ce compte recouvrent des prestations qui imputent, pour l'essentiel, les trois lignes de comptes suivantes :

- ✓ **comptes 622x** : rémunération fixe / forfaitaire / variable⁷ sur travaux réalisés des sociétés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dépenses liées aux opérations de travaux non amortissables⁸ [études diverses, honoraires et maîtrise d'œuvre, contrôle technique, diagnostics amiante, analyses d'échantillons, etc ...], dépenses d'architecte, maintenance et adaptation évolutive des applications Gestion Locative et SIREP@Net, rémunération de la CIAPS (assistance à la passation du marché des assurances), maintenance de CIEL Paye, etc ... ;
- ✓ **compte 6227** : les dépenses d'actes et de contentieux liées au recouvrement forcé des impayés réclamés aux locataires de la Masse ;
- ✓ **comptes 628x** pour le mandatement des dépenses de contrats d'entretien divers [contrats P1, P2, de nettoyage des parties communes, d'entretien des espaces verts, etc ...].

Globalement, les dépenses du compte 62 enregistrent une hausse de 2,18 % par rapport à 2010.

Le taux de consommation 2011 s'élève à 63,23%, supérieur au niveau observé dans les comptes 2010.

La seule ligne de dépense 622 indique toutefois plus d'1 M€ de crédits non mandatés par rapport au budget prévu fin 2011 en DM 2 (1,604 M€).



Les crédits correspondants aux dépenses engagées sont d'ores et déjà réinjectés dans le budget 2012 via la DM 1.

A elles seules, les rémunérations fixes ou forfaitaires des sociétés mandataires représentent en 2011 203 468,10 € soit un montant nettement inférieur aux années précédentes (244 917,19 € en 2010 et 290 000 € en 2009).

⁷Quatre sociétés bénéficient d'une rémunération annuelle fixe car elle n'est pas liée, par convention, au nombre de logements domaniaux gérés par les services régionaux : il s'agit de la SESA, de la SEMCODA, de la SOGIMA auxquelles s'ajoute depuis fin 2011, le BEB LOZE.

Les autres sociétés d'assistance à maîtrise d'ouvrage bénéficient, selon les termes des conventions, d'une rémunération forfaitaire qui dépend du nombre de logements. De sorte que cette rémunération baisse lorsqu'une cession de logements est réalisée par France Domaine.

Les rémunérations fixes ou forfaitaires des sociétés d'assistance à maîtrise d'ouvrage constituent des charges fixes pour l'établissement public dans la mesure où elles doivent être versées avec ou sans procédure de marchés à mener.

⁸Dans le cas de travaux amortissables, le mandatement de ces dépenses s'effectue sur les comptes 21x "immobilisations corporelles" et 23x "immobilisations corporelles en cours"

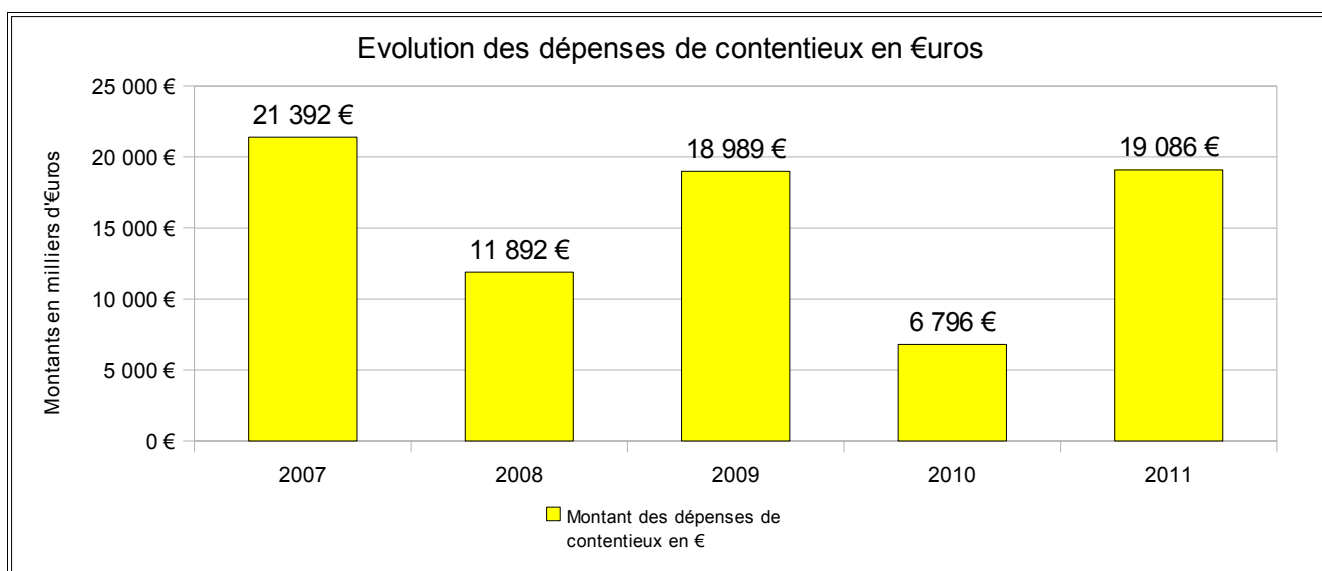
Ce poste de dépenses constitue pour l'instant un montant de frais fixes pour l'établissement dans la mesure où ces rémunérations doivent être mandatées quelque soit l'ampleur des opérations de PI notifiées aux sociétés d'assistance à maîtrise d'ouvrage partenaires de l'EPA pour les marchés de travaux. Cette évolution à la baisse est à mettre en parallèle avec la résiliation et la fin de certaines conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Néanmoins fin 2011, l'EPA a conclu une convention avec une nouvelle société d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le BEB LOZE.

Ces frais fixes devraient malgré tout continuer à diminuer à moyen terme en raison :

- De la résiliation de certaines conventions malgré la signature d'une nouvelle convention ;
- De l'achèvement des travaux de rénovation ;
- De l'évolution du parc domanial de l'EPA Masse. La vente par France Domaine des cités cédées induit la diminution de la rémunération forfaitaire (basée sur le nombre de logements domaniaux en gestion) de certaines sociétés.

Ces frais peuvent aussi se composer de la rémunération variable des sociétés mandataires ainsi que des dépenses liées aux opérations de travaux non amortissables enregistrées en dehors du compte 615.

Le solde des dépenses des comptes 622x comprend essentiellement des dépenses liées au suivi contentieux :



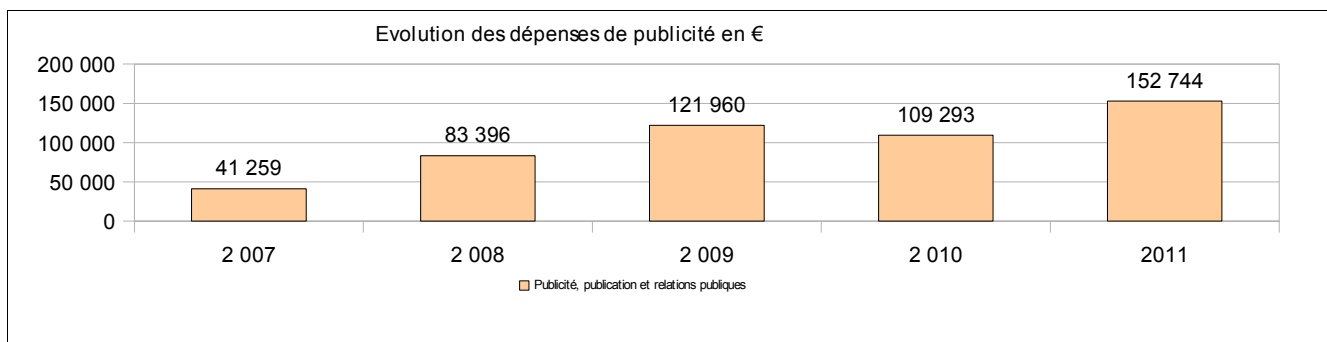
La croissance des dépenses de recouvrement et de contentieux est assez irrégulière entre 2007 et 2011. Elle a connu deux arrêts momentanés en 2008 et surtout 2010 avant une reprise prononcée en 2011.

Les principales autres dépenses du compte 62 se décomposent de la manière suivante :

1) Les frais de dépenses de publicité

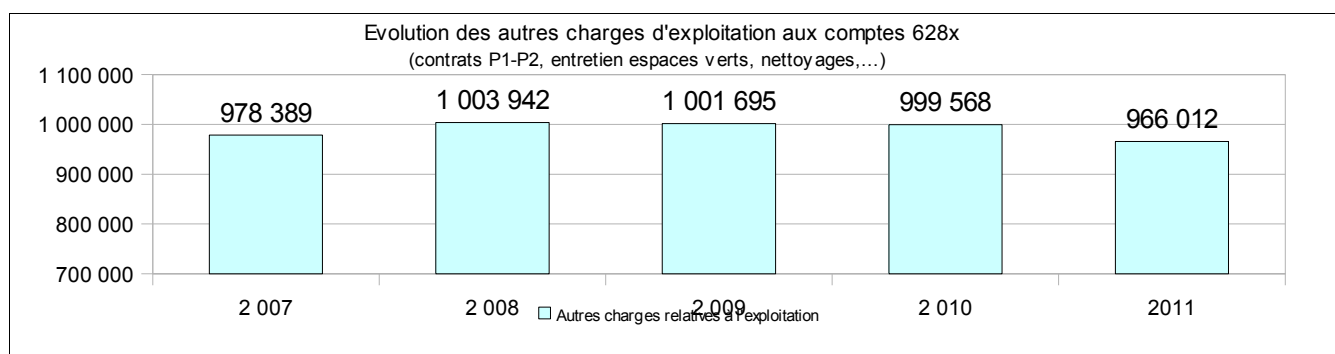
La croissance importante des frais de publicité et d'annonces dans les journaux (comptes 623x) s'est fortement accru en 2011 après un fléchissement en 2010. La hausse de 39,7 % comparé à 2010 permet d'atteindre un record de dépenses sur ce compte depuis la création de l'établissement. Cela s'explique par le nombre important d'opérations de travaux menées et par l'évolution de la réglementation, nécessitant de plus en plus de développements.

Cette tendance illustre en incidence les efforts des services régionaux et des sociétés mandataires pour entreprendre le plus possible d'opérations programmées.



2) **Les frais de prélèvement** : Le niveau de ces dépenses (4 117 € contre 5 248 € en 2010) est en diminution après une augmentation importante à compter de fin 2006 liée à la généralisation du mode de paiement par prélèvement automatique.

3) **Les dépenses mandatées en partie récupérables auprès des locataires** (dépenses de contrats de nettoyage, de maintenance divers, d'entretien des espaces verts, de chauffage, d'eau, d'ascenseurs ...), qui sont en baisse en 2011 (évolution de - 3,35 % par rapport à 2010) et atteignent leur niveau le plus bas sur les 5 dernières années.



Les montants récupérables au titre des charges locatives 2011 sont facilement identifiables grâce à la nomenclature des comptes. Pour 2011, ils s'élèvent à 849 204,57 €, soit un niveau légèrement au dessous de celui de l'exercice précédent en volume. Par contre la variation en terme de pourcentage par rapport au total des charges *brutes* est orientée à la hausse (87,91 % en 2011)⁹.

Répartition des charges 2011 - comptes 628x					
Compte	Montant net	Charges récupérables	Nature des dépenses	Montant net	Poids de chaque poste / dépenses totales
6282	133,74 €		Blanchissage	133,74 €	0,01%
62861	165,25 €		Nettoyage	189 236,21 €	19,59%
62862	189 070,96 €	189 070,96 €			
628811	51 683,80 €		Hygiène et sécurité	100 672,41 €	10,42%
628812	48 988,61 €	48 988,61 €			
628821	53 065,37 €		Espaces verts	199 921,87 €	20,70%
628822	146 856,50 €	146 856,50 €			
628831	4 266,91 €		Chauffage (contrats P1 P2 ...)	366 504,82 €	37,94%
628832	362 237,91 €	362 237,91 €			
628851	1 702,48 €		Eau (contrats)	51 151,13 €	5,30%
628852	49 448,65 €	49 448,65 €			
628861	558,23 €		Ascenseurs (contrats)	19 512,55 €	2,02%
628862	18 954,32 €	18 954,32 €			
628881	5 232,05 €		Divers	38 879,67 €	4,02%
628882	33 647,62 €	33 647,62 €			
TOTAL	966 012,40 €	849 204,57 €	0,00 €	966 012,40 €	100,00%
		87,91%	des charges totales.		

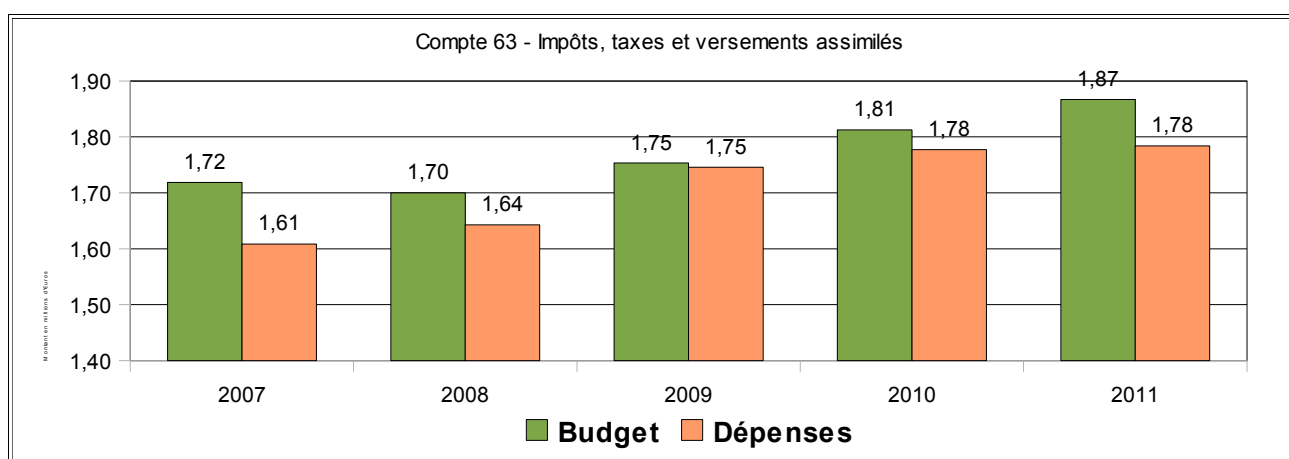
● Compte 63 - Impôts, taxes et versements assimilés

⁹ 858.888,94 € en 2010 (85,93% des charges)

Budget modifié 2011 : 1,867 M€
Dépense effective 2011 : 1,784 M€ (1,777 M€ en 2010)
Taux de consommation 2011 : 95,55 % (98,05 % en 2010 et 99,56 % en 2009)

Les crédits inscrits à ce compte permettent le paiement des impositions locales (taxes foncières, taxes d'enlèvement des ordures ménagères) mais aussi des taxes d'habitation pour les logements de célibataires (au compte 635133).

Comme le service central l'avait envisagé en DM 2 fin 2011, les mandatement de crédits au compte 63 connaissent une très légère hausse de + 0,37 % par rapport aux dépenses enregistrées en 2010.

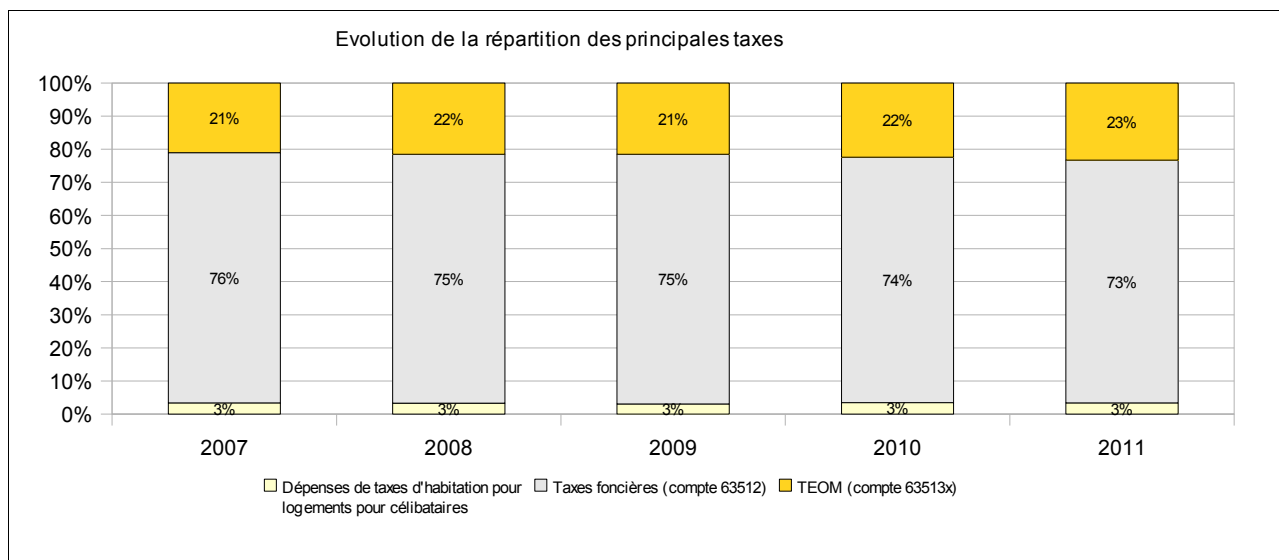


Les dépenses de taxes foncières et les frais rattachés¹⁰ décroissent modestement par rapport à 2010 (-0,59 %) Les frais liés aux taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, REOM) augmentent de 4,45 % soit sur un rythme plus soutenu.

	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de croissance des taxes	1,70%	2,78%	6,13%	1,87%	0,45%
Dépenses de taxes d'habitation pour logements pour célibataires	53 345,00 €	53 849,00 €	53 612,00 €	61 833,00 €	59 893,00 €
Taxes foncières (compte 63512)	1 209 209,00 €	1 235 316,00 €	1 315 488,87 €	1 316 625,00 €	1 308 906,00 €
TEOM (compte 63513x)	335 789,58 €	353 615,15 €	374 359,93 €	397 583,00 €	415 266,22 €
TOTAL des principales taxes	1 598 343,58 €	1 642 780,15 €	1 743 460,80 €	1 776 041,00 €	1 784 065,22 €

Les graphiques suivants indiquent l'évolution distincte des taxes. La taxe foncière a représenté à elle seule 74 % de ces charges en 2010.

¹⁰ non récupérables auprès des locataires.



Ces chiffres masquent toutefois une hétérogénéité marquée des augmentations des taxes entre les régions et entre les cités elles mêmes situées pourtant sur une zone géographique proche.

S'agissant des taxes d'habitation pour les logements de célibataires, elles ne sont pas récupérées directement auprès des locataires dans la mesure où loyers et charges des appartements pour célibataires sont payés à l'EPA Masse dans le cadre de forfaits. Les dépenses mandatées à ce titre en 2011 s'élèvent à 59 893 €, en légère baisse par rapport à 2010 (- 3,1% soit 61 833 € en 2010).

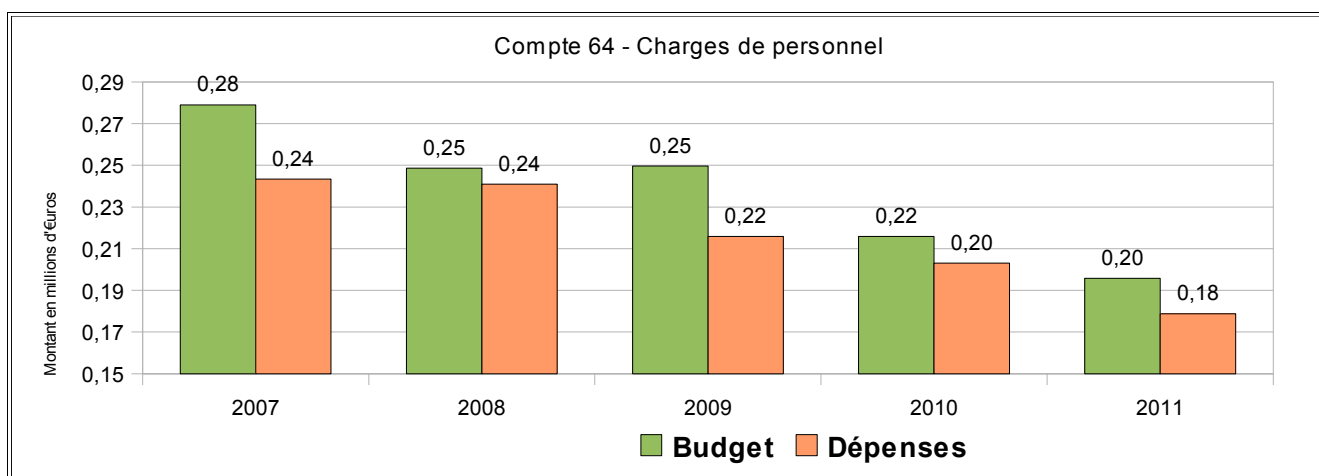
● **Compte 64 - Charges de personnel**

Budget modifié 2011 : 0,196 M€

Dépense effective 2011 : 0,179 M€ (0,203 M€ en 2010)

Taux de consommation 2011 : 91,32 % (94,08 % en 2010 et 86,5 % en 2009)

Sur ce compte, la Masse des douanes acquitte les salaires des personnels *contractuels*¹¹ (gardiens et des femmes de ménage) ainsi que les charges sociales afférentes.



La baisse des dépenses de charges de personnel se poursuit (- 11,93 % en 2011 par rapport à 2010).

¹¹ par extension, ces personnels sont souvent désignés, à tort, par l'appellation unique de « personnels Berkani ».

A terme, les charges relatives aux femmes de ménage devraient encore diminuer, les services régionaux faisant directement appel à des sociétés de services pour le nettoyage, les départs à la retraite ou les licenciements n'étant pas systématiquement remplacés.

Le montant des dépenses considérées comme récupérables au compte 64 auprès des locataires s'élève à 126 394,64 €, en diminution de 11,3 % par rapport à 2010 (142 502,24 €). Pour 2011, ces dépenses récupérables représentent 70,69 % du total des dépenses de personnel de l'établissement. Il s'agit d'un ratio plutôt stable comparé à 2010 (70,19 %). Une partie de ces dépenses est en outre récupérée auprès des sociétés avec lesquelles l'EPA a passé une convention (SNI notamment). Les titres de recettes correspondants imputent le compte 7588.

● **Compte 65 - Autres charges de gestion courante**

Budget modifié 2011 : 1,291 M€

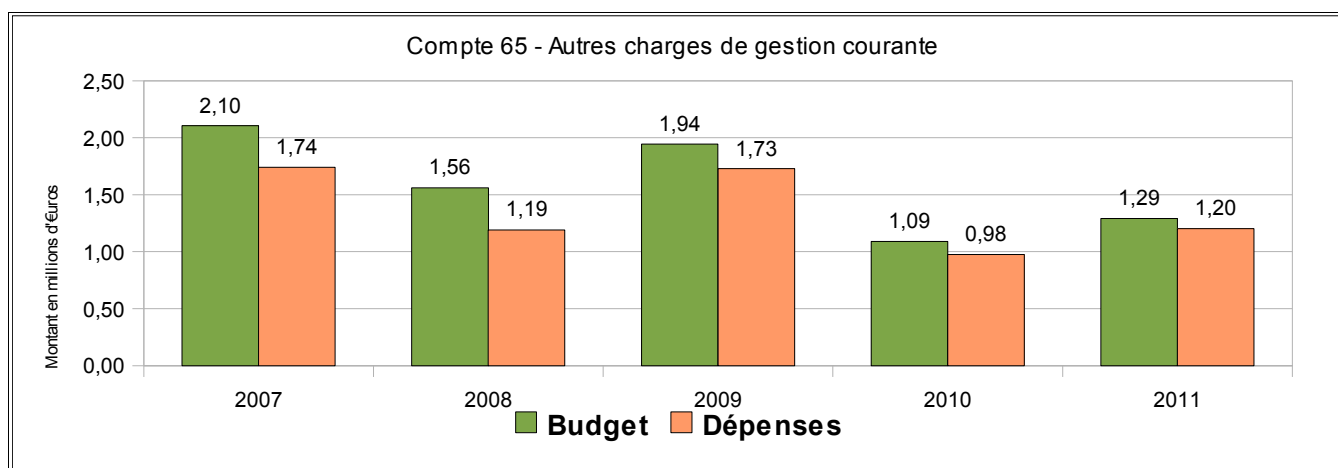
Dépense effective 2011 : 1,201 M€ (0,975 M€ en 2010)

Taux de consommation 2011 : 93,01 % (93,59 % en 2010 et 88,87 % en 2009)

Les crédits inscrits sur ce compte concernent :

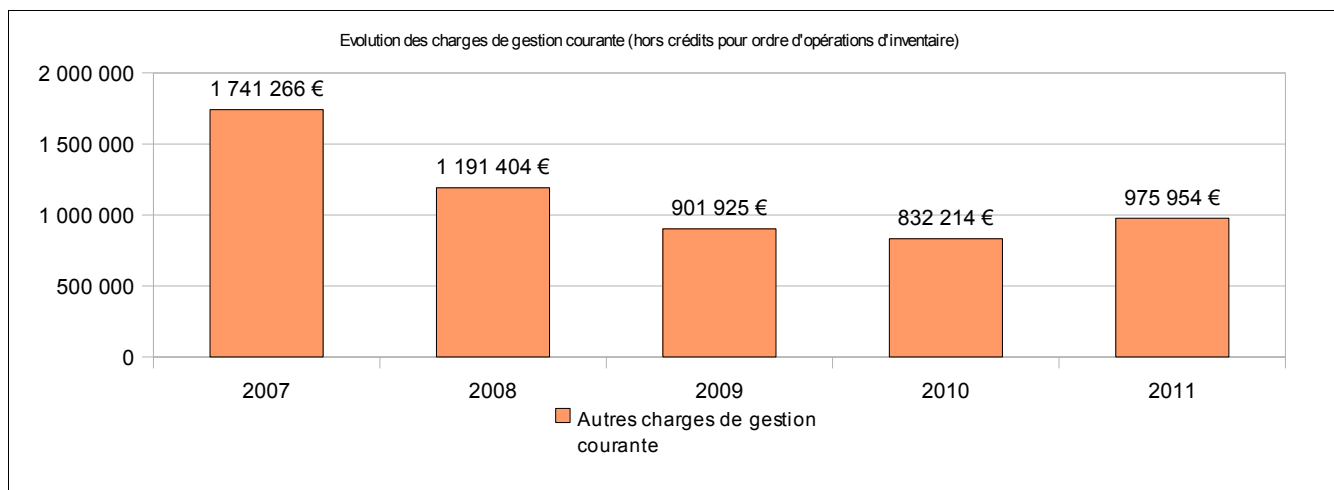
- ✓ les opérations liées à l'enregistrement des admissions en non valeur (ANV) et des remises gracieuses (comptes 654x¹²) ;
- ✓ le versement des droits de réservations de logements auprès de bailleurs sociaux (compte 6571) ;
- ✓ les dépenses avancées dans un premier temps par l'EPA pour le compte de l'Etat (compte 6572) ;
- ✓ les régularisations de charges locatives des exercices antérieurs, remboursées aux locataires (compte 6583).

Globalement, les dépenses du compte 65 (1,201 M€) se sont accrues de 225 652 € soit une hausse de 23,13% par rapport à 2010).



Apurées des crédits *pour ordre*, les dépenses « réelles » au compte 65 s'élèvent à 975 954 € ce qui constitue ainsi une hausse de 17,27 % par rapport à 2010 et marque une rupture de la tendance baissière constatée depuis 2007).

¹² il s'agit de mandatement *pour ordre* (pas de décaissement effectif).



L'analyse détaillée des dépenses du compte 65 appelle plusieurs remarques :

- Sur l'exercice 2011, l'enveloppe de crédits dédiée aux réservations (6571) a augmenté de 32,7 % (342 728 € dédiés contre 258 250 € en 2010). Elle reflète plusieurs engagements¹³. Cette évolution à la hausse est à mettre en parallèle avec l'évolution à la baisse des loyers payés par l'EPA aux bailleurs dans le cadre de la fin de l'intermédiation (compte 613).
- Les autres dépenses du compte 65 connaissent des variations contrastées :
 - ↳ Les admissions en non valeur et les remises gracieuses se sont fortement accrues en 2011 (elles sont passées de 1 868 € en 2010 à 12 336,47 € en 2011). L'évolution de cet indicateur est plutôt irrégulière, il est difficile d'en dégager une tendance, ces mandatements se réalisant au gré des demandes de constitution de dossiers et des propositions votées en Conseil d'Administration.
 - ↳ Le mandatement des avances pour le compte de l'État (DGDDI) au compte 6572 a diminué de 12,86 %, malgré la hausse du prix du fioul et du gaz.
 - ↳ Les remboursements de charges locatives aux locataires ont diminué de 3,3 % en 2011 (479 535 € contre 495 922 € en 2010), alors qu'elles avaient augmenté de 61 % entre 2009 et 2010. Cette amélioration du niveau des remboursements de charges aux locataires résulte d'un ajustement à la hausse du niveau des provisions pour charges qui a permis notamment de répondre à la hausse des prix du fioul notamment. Les cessions de cités domaniales peuvent aussi expliquer très partiellement cette baisse des remboursements.

● **Compte 66 - Charges financières**

Budget modifié 2011 : 1000 €
 Dépense effective 2011 : 0 € (69 € en 2010)
 Taux de consommation 2011 : 0 % (6,90 % en 2010)

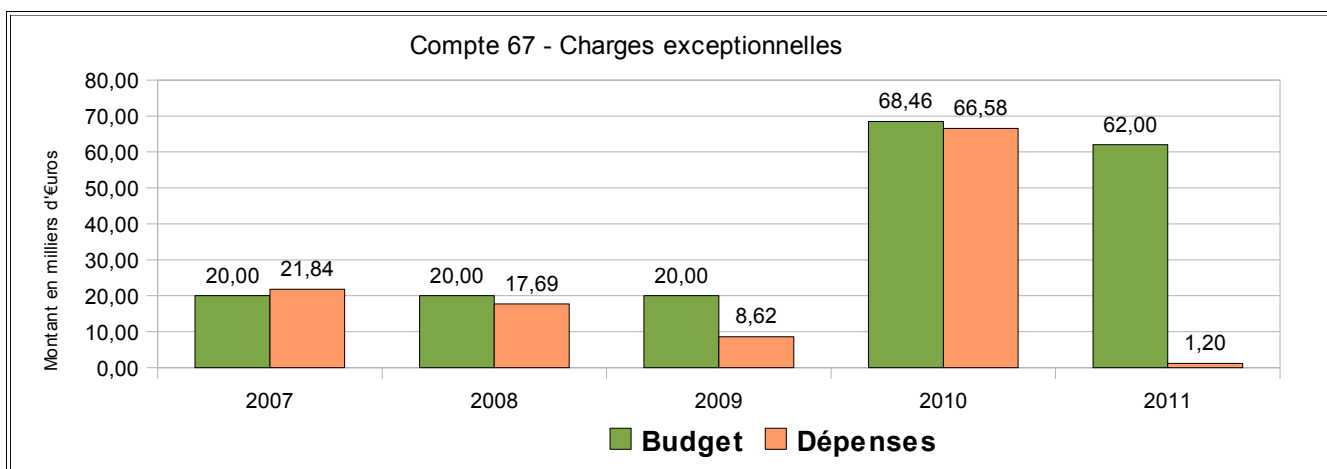
Ce poste est destiné au paiement des charges financières. Aucun mouvement n'a été enregistré sur ce compte en 2011 (61 € seulement en 2007, 85 € en 2008, aucun mandatement en 2009, 69 € en 2010).

● **Compte 67 - Charges exceptionnelles**

Budget modifié 2011 : 62.000 €
 Dépense effective 2011 : 1.199 € (66.581 € en 2010)
 Taux de consommation 2011 : 1,93 % (332,91 % en 2010 et 43,08 % en 2009)

¹³ 200.000 € pour l'OGIF (Claye-Souilly) ; 60.000 € pour la RIVP (Paris 15) ; 65.000 € pour I3F (Courbevoie et Saint-Germain en Laye) ; 17.728 € pour l'association PARME (logements pour célibataires / région parisienne).

Depuis 2006, la consommation des crédits de ce compte ne recouvre plus les dépenses au titre des sinistres dans les cités. En effet, les réparations consécutives aux sinistres sont imputées soit sur les comptes 615x "travaux d'entretien et de réparations", soit sur des comptes d'immobilisations (21x/23x) s'il s'agit d'un des composants d'un immeuble remis en dotation¹⁴. Ainsi, les crédits affectés au compte 67 sont principalement utilisés pour les opérations d'inventaire pour l'enregistrement des cessions d'actifs. Ces dernières s'effectuent par mandats *pour ordre* aux comptes 675x.



Le montant de ces mandatement retrouve un niveau beaucoup plus modeste en 2011 (1 199 €, après avoir atteint en 2010 un niveau inhabituel de 66 580 €). Cela s'explique principalement par le fait que les sorties d'actifs en 2011, contrairement à 2010, ont engendré très peu de mandats aux comptes 675 (enregistrement des valeurs nettes comptables d'éléments d'actifs cédés) et pour des montants très modestes (394,98 € en 2011 contre 63 210 € en 2010).

Le reste des crédits du compte 67 est utilisé pour mandater des pénalités pour retard de paiement de factures au compte 6711 pour un montant de 804,29 €.

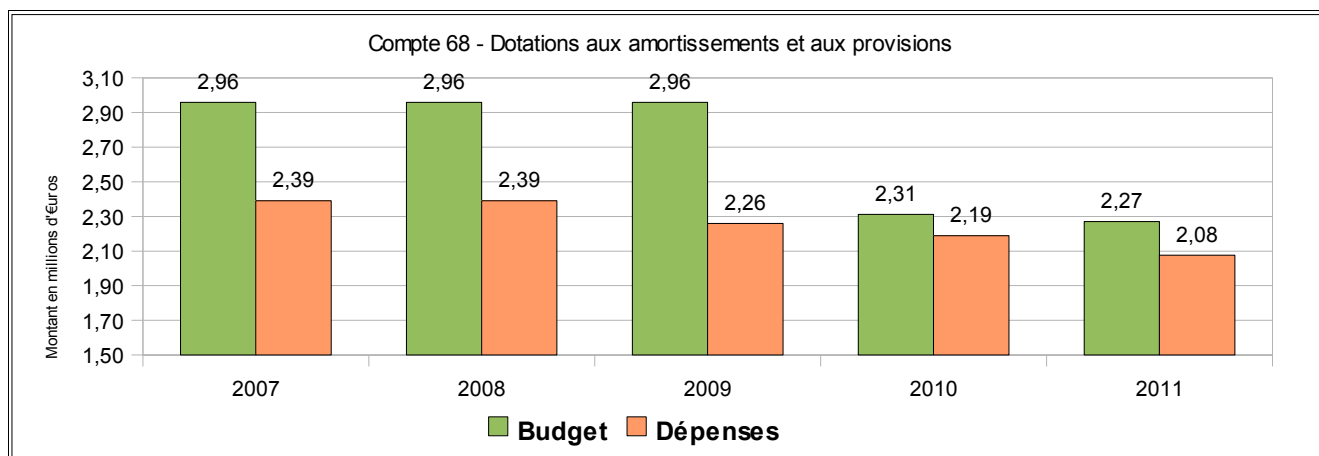
● **Compte 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions**

Budget modifié 2011 : 2,270 M€

Dépense effective 2011 : 2,076 M€ (2,189 M€ en 2010)

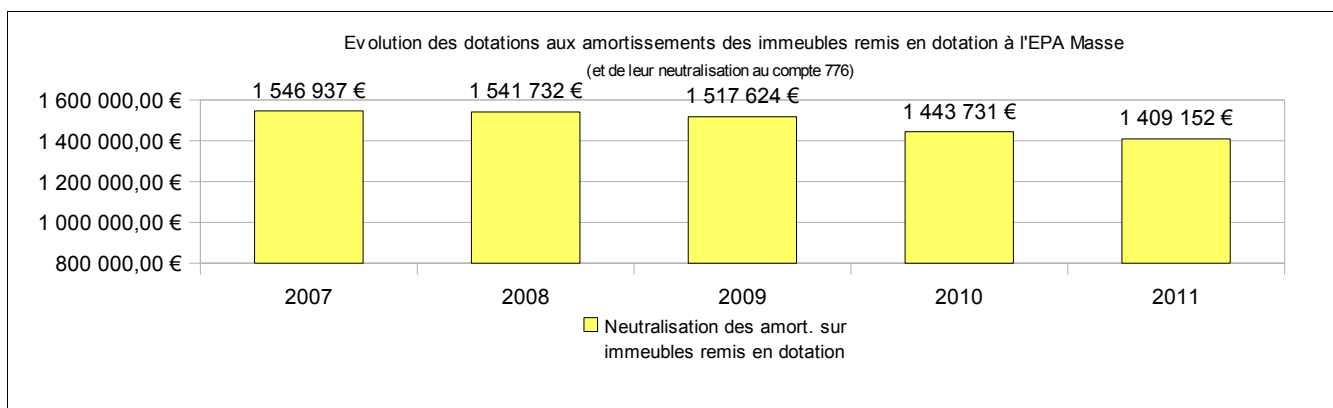
Taux de consommation 2011 : 91,47 % (92,80 % en 2010 et 76,39 % en 2009)

Les dépenses sur ce compte sont en légère diminution depuis 2008.

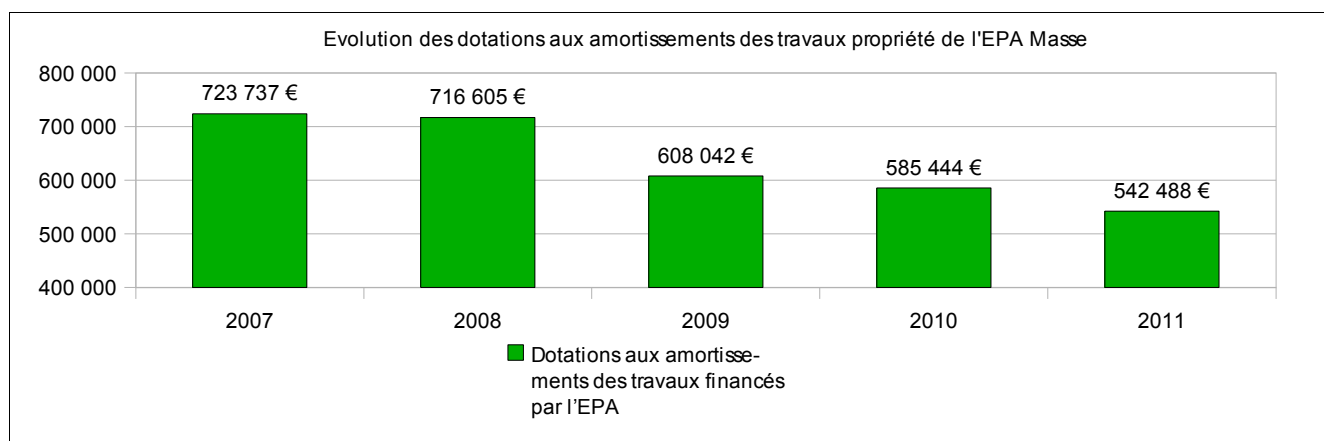


¹⁴ Cf. toutes les notes et instructions relatives à la comptabilisation de la valeur des immeubles en composants, et notamment l'instruction n°06-007-M9 du 23/01/2006 de la DGCP.

L'EPA n'étant pas propriétaire des immeubles domaniaux qu'il gère, les dotations aux amortissements (1,409 M€ en 2011) sont neutralisées par l'émission de recettes au compte 776 pour un montant identique.



Le compte 68 retrace également les dotations aux amortissements des travaux soumis à amortissements et propriété de l'établissement puisqu'ils sont financés par son propre budget.



Ces dotations sont en diminution depuis 2007.

Il est à noter que les dotations aux amortissements des travaux ne sont mises en œuvre que lorsque la clôture comptable de l'opération avec la société mandataire est effective. Une clôture tardive (retenues de garantie ou délais de parfait achèvement) peut retarder la dotation, bien que les travaux soient réceptionnés. En outre, la valorisation des travaux s'effectue parfois avec un fort décalage après réception des travaux¹⁵.

La complexité des procédures et des vérifications retardent *in fine* le basculement des opérations de travaux dites "d'investissements / améliorations" du compte 23 "immobilisations en cours" vers un compte 21x définitif et, par incidence, la prise en compte de leur amortissement (comptes 68 / 28).

Cette difficulté se double du problème de changement de l'imputation des dépenses de travaux de PI sur la base de la mise en œuvre de la comptabilisation par composant et d'une méthodologie de classement des immobilisations de l'EPA qui répond aux recommandations de la DGFIP et qui a été approuvée par le conseil d'administration de la Masse en 2009.

Début 2008, l'EPA a reventilé l'inscription des valeurs des immeubles remis en dotation selon la comptabilisation par composants : tous les composants des immeubles enregistrés à l'actif de l'EPA ("structure", "ravalement", "menuiseries extérieures"...) se sont vus dotés d'une durée d'amortissement et d'un taux spécifique.

¹⁵ Exemple de la villa du Côteau pour laquelle un flux financier a été enregistré en 2008 entre la SEMCODA et l'EPA alors que les travaux étaient terminés depuis plusieurs années

Cette évolution doit être complétée par le recensement de toutes les immobilisations acquises par l'établissement depuis sa création en 1998 en dehors des immeubles. Il s'agit essentiellement des travaux réalisés.

- **Compte 69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés**

Budget modifié 2011 : 12.400 €
Dépense effective 2011 : 12.351 € (55.989 € en 2010)
Taux de consommation 2011 : 99,6% (99,98% en 2010)

Les dépenses de ce compte concernent le mandatement des taxes dues sur les intérêts générés par les liquidités de la trésorerie de l'EPA, momentanément excédentaires, placées en comptes à terme auprès de la Caisse des Dépôts.

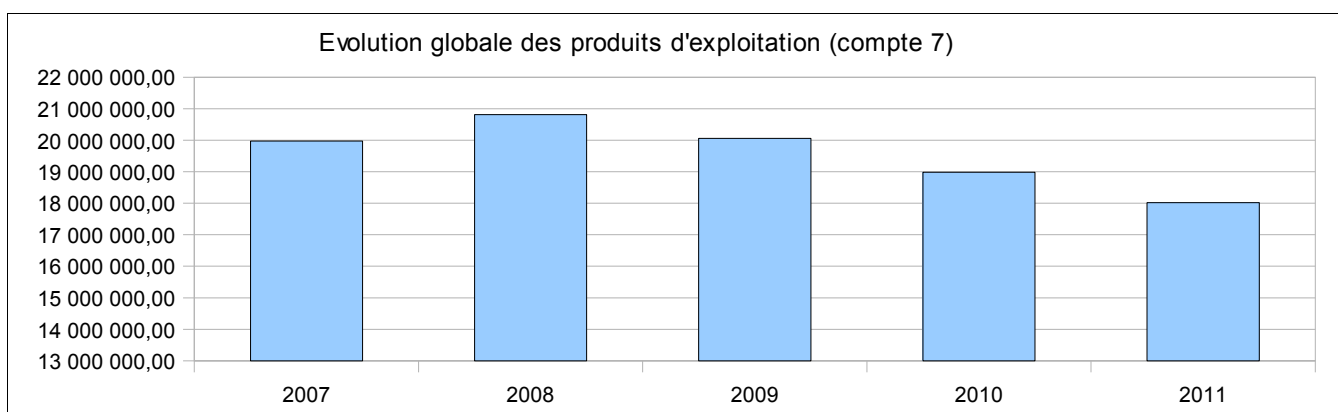
Les dépenses enregistrées en 2011 concernent les taxes dues sur les intérêts comptabilisés en 2010. Ces taxes s'avèrent beaucoup moins élevées que celles payées en 2010, et cela en raison de la baisse des taux d'intérêts courant 2010 lors de la souscription de ces placements et de leur liquidation intervenue en 2010. L'EPA a ainsi mandaté 12.400 € de taxes sur valeurs mobilières en mai 2011.

2.2. Budget voté - recettes exécutées

Rappel préalable : les recettes du compte d'exploitation ne sont pas concernées par les versements du compte d'affectation spécial (CAS). En effet, les recettes issues du CAS imputent le compte 1311 "subvention d'investissement – état" dans la colonne "ressources" du tableau de financement (cf infra).

Les produits d'exploitation s'élèvent à 18,016 M€ en 2011 (contre 18,894 M€ en 2010). Les recettes de fonctionnement diminuent de 4,65 % et constituent le niveau le plus bas depuis 2005.

Le graphique suivant indique l'évolution des recettes d'exploitation depuis 2007.



La faiblesse des recettes provenant des loyers, déjà évoquée lors des analyses précédentes, reste le constat majeur de cette analyse budgétaire 2011.

Malgré une augmentation continue des loyers sur les derniers exercices, le volume des recettes issues des redevances d'occupation a fortement diminué. Et cela est la conjonction de deux éléments : cession de cités domaniales mais de manière plus prépondérante, fin de l'intermédiation des loyers à compter du 1er juillet 2011.

• Compte 70 - Produit des activités

Budget modifié 2011 : 13,336 M€

Recette effective 2011 : 13,467 M€ (16,269 M€ en 2010)

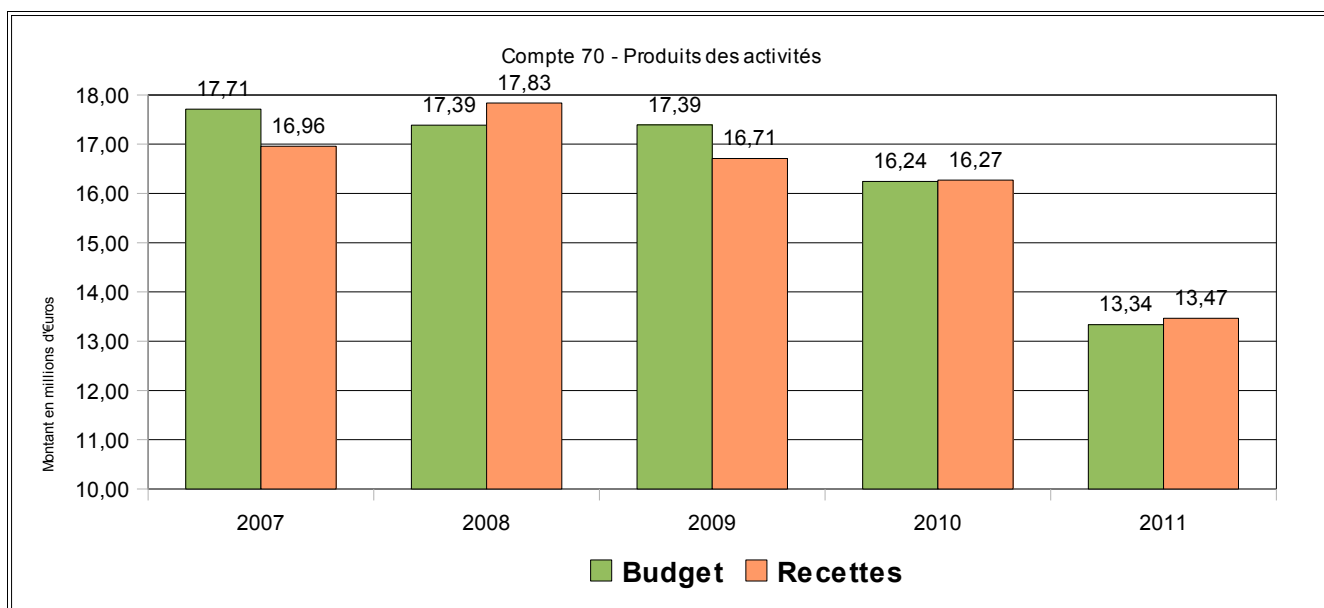
Taux de réalisation 2011 : 100,98 % (100,17% en 2010 et 96,06 % en 2009)

Le compte 70 reprend le résultat des recettes émises par l'établissement pour :

- ✓ les provisions pour charges et la récupération des charges locatives auprès des locataires (comptes 703x) ;
- ✓ les redevances d'occupation (comptes 704x) ;
- ✓ les prestations de services (comptes 706x) (places de parking, usage de mobiliers mis à disposition dans les appartements pour célibataires, systèmes de réception TV...)
- ✓ les recettes émises au titre d'activités annexes (enregistrement de la redevance due par la société I3F à l'EPA pour le bail emphytéotique du terrain de la rue de Thionville Paris 19^{ème}).
Cette redevance, reversée à l'EPA par l'intermédiaire des services fiscaux, est minorée par des frais de régie à hauteur de 5 % de la redevance brute.

Les recettes globales au compte 70 diminuent de 17,23 % (- 2.802.637 €) par rapport à 2010 (baisse de 2,61 % en 2010 par rapport à 2009).

Le taux de réalisation rapporté aux estimations de recettes prévues fin 2011 en DM 2 s'établit à 100,98 %. Il est satisfaisant dans la mesure où il indique que les prévisions de recettes inscrites par l'établissement dans son budget de fin d'année 2011 (cf. DM 2) sont fiables.



En outre, le compte 70 est concerné par l'enregistrement d'opérations d'inventaire.

Les analyses suivantes reprendront les montants inscrits au compte financier **en écartant les crédits *pour ordre*** (recettes « non encaissables »).

Les montants de recettes « réelles » montrent une évolution défavorable du compte 70. Sur le plan comptable, ces recettes constituent le cœur de l'activité de la Masse.

Concernant les recettes issues de la récupération des charges locatives (comptes 703x)

Ces recettes sont en forte baisse de 18,32 % en 2011 par rapport à 2010 et cette évolution fait suite à une légère hausse de 1,5 % entre 2009 et 2010.

Le montant brut de recettes imputées au compte 7031 doit être diminué d'un montant de recettes émises *pour ordre* spécifiquement sur le compte 7031 "régularisations de charges" dans le cadre des opérations d'inventaire.

Les charges récupérables sont toujours refacturées *in fine* aux locataires avec un décalage dans le temps. En théorie, les comptes annuels doivent retracer un montant de charges récupérables payées et, de manière symétrique en recettes, inscrire la refacturation aux locataires de ces charges.

Or les régularisations de charges relatives à un exercice « x » ne sont jamais déterminées au cours de cet exercice.

Étant donné que l'équilibre arithmétique *théorique* n'est pas respecté entre les charges récupérables et les recettes, les comptes de la Masse, s'ils ne sont pas corrigés, aboutissent, soit à une minoration momentanée du bénéfice, soit à une majoration de la perte d'exploitation.

La correction mise en œuvre par l'EPA depuis 2008 consiste :

- à calculer le différentiel entre les charges récupérables (dépenses nettes des comptes 614 et de ceux finissant par le nombre 2 pour "part récupérable" PR) et les recettes constatées au compte 7031 avant clôture des comptes 6 et 7 ;
- à pondérer ce montant par un taux d'inoccupation pour conduire, soit à l'émission de titre de recette *pour ordre*, soit à une réduction de recette *pour ordre*, au compte 7031 selon l'écart positif ou négatif entre les deux masses " dépenses " - "recettes" ¹⁶.

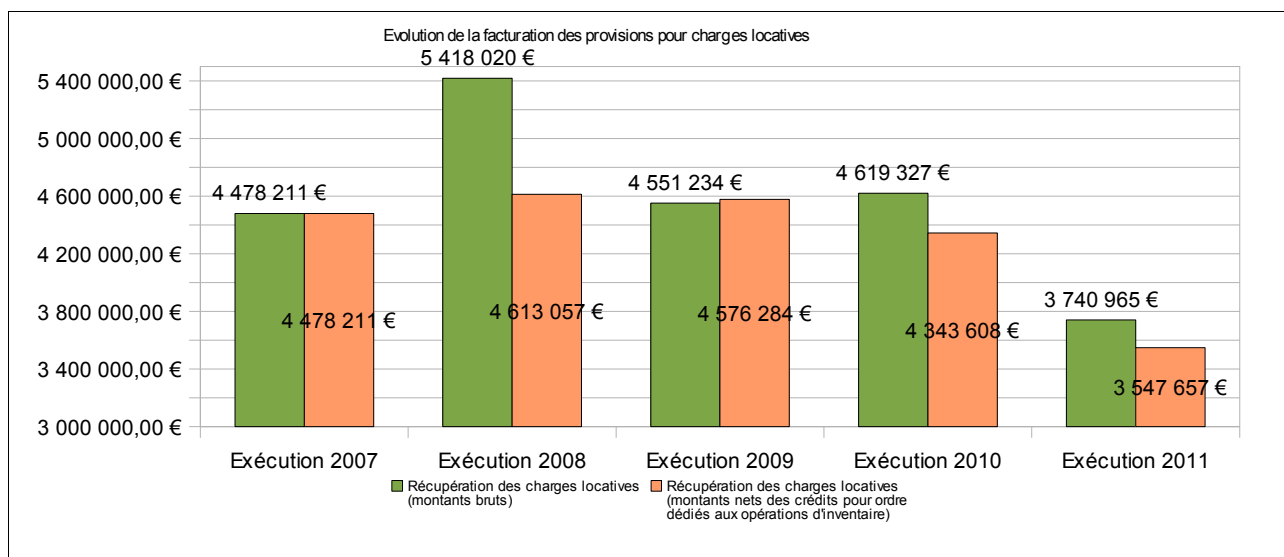
L'exercice 2010 conduit à émettre 255 697,97 € de recettes *pour ordre* et 194.330,58 € de réductions de recettes *pour ordre* au nom de chaque comptable secondaire concerné (Cf Annexe 2).

Le montant des *recettes nettes réelles* au compte 7031 "récupération sur charges locatives" ne s'élève donc pas à 3 740 965 € en 2011 mais à 3 547 957 € de recettes « nettes ».

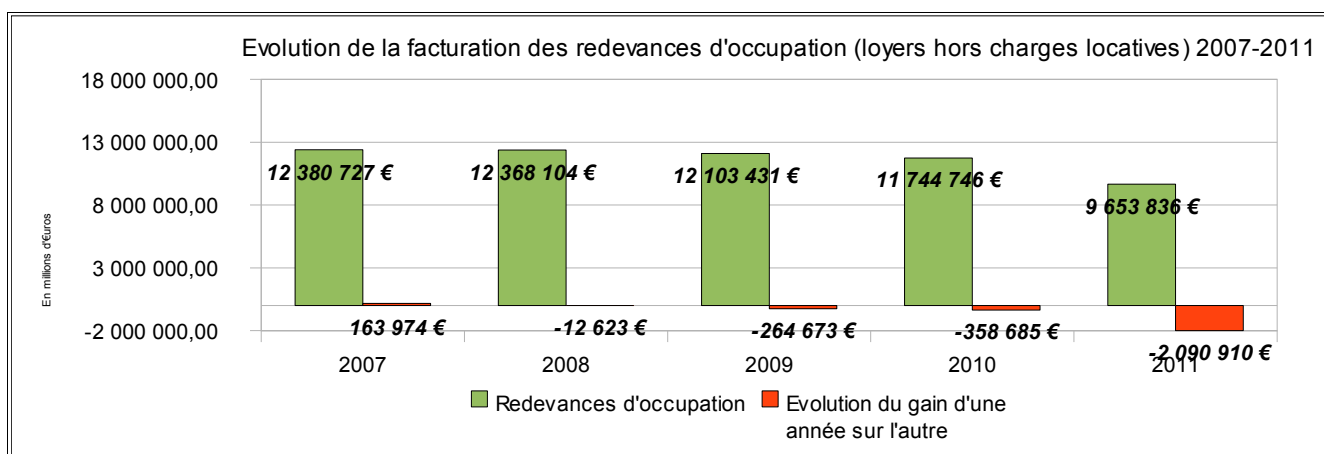
	<i>Exécution 2007</i>	<i>Exécution 2008</i>	<i>Exécution 2009</i>	<i>Exécution 2010</i>	<i>Exécution 2011</i>
Récupération des charges locatives (montants bruts)	4 478 211 €	5 418 020 €	4 551 234 €	4 619 327 €	3 740 965 €
Récupération des charges locatives (montants nets des crédits pour ordre dédiés aux opérations d'inventaire)	4 478 211 €	4 613 057 €	4 576 284 €	4 343 608 €	3 547 957 €
Variations annuelles (montants nets)	-2,41%	3,01%	-0,80%	-5,08%	-18,32%

Evolution des recettes *brutes* et des recettes *nettes* provenant de la refacturation des charges locatives :

¹⁶ se reporter au guide pratique des opérations d'inventaire « ordonnateurs » de l'exercice 2010.



Concernant les recettes générées par les redevances d'occupation enregistrées au compte 704x



Le tableau suivant reprend l'évolution des augmentations votées par les derniers conseils d'administration

	2007	2008	2009	2010	2011
Augmentations des loyers approuvées par le conseil d'administration (part domanial)	5,00%	3,00%	3,00%	1,20%	1,50%
Loyers au compte 7041 (parc domanial)	8 772 695,91 €	7 511 164,81 €	7 302 891,43 €	7 276 871,12 €	7 171 030,28 €
Loyers au compte 7043 (parc locatif)	3 608 031,26 €	4 856 938,69 €	4 800 539,55 €	4 467 874,99 €	2 482 805,50 €
TOTAL des loyers aux comptes 704x	12 380 727,17 €	12 368 103,50 €	12 103 430,98 €	11 744 746,11 €	9 653 835,78 €
Evolution d'une année sur l'autre du total des recettes	1,34%	-0,10%	-2,14%	-2,96%	-17,80%
Gain annuel	164 105,10 €	-12 623,67 €	-264 672,52 €	-358 684,87 €	-2 090 910,33 €
% du gain annuel / aux recettes annuelles	1,33%	-0,10%	-2,19%	-3,05%	-21,66%
GAIN ANNUEL loyers domaniaux	97 547,63	-1 261 531,10	-208 273,38	-26 020,31	-105 840,84
GAIN ANNUEL loyers locatifs	66 557,47	1 248 907,43	-56 399,14	-332 664,56	-1 985 069,49

Cette réduction des recettes (montants négatifs dans la ligne « Gain annuel » du tableau ci-dessus) s'explique par la vente par France Domaine de cités domaniales (dont certaines encore occupées par quelques locataires) mais aussi et surtout par la fin de l'intermédiation en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011.

La baisse de recettes s'explique avant tout par la réduction du parc de logements locatifs de l'EPA, logements pour lesquels la Masse ne facture plus de recettes.

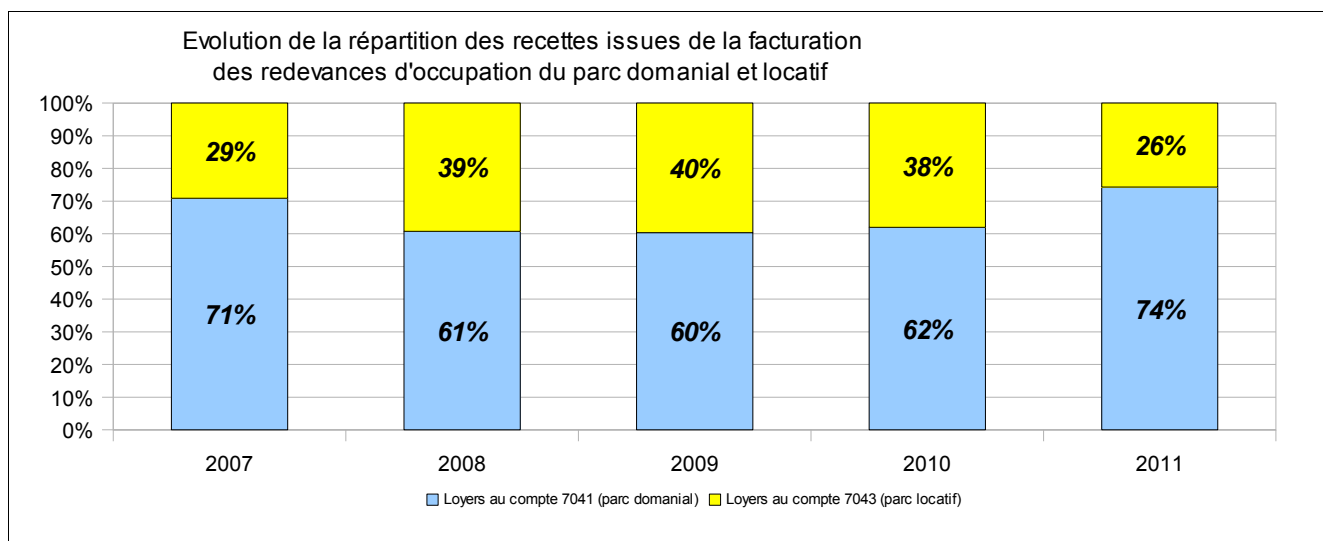
Ainsi, au 31 décembre 2011, 286 logements et 113 chambres de célibataires relèvent encore de l'intermédiation (Cf. Annexe 3) contre près de 1250 logements et 120 chambres de célibataires en décembre 2010.

Aussi, la signature de réservations de logements (avec paiements de droits de réservations au compte 6571) ne se traduit pas / plus par une augmentation des facturations, l'arrêté du 7 mars 2005 imposant à l'EPA que les conventions d'occupation soient établies directement entre les locataires et les bailleurs sociaux.

Dans le secteur domanial, 31 logements ont été cédés par France Domaine courant 2011 (Cf. Annexe 4)

Par ailleurs, le taux d'inoccupation au 31 décembre 2011 avoisine 20,49 %.

S'agissant de l'évolution du ratio « recettes issues du parc domanial » et « recettes issues du parc locatif », on observe en 2011 une modification de ce rapport par rapport aux trois dernières années.



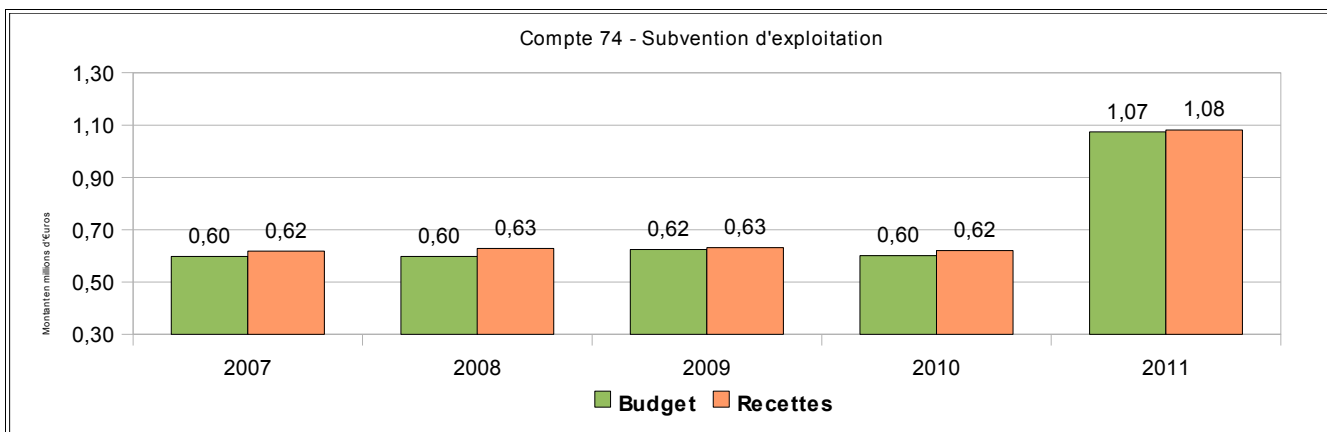
En volume, les autres recettes comptabilisées au compte 70 demeurent marginales.

Au compte 708 sont enregistrées les recettes relatives à la facturation des produits des activités annexes. Il s'agit du reversement à l'EPA du produit provenant du loyer payé par la société I3F dans le cadre du bail emphytéotique de la rue de Thionville Paris 19^{ème} (les montants encaissés par l'EPA depuis la mise en œuvre de ce bail en 2006 représentent 126 022,79 €)

- **Compte 74 - Subvention d'exploitation**

Budget modifié 2011 : 1,074 M€ Recette effective 2011 : 1,081 M€ (0,619 M€ en 2010) Taux de réalisation 2011 : 100,68 % (103,13 % en 2010 et 101,03 % en 2009)

Ce compte 74 recouvre la subvention de l'État versée par la DGDDI.



Jusqu'en 2010, la subvention de fonctionnement de l'État, fixée à 500 000 € annuels auxquels s'ajoute un complément de subvention variable inférieur à 100 000 €, était relativement stable. Cette subvention est versée en deux tranches : 80 % en juillet et le solde en fin d'année. A partir de 2011 et pour une durée de 3 ans, 2013 inclus donc, la subvention de fonctionnement est majorée de 500 000 €. En effet la DGDDI s'est engagée à doubler temporairement le montant de cette subvention du fait des économies d'emploi résultant du resserrement du réseau comptable, celui-ci ayant abouti à la création de l'Agence Comptable Centralisée fin 2010.

• **Compte 75 - Autres produits de la gestion courante**

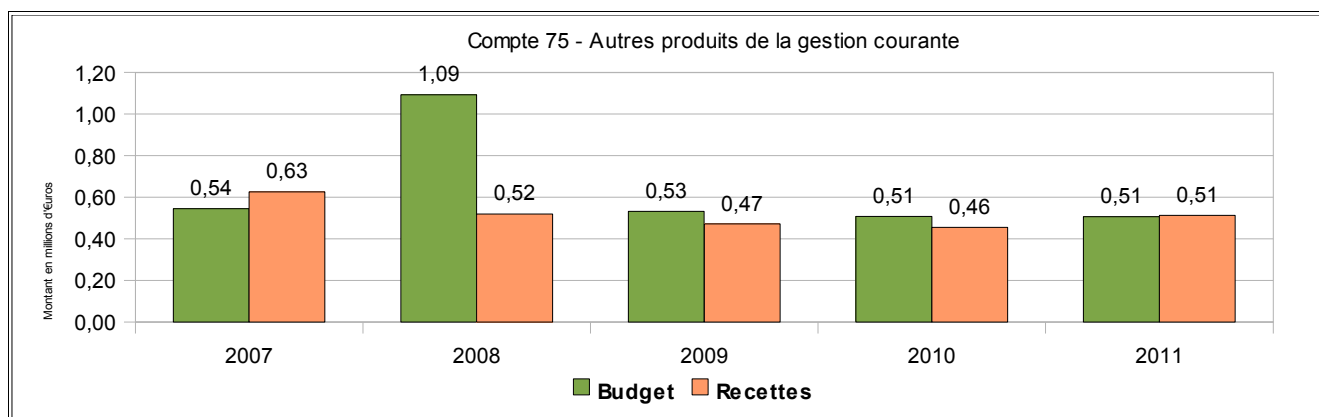
Budget modifié 2011 : 0,507 M€

Recette effective 2011 : 0,512 M€ (0,455 M€ en 2010)

Taux de réalisation 2011 : 101,14 % (89,70% en 2010 et 88,75 % en 2009).

Le compte 75 concerne :

- ✓ les recettes émises au titre des remboursements demandés à l'état pour les dépenses effectuées, dans un premier temps, par l'établissement public (compte 7572) ;
- ✓ les recettes issues des régularisations de charges locatives avec les bailleurs sociaux¹⁷ (758x) ;
- ✓ les remboursements éventuels réclamés par l'EPA aux sociétés mandataires pour des excédents sur d'avances de fonds octroyées pour les opérations de travaux travaux non amortissables. Ces recettes sont aussi imputées sur des comptes 758x.



¹⁷ Les provisions pour charges et les insuffisances de provisions pour charges dues par l'EPA Masse à ses partenaires bailleurs sociaux sont mandatées au compte 614. Lorsque les bailleurs sociaux doivent rembourser à l'EPA des trop-perçus au titre des charges, les recettes sont enregistrées soit au compte 7583, soit au compte 7588 lorsqu'il s'agit de la refacturation aux bailleurs des dépenses récupérables de personnels contractuels (dépenses mandatées dans un premier temps par l'EPA Masse au compte 64x). Les provisions pour charges et les insuffisances de provisions pour charges dues par les locataires à l'EPA Masse sont facturées par titres de recettes imputant les comptes 703x (essentiellement au compte 7031).

De 2008 à 2010, les recettes du compte 75 ont diminué. Cependant l'année 2011 marque un mouvement à la hausse (12,53 % en 2011 par rapport aux recettes 2010).

Cette situation s'explique essentiellement par la hausse des recettes facturées par l'EPA au titre des régularisations de charges, notamment :

- aux bailleurs sociaux au titre des régularisations de charges locatives : sur ce point, on peut par exemple citer les remboursements dans les cités SNI telles que Limeil-Brevannes ou bien Sarcelles ;
- **aux sociétés d'assistance à maîtrise d'ouvrage** au titre des remboursements sur avances de fonds mandatés, dans les années antérieures, sur des comptes de charges de fonctionnement.

• **Compte 76 - Produits financiers**

Budget modifié 2011 : 1,062 M€

Recette effective 2011 : 1,266 M€ (0,051 M€ en 2010)

Taux de réalisation 2011 : 119,15% (34,31% en 2010 et 83,96% en 2009)

Les produits financiers enregistrés par l'établissement public correspondent :

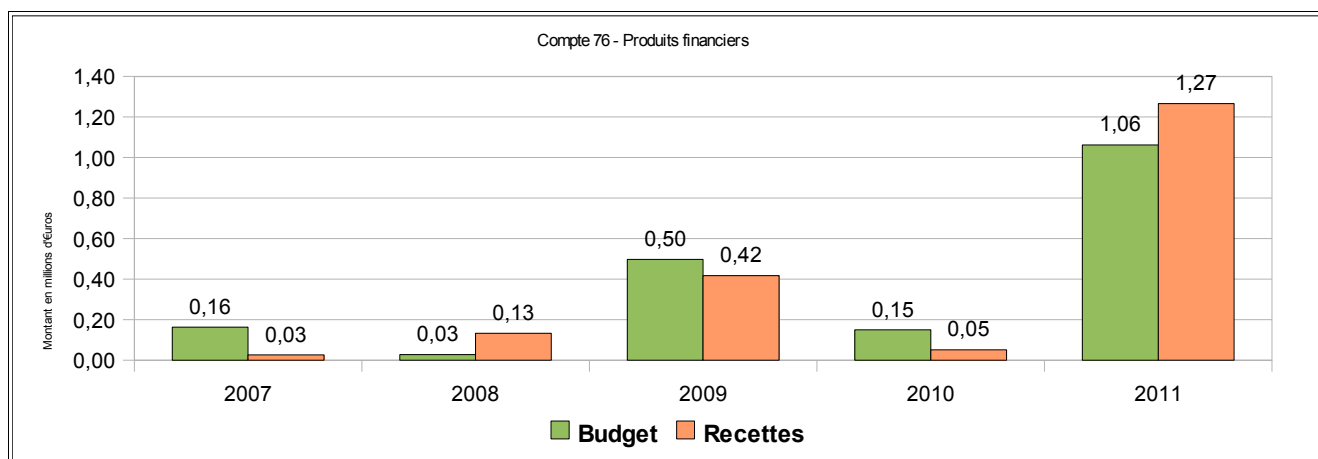
- Pour le compte 767, aux plus-values sur cessions de valeurs mobilières (il s'agit principalement de SICAV monétaires sécurisés). C'est ainsi ce compte qu'est venu imputer la vente, fin 2011, des OPCVM détenues par l'établissement au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations. La plus-value de cette vente s'élevant à 1 203 441,17 €, et placée aussitôt en CAT, est le principal facteur expliquant le niveau de ces recettes en 2011 ;
- Pour le compte 768, aux intérêts capitalisés provenant de placements de sommes sur des comptes à terme (CAT).

Tous ces fonds sont conservés à la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Les quatre tranches respectivement de 2,7 M€ en décembre 2007, 1,2 M€ en mai 2008, 1,206 M€ en septembre 2009 et 2,6 M€ en novembre 2010 versées par le CAS "immobilier" à l'EPA, ont permis d'engager juridiquement des opérations de travaux de grande ampleur.

Dans l'attente de la réalisation effective des travaux, les fonds engagés ont été placés auprès de la CDC dans le cadre de comptes à terme (plusieurs mois à un an). Ces placements ont rapporté 62 360 € d'intérêts bruts en 2011 (51 468,06 € en 2010). Sur ces intérêts, l'EPA devra payer en 2012 des taxes estimées à 14 966 €.

Le graphique suivant illustre l'évolution des recettes liées aux produits financiers souscrits :



L'année 2011 a été marquée par le choix de l'établissement de privilégier le placement de sommes importantes sur des durées longues de comptes à terme (de 6 à 12 mois). Cette orientation marque la

volonté d'optimiser la gestion de la trésorerie et maximiser les intérêts perçus au vu des taux d'intérêts plutôt faibles proposés actuellement pour ce type de placement (inférieurs à 2 % pour un placement à 12 mois). Ainsi, fin 2011 le placement moyen est de l'ordre de 1,3 M€ sur une durée moyenne de 9 mois et à un taux moyen de 1,8 %. Au 31 décembre 2011, le volume des placements à terme, actuellement en portefeuille, atteint 15,437 M€ pour des intérêts bruts prévus de 230 170 €.

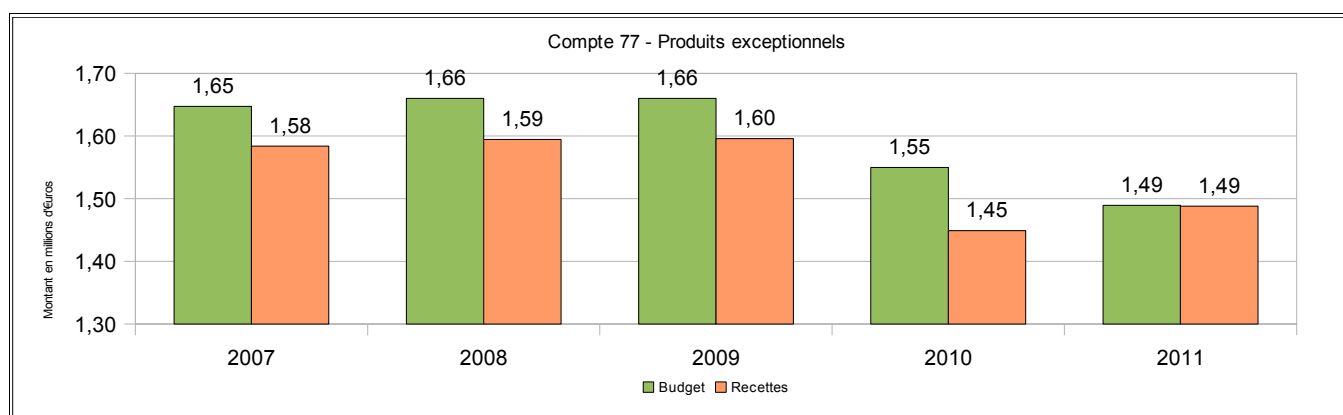
- **Compte 77 - Produits exceptionnels**

Budget modifié 2011 : 1,489 M€
 Recette effective 2011 : 1,488 M€ (1,449 M€ en 2010)
 Taux de réalisation 2011 : 99,91 % (93,49% en 2010 et 96,12 % en 2009)

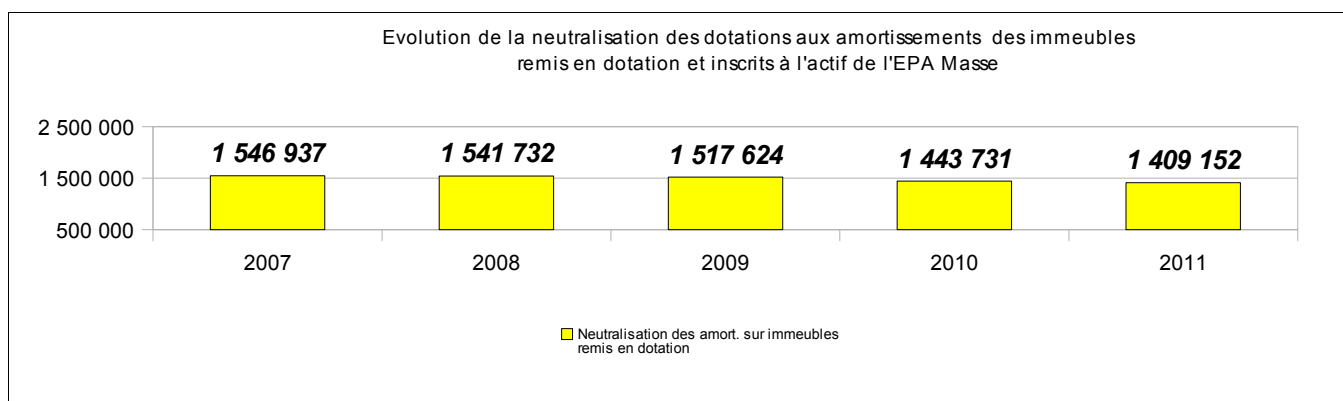
Le compte 68 « dotations aux amortissements et aux provisions » enregistre l'usure comptable des biens inscrits au bilan de l'établissement. Toutefois, l'amortissement des immeubles remis en dotation à l'établissement suit la règle de la « neutralisation ». L'EPA n'étant pas propriétaire des immeubles, mais simple gestionnaire, la charge de renouvellement / reconstruction ne lui incombe pas¹⁸.

Fin 2007, la valeur des immeubles remis en dotation a été éclatée en sous-composants présentant chacun une durée d'amortissement spécifique inférieure à 50 ans (à l'exception du composant « structure »)

L'évolution des recettes du compte 77 peut être illustrée par le graphique suivant :

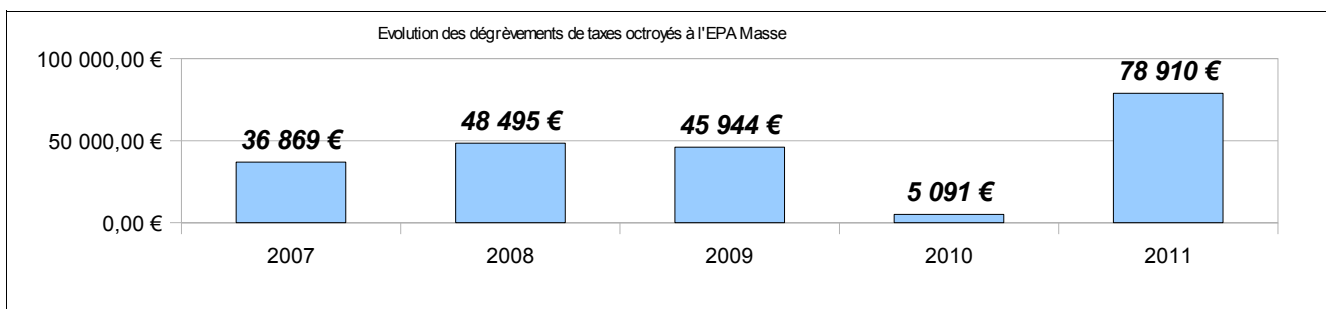


Les crédits nécessaires aux mandatements *pour ordre* des dotations aux amortissements des immeubles remis en dotation s'élèvent pour 2011 à 1,4 M€, montant en légère baisse par rapport à 2010. Les recettes émises à due concurrence au compte 776 représentent 94,7 % des montants inscrits en 2011 au compte 77.



¹⁸ Les recettes générées par la neutralisation de l'amortissement des immeubles remis en dotation (recettes au compte 776) ne correspondent pas à des paiements réels.

Le compte 77 comprend également des recettes aboutissant à l'encaissement véritable de sommes par l'établissement public. Il s'agit notamment de dégrèvements de taxes foncières (compte 7712).

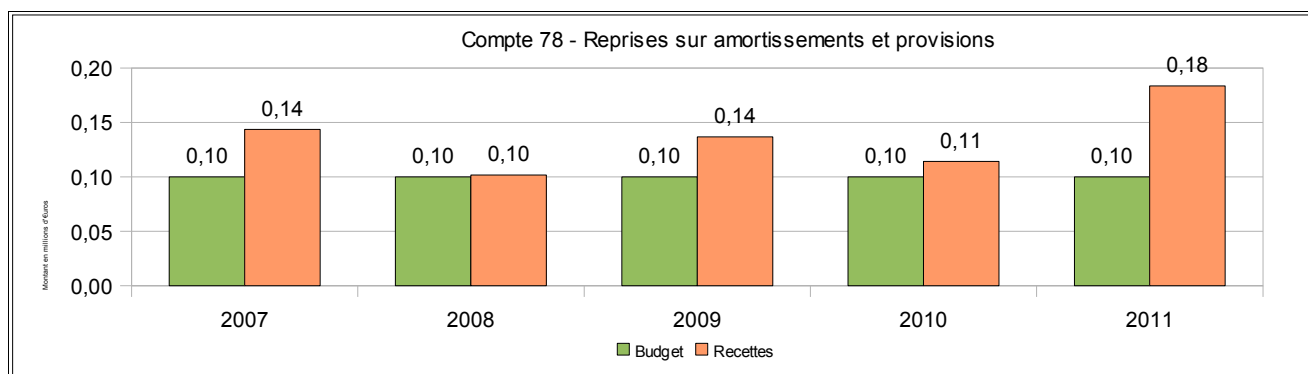


Les services régionaux prennent l'attache des services fiscaux pour demander des dégrèvements lorsque certaines conditions sont remplies. Par rapport aux premières années d'existence de l'EPA, l'action des services régionaux auprès des services fiscaux a permis l'octroi de dégrèvements notables (près de 200 000 € entre 2006 et 2009). Suite une baisse spectaculaire en 2010, l'année 2011 marque une très forte hausse des dégrèvements obtenus par les services régionaux.

- **Compte 78 - Reprises sur amortissements et provisions**

Budget modifié 2011 : 0,100 M€
 Recette effective 2011 : 0,183 M€ (0,114 M€ en 2010)
 Taux de réalisation 2011 : 183,55 % (114,30 % en 2010 et 136,72 % en 2009)

Les recettes enregistrées sur ce poste proviennent essentiellement des reprises sur provisions pour créances douteuses et litigieuses. Elles augmentent de 60,5 % en 2011.



- **Compte 79 - Transfert de charges**

Budget modifié 2011 : 0,0186 M€
 Recette effective 2011 : 0,0183 M€ (0,024 M€ en 2010)
 Taux de réalisation 2011 : 98,26 % (123,20 % en 2010 et 98,43 % en 2009)

Les recettes inscrites au compte 79 recouvrent les remboursements d'assurance dont l'EPA a bénéficié. Les mouvements sur ce compte concernent habituellement des montants peu élevés (quelques milliers d'euros). Cela est ainsi le cas en 2011.

2^{ème} partie - Tableau de financement

Au niveau du tableau de financement (tableau emplois-ressources), les crédits utilisés par les ordonnateurs influent sur les éléments suivants :

✓ en emplois (dépenses budgétaires) :

- le mandatement du remboursement des cautions aux locataires tiers (compte 16) ;
- le mandatement des immobilisations corporelles ;

Il s'agit essentiellement des travaux imputés directement sur un compte d'imputation définitif (comptes 21x) ou bien de travaux "*en devenir*" considérés comme "immobilisations en cours" (comptes 23x) correspondant au financement des travaux sous forme d'avances de trésorerie aux sociétés mandataires ;

- le versement de participations financières pour certaines opérations et des dépôts de garantie directement par l'EPA Masse à des tiers au compte 27.

✓ en ressources (recettes budgétaires) :

- la constatation des premières mises de Masse au compte 1028 ;
- l'enregistrement de subventions d'investissement ;

Il s'agit notamment des recettes provenant des versements du compte d'affectation spécial (CAS) pour le montant des ventes des cités remises en dotation de l'EPA et revendues par France Domaine, et des subventions octroyées à l'établissement dans le cadre d'opérations de travaux éligibles au plan de relance gouvernemental ;

- la constatation des dépôts de garantie que les locataires tiers doivent verser lors de l'attribution d'un logement.

Toutefois, le tableau de financement est également modifié par des écritures comptables n'ayant pas d'origine budgétaire. Il s'agit principalement de :

✓ en emplois (opérations non budgétaires) :

- l'inscription à l'actif sur les comptes 21x concernés de la valeur des composants des nouveaux immeubles remis en dotation et pour lesquels l'établissement dispose d'une valorisation réalisée par les services de France Domaine ;
- la réduction des dotations au compte 10 correspondant à la valeur résiduelle des cités vendues au cours de l'exercice et sorties de l'actif de l'EPA.

✓ en ressources (opérations non budgétaires) :

- de manière symétrique, les comptables inscrivent au crédit des comptes 10x de dotation la valeur des nouveaux immeubles remis en dotation.

Ces opérations, auparavant initiées par des titres de recettes et des mandats *pour ordre* émanant des ordonnateurs, sont désormais réalisées par des écritures internes sur simple confirmation écrite du service central.

En 2011, l'EPA n'a inscrit aucune nouvelle valeur à l'actif au titre de cité « remise en dotation ».

I. BUDGET VOTÉ – DÉPENSES EXÉCUTÉES

• Compte 10 – Capital et réserves

Les crédits sur ce compte servent à mandater le remboursement de premières mises de Masse versées par erreur (en 2011, trois remboursements de cette nature est intervenu pour un total de 543,50 €).

Le cas échéant, les crédits sont ponctionnés sur ceux affectés au compte 16 (enveloppe « remboursements de dépôts de garantie ») dans le cadre de la fongibilité asymétrique.

• Chapitre 16 – Remboursement des dettes financières

Budget modifié 2011 : 28 507 €

Dépense effective 2011 : 21 248,26 € (27.595,44 M€ en 2010)

Taux de consommation 2011 : 74,19 % (77,11% en 2010 et 74,62 % en 2009)

Il s'agit essentiellement des remboursements des dépôts de garanties aux locataires tiers.

La tendance vers une stabilisation des dépenses de ce type se confirme autour d'une fourchette comprise entre 20 K€ et 35 K€ par an. Elle suit l'évolution à la baisse de l'occupation des logements de l'établissement par des locataires tiers, ces derniers étant remboursés de leurs dépôts de garantie lors de leur sortie du logement Masse.

• Compte 20 – Immobilisations incorporelles

Budget modifié 2011 : 22 268 85 €

Dépense effective 2011 : 22 268,85 € (9.328 € en 2010)

Taux de consommation 2011 : 100 % (29,52% en 2010)

En 2011, un seul mandat sur ce compte a été émis ; il s'agit du règlement, au profit de GFI Progiciels, d'une dépense relative aux droits de licences [Sirep@Net](#) dans le cadre du nouveau marché Oracle 10g 2009/1.

• Comptes 21/ 23 – Immobilisations en cours

Budget modifié 2011 : 8,855 M€

Dépense effective 2011 : 3,691 M€ (4,456 M€ en 2010)

Taux de consommation 2011 : 41,68 % (46,32% en 2010 et 34,78 % en 2009)

En raison de la comptabilisation par composant, les comptes 21x « immobilisations corporelles » et 23x « immobilisations corporelles en cours » regroupent l'essentiel des crédits destinés au financement des opérations de programmations immobilières.

La plupart de ces opérations sont considérées comme amortissables et impactent des composants « historiques » précisément valorisés à l'actif de la Masse depuis l'écatement de la valeur des immeubles en « composants » fin 2007 début 2008.

Les crédits des comptes 21x et 23x servent au mandatement des travaux *stricto sensu*, mais aussi de toutes les « études » qui leur sont rattachées et concourent à leur réalisation : contrôle technique, mission SPS, honoraires divers d'architectes ...

A ce titre, ces dépenses « d'études » sont amortissables comme les travaux eux-mêmes.

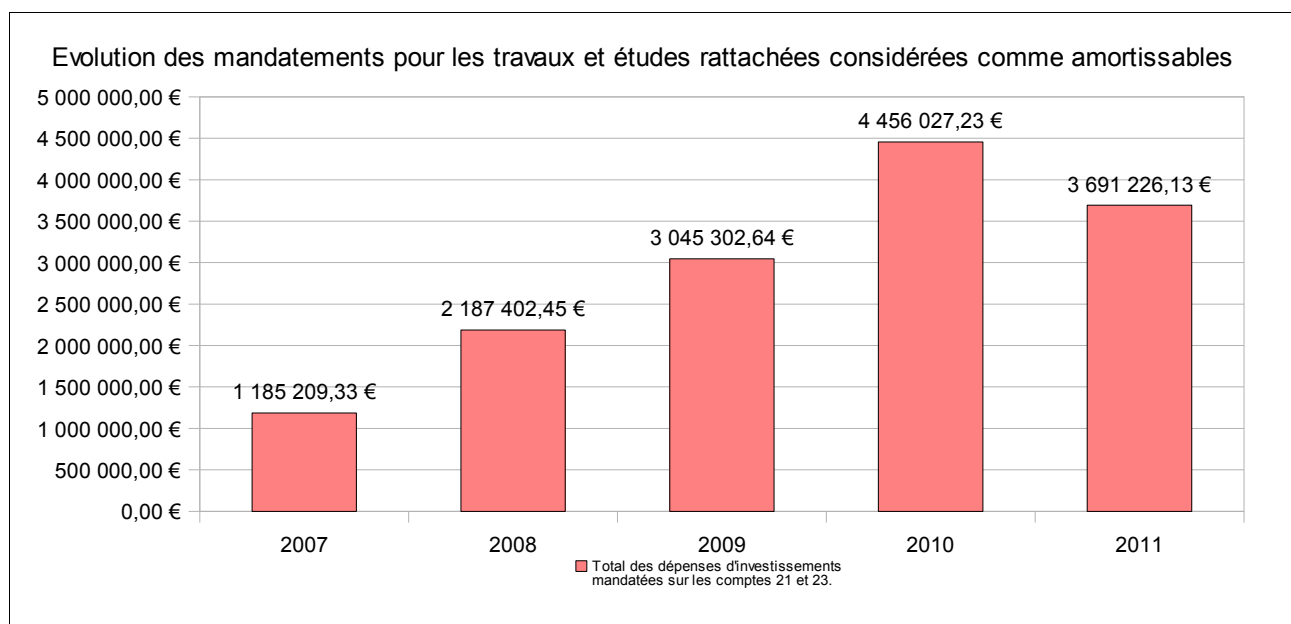
Il est à noter que, même rattachées à des opérations de travaux amortissables, les dépenses de publicité et de reprographie restent considérées comme de simples charges de fonctionnement et leurs crédits sont prévus au compte de résultat sur les lignes de dépenses 62x.

Les principaux mandatements (supérieurs ou égaux à 150.000 €) sont listés ci-dessous. Les dépenses restantes aux comptes 21 et 23 sont demeurées largement en deçà des attentes de l'établissement public (*pour les raisons évoquées supra*). Le taux de consommation est en deçà du taux 2010 :

- ✓ 325 060 € concernant divers travaux de réhabilitation à la cité d'Ajaccio (SR Masse de Corse) ;
- ✓ 250 000 € pour des travaux dans les pièces humides et l'installation de VMC dans la cité de Modane (SR Masse de Chambéry) ;
- ✓ 180 000 € concernant la réfection des façades de la cité de Fernay Voltaire (SR Masse du Léman) ;
- ✓ 160 763 € pour des travaux de ravalement de façades à la cité de Fréjus (SR Masse de Provence) ;
- ✓ 158.458 € concernant le changement des portes d'entrée et des portes d'accès aux immeubles des cités de St Louis Ancienne, Cilof et Leymen (SR Masse de Mulhouse) ;
- ✓ 158 162 € pour la rénovation des façades des trois bâtiments de la cité de Chalampé (SR Masse de Mulhouse) ;
- ✓ 150 000 € concernant la réfection des façades à la cité de Veigy (SR Masse du Léman).

Le tableau et le graphique ci-dessous illustrent l'évolution très favorable des dépenses dédiées aux travaux amortissables jusqu'en 2010. L'année 2011 marque cependant une baisse de 17,16%.

	2007	2008	2009	2010	2011
Total des dépenses d'investissements mandatées sur les comptes 21 et 23.	1 185 209,33 €	2 187 402,45 €	3 045 302,64 €	4 456 027,23 €	3 691 226,13 €



Suite aux recommandations de l'Inspection des Services, le Service Central a souhaité aligner les avances de fonds sur les besoins en trésorerie des sociétés mandataires, au gré de l'avancée des travaux.

L'année 2010 s'est avérée exceptionnelle en terme de programmation immobilière. Ainsi, les travaux importants réalisés à l'Hay-Les Roses (SR Masse Ile de France), issus de la programmation pluri-annuelle, se sont élevés à 1,7 M€ mandatés fin 2010. Si l'on extrait cette opération de travaux de la PI 2010, la comparaison avec la PI ordinaire 2011 montre que cette dernière est en progression constante et a atteint un niveau très satisfaisant.

Le tableau suivant de suivi des dépenses de PI illustre les évolutions entre 2010 et 2011 sachant que les mandatements combinent plusieurs comptes de dépenses.

Exercice	Compte d'exécution mandat	Dépenses nettes de travaux en 2010 (entretien courant compris)	Evolution 2010/2009	% réalisé / 2009	Exercice	Compte d'exécution mandat	Dépenses nettes de travaux en 2011 (entretien courant compris)	Evolution 2011/2010	% réalisé / 2010
2010	615x	990 324,92 €	-11,24%	88,76%	2011	615x	1 015 612,50 €	2,55%	102,55%
2010	21x / 23 x	4 399 519,02 €	69,72%	169,72%	2011	21x / 23 x	3 691 226,13 €	-16,10%	83,90%
TOTAL travaux		5 389 843,94 €	45,36%	145,36%	TOTAL travaux		4 706 838,63 €	-12,67%	87,33%
Etudes (non amortissables)									
2010					2011				
2010	62268	506 239,86 €	-16,07%	83,93%	2011	62268	564 271,04 €	11,46%	111,46%
2010	6231	93 996,31 €	-19,68%	80,32%	2011	6231	150 353,97 €	59,96%	159,96%
2010	6237	14 036,88 €	273,24%	373,24%	2010	6237	609,84 €	-95,66%	4,34%
TOTAL "études"		614 273,05 €	-15,15%	84,85%	TOTAL "études"		715 234,85 €	16,44%	116,44%
Exercice 2010			Evolution 2009 -> 2010	% réalisé / 2009	Exercice 2011			Evolution 2010 -> 2011	% réalisé / 2010
6 004 116,99 €			35,48%	135,48%	5 422 073,48 €			-9,69%	90,31%
Réalisé / à 2009			135,48%		Réalisé / à 2010			90,31%	
1 572 228,42 €					5 422 073,48 €				
(réalisé 2010) - (réalisé 2009)					(réalisé 2011) - (réalisé 2010)				

Les comptes indiqués font parfois l'objet de mandatements *pour ordre* et n'aboutissent à aucun paiement de travaux. Ils viennent corriger certaines erreurs d'imputation, notamment lorsqu'il s'agit de débiter un compte 21/23 pour la valeur exacte des travaux à amortir, une partie de l'opération ayant, dans un premier temps, été mandatée en tant que charges de fonctionnement (en tant que « travaux non amortissables »).

Les montants de dépenses repris dans le tableau ci-dessus constituent des montants de dépenses « réelles » (nettes des mandatements pour ordre).

Au total, les dépenses de travaux amortissables se sont élevées en 2011 à 3,691 M€, en diminution de 16,10 %.

L'écart avec les 8,855 M€ inscrits au budget fin 2011 en DM 2 demeure très important. Les dépenses globales de PI ont atteint 5,4 M€, en diminution de 9,69 % par rapport à 2010, année exceptionnelle cependant en terme de PI.

- **Compte 27 – Participations et autres immobilisations financières**

Budget modifié 2011 : 1.000 € Dépense effective 2011 : 0 € (aucune dépense en 2010) Taux de consommation 2011 : 0 %

Les crédits de ce compte permettent le versement de cautions¹⁹ directement par l'EPA (logements pris à bail auprès de bailleurs, compteurs d'eau...). Il s'agit de dépenses exceptionnelles. Aucun mouvement n'a été constaté depuis 2008.

II. BUDGET VOTÉ – RECETTES ENCAISSÉES

Les ressources constatées en 2011 et qui concernent le tableau de financement sont principalement constituées par le versement du CAS (5^{ème} tranche versée au bénéfice de l'EPA pour 2,244M€).

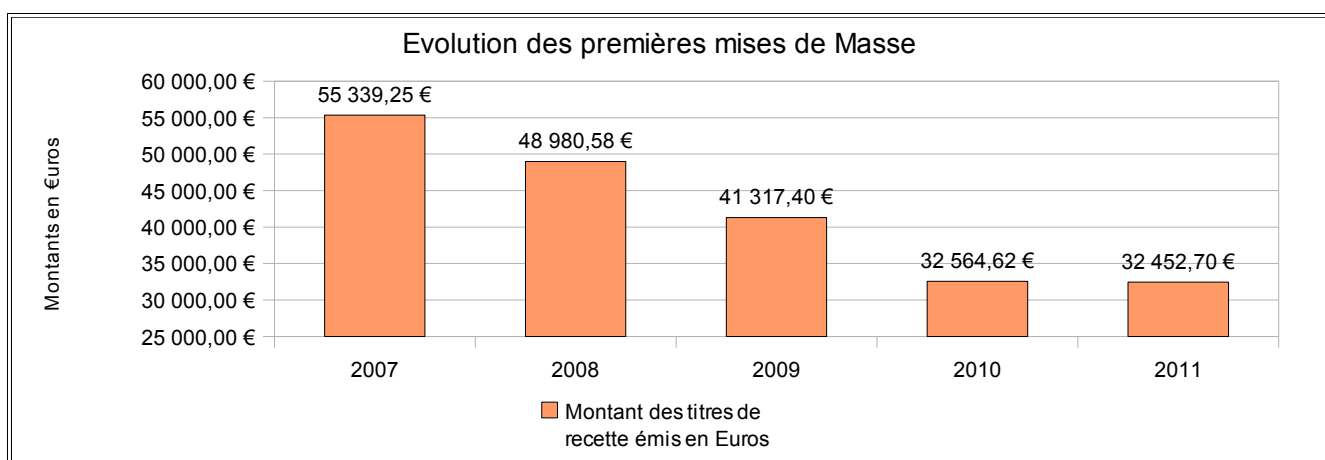
- **Compte 10 – Capital et réserves**

Budget modifié 2011 : 35 000 € Recette effective 2011 : 32 452,70 € (32.564,62 € en 2010) Taux de réalisation 2011 : 92,72 % (93,04 % en 2010 et 118,05 % en 2009)
--

Ce compte retrace principalement les recettes liées :

- ✓ au versement de la première mise de Masse (au compte 1028) par les locataires douaniers ;
- ✓ et l'inscription au bilan²⁰ des immeubles mis, le cas échéant, à disposition de l'EPA par le biais d'une convention d'utilisation au cours de l'exercice : aucune nouvelle inscription n'est à relever en 2011.

S'agissant des titres de recettes émis par les services ordonnateurs pour les premières mises de Masse, le fléchissement, depuis l'exercice budgétaire 2004, se confirme²¹. Par rapport à 2010, une nouvelle baisse des premières mises de Masse est constatée, cependant très légère (- 0,34 %).



¹⁹se reporter à la nomenclature de l'EPA pour plus de précision sur le libellé de ce compte.

²⁰opération interne comptable. Aucun crédit n'est ordonnancé par l'ordonnateur pour procéder à l'inscription de ces valeurs dans les comptes de l'établissement public.

²¹ cf. rapport d'exécution budgétaire 2007.

Cette baisse indique que les agents douaniers souscrivant pour la première fois une convention d'occupation avec l'EPA sont de moins en moins nombreux. Le tableau suivant reprend le nombre de titres de recette émis au titre de l'encaissement des premières Mises de Masse et confirme la tendance baissière du nombre de nouveaux entrants douaniers.

<i>Exercice budgétaire</i>	<i>Nombre de titre émis au compte 1028</i>
2007	314
2008	293
2009	233
2010	187
2011	178

Ainsi, le nombre de locataires entrant dans un logement Masse pour la première fois en 2011 a été le plus faible enregistré depuis 2001.

• **Compte 13 – Subvention d'investissement**

Budget modifié 2011 : 0 M€ Recette effective 2011 : 2,245 M€ (2,659 M€ en 2010) Taux de réalisation 2011 : 0% (100,03 % en 2010)
--

Ce compte retrace principalement les recettes de subvention d'investissement liées :

- ✓ au versement du compte d'affectation spéciale (CAS) d'une partie des recettes provenant de la vente, par France Domaine, des logements auparavant remis en dotation à l'établissement public ;
- ✓ au versement d'autres subventions d'investissement le cas échéant.

S'agissant des recettes issues du CAS

La note de présentation du budget modifié de fin 2011 (DM 2) reprend l'historique des versements réalisés au profit de l'EPA:

Versement	Exercice budgétaire	Montant	Date de paiement
1	2007	2 752 770,00 €	Décembre 2007
2	2008	1 241 812,60 €	Mai 2008
3	2009	1 206 473,09 €	Septembre 2009
4	2010	2 594 301,00 €	Novembre 2010
5	2011	2 244 775,00 €	Enregistré en décembre 2011, encaissé le 22/02/2012
	TOTAL	10 040 131,69 €	

La situation concernant le 5ème versement du CAS est particulière pour l'année 2011. En effet du fait des incertitudes sur son échéance, la DM2 au BP 2011 (ainsi que le BP 2012) n'avait prévu aucun versement pour l'exercice 2011. Or en fin d'année 2011, l'EPA s'est vu confirmé le versement du CAS pour un montant de 2,244 M€. Cette somme a donc été enregistrée en comptabilité pour l'exercice 2011.

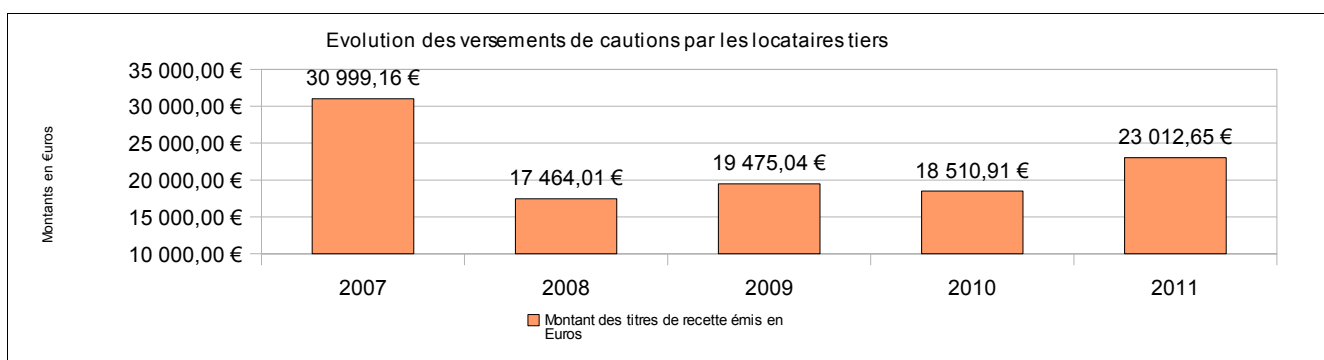
- **Compte 16 – Emprunts et dettes assimilées**

Budget modifié 2011 : 18.500 € Recette effective 2011 : 25.675,53 € (21.238,74 € en 2010) Taux de réalisation 2011 : 138,78 % (114,80% en 2010 et 114,56 % en 2009)

Ce compte retrace principalement :

- ✓ au compte 1651 les dépôts de garantie versés par les locataires « tiers » (non douaniers) lors de l'attribution d'un logement par l'EPA ;
- ✓ au compte 1658 les cautions versées en contrepartie de badges, de clés magnétiques...

Le graphique suivant illustre la tendance à la baisse constatée depuis 2007. On observe cependant un regain de cet indicateur en 2011 par rapport à 2010, mais bien en deçà du niveau de 2007. Ainsi 49 tiers ont déposé une caution en 2010 contre 69 en 2011 (+ 24,32 % en valeur).



- **Comptes 21 et 23 – "Immobilisations – Travaux d'amélioration" et "Immobilisations en cours"**

Budget modifié 2011 : 0 € Recette effective 2011 : 27.952,77 € (99.980,07 € en 2010) Taux de réalisation 2011 : 0 % (343,35 % en 2010)
--

Ces comptes peuvent être utilisés en recettes dans le cadre de remboursements de sommes à l'EPA pour des excédents dégagés sur avances de fonds pour travaux d'investissement (soumis à amortissements).

Habituellement modestes, les remboursements versés à l'EPA Masse en raison d'avances de fonds initiales trop importantes ont été les suivantes pour les comptes 21/23.

Une partie de ces sommes correspondent à des opérations qui ont été annulées suite à des remises à France Domaine pour vente.

En 2011, les remboursements perçus par l'EPA suite à des avances trop importantes versées aux sociétés mandataires atteignent un montant de 10 250,93 € ; ils concernent quatre opérations : réfection électrique de la cité de Dijon (SR Masse de Bourgogne), évacuation des eaux usées et eaux pluviales à Modane (SR Masse de Chambéry), travaux de réfection extérieure et pose de VMC à Douvaine (SR Masse du Léman) et enfin changement des chaudières individuelles à Toulon (SR Masse de Provence). Ces montants sont les seuls réellement encaissables par l'EPA. Le reste de ces recettes est lié à des régularisations pour corriger des erreurs d'imputation comptable sur des opérations de travaux avec les sociétés d'assistance à maîtrise d'ouvrage (17 608,54 €).

- **Compte 27 – Prêts consentis à des organismes de construction (compte 2744)**

Budget modifié 2011 : 0 €
Recette effective 2011 : 775 332,83 € (aucune recette en 2010)
Taux de réalisation 2011 : 0 % (0 % en 2010)

Des recettes peuvent être émises sur ce compte lorsqu'un opérateur, avec lequel l'EPA a signé une convention s'accompagnant du versement d'une subvention de l'établissement public, rembourse la somme à la Masse des douanes à échéance prévue par ladite convention ou bien par anticipation.

C'est ainsi ce cas de figure qui s'est produit fin 2011.

L'EPA s'est vu remboursé par la SNI, de manière anticipée, le prêt accordé pour la construction de la résidence d'Osny (SR Masse Ile de France, Cf convention du 6 novembre 1995). La SNI ayant cédé cet immeuble en 2011, l'acquéreur, le bailleur social *Le Logement Francilien*, a souhaité que la SNI rembourse le prêt principal (PLI) par anticipation avant la vente, ce qui emporte remboursement à la Masse de sa participation initiale.

La SNI a donc reversé à l'EPA la somme de 775 332,83 € le 9 décembre 2011, préalablement à la conclusion de l'acte de cession de l'immeuble, le 16 décembre 2011.

- **Compte 27 – Dépôt (compte 2751)**

Budget modifié 2011 : 0 €
Recette effective 2011 : 0 €

Ce compte est utilisé lorsqu'un opérateur rembourse à l'EPA Masse une caution. Il s'agit de quelques cas pour lesquels l'EPA a initialement versé une caution pour l'obtention d'un compteur d'eau ou d'électricité dans les communs d'une cité. Aucun enregistrement de recette n'a été constaté que ce soit en 2011 ou en 2010.

En conclusion, l'activité de l'EPA a généré en 2011 un bénéfice de 3,821 M€ et une capacité d'autofinancement (CAF) de 4,305 M€ alors que la DM 2 fin 2011 prévoyait des montants moindres (respectivement 0,59 M€ et 1,380 M€).

Au niveau de l'équilibre « dépenses décaissables » / « recettes encaissables », l'écart se maintient en faveur des recettes. Le fort recul des facturations de redevances d'occupation (notamment en raison de la fin de l'intermédiation dans le locatif) a été partiellement amorti par la plus-value issue de la vente des OPCVM détenues par l'EPA auprès de la CDC.

Les ressources au tableau de financement se sont ainsi élevées à 7,411 M€, bien supérieures au montant prévu fin 2011 (1,434 M€). L'équilibre emplois-ressources a permis un nouvel abondement au fonds de roulement de 3,735 M€, augmentant à due concurrence la trésorerie de l'EPA qui s'élève fin 2011 à 18,56 M€. Ce niveau de trésorerie, nette du besoin en fonds de roulement (BFR), sera pris en compte pour l'élaboration de la décision modificative au budget primitif 2012 (DM1 au BP 2012).

Globalement, à l'issue de cette nouvelle année, la situation budgétaire de l'EPA reste favorable.

Priorité doit être donnée, sur les prochains exercices, à la réalisation des opérations de programmation immobilière engagées juridiquement et à l'utilisation des disponibilités actuellement placées à la CDC.

Annexe 1

COMPTE FINANCIER POUR L'EXERCICE 2011

ANALYSE DU RESULTAT D'EXPLOITATION

ACS	Comptabilités	Charges	Produits	Profit (120)	Perte (129)	Résultat par ACS
A.C.P.	A.C.P.	775 520,05	2 341 195,36	1 565 675,31		1 565 675,31
Bayonne	Bayonne	414 838,20	593 418,73	178 580,53		178 580,53
Bretagne	Bretagne	280 845,97	268 207,41		12 638,56	193 035,71
	Pays de la Loire	233 991,22	367 761,71	133 770,49		
	ENBD La Rochelle	209 781,55	281 685,33	71 903,78		
Dunkerque	Dunkerque	851 647,30	941 355,57	89 708,27		259 822,61
	Lille	593 585,73	763 700,07	170 114,34		
Franche-Comté	Bourgogne	147 046,39	196 158,80	49 112,41		63 054,21
	Franche-Comté	324 712,53	338 654,33	13 941,80		
Guadeloupe	Guadeloupe	299 974,76	299 242,54		732,22	-732,22
Guyane	Guyane	231 196,31	485 022,39	253 826,08		253 826,08
Ile de France	Ile de France	3 260 646,83	3 104 144,81		156 502,02	-130 608,78
	Réunion	4,27	25 897,51	25 893,24		
Le Havre	Basse-Normandie	226 053,01	210 385,66		15 667,35	149 601,82
	Le Havre	585 118,06	843 564,50	258 446,44		
	Rouen	266 583,51	173 406,24		93 177,27	
Léman	Chambéry	395 122,38	493 254,42	98 132,04		138 387,64
	Léman	1 016 305,55	1 064 323,21	48 017,66		
	Lyon	141 181,13	133 419,07		7 762,06	
Marseille	Corse	278 583,14	434 541,81	155 958,67		881 069,66
	Marseille	856 234,08	1 161 058,96	304 824,88		
	Montpellier	510 387,92	555 402,15	45 014,23		
	Nice	384 534,26	477 804,04	93 269,78		
	Perpignan	403 786,83	558 010,46	154 223,63		
	Provence	308 510,90	436 289,37	127 778,47		
Martinique	Martinique	53 019,65	37 994,61		15 025,04	-15 025,04
Metz	Metz	514 311,74	699 947,91	185 636,17		284 511,78
	Mulhouse	631 739,74	730 615,35	98 875,61		
TOTAUX		14 195 263,01	18 016 462,32	4 122 703,83	301 504,52	3 821 199,31

RESULTAT NATIONAL 2011

Bénéfice (120) =

3 821 199,31

Annexe 2

Détail de l'impact sur le bénéfice de la mesure relative à la constatation des régularisations des charges locatives (charges locatives récupérables = ressources au compte 7031 = facturation par l'EPA du remboursement attendu au titre du remboursement des charges récupérables par les locataires à l'EPA).

NB : se reporter également au guide pratique des opérations d'inventaire 2011 et aux explications fournies dans le présent rapport sur les recettes émises au compte 70.

N° SR	Services régionaux	Titres de recette pour ordre émis sur exercice comptable 2011	Réductions de recette pour ordre émises sur exercice comptable 2011
R00	SERVICE CENTRAL	Sans objet	Sans objet
R02	BASSE NORMANDIE		4 664,45 €
R03	BAYONNE		6 953,23 €
R05	BOURGOGNE DIJON (Bourgogne)	3 157,36 €	
R06	BRETAGNE (Rennes)	4 866,89 €	
R08	CHAMBERY		311,29 €
R10	CORSE	4 955,09 €	
R11	DUNKERQUE	21 530,76 €	
R12	FRANCHE-COMTE	24 920,62 €	
R13	ILE DE FRANCE (Paris)	119 166,07 €	
R14	LE HAVRE		17 055,29 €
R15	LEMAN		33 744,32 €
R16	LILLE DI		9 977,41 €
R17	LYON DI (Auvergne-Lyon)	3 852,37 €	
R18	MARSEILLE		52 172,66 €
R19	METZ DI	29 703,71 €	
R21	MONTPELLIER	9 433,73 €	
R22	MULHOUSE	27 084,32 €	
R24	NICE		36 007,98 €
R25	PAYS DE LA LOIRE (Nantes)	5 441,07 €	
R26	PERPIGNAN		19 125,88 €
R29	LA ROCHELLE		349,70 €
R30	PROVENCE		4 744,86 €
R31	ROUEN DI		1 951,14 €
R34	MARTINIQUE DI	1 585,98 €	
R35	GUADELOUPE		4 722,64 €
R36	GUYANE		2 549,73 €
R37	LA REUNION		
TOTAL		255 697,97 €	194 330,58 €

Annexe 3

Cités restant totalement ou partiellement intermédiées au 31/12/2011 (locatif + péréquation)

SR	Résidence	Nombre de logements	Bailleur
Logements intermédiés péréqués			
R02 Basse Normandie	Hérouville	11	SNI
R03 Bayonne	Hendaye	9	SNI
R05 Bourgogne Centre	Lamballe / Fleury Les Aubrais	5	SNI
R06 Bretagne	Lannion	1	SNI
	Vannes	2	SNI
	Rennes	11	l'Aiguillon
	Lorient	2	Lorient Habitat
	Brest	3	SNI/Austerlitz Kerhallet
R12 Franche- Comté	Montbéliard	1	France Investissement
	Besançon	4	Particuliers
R13 Île de France	Sarcelles	31	SNI
	Tremblay 1	30	SNI
	Limeil Brévannes	55	SNI
R30 Provence	Avignon	9	SNI
R31 Rouen	Canteleu	22	SNI
TOTAL		196	
Chambres de célibataires des cités intermédiées péréquées			
R12 Franche- Comté	Montbéliard	1 logement représentant 1 chambre de célibataire	France Investissement
R13 Île de France	Sarcelles	2 logements représentant 6 chambres de célibataire	SNI
	Tremblay 1	9 logement représentant 27 chambres de célibataire	SNI
	Tremblay 2	23 logements représentant 69 chambres de célibataire	SNI
	Limeil Brévannes	2 logements représentant 6 chambres de célibataire	SNI
R31 Rouen	Canteleu	3 logements représentant 3 chambres de célibataire	SNI
TOTAL		112	
Logements intermédiés non péréqués			
R03 Bayonne	Ax les Thermes	1	Claverie (particulier)
	Ax les Thermes	5	OPHLM 09
	Muret	1	PROMOLOGIS
R12 Franche-Comté	La Cheminée	1	NEOLIA
R13 Île de France	Paris 9	21	Galia Investissements
	Paris 20 (3 logements RIVP)	3	RIVP
	Gennevilliers	3	EFIDIS
R15 Léman	Abondance	1	HALPADES
	Saint-Gingolph	1	HALPADES
	Thonon	1	HALPADES
	Evian	1	HALPADES
	Divonne 2	2	SEMCODA
	Saint-Genis	3	SEMCODA
	Pougny	1	OPAC 01
	Divonne 1	1	OPAC 01
R19 Metz	Tomblaine	1	Meurthe-et-Moselle Habitat
	Forbach	1	Moselis
	Rocroi	2	Espace Habitat
R22 Mulhouse	Sausheim	2	SOMCO
R24 Nice	Nice-port	9	Ville de Nice
R26 Perpignan	Saillagouse	3	OPHLM 66
R29 La Rochelle	La Rochelle Mireuil	3	Atlantic Aménagement
	Poitiers	2	OPAC 86
R30 Provence	Gap	1	OPHLM 05
	Sainte-Maxime	3	Var Habitat
R34 Martinique	Marin Garifuna	1	SIMAR
R35 Guadeloupe	Saint-Martin	16	SEMSAMAR
TOTAL		90	
Chambres de célibataires des cités intermédiées non péréquées			
R15 Leman	Bellegarde	1	SNI
TOTAL		1	
TOTAL GENERAL		399	

Annexe 4

Cités domaniales cédées par France Domaines au cours de l'exercice 2011

SR	Statut patrimonial	Cité	Nombre de Logements cédés	Date de la cession
R03 BAYONNE	D	Herboure	5	13/05/2011
R12 FRANCHE-COMTE	D	La Ferrière sous Jougne	9	02/11/2011
R15 LEMAN	D	Cornière	1	11/01/2011
R15 LEMAN	D	Valleiry-Lajoux	1	28/01/2011
R15 LEMAN	D	Crassy	1	14/09/2011
R26 PERPIGNAN	D	L'Hospitalet	14	20/07/2011
TOTAL			31	

VÉRIFICATION DES COMPTES DE RÉSULTAT 120 ET 129
--

- Exercice 2011 -

I. - PRISE EN COMPTE DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR (2010).

Le compte 110 enregistre en report de crédit, au bilan d'entrée 2011, le solde créditeur du compte 110 de la fin d'exercice 2010, soit 15.840.085,40 €. Il enregistre également, aux opérations créditrices de l'exercice 2011, l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2010 soit 2.145.240,75 €.

La même somme de 2.145.240,75 € figure en crédit au bilan d'entrée du compte 120 « résultat bénéfice de l'exercice ».

COMPTÉ 110	
Débit	Crédit
	15.840.085,40 € (bilan d'entrée 2011)
	2.145.240,75 € (affectation du résultat 2010)
	17.985.326,15 €

II. - PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE COURANT (2011).

La justification des écritures résulte de l'exactitude des comptes de résultat d'exploitation des comptabilités de chaque unité régionale tels qu'ils ont été communiqués par l'Agence comptable centralisée (ACC - voir annexe 1.1).

2.1. Dans la balance définitive.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice figure au solde créditeur du compte 120 « résultat positif » pour 3.821.199,31€.

Il résulte d'un jeu d'écritures débitrices et créditrices au titre des opérations de l'exercice aux comptes 120 « résultat de l'exercice – bénéfice » et 129 « résultat de l'exercice – perte », qui tient aux modalités particulières de consolidation des comptes des unités régionales de l'EPA Masse.

Le solde des comptes 6 et 7 des comptabilités de chaque unité régionale produit, en effet, soit un excédent constaté au crédit du compte 120, soit un déficit constaté au débit du compte 129. L'annexe 1.1 détaille le résultat de chaque unité régionale.

La consolidation des comptes opérée par l'ACC conduit à rassembler ces résultats en un résultat unique bénéficiaire ou déficitaire.

Le compte 120 porte donc les opérations suivantes :

COMPTÉ 120	
Débit	Crédit
2.145.240,75 € (affectation du résultat 2010 au compte 110)	2.145.240,75 € (bilan d'entrée 2011 – résultat 2010)
9.720.490,35 € (solde des comptes 6 des UR bénéficiaires)	13.843.194,18 € (solde des comptes 7 des UR bénéficiaires)
4.122.703,83 € (solde des résultats bénéficiaires des UR – bascule au 181)	3.821.199,31 € (résultat national issu du solde du compte 181)
15.988.434,93 €	19.809.634,24 €

Le compte 129 enregistre les opérations suivantes :

COMPTE 129	
Débit	Crédit
4.529.287,34 (solde de comptes 6 des UR déficitaires)	4.227.782,82 € (solde des comptes 7 des UR déficitaires) 301.504,52 € (solde des résultats déficitaires des UR – bascule au 181)
4.529.287,34 €	4.529.287,34 €

Le résultat ne pouvant être qu'unique pour l'établissement, chaque comptabilité des unités régionales solde son compte de résultat en contrepartie du compte 181 « compte de liaison » (débit 120 / crédit 181 ou débit 181 / crédit 129).

COMPTE 181	
Débit	Crédit
301.504,52 € (solde des résultats déficitaires des UR) 3.821.199,31 € (réintégration du résultat bénéficiaire de l'établissement au 120)	4.122.703,83 € (solde des résultats bénéficiaires des UR)
4.122.703,83 €	4.122.703,83 €

A cette issue, le solde du compte 181 consolidé représente le résultat national et les comptes 120 et 129 présentent un solde nul. L'ACC, dans sa propre comptabilité, solde alors le compte 181 par le compte de résultat (débit 181 / crédit 120).

2.2. Dans la balance générale.

Le résultat de l'exercice antérieur après affectation figure au bilan d'entrée du compte 120 : 2.145.240,75 €.

Le résultat de l'exercice figure au crédit du compte 120 au titre des opérations de l'exercice.

Le solde débiteur du compte 120, d'un montant de 301.504,52 €, résulte de la différence entre les opérations débitrices et les opérations créditrices de l'exercice. Les opérations débitrices, soit 6.267.944,58 €, correspondent à la somme de :

- l'écriture d'affectation du résultat 2010 pour 2.145.240,75 € en contrepartie de l'opération créditrice au compte 110 ;
- au cumul des écritures de contrepartie du solde créditeur du compte de liaison 181 qui correspond au solde cumulé des résultats des comptabilités des unités régionales bénéficiaires pour 4.122.703,83 €, et qui en permet l'annulation (D 120 / C 181).

Le crédit de 3.821.199,31 € correspond à une écriture passée dans la comptabilité de l'ACC pour constater le résultat national 2011 (solde du compte 181).

Le même solde de 301.504,52 € s'inscrit au solde créditeur du compte 129 et correspond au solde des résultats des comptabilités des unités régionales déficitaires.

COMPTE FINANCIER POUR L'EXERCICE 2011
ANALYSE DU RESULTAT D'EXPLOITATION

ACS	Comptabilités	Charges	Produits	Profit (120)	Perte (129)	Résultat par ACS
A.C.P.	A.C.P.	775 520,05	2 341 195,36	1 565 675,31		1 565 675,31
Bayonne	Bayonne	414 838,20	593 418,73	178 580,53		178 580,53
Bretagne	Bretagne	280 845,97	268 207,41		12 638,56	193 035,71
	Pays-de-la-Loire	233 991,22	367 761,71	133 770,49		
	ENBD La Rochelle	209 781,55	281 685,33	71 903,78		
Dunkerque	Dunkerque	851 647,30	941 355,57	89 708,27		259 822,61
	Lille	593 585,73	763 700,07	170 114,34		
Franche-Comté	Bourgogne	147 046,39	196 158,80	49 112,41		63 054,21
	Franche-Comté	324 712,53	338 654,33	13 941,80		
Guadeloupe	Guadeloupe	299 974,76	299 242,54		732,22	-732,22
Guyane	Guyane	231 196,31	485 022,39	253 826,08		253 826,08
Ile-de-France	Ile-de-France	3 260 646,83	3 104 144,81		156 502,02	-130 608,78
	Réunion	4,27	25 897,51	25 893,24		
Le Havre	Basse-Normandie	226 053,01	210 385,66		15 667,35	149 601,82
	Le Havre	585 118,06	843 564,50	258 446,44		
	Rouen	266 583,51	173 406,24		93 177,27	
Léman	Chambéry	395 122,38	493 254,42	98 132,04		138 387,64
	Léman	1 016 305,55	1 064 323,21	48 017,66		
	Lyon	141 181,13	133 419,07		7 762,06	
Marseille	Corse	278 583,14	434 541,81	155 958,67		881 069,66
	Marseille	856 234,08	1 161 058,96	304 824,88		
	Montpellier	510 387,92	555 402,15	45 014,23		
	Nice	384 534,26	477 804,04	93 269,78		
	Perpignan	403 786,83	558 010,46	154 223,63		
	Provence	308 510,90	436 289,37	127 778,47		
Martinique	Martinique	53 019,65	37 994,61		15 025,04	-15 025,04
Metz	Metz	514 311,74	699 947,91	185 636,17		284 511,78
	Mulhouse	631 739,74	730 615,35	98 875,61		
TOTAUX		14 195 263,01	18 016 462,32	4 122 703,83	301 504,52	3 821 199,31

RESULTAT NATIONAL 2011	Bénéfice (120) =	3 821 199,31
-------------------------------	-------------------------	---------------------

TABLEAU des IMMOBILISATIONS

Annexe 2.1

CADRE A	N° de comptes	Nature de l'immobilisation	Valeurs brutes des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
				consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence	
Immobilisations incorporelles	20531	Logiciels acquis ou sous traités	288 743,17		22 268,85			311 012,02
	20532	Logiciels créés	-					-
	TOTAL I (chapitre 20)		288 743,17	-	22 268,85	-	-	311 012,02
Immobilisations corporelles	21127	Terrains aménagés acquis	5 190,00					5 190,00
	21156	Terrains bâtis reçus en dotation	1 030 000,00					1 030 000,00
	21157	Terrains bâtis acquis	95 400,00					95 400,00
	21216	Agencements- aménagement des terrains nus reçus en dotation	6 885,42					6 885,42
	21217	Agencements- aménagement des terrains nus acquis	-					-
	21226	Agencements - aménagement de terrains déjà aménagés reçus en dotation	39 338,17		20 186,93			59 525,10
	21228	Agencements- aménagement des terrains nus acquis	3 607,60					3 607,60
	21256	Agencements - aménagement de terrains bâtis reçus en dotation	17 960,71					17 960,71
	213171	Bâtiments acquis – Structure	98 600,00					98 600,00
	21346	Constructions - Travaux d'amélioration dans les bâtiments reçus en dotation	8 255 429,73				6 322,97	8 249 106,76
	21348	Constructions - Travaux d'amélioration dans les autres bâtiments	342 700,87					342 700,87
	21356	Constructions - Installations générales, agencements, aménagements des constructions reçues en dotation	676 525,55				-	676 525,55
	21357	Constructions - Installations générales, agencements, aménagements des constructions bâtiments acquis	10 276,83					10 276,83
	21358	Constructions - Installations générales, agencements, aménagements des constructions autres bâtiments	61 053,78					61 053,78
	214161	Bâtiments reçus en dotation – Structure et ouvrages assimilés	56 033 902,03				725 053,58	55 308 848,45
	2141621	Bâtiments reçus en dotation – Menuiseries extérieures	1 536 638,27				26 496,97	1 510 141,30
	2141631	Bâtiments reçus en dotation – Chauffage collectif ou individuel	1 491 344,79				25 694,04	1 465 650,75
	2141641	Bâtiments reçus en dotation – Etanchéité	623 677,48				8 832,32	614 845,16
	2141651	Bâtiments reçus en dotation – Ravalement avec amélioration	552 715,27				8 832,32	543 882,95
	2141668	Bâtiments reçus en dotation – Equipements	351 997,57				8 029,39	343 968,18
	2141671	Bâtiments reçus en dotation – Ascenseurs	182 718,29					182 718,29
	2141761	Equipements – Electricité	6 318,00		491,21			6 809,21
	2141762	Equipements – Plomberie	15 097,05		-			15 097,05
	2141768	Equipements – Autres	31 719,06		49 747,89			81 466,95
	21446	Constructions sur sol d'autrui - Travaux d'amélioration dans les bâtiments reçus en dotation	93 328,95					93 328,95
	21448	Constructions sur sol d'autrui - Travaux d'amélioration dans les autres bâtiments	49 805,52					49 805,52
	21456	Constructions sur sol d'autrui - Installations générale, agencements, aménagements des constructions reçues en dotation	201 332,23		3 450,62		-	204 782,85
	21536	Installations techniques, matériel et outillage - Installations à caractère spécifique remises en dotation	139 289,96				-	139 289,96
	21537	Installations techniques, matériel et outillage - Installations à caractère spécifique acquises	49 379,94				-	49 379,94

TABLEAU des IMMOBILISATIONS

Annexe 2.1

CADRE A	N° de comptes	Nature de l'immobilisation	Valeurs brutes des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
				consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence	
Immobilisations corporelles (suite)	21547	Installations techniques, matériel et outillage – Matériel acquis	3 946,02				-	3 946,02
	21557	Installations techniques, matériel et outillage - Outillage acquis	5 198,04					5 198,04
	21816	Installations générales – Bâtiments reçus en dotation	34 660,22				-	34 660,22
	21817	Installations générales – Bâtiments acquis	11 320,71					11 320,71
	218317	Matériel de bureau acquis	39 188,84		3 437,77			42 626,61
	218327	Matériel de bureau et informatique – Matériel informatique acquis	104 326,35		2 023,63			106 349,98
	218328	Autre matériel informatique	1 950,92					1 950,92
	21846	Autres immobilisations corporelles - Mobilier des logements de célibataires reçu en dotation	430,94					430,94
	21847	Autres immobilisations corporelles – Mobilier des logements de célibataires acquis	104 847,05		814,83		1 111,84	104 550,04
	21886	Autres immobilisations corporelles – Matériel divers remis en dotation	8 965,36					8 965,36
	21887	Autres immobilisations corporelles – Matériel divers acquis	1 958,44					1 958,44
	TOTAL II (chapitre 21)		72 319 025,96	-	80 152,88	-	810 373,43	71 588 805,41

CADRE A	N° de comptes	Nature de l'immobilisation	Valeurs brutes des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
				consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence	
Immobilisations corporelles en cours	2312	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	-					-
	23131	Immobilisations corporelles en cours - Bâtiments	157 780,07					157 780,07
	23134	Immobilisations corporelles en cours - Travaux d'amélioration	8 490,00					8 490,00
	23135	Immobilisations corporelles en cours - Agencements et aménagements des constructions	13 196,53					13 196,53
	231456	Installations générales, agencements et aménagements des constructions affectées ou remises en dotation	98 525,13		3 566,79			102 091,92
	2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations techniques, matériel	12 611,41					12 611,41
	2382	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles - Terrains	34 218,42					34 218,42
	23831	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles - Bâtiments	156 060,29					156 060,29
	23834	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles - Travaux d'amélioration	1 102 773,91					1 102 773,91
	23841	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles - Bâtiments	-		3 607 506,46			3 607 506,46
	238356	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles - Agencements et aménagements des constructions	457 736,25				17 608,54	440 127,71
	238456	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles – Installations générales – Constructions reçues en dotation	9 349 043,42		-		10 250,93	9 338 792,49
	TOTAL III (chapitre 23)		11 390 435,43	-	3 611 073,25	-	27 859,47	14 973 649,21

TABLEAU des IMMOBILISATIONS

Annexe 2.1

CADRE A	N° de comptes	Nature de l'immobilisation	Valeurs brutes des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
				consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence	
Autres immobilisations	26	Participations et créances rattachées à des participations	-					-
	2744	Autres Immobilisations financières - Prêts à des organismes de constructions	1 723 811,77				775 332,83	948 478,94
	2751	Dépôts versés	4 087,76					4 087,76
	TOTAL IV (chapitre 27)		1 727 899,53	-	-	-	775 332,83	952 566,70
TOTAL GENERAL DES IMMOBILISATIONS			85 726 104,09	-	3 713 494,98	-	1 613 565,73	87 826 033,34

Recensement des mandatemets au compte 231456

Exercice	SG1	N° de mandat	Numéro de bordereau	Code fournisseur	Nom ou raison sociale	Numéro facture	Date de mandatement	Montant liquidé TTC	Compte d'exécution mandat	Objet du mandat	Objet de la facture
2008	R03	341	80	867	C.P.Z MR SUPPO	459	23/12/08	4 853,00 €	231456	F.184 - 17/12/20084 chaudières Socoa	4 chaudières Socoa
2008	R10	378	50	591	MDL MENUISERIES DI LUNA	455	02/12/08	4 114,50 €	231456	Epa Masse / MDL-fact n°8244 du 20/11/2008. Remplacement 3 portes de secours extérieures d'accès au sous-sol de la cité de Bastia (PI 2008); travaux gérés directement par service régional hors SOGIMA.	remplacement portes de secours
2008	R21	236	81	468	TEC - PAREE DIDIER	357	11/12/08	8 944,29 €	231456	F.08068 - 29/11/2008 - SETERénovation électrique des caves des quatre bâtiments (hors P1 2008) (Note SC N° 08000771 du 11/07/2008).	rénov.électr.caves.4.batiments
2008	R35	187	43	289	CONCEPT TECHNIQUE	210	20/11/08	1 108,89 €	231456	Note d'honoraires n°1 du 31/10/2008. Maîtrise d'oeuvre concernant marché de remplacement des jalousies en verre et de menuiseries en aluminium associés pour 18 appartements de la cité des douanes de Baimbridge. Paiement direct concernant sous-traitant.	MOE Baimbridge
2008	R35	186	43	287	CALME AGENCE	209	20/11/08	1 355,31 €	231456	Note d'honoraires n°1 du 31/10/2008. Frais de maîtrise d'oeuvre concernant marché de remplacement des jalousies en verre et des menuiseries en aluminium de la cité de Baimbridge. Partie d'honoraires payé à l'agence Calme (paiement direct au sous-traitant).	MOE BAIMBRIDGE
2008	R35	238	49	4	WATT LUX	263	24/12/08	12 844,18 €	231456	F.121208/3 - 12/12/2008 - BAIMBRIDGERemplacement de 34 bacs à douche dans le cadre de la PI 2008 complémentaire cité de Baimbridge.	Remplacement 34 bacs à douche
2009	R35	90	31	289	CONCEPT TECHNIQUE	94	18/12/09	506,92 €	231456	CONCEPT Technique - HONORAIRES 3 datée du 14/12/2009 - Maîtrise d'oeuvre - marché menuiseries extérieures jalousies Baimbridge PI 2008.	MO menuiseries extérieures jal
2009	R35	89	31	287	CALME AGENCE	93	18/12/09	619,57 €	231456	Agence CALME - HONORAIRES 3 datée du 14/12/2009 - Maîtrise d'oeuvre - marché menuiseries extérieures jalousies Baimbridge PI 2008.	MO menuiseries ext jalousies B
2009	R35	92	31	311	PREST'AMIA PREST'AMIA	96	18/12/09	2 356,98 €	231456	Facture PREST'AMIA F200900398 du 10/12/2009. Marché de remplacement des jalousies en verre et des menuiseries en aluminium de la cité de Baimbridge. Partie travaux.	Menuiseries ext jalousies Baim

Exercice	SG1	N° de mandat	Numéro de bordereau	Code fournisseur	Nom ou raison sociale	Numéro facture	Date de mandatement	Montant liquidé TTC	Compte d'exécution mandat	Objet du mandat	Objet de la facture
2009	R35	81	28	289	CONCEPT TECHNIQUE	85	08/12/09	2 397,31 €	231456	Note d'honoraires n°2 du 16/1/2009. Maîtrise d'oeuvre concernant marché de remplacement des jalousies en verre et de menuiseries en aluminium associés pour 18 appartements de la cité des douanes de Baimbridge. Paiement direct concernant sous-traitant.	Honoraires 2 CONCEPT Baimbridge
2009	R35	80	28	287	CALME AGENCE	84	08/12/09	2 930,05 €	231456	Note d'honoraires n°2 du 16/11/2009. Frais de maîtrise d'oeuvre concernant marché de remplacement des jalousies en verre et des menuiseries en aluminium de la cité de Baimbridge. Partie d'honoraires payé à l'agence Calme.	Honoraires CALME jalousies Baim
2009	R35	91	31	310	AMIA GUADELOUPE AMIA GUADELOUPE	95	18/12/09	9 413,25 €	231456	Facture AMIA GUADELOUPE F200912052 du 10/12/2009. Marché de remplacement des jalousies en verre et des menuiseries en aluminium de la cité de Baimbridge. Partie travaux.	Menuiseries ext jalousies Baim
2009	R35	88	31	311	PREST'AMIA PREST'AMIA	92	18/12/09	9 427,91 €	231456	Facture PREST'AMIA F200900335 du 06/11/2009 - marché de remplacement des jalousies en verre et des menuiseries en aluminium de la cité de Baimbridge. Partie travaux.	Menuiseries ext jalousies Baim
2009	R35	87	31	310	AMIA GUADELOUPE AMIA GUADELOUPE	91	18/12/09	37 652,97 €	231456	Facture AMIA GUADELOUPE F200911026 du 6/11/2009. Marché de remplacement des jalousies en verre et des menuiseries en aluminium de la cité de Baimbridge. Partie travaux.	Menuiseries ext jalousies Baim
								98 525,13 €			

Recensement des mandatements au compte 2315

Exercice	SG1	N° de mandat	Numéro de bordereau	Code fournisseur	Nom ou raison sociale	Statut du mandat	Numéro facture	Date de mandatement	Montant liquidé TTC	Compte d'exécution mandat	Objet du mandat	Objet de la facture
2005	R12	523	57	688	SEDD STE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	Payé	558	17/06/05	6 900,00 €	2315	F.AVANCE.1ER.SEMESTRE - 14/06/2005	Avance 1er semestre 2005
2005	R16	189	20	226	ANTENNES EXPRESS	Payé	177	11/07/05	299,00 €	2315	F.70805 - 07/06/2005	FOURNITURE ET POSE ANTENNE
2005	R16	73	6	320	EDF GAZ DE FRANCE DISTRIBUTION DOUAI	Payé	73	15/03/05	893,41 €	2315	F.0602UR33 - 08/02/2005 Travaux deplacement antenne collective cite Cysoing	Trxdeplacement antenne Cysoing
2005	R16	72	6	31	DESCAMPS MICHEL	Payé	72	15/03/05	1 113,03 €	2315	F.2005/01/044 - 24/01/2005 Travaux deplacement antenne collective cite Cysoing	Trxdeplacement antenne Cysoing
2005	R16	115	12	226	ANTENNES EXPRESS	Payé	115	19/05/05	3 405,97 €	2315	F.25205 - 25/02/2005 DEPLACEMENT SITE ANTENNE	DEPLACEMENT ANTENNE
									12 611,41 €			

Recensement des mandatements au compte 2382

Exercice	SG1	N° de mandat	Numéro de bordereau	Code fournisseur	Nom ou raison sociale	Numéro facture	Date de mandatement	Montant liquidé TTC	Compte d'exécution mandat	Objet du mandat	Objet de la facture
2008	R06	133	71	561	SA HLM LA RANCE	234	28/11/08	239,20 €	2382	ATTESTATION DU SERVICE CENTRAL DU 28 novembre 2008. Régularisation du mandat 248 concernant honoraires de BCT sur la réfection des abords de la cité de St Malo imputé au 62268 au lieu du 2382.	Régularisation Mandat 248
2008	R06	132	71	561	SA HLM LA RANCE	233	28/11/08	2 641,72 €	2382	ATTESTATION DU SERVICE CENTRAL DU 28 novembre 2008. Régularisation du mandat 247 concernant honoraires de MOE sur la réfection des abords de la cité de St Malo imputé au 62268 au lieu du 2382.	régularisation MDT 247
2008	R06	134	71	561	SA HLM LA RANCE	232	28/11/08	31 337,50 €	2382	Appel de fonds n°PM/SLS du 26/11/2008. Mandatement partie travaux, publicité et reprographie concernant opération de réfection des abords de la cité de Saint-Malo dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et la RANCE.	appel de fonds Réfection Abord
								34 218,42 €			

Justification du solde au compte 23834

Recensement des mandats aux comptes 23x																
Exercice	SG1	N° de mandat	Numéro de bordereau	Code fournisseur	Nom ou raison sociale	Statut du mandat	Numéro facture	Date de mandatement	Date de paiement	N° de ligne	Montant liquidé TTC	Compte d'exécution mandat	Objet du mandat	Objet de la facture	Montant liquidé TTC	Montant basculé sur un compte 21 déduit ou réimputé
2005	R03	410	66	538	PROMOLOGIS SA	Payé	496	19/12/05	21/12/05	1	8 682,09 €	23834	F.5117 - 08/12/2005, AP 2005-05, Cite de Ciboire, Avance sur travaux à société mandataire Promologis.	Avance Promologis Ciboire	8 682,09 €	8 682,09 €
2007	R03	163	48	538	PROMOLOGIS SA	Payé	309	18/10/07	05/11/07	1	77 727,61 €	23834	Appel de fonds Promologis n°DAF/PS/NEN/2007/591 du 02/10/2007. Mandatement partie remplacement menuiseries extérieures chapitre 23 de l'opération de changement des menuiseries et mises aux normes incendie dans cadre convention AMO entre EPA et Promologis.	menuiseries oloron	77 727,61 €	0,00 €
2005	R06	324	72	561	SA HLM LA RANCE	Payé	390	25/07/05	09/08/05	1	3 503,94 €	23834	F.LA-RANCE/APPELDEFONDS/23/5 - 23/05/2005	maîtrise d'ouvrage 2805	3 503,94 €	3 503,94 €
2005	R06	439	116	561	SA HLM LA RANCE	Payé	591	21/12/05	24/01/06	1	168 197,00 €	23834	APPEL DE FONDS de la société LA RANCE du 16/12/2005 mandaté dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage LA RANCE-EPA Masse du 14 mars 2003. Mandatement en partie sur l'AP 2001-40 opération 1.	Appel de fonds LA RANCE 161205	168 197,00 €	168 197,00 €
2005	R06	440	117	561	SA HLM LA RANCE	Payé	592	21/12/05	24/01/06	1	190 917,20 €	23834	APPEL DE FONDS de la société LA RANCE du 16/12/2005 mandaté dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage LA RANCE-EPA Masse du 14 mars 2003. Mandatement en partie sur l'AP 2000-26 opération 1.	APPEL DE FONDS TRAVAUX ST MALO	190 917,20 €	190 917,20 €
2007	R06	150	51	561	SA HLM LA RANCE	Payé	330	09/08/07	17/08/07	1	14 409,80 €	23834	Société LA_RANCE - marché de rénovation globale de la cité de Saint-Malo - solde des travaux restant à avancer à LA RANCE dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.	St-Malo rénovation - solde	14 409,80 €	14 409,80 €
2005	R08	464	97	372	SEMCOODA	Payé	602	22/12/05	06/01/06	1	17 490,00 €	23834	APPEL DE FONDS du 6/12/2005 pour les travaux de CHAMONIX - avances selon les termes de la convention SEMCOODA-EPA Masse - 17 490 E chap 23 - 7.510 E chap 61 et 3.500 E chap 62 partie "études maîtrise d'oeuvre	Appel de fonds Chamonix	17 490,00 €	17 490,00 €
2005	R10	388	42	375	SOGIMA	Payé	477	21/12/05	25/01/06	1	64 783,69 €	23834	APPEL DE FONDS de la société SOGIMA du 23/11/2005 pour le marché de travaux de Porto-Vecchio - partie du marché financée au chapitre 23 pour 64.783,69 euros.	Appel de fonds SOGIMA Porto-Ve	64 783,69 €	
2005	R10	389	43	375	SOGIMA	Payé	478	22/12/05	16/02/06	1	64 900,00 €	23834	APPEL DE FONDS - avance sur travaux BASTIA date du 19/12/2005 - avance selon les termes de la convention SOGIMA-Masse.	Appel de fonds avance BASTIA	64 900,00 €	64 900,00 €
2006	R11	75	21	165	HABITAT 62/59	Payé	271	28/03/06	03/04/06	1	4 270,64 €	23834	F.PHIC017/AS2-3-05 - 02/03/2006 appel de fonds installation de lanterneaux	Installation de lanterneaux	4 270,64 €	4 270,64 €
2005	R15	1249	103	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1699	26/12/05	13/01/06	1	14 115,00 €	23834	Appel de fonds travaux COLLONGES référencé COL5233M-CV00303 date du 16/12/2005 - avance de fonds selon les termes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage EPA Masse - Semcoda	COL5233M-CV303_16122005	14 115,00 €	
2005	R15	1252	105	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1703	26/12/05	13/01/06	1	15 000,00 €	23834	Appel de fonds émanant de la société Semcoda référencé ANNS239M-CV00306 date du 16/12/2005 - chapitre 23 - avance sur travaux selon les termes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage EPA Masse - Semcoda	Appel ANNS239M-CV306_CHAP_23	15 000,00 €	
2005	R15	1247	102	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1697	23/12/05	23/01/06	1	19 260,00 €	23834	Appel de fonds Semcoda pour les travaux de GEX - appel référencé GEX5282M-CV311-CHAP_23 - 19/12/2005 - avance sur travaux selon les termes de la convention EPA Masse-Semcoda	Apple de fonds GEX - travaux	19 260,00 €	
2005	R15	1234	98	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1683	23/12/05	23/01/06	1	20 000,00 €	23834	APPEL de fonds Collonges COL5233M-CV00168 du 05/07/2004 mandaté partiellement en 2004 - avance sur travaux 20 000 euros selon les termes de la convention SEMCOODA-EPA Masse.	Appel de fonds Collonges	20 000,00 €	
2005	R15	1245	101	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1695	23/12/05	23/01/06	1	20 000,00 €	23834	APPEL DE FONDS de la société Semcoda référencé VAL5240M-CV00309 numéro 3 date du 16/12/2005 - avance de fonds selon les termes de la convention Semcoda - EPA Masse.	Appel de fonds VAL5240M-CV309	20 000,00 €	
2005	R15	1250	104	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1701	26/12/05	23/01/06	1	22 108,93 €	23834	Appel de fonds émanant de la société SEMCOODA référencé ANNS232M-CV00308 date du 16/12/2005 - partie "travaux" mandatée au chapitre 23 - avance de fonds selon les termes de la convention EPA Masse - Semcoda	ANNS232M-CV00308 chapitre 23	22 108,93 €	
2005	R15	1241	99	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1691	23/12/05	13/01/06	1	40 000,00 €	23834	APPEL DE FONDS émanant de la société SEMCOODA référencé SAUS241M-CV00307 n° 3 du 16/12/2005 - avance de fonds selon les termes de la convention EPA Masse - Semcoda.	Appel de fonds Crassy Sauvign	40 000,00 €	
2005	R15	1243	100	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1694	23/12/05	23/01/06	1	59 095,00 €	23834	APPEL DE FONDS de la Semcoda référencé STJ5231M - CV00305 numéro 3 et date du 16/12/2005 - Inraux à Saint-Julien - avance de fonds selon les termes de la convention Semcoda - EPA Masse.	Appel fonds 5231M-CV00305-n°3	59 095,00 €	

Justification du solde au compte 23834

2005	R15	1237	98	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1690	23/12/05	23/01/06	1	85 000,00 €	23834	Appel de fonds émanant de la société SEMCOODA COL5233M du 09/12/2004 - avance sur travaux au chapitre 23 selon les termes de la convention EPA Masse - SEMCOODA - partie "travaux"	Appel de fonds COL5233M	85 000,00 €	
2005	R15	1235	98	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1684	23/12/05	23/01/06	1	106 437,91 €	23834	APPEL de fonds émis le 8/12/2004 par SEMCOODA - avance sur travaux - STJ5231M_CV00299 - selon les termes de la convention EPA Masse - SEMCOODA	Appel de fonds St-Julien 5231M	106 437,91 €	
2005	R15	1236	98	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1685	23/12/05	23/01/06	1	173 562,09 €	23834	APPEL de fonds de la SEMCOODA du 8/12/2004 - STJ5231M_CV299 - avance sur travaux selon les termes de la convention SEMCOODA-EPA Masse	Appel de fonds St-Julien5231M	173 562,09 €	
2006	R15	422	66	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	862	08/08/06	10/08/06	1	9 080,00 €	23834	F.COL5233M/CV00171 - 21/07/2006APPEL DE FOND N° 4REF COL5233M/CV N°00171	APPEL DE FOND N°4 COLLONGES	9 080,00 €	
2006	R15	389	59	653	BARBAZ TP	Payé	774	13/07/06	01/08/06	1	17 521,12 €	23834	F.2605068 - 31/05/2006TRAVAUX ASSAINISSEMENT CORNIERES	TRAV ASSAINISSEMENT CORNIERE	17 521,12 €	
2007	R15	570	88	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1129	26/12/07	27/12/07	1	11 086,00 €	23834	Avance de fonds pour le marché de GEX de changements des menuiseries et des occultations-appel de fonds 3 selon les termes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage EPA-SEMCOODA. Partie "travaux" : 11.086,00 euros.	Avance sur travaux	11 086,00 €	
2007	R15	140	27	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	331	19/04/07	20/04/07	1	12 392,07 €	23834	Courrier SEMCOODA STJ5231M_CV00001 du 08/01/2007, paiement du solde pour la partie travaux de la rénovation de la cité de Saint-Julien en Genevois, paiement dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCOODA	Appel de fonds ST Julien	12 392,07 €	
2007	R15	463	70	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	971	15/11/07	19/11/07	1	20 900,00 €	23834	Appel de fonds SEMCOODA n°GEX5282M-CV00326 du 30/10/2007, Mandatement partie travaux sur AP 2004/26 op n°1 sur rénovation menuiseries extérieures et occultations de la cité de Gex dans le cadre du contrat d'AMO entre EPA et SEMCOODA	Appel de fonds Menuiseries Gex	20 900,00 €	
2007	R15	87	19	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	229	22/03/07	23/03/07	1	40 000,00 €	23834	F.SEMCOODA_ANN5232M_CV00045 du 09/03/2007; Appel de fonds de la SEMCOODA pour travaux cité de Cornière Annemasse rénovation globale. Mandatement dans le cadre de la convention MO entre l'EPA Masse et la SEMCOODA	SEMCOODA travaux cornières	40 000,00 €	
2007	R15	462	70	18	SEMCOODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	970	15/11/07	19/11/07	1	55 100,00 €	23834	Appel de fonds SEMCOODA n°GEX5282M-CV00326 du 30/10/2007, Mandatement partie travaux sur AP n°2004/26 opération 3 du remplacement des menuiseries extérieures et occultations de la cité de Gex dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SEMCOODA	Appel de fonds menuiseries Gex	55 100,00 €	
2007	R17	109	41	148	SEMCOODA STE ECONOMIE MIXTE	Payé	176	21/08/07	03/09/07	1	9 058,80 €	23834	Appel de fonds de la SEMCOODA référencé ROM5275M-CV 00244 daté du 16/08/2007 - partie "travaux". Marché de Romans - traitement des balcons et menuiseries.	R17 SEMCOODA ROM5275M-CV 00244	9 058,80 €	
2007	R17	154	56	148	SEMCOODA STE ECONOMIE MIXTE	Payé	234	07/11/07	14/11/07	1	28 100,00 €	23834	Appel de fonds SEMCOODA n°LYO5230M-CV00389 du 31/10/2007, Paiement dernière partie des travaux de rénovation globale de la cité des douanes de Lyon Smith dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCOODA	Appel de fonds Lyon Smith	28 100,00 €	
2007	R17	70	26	148	SEMCOODA STE ECONOMIE MIXTE	Payé	116	31/05/07	12/06/07	1	77 000,00 €	23834	Appel de fonds SEMCOODA ROM5275M_CV00165 du 23/05/2007, Mandatement partie travaux du remplacement menuiseries extérieures-occultations-traitement des balcons de Romans dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage EPA et SEMCOODA	appel de fonds SEMCOODA romans	77 000,00 €	
2007	R18	145	33	991	SOGIMA	Payé	233	04/04/07	11/04/07	1	23 696,36 €	23834	Appel de fonds par COURRIER_SOGIMA du 20/03/2007 ; Paiement partie travaux pour opération de mise en place VMC dans la cité de Port de Bouc, mandatement dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'EPA et la SOGIMA	Appel de fonds SOGIMA VMC PCB	23 696,36 €	
2007	R18	147	34	991	SOGIMA	Payé	241	04/04/07	11/04/07	1	48 918,24 €	23834	Courrier SOGIMA du 20/03/2007; appel de fonds partie travaux de l'installation de VMC dans la cité de Port Saint Louis; mandatement dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'EPA et la SOGIMA	Appel de fonds travaux VMC PSL	48 918,24 €	
2005	R19	555	53	618	SESA	Payé	636	26/12/05	11/01/06	1	21 050,00 €	23834	APPEL DE FONDS n° 2 de la SESA pour l'installation électrique neuve à YUTZ - financement d'une partie au chapitre 23 AP 2005-14 - avance selon les termes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage SESA - EPA Masse	Appel de fonds n° 2 -YUTZ	21 050,00 €	
2005	R19	489	39	618	SESA	Payé	552	24/11/05	28/11/05	1	37 000,00 €	23834	F.APPELS DE FONDS N°1.YUTZ - 02/11/2005	APPELS DE FONDS YUTZ	37 000,00 €	
2006	R21	101	29	320	SOGIMA SA	Payé	210	16/06/06	13/07/06	2	7 771,89 €	23834	Appel de fonds de la SOGIMA du 7/06/2005 - mandatement partie travaux : ravalement façades et sécurisation des gardes-corps 32.811,96 euros et installation des BAES dans les cages d'escaliers 7.771,89 euros	Appel de fonds SOGIMA travaux	7 771,89 €	7 771,89 €

Justification du solde au compte 23834

2007	R21	113	39	320	SOGIMA SA	Payé	283	20/09/07	24/09/07	1	125 438,27 €	23834	Appel de fonds de la SOGIMA daté du 18/07/2007 et relatif au marché de réhabilitation de la cité de AGDE. Avance de fonds - partie "travaux" pour 125,438,27 Euros.	AGDE avances pour travaux	125 438,27 €	
2005	R22	893	66	772	ESPACE RHENANIDOMAIL (EX.SESA)	Payé	1121	27/12/05	11/01/06	1	50 000,00 €	23834	APPEL DE FONDS du 21/12/2005 émanant de la SESA pour des travaux à SAINT-LOUIS (nouveau système de chauffage - passage au gaz) - avance sur travaux selon les termes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage EPA Masse - SESA	APPEL_SESA_SAINTE-LOUIS gaz	50 000,00 €	
2007	R26	248	52	438	SOGIMA	Payé	425	06/11/07	15/11/07	1	233 508,48 €	23834	Appel de fonds SOGIMA n°200/ULLR/2007 du 30/10/2007. Mandatement partie travaux lots 5.6, 7A, 7B du marché de rénovation globale du Bouloir dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SOGIMA.	Appel de fonds Le bouloir trava	233 508,48 €	
2005	R30	422	52	8	OPDHLM VAR	Payé	515	22/12/05	18/01/06	1	103 589,96 €	23834	APPEL DE FONDS du 5/12/2005 émanant de l'OPAC VAR HABITAT selon les termes de la convention du 28/11/2005 signée avec l'EPA Masse concernant la réhabilitation du LAVANDOU Le Vulcain - travaux pour 103.589,96 euros	APPEL DE FONDS VAR HABITAT	103 589,96 €	62 821,01 €
								TOTAL			2 120 672,08 €				2 120 672,08 €	642 983,67 €

A B

Titres de recettes émis sur compte 23834

Exercice	SGI	N° de titre									Compte d'exécution titre	Objet du titre	Montant titre TTC
2006	R30	1069									23834	AVENANT A LA CONVENTION DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE HLM LE VULCAIN 2 A FREJUS	40 758,95 €
2008	R15	485									23834	Remboursement de la SEMCODA du reliquat concernant l'opération de rénovation globale de la cité de Collonges sous Salève dans le cadre de l'article 7 de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCODA. Courrier COL5233M de la SEMCODA du 12/09/2007.	2 864,62 €
2008	R18	3195									23834	Opération de mise en place VMC à Port de Bouc - remboursement par la SOGIMA d'un excédent d'avances versé au titre des travaux.	4 813,97 €
2009	R15	213									23834	Courrier SAUS241 M de la SEMCODA du 13/11/2008. Clôture comptable de l'opération de réaménagement des postes frontières de Crassy et Sauvemy; remboursement de la SEMCODA du trop perçu au compte 23834.	40 000,00 €
2009	R15	2598									23834	Clôture comptable concernant opération de réaménagement en logement du poste frontière de Vallery la joux- opération abandonnée. Remboursement reliquat d'avance trop versée par la SEMCODA.	20 000,00 €
2009	R15	2599									23834	Clôture comptable concernant opération de réaménagement en poste frontière de Cornière (opération abandonnée). remboursement par SEMCODA du reliquat d'avance trop versées.	15 000,00 €
2009	R15	2601									23834	Apurement bilan comptable rénovation Saint-Julien en Genevois. Basculement de 351.487,07 euros du compte 23834 vers le compte 238456. Pour ce faire, un mandat pour ordre sera émis en même temps sur le compte 238456.	351 487,07 €
												TOTAL	474 834,81 €

C

Justification du solde au compte 23834

Total mandaté	2 120 672,08 €
Total basculé sur compte 21x	542 983,57 €
Remboursements ou opération pour ordre par titres de recettes	474 934,81 €
Solde net	1 102 773,91 €
Montant indiqué par l'Inspection des services	1 102 773,91 €

OK. Rapprochement
effectué

Recensement des mandatements au compte 23835 et au compte 238356

Exercice	SG1	N° de mandat	Numéro de bordereau	Code fournisseur	Nom ou raison sociale	Statut du mandat	Numéro facture	Date de mandatement	Date de paiement	Montant liquidé TTC	Compte d'exécution mandat	Objet du mandat	Objet de la facture
2008	R03	27	10	538	PROMOLOGIS SA	Payé	60	26/02/08	29/02/08	17 606,54 €	238356	Appel de fonds PROMOLOGIS n°DAF/PS/NE/N°2007/211 du 12/02/2008. Mandatement partie 23 concernant réfection alimentation cuve gaz cité d'Herboure dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et PROMOLOGIS.	appel de fonds cuve gaz Herbou
2005	R15	1011	65	18	SEMCODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1105	17/08/05	18/08/05	53,64 €	23835	F.SAU5241H/CV00158 - 28/07/2005	REMUNERATION CRASSY/SAUVERNY
2005	R15	372	17	18	SEMCODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	379	18/03/05	21/03/05	128,43 €	23835	F.CV00003 Appel de fonds Annemasse Cornières. Rémunération de la partie variable - 31/01/2005	rémunération partie variable
2005	R15	374	18	18	SEMCODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	381	18/03/05	21/03/05	489,22 €	23835	F.CV00013 - Rémunération de la partie variable 31/01/2005	Appels de fonds Annecy
2005	R15	375	18	18	SEMCODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	382	18/03/05	21/03/05	489,70 €	23835	F.CV00014 Appels de fonds pour rémunération de la partie variable - 31/01/2005	Appels de fonds Annecy
2005	R15	373	18	18	SEMCODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	380	18/03/05	21/03/05	586,60 €	23835	F.CV00012 - Rémunération de la partie variable 31/01/2005	Appels de fonds Annecy
2005	R15	819	45	18	SEMCODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	829	13/06/05	14/06/05	50 459,07 €	23835	F.ANN5232M/CVN°00303 - 09/12/2004 CORNIERES	SOLDE APPEL DE FONDS N°3
2005	R15	1040	71	18	SEMCODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1220	23/09/05	10/10/05	210 200,00 €	23835	F.ANN5232M/CV-N°00185 - 16/09/2005	APPEL DE FOND N° 4 ANN5235M
2006	R15	101	22	18	SEMCODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	258	14/03/06	21/03/06	13 073,65 €	23835	F.CV-N°00032 - 02/02/2006CONVENTION DE MANDATEPA VILLA DU COTEAUAPPEL DE FONDS N° 1REFERENCE ANN5284M CV N°00032	APPEL DE FOND VILLA COTEAU
2007	R15	145	30	18	SEMCODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	382	10/05/07	11/05/07	42 933,59 €	23835	appel de fonds ANN5284M CV00145 du 03/05/2007. Mandatement partie travaux au chapitre 23 de l'opération de réaménagement de la villa du coteau. mandatement dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCODA.	appel de fonds villa du coteau
2007	R15	510	81	18	SEMCODA (LOYERS + CHARGES)	Payé	1064	17/12/07	03/01/08	123 461,40 €	23835	Appel de fonds SEMCODA n°ANN5284M-CV00345 du 06/12/2007. Mandatement partie travaux au 23 de l'opération de réaménagement de la villa du coteau sur AP n°2004/38 dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCODA.	appel de fonds villa du coteau
									Somme:	459 483,84 €			

Recensement des titres de recettes au compte 23835x et au compte 238356

Exercice	SG1	N° de titre			Objet du titre					Montant titre TTC	Compte d'exécution titre
2009	R15	214			Courrier SAU5241 M de la SEMCODA du 13/11/2008. Clôture comptable de l'opération de réaménagement des postes frontières de Crassy et Sauverny; régularisation erreurs d'imputation au 238356.					640,24 €	238356
2009	R15	417			Clôture comptable concernant opération de rénovation de la cité de Cornière-Annemasse. Correction erreurs d'imputation concernant rémunération de la SEMCODA imputée au 21 et au 23.					123,43 €	238356
2009	R15	730			Titre de recette pour ordre complémentaire du TR n°417 du 02/02/2009. Régularisation erreur d'imputation concernant rémunération de la SEMCODA dans le cadre du bilan comptable de la rénovation globale de la cité de Cornière-Annemasse, imputée au 23 à la place du 62.					5,00 €	238356
2009	R15	2598			Clôture comptable concernant opération de réaménagement en logement du poste frontière de Valleiry la Joux- opération abandonnée. Remboursement reliquat d'avance trop versée par la SEMCODA.					489,22 €	238356
2009	R15	2599			Clôture comptable concernant opération de réaménagement en poste frontière de Cornière (opération abandonnée), remboursement par SEMCODA du reliquat d'avance trop versées.					489,70 €	238356
									Somme:	1 747,59 €	

Mandatements au compte 23835x	459 483,84 €	A
Titres de recettes au compte 23835x	1 747,59 €	B
Solde	457 736,25 €	A - B

Recensement mandats

Exercice	SG1	N° de mandat	Numéro de bordereau	Code fournisseur	Nom ou raison sociale	Numéro facture	Date de mandatement	Statut du mandat	Montant liquidé TTC	Objet du mandat	Objet de la facture
2007	R30	0000161	0060	0000378	SOGIMA	0000304	19/11/2007	Payé	26 567,02 €	Appel de fonds SOGIMA n°221/JLL/LR/2007 du 12/11/2007. Mandatement partie travaux portant la transformation de bureaux en logement dans la cité des Salins d'hyères dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SOGIMA.	appel de fonds les Salins d'hy
2008	R03	0000276	0067	0000538	PROMOLOGIS SA	0000384	19/11/2008	Payé	17 215,28 €	Appel de fonds n°DAF/PS/NEN°2008/1975 du 12/11/2008. Mandatement travaux et honoraires MOE-OPC concernant opération de remplacement garde-corps des balcons des logements de la cité d'Oloron dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et PROMOLOGIS.	balcons Oloron
2008	R05	0000015	0010	0000103	SEMCODA	0000039	07/03/2008	Payé	66 400,00 €	Appel de fonds SEMCODA n°DIJ5285M-CV00006 du 25/02/2008. Mandatement partie Travaux sur AP n°2008/03 de la réfection de façade de la cité de Dijon dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCODA.	travaux façade Dijon
2008	R05	0000097	0044	0000103	SEMCODA	0000157	13/10/2008	Payé	55 000,00 €	Appel de fonds n°AUX5299M-CV00040 du 09/10/2008. Mandatement partie travaux et honoraires divers concernant réfection électrique de la cité d'Auxerre dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCODA.	Appel de fonds Electricité Aux
2008	R05	0000098	0044	0000103	SEMCODA	0000158	13/10/2008	Payé	49 000,00 €	Appel de fonds n°DIJ5300M-CV0039 du 09/10/2008. Mandatement partie travaux et honoraires divers concernant réfection électrique de la cité de Dijon dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCODA.	appel de fonds élec dijon
2008	R05	0000112	0051	0000103	SEMCODA	0000177	10/11/2008	Payé	10 300,00 €	Appel de fonds n°DIJ5285M-CV0047 du 05/11/2008. Mandatement partie travaux et études concernant opération de rénovation de la façade de Dijon dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCODA.	Dijon Façade
2008	R06	0000050	0030	0000561	SA HLM LA RANCE	0000109	01/07/2008	Payé	10 550,00 €	appel de fonds n°GR702 du 17/06/2008. Mandatement partie travaux concernant mise en sécurité de la chaufferie de la cité de Dinard (AP 2008/09 opération 1) dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et La Rance.	Appel de fonds travaux Dinard
2008	R06	0000135	0072	0000561	SA HLM LA RANCE	0000235	01/12/2008	Payé	3 563,98 €	Appel de fonds n°PM/SLS du 26/11/2008. Mandatement partie travaux concernant opération de mise en sécurité chaufferie et cage d'escalier de la cité de Dinard dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et La Rance.	appel de fonds Dinard
2008	R08	0000139	0029	0000372	SEMCODA	0000218	05/05/2008	Payé	23 500,00 €	Appel de fonds SEMCODA n°MON5291M-CV00018 du 14/04/2008. Mandatement partie travaux de l'opération de remplacement des sols PVC des pièces sèches de la cité de Montmélian dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SEMCODA.	appel de fonds sols montmélian
2008	R08	0000160	0040	0000372	SEMCODA	0000254	12/06/2008	Payé	5 000,00 €	Appel de fonds n°MON5291M-CV00025 du 05/06/2008. Mandatement partie travaux concernant remplacement sols de la cité de Montmélian dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCODA.	montmélian sols PVC travaux
2008	R08	0000162	0041	0000372	SEMCODA	0000256	16/06/2008	Payé	30 000,00 €	Appel de fonds n°MOD5292M-CV00024 du 05/06/2008. Mandatement partie travaux sur AP 2008/08 opération 1 de l'opération de désenfumage des deux Modanes dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCODA.	appel de fonds travaux modane
2008	R08	0000212	0056	0000372	SEMCODA	0000332	12/08/2008	Payé	539,40 €	Appel de fonds SEMCODA CHA5321H - HM 2008094 du 04/08/2008. Avance de fonds à la SEMCODA dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Chamonix - reprises du réseau EU. Etudes préliminaires (EP1). Dépenses amortissables.	CHA5321H_HM2008094
2008	R08	0000269	0074	0000372	SEMCODA	0000428	20/10/2008	Payé	7 500,00 €	Appel de fonds n°CHA5304M-CV00041 du 14/10/2008. étude et publicité pour réhabilitation dernier bâtiment Chamonix (isolation, façade, reprise des bardages, pièces humides, traitement cages d'escalier, désenfumage) dans convention AMO entre EPA-SEMCODA	appel de fonds chamonix dernie
2008	R08	0000294	0080	0000372	SEMCODA	0000464	28/11/2008	Payé	3 000,00 €	Appel de fonds n°CHA5275M-CV00052 du 25/11/2008. travaux et honoraires de l'opération de travaux d'électricité du bât E, mise en place escalier et rénovation garde corps dans la cité de Chamonix dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SEMCODA	chamonix électricité escalier
2008	R10	0000335	0038	0000375	SOGIMA	0000393	29/09/2008	Payé	53 699,52 €	EPA MASSE / SOGIMA-Appel de fonds n°133/LR-2008 du 15/09/2008. Mandatement travaux de mise en conformité électrique des logements de la cité des douanes de Calvi dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SOGIMA.	Appel de fonds élec Calvi
2008	R10	0000347	0041	0000375	SOGIMA	0000412	29/10/2008	Payé	486,00 €	epa masse/sogima-Appel de fonds n°157/LR-2008 du 23/10/2008. fourniture et pose d'hublots sur loggia des T5.opération rénovation électrique cité Calvi.	appel de fonds électricité Cal
2008	R11	0000154	0029	0000165	HABITAT 62/59	0000337	19/05/2008	Payé	815,78 €	Appel de fonds n°PHC043/AS du 06/05/2008. mandatement du solde des travaux sur le remplacement des sols de la cité de Calais Nord dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et Habitat 62/59.	appel fonds sols souples calai
2008	R11	0000553	0081	0000165	HABITAT 62/59	0000955	24/11/2008	Payé	9 046,82 €	Appel de fonds n°PHC087/AS du 13/11/2008. Mandatement partie travaux concernant remplacement décompteurs et vannes d'arrêt de pied de colonnes de la cité de Rosendael dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et Habitat 62/59	décompteurs Rosendael
2008	R11	0000554	0081	0000165	HABITAT 62/59	0000956	24/11/2008	Payé	9 516,97 €	Appel de fonds n°PHC087/AS du 13/11/2008. Mandatement partie travaux concernant remplacement de tous les décompteurs et toutes les vannes d'arrêt en pied de colonnes de la cité de Boulogne dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et Habitat 62/59	décompteurs boulogne
2008	R12	0000457	0083	0000688	SEDD	0000606	23/12/2008	Payé	2 368,08 €	Appel de fonds n°JP/AB/1737 du 23/12/2008. Paiement partie MOE concernant réfection électrique des cités de Villers le lac et maiche (1ère phase) dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEDD.	MOE élec Villers le lac et mai

2008	R12	0000458	0083	0000688	SEDD	0000607	23/12/2008	Payé	3 184,48 €	Appel de fonds n°JP/AB/1740 du 23/12/2008. Paiement partie travaux concernant rénovation toiture et réhaussement de 8 gardes-corps sur fenêtres de la cité de Delle dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEDD.	rénovation toiture delle
2008	R12	0000459	0083	0000688	SEDD	0000608	23/12/2008	Payé	2 905,02 €	Appel de fonds n°JP/AB/1738 du 23/12/2008. Paiement partie travaux concernant réfection des salles de bain de la cité de la Ferrière sous Jougne dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEDD.	SDB ferrière
2008	R13	0001032	0157	0002196	SOGEMAC HABITAT	0001638	27/10/2008	Payé	58 252,73 €	Appel de fonds SOGEMAC du 21/10/2008. Mandatement parties honoraires divers, frais de publicité et reprographie concernant opération de rénovation globale de la cité de l'Hay les Roses dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGEMAC.	appel de fonds l'Hay les roses
2008	R15	0000194	0021	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000366	06/05/2008	Payé	89 985,96 €	Appel de fonds n°ANN5284M-CV00019 du 22/04/2008. Mandatement partie travaux au chapitre 23 de l'opération de réaménagement de la villa du coteau dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCODA.	appel de fonds villa du coteau
2008	R15	0000322	0048	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000556	28/07/2008	Payé	41 430,00 €	Appel de fonds n°ANN5284M_CV0032 du 11/07/2008. Mandatement parties "travaux" [part EPA Masse] concernant opération de réaménagement de la villa du coteau dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SEMCODA.	Villa du coteau - AF
2008	R15	0000333	0057	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000594	07/08/2008	Payé	10 000,00 €	Appel de fonds n°COL5323M-CV00033 du 04/08/2008. mandatement SEMCODA partie travaux- honoraires divers de l'opération "rénovation du réseau EU cité de Collonges suite à déversement dans réseau EP ville" dans cadre de convention AMO entre EPA et SEMCODA.	réseau EU Collonges
2008	R15	0000335	0059	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000595	08/08/2008	Payé	518,87 €	Appel de fonds SEMCODA COL5323H -HM 2008095 du 04/08/2008. Avance de fonds dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Etudes architecturales - marché COLLONGES sous Salève - reprise réseau EU.	Etudes architecturales
2008	R15	0000563	0094	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000918	07/11/2008	Payé	150 000,00 €	Appel de fonds n°INC5283M-CV00046 du 04/11/2008. Mandatement partie travaux et honoraires divers concernant mise aux normes incendie dans plusieurs cités du Léman (Collonges, Fernay Voltaire, Saint-Julien) dans la convention AMO entre EPA et SEMCODA	mise aux normes incendie
2008	R15	0000564	0094	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000919	07/11/2008	Payé	4 500,00 €	Appel de fonds n°VEI5328M-CV00045 du 03/11/2008. Mandatement partie honoraires divers et publicité concernant opération de réfection des façades de la cité de Veigy dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCODA.	Façade de Veigy
2008	R15	0000565	0095	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000920	07/11/2008	Payé	7 000,00 €	Appel de fonds n°FER5327M-CV00048 du 04/11/2008. Mandatement partie honoraires et publicité concernant opération de réfection des façades de la cité de Fernay Voltaire dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SEMCODA.	appel de fonds Fernay voltaire
2008	R16	0000029	0008	0001134	DRAPIER SAS	0000065	07/03/2008	Payé	67 123,32 €	Décompta Générale Définitif de Drapier du 22/02/2008. Paiement travaux de remplacement des sols de la cité de Laon.	travaux remplacement sols Laon
2008	R16	0000073	0016	0000276	HLM PDC ET NORD	0000105	08/04/2008	Payé	120 413,79 €	Appel de fonds Habitat 62/69 n°PHC033/AS du 26/03/2008. Mandatement partie travaux de l'opération de réfection des salles de bain de la cité de Cysoing dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et Habitat 62/59.	Appel de fonds SDB Cysoing
2008	R16	0000333	0067	0001030	HABITAT 62/59 SA PARTENAIRE	0000421	01/12/2008	Payé	126 778,34 €	Appel de fonds n°PHC089/AS du 27/11/2008. Mandatement travaux, SPS, sondage et frais de pub concernant marché de rénovation des salles de bain de la cité de Mons en Baroeul dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et Habitat 62/59.	Salles de bain Mons
2008	R17	0000113	0037	0000148	SEMCODA	0000173	08/07/2008	Payé	46 852,60 €	Clôture comptable concernant opération de VMC et menuiseries extérieures de Romans (Note du service central du 18 juin 2008) avec régularisation de l'imputation antérieure au chapitre 61.	Régularisation clôture Romans
2008	R17	0000114	0037	0000148	SEMCODA	0000174	08/07/2008	Payé	132,34 €	Courrier SEMCODA n°ROM5260M_CV00021 du 29/04/2008. Mandatement reliquat travaux concernant opération de VMC et remplacement menuiseries extérieures de la cité de Romans dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SEMCODA.	Clôture comptable Romans
2008	R19	0000387	0053	0000618	SESA	0000530	09/10/2008	Payé	4 782,50 €	APPEL DE FONDS N°3 du 22/09/2008. Mandatement au 23 solde travaux de l'opération de réalisation installation électrique neuve et mise en conformité gaines techniques de la cité de Yutz (tranche 1) dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SESA .	Appel de fonds Electricité Yut
2008	R19	0000508	0073	0000618	SESA	0000675	17/12/2008	Payé	54 842,58 €	APPEL DE FOND N°1 du 15/12/2008. Mandatement partie études, publicité et travaux de rénovation électrique dans le cadre du marché de rénovation électrique et rénovation pignon de la cité St Avold dans le cadre de la convention d'AMO entre SESA et EPA.	Appel de fonds élec St Avold
2008	R19	0000509	0073	0000618	SESA	0000677	17/12/2008	Payé	50 919,78 €	APPEL DE FONDS du 15/12/2008. Mandatement partie travaux, études et publicité concernant la partie électricité du marché de rénovation électrique et changement portes palières de la cité de Woippy dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SESA.	Appel de fonds woippy électric
2008	R19	0000510	0073	0000618	SESA	0000678	17/12/2008	Payé	59 790,39 €	APPEL DE FONDS du 15/12/2008. Mandatement partie travaux, études, publicité concernant marché de rénovation électrique de la cité de Yutz (tranche 2) dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SESA.	Appel de fonds Yutz électricit
2008	R21	0000095	0039	0000320	SOGIMA SA	0000165	16/06/2008	Payé	6 020,04 €	Appel de fonds n°094/JLL/LR-2008 du 02/06/2008. Mandatement travaux supplémentaires suite à avenant (AP 2007/03 op 1) concernant renovation salles de bain et réfection électrique logements et PC dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA	Salles de bain Agde
2008	R21	0000178	0058	0000320	SOGIMA SA	0000274	28/08/2008	Payé	48 083,74 €	Appel de fonds SOGIMA n°121/LR-2008 du 05/08/2008. Mandatement partie travaux et publicité concernant réfection de la chaufferie d'Agde dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SOGIMA.	Appel de fonds chaufferie Agde
2008	R21	0000199	0066	0000320	SOGIMA SA	0000303	29/09/2008	Payé	30 567,57 €	Appel de fonds SOGIMA n°134/LR-2008 du 15/09/2008. Mandatement travaux et publicité de mise en place de la VMC dans la cité de Sète dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SOGIMA.	appel de fonds VMC Sete
2008	R22	0000322	0048	0000772	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SE	0000481	29/09/2008	Payé	17 971,50 €	APPEL DE FONDS N°1 du 23/09/2008. Mandatement partie MOE, travaux et publicité concernant opération de mise en conformité électrique de la cité de Bantzenheim dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SESA.	Appel de fonds élec Bantzenhei
2008	R22	0000581	0076	0000772	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SE	0000761	18/12/2008	Payé	45 797,71 €	APPEL DE FONDS du 15/12/2008. Mandatement partie travaux et publicité concernant marché de rénovation électrique de la cité de Werentzhouse dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SESA.	appel de fonds werentzhouse él

2008	R24	0000113	0036	0000222	SOGIMA	0000260	31/07/2008	Payé	40 388,57 €	SOGIMA appel de fonds MASSE pour la partie "travaux" du marché de réfection des reseaux EU de Golfe Juan conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage entre la SOGIMA et l'EPA Masse.	AF SOGIMA Golfe Juan
2008	R24	0000114	0036	0000222	SOGIMA	0000262	31/07/2008	Payé	62 696,76 €	SOGIMA APPEL DE FONDS MASSE pour la partie "travaux" du marché de rénovation de la chaufferie central du Val du Carei avec passage au gaz conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage entre la SOGIMA et l'EPA Masse.	SOGIMA AF chaufferie
2008	R25	0000177	0041	0000284	ADEXIMA	0000219	02/10/2008	Payé	130,00 €	Facture ADEXIMA_DT09-20008DOUANE - 15/09/2008 relatif au contrôle du réseau des eaux pluviales de la cité de Nantes.	Controle réseau eaux pluviales
2008	R26	0000001	0001	0000438	SOGIMA	0000001	28/01/2008	Payé	3 537,94 €	Mandatement appel de fonds SOGIMA n°07JLL/LR/2008 du 11/01/2008. Mandatement partie actualisation du lot 7A menuiseries extérieures PVC du marché de rénovation globale de la cité du Boulou dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	appel de fonds le boulou
2008	R26	0000142	0016	0000438	SOGIMA	0000176	16/04/2008	Payé	15 580,23 €	Appel de fonds SOGIMA n°079/JLL/LR/2006 du 03/04/2008. Mandatement travaux de remplacement des colonnes d'eau chaude/eau froide de la cité de Bourg Madame dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SOGIMA.	Colonnes bourg madame
2008	R26	0000170	0023	0000438	SOGIMA	0000218	30/05/2008	Payé	20 994,50 €	Appel de fonds n°JLL/LR/2008-086 du 21/04/2008. Mandatement partie travaux (AP 2008/07) concernant opération de remplacement du réseau chauffage et ECS dans les caniveaux de la cité du Boulou dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	réseau ECS chauffage Boulou
2008	R26	0000185	0028	0000438	SOGIMA	0000230	16/06/2008	Payé	106 886,27 €	Appel de fonds n°102/LR-2008 du 11/06/2008. Mandatement travaux lot n°2 (chauffage collectif gaz et production ECS) du marché de rénovation globale du Boulou sur l'AP 2007/08 opération n°1 dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	appel de fonds le boulou lot 2
2008	R26	0000294	0051	0000438	SOGIMA	0000370	29/10/2008	Payé	226,99 €	Appel de fonds n°149/LR-2008 du 16/10/2008. Installation de réducteur de pression sur colonne d'eau Bat B; travaux supplémentaire suite au remplacement des colonnes montants EC/EF (mandat 142) de Bourg Madame dans la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	travaux supplémentaires Bourg
2008	R26	0000305	0054	0000438	SOGIMA	0000381	07/11/2008	Payé	382 980,83 €	Appel de fonds n°LR/168/2008 du 03/11/2008. Mandatement partie publicité et travaux (lot 1 plomberie, lot 3 électricité, lot 4 maçonnerie) de l'opération de rénovation globale de la cité du Boulou dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	appel de fonds le boulou
2008	R30	0000155	0041	0000378	SOGIMA	0000200	01/09/2008	Payé	7 661,41 €	Appel de fonds SOGIMA n°125/LR-2008 du 12/08/2008. Mandatement honoraires MOE et SPS concernant opération de mise en place VMC des cités de Fréjus, La Seyne sur Mer et Toulon dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	MOE et SPS VMC plusieurs cités
2008	R30	0000172	0045	0000378	SOGIMA	0000220	18/09/2008	Payé	26 499,62 €	Appel de fonds n°135/LR-2008 du 16/09/2008. Mandatement travaux et publicité concernant opération de remise en peinture cage d'escalier et d'un logement, remplacement sols souples dans 1 F5 et 2 F3 dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	cage escalier Fréjus
2008	R34	0000037	0012	0000103	TECHNOPOLE MARTINIQUE INGE	0000038	20/08/2008	Payé	3 938,55 €	F.0802020B - 26/02/2008 - LE MARIN Honoraires de maîtrise d'oeuvre de l'entreprise Technopoles. Diagnostic concernant l'opération de reconstruction des 3 logements de la cité du Marin sinistrés suite à l'ouragan Dean."	Diagnostic reconstr.Marin/Dean
2008	R35	0000142	0030	0000224	ROLLSTORES	0000160	07/08/2008	Payé	3 000,00 €	F.200803/28495 - 19/03/2008 - remplacement 4 fenêtres coulissantes 2 vantaux + imposte jalousie de sécurité 2 lames sur totalité des 4 logements du Gosier dans le cadre PI 2008 : "réfection des ouvertures". à compléter par Mdt suivant sur volets roulants.	Rempl. 4 Fenêtres Le Gosier
2008	R35	0000143	0030	0000224	ROLLSTORES	0000161	07/08/2008	Payé	2 500,00 €	F.200803/28300 - 10/03/2008. Remplacement volets roulants de 4 fenêtres coulissantes des 4 logements de la cité du Gosier dans cadre de PI 2008 : "réfection des ouvertures du Gosier". à Compléter par mandat précédent sur remplacement fenêtres coulissante	Remplit de 4 volets roulants
2009	R02	0000094	0025	0000431	VIVREL THIERRY ARCHITECTE VI	0000114	03/06/2009	Payé	1 055,00 €	NOTE D'HONORAIRES n°1 du cabinet T.Vivrel du 27/05/2009. Maîtrise d'oeuvre concernant opération de réfection des caches moineaux et gouttière de la toiture et réfection électricité des 6 logements de la cité d'Ouistréham (PI 2009).	MOE Ouistréham élec et toiture
2009	R02	0000118	0037	0000435	SOFRESID ENGINEERING & CONS	0000138	03/08/2009	Payé	5 802,50 €	Intervention de la SOFRESID dans le marché de rénovation de diverses cités reprises au plan de relance gouvernemental. Maîtrise d'oeuvre. Avancement N° 1 : 5.802,50 €.	MO - plan de relance gouvernem
2009	R02	0000123	0039	0000436	DEKRA DEKRA	0000143	06/08/2009	Payé	681,72 €	Facture DEKRA n° 467735 du 31/07/2009. Mission SPS et de protection de la santé pour le marché de ravalement de façades - cité de Granville. Opération reprise au plan de relance gouvernemental.	Mission SPS facades Granville
2009	R02	0000124	0039	0000436	DEKRA DEKRA	0000144	06/08/2009	Payé	681,72 €	Facture DEKRA n° 467736 du 31/07/2009. Mission SPS et de protection de la santé pour le marché de remplacement des sols et réfection des pièces à la cité Masse de Honfleur. Opération reprise au plan de relance gouvernemental.	Mission SPS Honfleur
2009	R02	0000125	0039	0000436	DEKRA DEKRA	0000145	06/08/2009	Payé	681,72 €	Facture DEKRA n° 467738 du 31/07/2009. Mission SPS et de protection de la santé pour le remplacement des sols et réfection des pièces à la cité de Ouitreham. Opération reprise au plan de relance gouvernemental.	Mission SPS Ouireham
2009	R02	0000126	0040	0000340	BUREAU VERITAS	0000146	25/08/2009	Payé	490,36 €	Facture n°9937772 du 04/08/2009. Repérage amiante avant travaux du bureau Veritas pour la cité de Granville dans le cadre des travaux financés par le plan de relance.	repérage amiante granville
2009	R02	0000127	0040	0000340	BUREAU VERITAS	0000147	25/08/2009	Payé	615,94 €	Facture n°9937772 du 04/08/2009. Repérage amiante avant travaux du bureau Veritas pour la cité d'Honfleur dans le cadre des travaux financés par le plan de relance.	repérage amiante Honfleur
2009	R02	0000128	0040	0000340	BUREAU VERITAS	0000148	25/08/2009	Payé	574,08 €	Facture n°9937772 du 04/08/2009. Repérage amiante avant travaux du bureau Veritas pour la cité d'Ouistréham dans le cadre des travaux financés par le plan de relance.	repérage amiante Ouistréham
2009	R02	0000146	0044	0000436	DEKRA DEKRA	0000168	07/09/2009	Payé	313,95 €	Facture n°500902 du 24/08/2009 de la société Dekra. Frais de contrôle technique dans le cadre du plan de relance concernant la cité de Granville (ravalement).	BCT GRANVILLE
2009	R02	0000147	0044	0000436	DEKRA DEKRA	0000169	07/09/2009	Payé	313,95 €	Facture n°500902 du 24/08/2009 de la société Dekra. Frais de contrôle technique dans le cadre du plan de relance concernant la cité d'Honfleur (sols pièces sèches et pièces humides)	BCT Honfleur
2009	R02	0000148	0044	0000436	DEKRA DEKRA	0000170	07/09/2009	Payé	388,70 €	Facture n°500902 du 24/08/2009 de la société Dekra. Frais de contrôle technique dans le cadre du plan de relance concernant la cité d'Ouistréham (sols pièces sèches et pièces humides).	BDCT OUISTREHAM
2009	R02	0000184	0049	0000435	SOFRESID ENGINEERING & CONS	0000206	02/10/2009	Payé	2 637,50 €	Intervention de la SOFRESID dans le cadre du marché de rénovation des cités de Basse-Normandie. Maîtrise d'oeuvre-avancement n°2 (réparti comme ceci : Cité Ouireham : 1582.50 euro + cité de Granville : 1055 euro)	SOFRESID-FACT-6140901456

2009	R02	0000186	0051	0000340	BUREAU VERITAS	0000208	05/10/2009	Payé	627,90 €	Facture n°10021764 du 29/09/2009. Repérage amiante avant travaux du bureau Veritas pour la cité de Honfleur dans le cadre des travaux financés par le plan de relance.	Repérage amiante Honfleur
2009	R02	0000221	0062	0000435	SOFRESID ENGINEERING & CONS	0000242	04/12/2009	Payé	738,50 €	Maîtrise d'oeuvre SOFRESID dans le cadre du plan de relance - cité d'HONFLEUR _ avancement n° 3 : 738,50 euros validés par le service central.	SOFRESID avancement 3_700 euro
2009	R02	0000222	0063	0000435	SOFRESID ENGINEERING & CONS	0000243	04/12/2009	Payé	316,50 €	Facture SOFRESID 6140901863 du 30/11/2009 - plan de relance gouvernemental - maîtrise d'oeuvre - Honfleur - état d'avancement 4 validé par le service central.	SOFRESID MO Honfleur 316_50 e
2009	R02	0000223	0064	0000440	ASC ATELIER SPECIALISES DU C	0000244	04/12/2009	Payé	7 353,96 €	Facture ROBINE n° 0911054 du 30/11/2009 - avance forfaitaire prévue par la réglementation dans le cadre du plan de relance. Société ACS ROBINE : 7.353,96 euros. Lot 4 menuiseries PVC - GRANVILLE	R02 ROBINE plan de relance
2009	R02	0000232	0067	0000431	VIVREL THIERRY ARCHITECTE VI	0000256	14/12/2009	Payé	2 421,38 €	NOTE D'HONORAIRES n°2 du cabinet T.Vivrel du 4/12/2009. Maitrise d'oeuvre concernant opération de réfection des caches moineaux et gouttière de la toiture et réfection électricité des 6 logements de la cité d'Ouistréham (PI 2009).	VIVREL honoraires 2 MOE Ouistr
2009	R02	0000240	0071	0000436	DEKRA DEKRA	0000267	23/12/2009	Payé	1 408,29 €	Facture n°517289 du 15/12/2009 de la société Dekra. Frais de contrôle technique dans le cadre du plan de relance concernant la cité de Granville (ravalement).	DEKRA BCT Granville
2009	R02	0000241	0072	0000436	DEKRA DEKRA	0000268	28/12/2009	Payé	388,70 €	Plan de relance gouvernemental - cités de Base-Normandie - facture BCT DEKRA 517288 datée du 15/12/2009 de 388,70 euros. Remise du rapport initial de contrôle technique.	DEKRA plan de relance Ouistreh
2009	R03	0000116	0019	0000538	PROMOLOGIS SA	0000141	12/06/2009	Payé	313 477,69 €	Appel de fonds de Promologis n°DFC/PS/NEN°2009/854 du 03/06/2009. Mandatement travaux, études et publicité concernant marché de rénovation électrique des cités d'Anglet, Oloron, Socoa dans la convention d'AMO entre EPA et Promologis.	électricité cités Bayonne
2009	R03	0000170	0027	0000897	OSEO FINANCEMENT OSEO FINA	0000179	03/08/2009	Payé	4 715,70 €	Facture du bureau d'étude Sarl Marc LOZE - ciét d'ARèS_note d'honoraires n° 1 du 27/07/2009 de 4.715,70 € - marché de réfection, d'isolation et d'étanchéité de la toiture et des façades - mission de maîtrise d'oeuvre.	ARES toiture et façade PI 2009
2009	R03	0000253	0045	0000897	OSEO FINANCEMENT OSEO FINA	0000264	04/11/2009	Payé	1 629,06 €	Facture du bureau d'étude Sarl Marc LOZE - cité d'ARèS_note d'honoraires n° 2 du 29/10/2009 de 1.629,06 € - marché de réfection, d'isolation et d'étanchéité de la toiture et des façades - mission de maîtrise d'oeuvre.	ARES toiture et façade PI 2009
2009	R03	0000276	0049	0000538	PROMOLOGIS SA	0000289	27/11/2009	Payé	74 604,56 €	Appel de fonds n°SD-PROMOLOGIS 2006 du 19/11/2009. Mandatement concernant opération de ravalement de façade de la cité d'Oloron dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et Promologis.	Ravalement façade Oloron
2009	R03	0000279	0049	0000538	PROMOLOGIS SA	0000290	27/11/2009	Payé	70 015,96 €	Appel de fonds n°SD-PROMOLOGIS 266 du 19/11/2009. Mandatement concernant opération de réfection d'étanchéité de la toiture terrasse de la cité d'Anglet dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et Promologis.	étanchéité anglet
2009	R03	0000295	0053	0000897	OSEO FINANCEMENT OSEO FINA	0000305	02/12/2009	Payé	770,47 €	Facture du bureau d'étude Sarl Marc LOZE - cité d'Arès _ note d'honoraires n° 3 du 25/11/2009 de 770,47 E - marché de réfection, d'isolation et d'étanchéité de la toiture et des façades - mission de maîtrise d'oeuvre.	Ares toiture facades
2009	R03	0000320	0060	0000897	OSEO FINANCEMENT OSEO FINA	0000360	29/12/2009	Payé	1 108,87 €	Facture du bureau d'étude Sarl Marc LOZE - cité d'Arès _ note d'honoraires n° 4 du 24/12/2009 de 1.108,87 E - marché de réfection, d'isolation et d'étanchéité de la toiture et des façades - mission de maîtrise d'oeuvre.	Ares toiture facades
2009	R03	0000321	0060	0000907	LACLIDE SA LACLIDE SA	0000362	29/12/2009	Payé	22 956,91 €	Facture LACLIDE_ 8690912_ 22122009 - PI 2009 Arès étanchéité facades. Situation n°1 validé par le MO Sarl Marc LOZE (bon pour paiement du 23/12/2009).	PI 2009 Arès facades étancheit
2009	R03	0000322	0060	0000641	PUBLIE THIERRY	0000363	29/12/2009	Payé	29 063,14 €	Facture PUBLIE_ 14255_ 16122009 - PI 2009 Arès isolation toiture. Situation validée par le MO Sarl Marc LOZE (bon pour paiement du 23/12/2009).	PI 2009 Arès isolation toiture
2009	R05	0000058	0013	0000103	SEMCODA	0000059	10/04/2009	Payé	5 500,00 €	Appel de fonds SEMCODA n°DIJ5330M-CV00010 du 03/04/2009. Mandatement partie honoraires et publicité concernant marché de rénovation des pièces humides et de la chaufferie de Dijon dans le cadre de la convention AMO entre EPA et SEMCODA.	appel de fonds Dijon PH
2009	R05	0000078	0025	0000103	SEMCODA	0000079	06/07/2009	Payé	2 500,00 €	Appel de fonds n°AUX5334M-CV00023 du 30/06/2009. Mandatement publicité et études concernant opération de remplacement des sols et des jalousies de la cité de Dijon dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SEMCODA.	sols et jalousies auxerre
2009	R06	0000034	0014	0000561	SA HLM LA RANCE	0000040	26/03/2009	Payé	437,87 €	Appel de fonds PM/SLS du 16/03/2009. Mandatement partie pub, études concernant opération de réfection partielle toiture, souche de cheminée, piège à eau, installation VMC dans la cité de Dinard dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et La Rance.	appel de fonds Dinard
2009	R06	0000199	0066	0000561	SA HLM LA RANCE	0000207	08/12/2009	Payé	10 283,84 €	Appel de fonds PM/SLS du 26/11/2009. Mandatement concernant travaux de réfection des souches de cheminée, réfection toiture et installation VMC dans pièces humides dans la cité de Dinard dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et La Rance.	Appel de fonds Dinard
2009	R08	0000135	0032	0000372	SEMCODA	0000152	12/06/2009	Payé	130 000,00 €	Appel de fonds n°MOD5320M-CV00020 du 10/06/2009. Mandatement partie travaux et études concernant marché de remplacement des menuiseries extérieures et réfection chauffage de la cité de Modane Bellevue dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA-SEMCODA	appel de fonds modane
2009	R08	0000155	0039	0000372	SEMCODA	0000172	15/07/2009	Payé	3 505,00 €	Appel de fonds n°MOD5336M-CV00025 du 08/07/2009. Mandatement travaux, pub et repro opération de reprise du réseau EU et EP de la cité de Modane Cilof dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SEMCODA.	EU EP Modane Cilof
2009	R10	0000149	0021	0000375	SOGIMA	0000150	12/06/2009	Rejeté Ordonnateur		epa masse/sogima-APPEL DE FONDS du 27/05/2009. Mandatement frais de MOE et SPS concernant marché de remplacement des chutes EU/EV et de rénovation du toit terrasse de la cité de Bastia dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	Appel de fonds Bastia Moe
2009	R10	0000183	0028	0000375	SOGIMA	0000186	03/08/2009	Payé	17 805,45 €	masse/sogima-Avance pour la SOGIMA dans le cadre de la convention AMO avec l'EPA Masse. Avance de 17.805,45 € pour la maîtrise d'oeuvre et le CSPS du marché de remplacement des chutes EU EV et réfection de l'étanchéité de la toiture de BASTIA.	EU EV toiture Bastia MO CSPS
2009	R10	0000184	0029	0000375	SOGIMA	0000187	05/08/2009	Payé	66 802,60 €	MASSE/SOGIMA-Avance de fonds à la SOGIMA dans le cadre de la convention AMO avec l'EPA Masse. Marché de rénovation de la chaufferie de CALVI. Travaux 66.802,60 € et publicité 406,85 €.	CALVI remplacement chaudiere
2009	R10	0000185	0029	0000375	SOGIMA	0000188	05/08/2009	Payé	83 288,03 €	MASSE/SOGIMA-Convention AMO avec l'EPA Masse. Marché de rénovation de la chaufferie de PORTO-VECCHIO. Travaux 83.288,03 € et publicité 678,10 €.	PORTO VECCHIO Chaudière
2009	R10	0000250	0038	0000375	SOGIMA	0000253	23/11/2009	Payé	2 426,50 €	epa masse-appel fonds sogima/chaud calvi APPEL DE FONDS de la SOGIMA du 04/11/2009. Avenant n°1 au marché de remplacement de la chaudière de la cité de Calvi dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	avenant calvi chaudière

2009	R10	0000269	0042	0000375	SOGIMA	0000272	07/12/2009	Payé	15 772,25 €	epa masse-sogima-travaux ajaccio APPEL DE FONDS SOGIMA du 23/11/2009. opération réfection isolation toiture terrasse et réfection colonnes EU/EV-entrée D cité d'Ajaccio-convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	MOE Ajaccio
2009	R10	0000292	0044	0000375	SOGIMA	0000295	14/12/2009	Payé	5 566,23 €	epa masse/sogima-travaux porto vecchio Avance de fonds à la SOGIMA dans le cadre de la convention AMO avec l'EPA Masse. Marché de rénovation de la chaufferie de Porto Vecchio. Travaux 5.566,23 €. Avenant au marché.	P Vecchio chaudiere cuve avena
2009	R11	0000380	0066	0000165	HABITAT 62/59	0000421	01/10/2009	Payé	10 634,40 €	Appel de fonds Habitat 62 / 59 n°PhC060/LB du 30/09/09 concernant la cité de Boulogne pour travaux de remplacement de portes de garages et frais de publicité de marché dans le cadre de la convention EPA et Habitat 62 / 59.	appel-fonds-boulogne-port-gara
2009	R12	0000232	0048	0000688	SEDD STE D'EQUIPEMENT DU D	0000263	23/07/2009	Payé	64 399,00 €	Appel de fonds n°JP/AB/963-09 du 15/07/2009. Mandatement travaux de ravalement et isolation de la façade de la cité de Morteau dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SEDD.	RAVALEMENT MORTEAU
2009	R12	0000233	0048	0000688	SEDD STE D'EQUIPEMENT DU D	0000264	23/07/2009	Payé	6 267,30 €	Appel de fonds n°JP/AB/963-09 du 15/07/2009. Mandatement études concernant le remplacement des deux chaudières de la cité de Delle par une seule dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SEDD.	Appel de fonds delle chaudière
2009	R12	0000314	0060	0000688	SEDD STE D'EQUIPEMENT DU D	0000346	19/10/2009	Payé	39 695,04 €	Demande d'avance n°1- facture JP/NB/1329-OP2258 du 12/10/2009 pour travaux de remplacement des 2 chaudières de la cité de Delle et remplacement pour une même chaudière à energie fuel.	TRAVAUX CHAUDIERE-CITE-DELLE
2009	R13	0001209	0145	0002196	SOGEMAC HABITAT	0001286	23/12/2009	Payé	764 834,52 €	Appel de fonds SOGEMAC du 18/12/2009. Versement première tranche du marché de rénovation de l'Hay les roses dans le cadre de la programmation pluriannuelle. Mandatement avance dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGEMAC.	appel de fonds SOGEMAC
2009	R15	0000027	0003	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000058	02/02/2009	Payé	5 996,66 €	Clôture comptable de l'opération de rénovation de la cité de Cornière-Annemasse. Régularisation d'erreurs d'imputation réalisées au 21, 23 et au 62.	Régularisation erreur imputati
2009	R15	0000335	0034	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000370	02/06/2009	Payé	30 000,00 €	Appel de fonds n°FER5324MCV00017 du 27/05/2009. Mandatement électricité (travaux et études) concernant mises aux normes électrique de la cité de Fernay Voltaire dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SEMCODA.	Fernay électricité
2009	R15	0000412	0042	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000447	30/06/2009	Rejeté Ordonnateur		Clôture comptable concernant opération de remplacement des menuiseries de la cité de Gex.ETAT-LIQUIDATIF - 30/06/2009.	régularisation gex
2009	R15	0000414	0043	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000449	01/07/2009	Payé	13 196,03 €	Clôture comptable concernant opération de remplacement des menuiseries de la cité de Gex. ETAT LIQUIDATIF du 01/07/2009. Annule et remplace mandat 412 du 30 juin 2009 rejeté suite à erreur de saisie.	Regularisation erreur gex
2009	R15	0000637	0069	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000675	28/10/2009	Payé	634,22 €	Appel de fonds N°6 - facture n°ANN5284M-CV00032 du 25/09/2009 concernant les opérations de travaux sur la cité de Villa du Coteau (Annecy) dans le cadre de la convention AMO entre SEMCODA et EPA.	Appel de fonds Villa du Coteau
2009	R15	0000670	0074	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000708	16/11/2009	Rejeté Ordonnateur		Clôture comptable concernant opération de rénovation globale de la cité de Saint-Julien en Genevois. Opération de régularisation comptable au 23 et au 62.	clôture comptable st Julien
2009	R15	0000672	0076	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000711	17/11/2009	Payé	14 545,91 €	Clôture comptable concernant opération de rénovation globale de la cité de Saint-Julien en Genevoix. Opération de régularisation comptable au 23 et au 62. MDT annule et remplace MDT 670 du 16/11/2009.	clôture comptable st julien
2009	R15	0000690	0080	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000736	30/11/2009	Payé	51 200,00 €	Appel de fonds n°FER5324M-CV00044 du 26/11/2009. Opération de mise aux normes électrique de la cité de Fernay Voltaire dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCODA.	appel de fonds fernay élec
2009	R15	0000713	0087	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000760	14/12/2009	Payé	351 487,07 €	NOTE_SCE_CENTRAL_15/12/2009 - Apurement comptable opération de rénovation St-Julien en Genevois avec apurement des sommes amortissables au débit du compte 23834 par un titre de recette et un basculement à due concurrence sur le compte correct 238456.	Apurement PO St Julien
2009	R15	0000714	0088	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000761	16/12/2009	Payé	28 262,32 €	16122009 complément de 28.262,32 euros : apurement bilan comptable rénovation Saint-Julien en Genevois. Basculement de 28 262,32 euro du cpte 21346 vers le cpte 238456 (pour cela, un titre PO à due concurrence est généré au cpte 21346).	Apurement cptable St Julien fi
2009	R16	0000026	0004	0001030	HABITAT 62/59 SA PARTENAIRE	0000049	12/02/2009	Payé	2 690,04 €	Appel de fond sn°PHC006/AS du 10/02/2009. Mandatement montant travaux supplémentaires de remplacement de colonne EP et frais de MOE pour la rénovation des SDB de la cité de Mons en Baroeul dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et Habitat 62/59.	avenant SDB Mons
2009	R16	0000082	0017	0001030	HABITAT 62/59 SA PARTENAIRE	0000111	27/03/2009	Payé	7 853,43 €	Appel de fonds n°PHC013/AS du 24/03/2009. Travaux et études supplémentaires concernant marché de rénovation des salles de bain et remplacement colonnes de la cité de Mons en Baroeul dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et Habitat 62/59.	appel de fonds SDB Mons
2009	R16	0000318	0054	0000499	HABITAT 62/59	0000350	08/10/2009	Payé	24 051,87 €	Facture HABITAT 62 / 59 n° PHC061/LB du 30/09/2009 pour travaux de remplacement de menuiserie à la cité de Baisieux dans le cadre de la convention entre EPA et HABITAT 62 / 59.	PHC061/LB-BAISIEUX-MENUISERIE
2009	R17	0000007	0002	0000148	SEMCODA STE ECONOMIE MIXTE	0000007	29/01/2009	Payé	816,42 €	Clôture comptable concernant remplacement menuiseries et réfection balcons de la cité de Romans; correction erreurs d'imputation réalisées au 23, 61 et au 62.	Corrections erreurs d'imputati
2009	R17	0000043	0010	0000148	SEMCODA STE ECONOMIE MIXTE	0000048	19/03/2009	Payé	6 000,00 €	Appel de fonds SEMCODA n°ROM5331M-CV00006 du 16/03/2009. Mandatement partie études et publicité concernant opération de ravalement de façade, désenfumage et gardes-corps de la cité de Romans dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SEMCODA.	Romans façade
2009	R17	0000079	0023	0000148	SEMCODA STE ECONOMIE MIXTE	0000081	12/06/2009	Payé	3 608,00 €	Appel de fonds SEMCODA n°ROM5319M-CV00019 du 05/06/2009. Mandatement frais de MOE, BCT, SPS et pub concernant marché de mises aux normes de la chaufferie et réfection partielle de la toiture de la cité de Romans dans la convention d'AMO entre EPA-SEMCODA.	appel de fonds romans chauffer
2009	R18	0000196	0032	0000991	SOGIMA	0000215	18/05/2009	Payé	4 784,00 €	Appel de fonds SOGIMA n°LR037/2009 du 23/04/2009. MOE concernant mises aux normes du local chaufferie et remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	appel de fonds Port de Bouc
2009	R18	0000200	0034	0000991	SOGIMA	0000219	20/05/2009	Payé	1 853,80 €	APPEL DE FONDS du 15/05/2009. Mandatement frais de bureau contrôle technique concernant opération de mise aux normes de la chaufferie et remplacement de la chaudière de la cité de Port de Bouc dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	appel de fonds Port de Bouc
2009	R18	0000553	0067	0000991	SOGIMA	0000574	04/09/2009	Payé	45 791,59 €	APPEL DE FONDS SOGIMA du 26/08/2009. Remplacement chaudière et mise aux normes chaufferie de la cité de Port de Bouc dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SOGIMA.	appel de fonds chaufferie PDB
2009	R19	0000060	0006	0000618	SESA	0000083	06/03/2009	Payé	15 023,92 €	APPEL DE FONDS N°2 de la SESA du 04/03/2009. Mandatement travaux supplémentaires et différentiel TVA concernant SPS pour l'opération de rénovation électrique (phase n°2) de la cité de Woippy dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SESA.	Appel de fonds n°2

2009	R19	0000090	0010	0000618	SESA	0000112	19/03/2009	Payé	24 080,38 €	APPEL DE FONDS N°3 SESA du 16/03/2009. Mandatement solde travaux concernant opération de rénovation électrique et réfection salles de bain de la cité de Woippy dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SESA.	rénovation élec SDB Woippy
2009	R21	0000106	0022	0000320	SOGIMA SA	0000115	20/05/2009	Payé	18 323,24 €	APPEL DE FONDS SOGIMA du 15/05/2009. Mandatement travaux et publicité concernant marché de désenfumage de la cité de Montpellier dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	appel de fonds désenfumage
2009	R21	0000163	0045	0000320	SOGIMA SA	0000172	07/09/2009	Payé	12 766,77 €	APPEL DE FONDS DU 26/08/2009. Mandatement concernant travaux de désenfumage et ravalement de la façade est de la cité de la Grande Motte dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	appel de fonds grande motte
2009	R22	0000001	0001	0000772	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SE	0000001	21/01/2009	Payé	54 728,60 €	Appel de fonds n°1 de la SESA du 20/01/2009. Mandatement partie travaux, MOE, pub et repro concernant opération de rénovation électrique de la cité de Chalampé dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.	Appel de fonds Chalampé electr
2009	R22	0000057	0009	0000772	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SE	0000095	19/03/2009	Payé	235 983,78 €	APPEL DE FONDS N°1 SESA du 17/03/2009. Mandatement partie travaux, études et publicité concernant opération de rénovation des salles de bain de la cité de Saint-Louis ancien dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SESA.	Rénovation SDB St Louis ancien
2009	R24	0000002	0002	0000222	SOGIMA	0000001	14/01/2009	Payé	276,41 €	epa masse-Appel de fonds n°171/LR-2008 du 17/11/08. Frais de publicité et solde des travaux sur nouvelle procédure de marché pour la réfection des réseaux d'eaux usées et déplacement des compteurs d'eau de Golf Juan suite à redressement titulaire initial.	Golf Juan
2009	R24	0000046	0010	0000222	SOGIMA	0000053	13/03/2009	Payé	100,00 €	epa masse-Appel de fonds n°PTH/LR/2009-013 du 17/02/2009. Diag amiante complémentaire concernant réfection du réseau des eaux usées à la cité de Golf Juan dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SEMCODA.	diag amiante golf juan
2009	R24	0000098	0021	0000222	SOGIMA	0000105	11/05/2009	Payé	3 009,75 €	epa masse/sogima-Appel fonds n°LR-032/09 du 21/04/2009. Mandatement travaux supplémentaires de désamiantage concernant réfection du réseau EU de la cité de Golf Juan dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	Appel de fonds Golf Juan
2009	R24	0000256	0059	0000222	SOGIMA	0000270	18/12/2009	Payé	12 913,20 €	epa masse/sogima-Appel de fonds SOGIMA du 11/12/2009. Mandatement maîtrise d'oeuvre concernant opération de réfection de la toiture de la cité de Golf Juan dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	MOE toiture Golf juan
2009	R26	0000149	0016	0000438	SOGIMA	0000159	09/04/2009	Payé	34 304,64 €	Appel de fonds SOGIMA n°PTH/LR-022 du 31/03/2009. Rémunération supplémentaire concernant MOE de l'opération de rénovation globale de la cité du Boulou dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	MOE le boulou
2009	R26	0000246	0037	0000438	SOGIMA	0000259	26/08/2009	Payé	8 568,99 €	APPEL DE FONDS SOGIMA du 20/07/2009. Travaux de remplacement des canalisations chauffages et eaux dans vide sanitaire dans la cité du Boulou (avenant) dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	avenant Boulou
2009	R29	0000150	0029	0000426	CECIBAT	0000160	19/06/2009	Payé	2 110,00 €	Cabinet CECIBAT - note honoraires n°1 (ref 0900070 daté du 29/05/2009) résidence Rochefort - opération de la programmation immobilière : réhabilitation SDB et creation VMC dans les 9 appartements (dépense liées aux travaux et également amortissables).	CECIBAT Note d'honoraires 1
2009	R30	0000023	0006	0000378	SOGIMA	0000038	04/03/2009	Payé	11 782,24 €	Appel de fonds n°PTH/LR-015 du 26/02/2009. Mandatement travaux et publicité concernant mise en place d'une VMC dans la cité de Fréjus dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	VMC Fréjus
2009	R30	0000024	0006	0000378	SOGIMA	0000039	04/03/2009	Payé	29 391,25 €	Appel de fonds n°PTH/LR-015 du 26/02/2009. Mandatement travaux et publicité concernant mise en place d'une VMC dans la cité de la Seyne sur Mer dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	VMC LA SEYNE SUR MER
2009	R30	0000025	0006	0000378	SOGIMA	0000040	04/03/2009	Payé	47 559,40 €	Appel de fonds n°PTH/LR-015 du 26/02/2009. Mandatement travaux et publicité concernant mise en place d'une VMC dans la cité de Toulon dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	VMC TOULON
2009	R30	0000042	0011	0000378	SOGIMA	0000057	27/03/2009	Payé	526,40 €	Appel de fonds n°PTH/LR-020 du 18/03/2009. Mandatement diag amiante sols et vidéo réseau EP pour l'opération de remplacement des sols et réseau EP de la cité de Fréjus dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	Diagnostic Fréjus
2009	R30	0000053	0014	0000378	SOGIMA	0000068	10/04/2009	Payé	19 179,74 €	Appel de fonds n°PTH/LR-026 du 01/04/2009. Mandatement partie travaux de remplacement des chauffe-bain gaz par des cumulus électriques dans le cadre de la convention AMO entre EPA et SOGIMA.	chauffe-bain la seyne
2009	R30	0000170	0032	0000378	SOGIMA	0000186	15/07/2009	Payé	37 004,76 €	APPEL DE FONDS SOGIMA du 07/07/2009. mandatement travaux et publicité dans le cadre de l'opération de remplacement des colonnes EV, réfection du réseau EP et remplacement WC de la cité de Fréjus dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA Et SOGIMA.	EVEP Fréjus
2009	R30	0000267	0062	0000378	SOGIMA	0000283	28/12/2009	Payé	2 532,00 €	SOGIMA _ appel de fonds du 21/12/2009 pour la passation du marché MO pour le remplacement des chaudières individuelles gaz à Toulon. Avance de fonds dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'EPA Masse et la SOGIMA.	SOGIMA chaudières gaz Toulon
2010	R02	0000001	0001	0000270	LAINE S.A.	0000001	13/01/2010	Payé	1 374,07 €	Facture n°F9X12007AV du 17/12/2009 de l'entreprise Laine. Paiement avance de 20% pour lot n°3 du marché de rénovation de pièces humides et de remplacement du sol des pièces sèches de la cité de Ouistreham dans le cadre du plan relance.	PAIEMENT AVANCE OUISTREHAM PR
2010	R02	0000002	0002	0000442	SPIE BATIGNOLLES NORD	0000002	14/01/2010	Payé	3 726,47 €	Facture n°10/015 - du 11/01/2010 de l'entreprise SPIE Batignolles. Paiement avance de 20 % pour lot n° 1 du marché de rénovation des pièces humides et remplacement des sols des pièces sèches de la cité de Ouistreham dans le cadre plus plan de relance.	demde avance plan de relan Oui
2010	R02	0000004	0004	0000436	DEKRA DEKRA	0000013	05/02/2010	Payé	329,50 €	Paiement de la facture n°492990/0177365A -du 28/01/2010dans le cadre de la mission de coordination en matière de SPS pour le ravallement des facades de la cité des douanes à Granville dans le cadre du plan de relance.	paiement sps pour travaux PR
2010	R02	0000005	0005	0000443	DURAND DURAND	0000014	08/02/2010	Payé	7 004,73 €	Paiement de la Facture n°0912919 - 23/12/2009, suite à travaux effectués relatifs au marché lié au ravalement de peinture extérieure (lot n°2) de la cité de Granville dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	règlement travaux PR
2010	R02	0000009	0008	0000436	DEKRA DEKRA	0000018	16/02/2010	Payé	810,29 €	Paiement de la facture n°4002572 - du 29/01/2010, concernant l'AF n° 2, relative à la mission de contrôle technique effectuée pour les travaux de mise aux normes électriques et de la réfection des caches moineaux de 6 logements à Ouistreham	AF n°2 - BCT sur cité Ouistreh
2010	R02	0000010	0009	0000443	DURAND DURAND	0000019	18/02/2010	Payé	6 345,01 €	Demande d'avance concernant la situation de travaux n° 2, référencée : 1001916 - 29/01/2010 pour des travaux de ravalement et de peinture extérieures (lot n°2) effectués dans le cadre du plan de relance gouvernemental pour la Basse Normandie.	paiement demande d'avance

2010	R02	0000026	0011	0000431	VIVREL THIERRY ARCHITECTE VI	0000037	03/03/2010	Payé	1 053,62 €	Païement de la note d'honoraire n° 2 du 26/02/2010 du cabinet Thierry Vivrel, maitrise d'oeuvre relative aux travaux de réfection de la toiture et mises aux normes électriques de 6 logements de la cité des douanes de Ouistreham	honoraire n°2 MOE
2010	R02	0000027	0011	0000436	DEKRA DEKRA	0000038	03/03/2010	Payé	810,29 €	Païement de la facture n°4003925 du 17/02/2010 de la société Dekra relative à la mission de contrôle technique effectuée pour les travaux de réfection des chaches moineaux et des gouttières de la toiture mise aux normes électriques à la cité de Ouistreham	païement travaux bct ouistreha
2010	R02	0000028	0011	0000188	DALIGAULT	0000039	03/03/2010	Payé	10 590,22 €	Païement avance sur situation de travaux n° 1, suite, à émission de la facture n°100149 du 23/02/2010 de la ste Daligault, relative à des travaux de réfection et gouttières, mise aux normes électriques de 6 logements de la cité des douanes de Ouistréham	situation n°1 travaux Ouistreh
2010	R02	0000031	0013	0000442	SPIE BATIGNOLLES NORD	0000042	04/03/2010	Payé	5 589,71 €	Facture n°10/106 du 23/02/2010 deSpie Batignolles correspondant à la situation de travaux n° 1 concernant le marché de rénovation des pièces humides et le remplacement des sols des pièces sèches (lot n°1) de la cité de Ouistreham ds le cadre du PR.	Situation n° 1 Spie Ouistreham
2010	R02	0000032	0014	0000443	DURAND DURAND	0000043	04/03/2010	Payé	16 522,25 €	Facture n°1002920 du 26/02/2010, correspondant à la situation de travaux n° 3 de la Ste Durand pour des travaux de ravalement et de peinture extérieures (Lot n°2) effectués à la cité de Granville dans le cadre du plan de relance gouvernemental	situation n°3 suite travaux PR
2010	R02	0000035	0017	0000436	DEKRA DEKRA	0000046	16/03/2010	Payé	1 408,29 €	Païement de la facture n°4003926/0177249A du 17/02/2010 dans le cadre de la mission de CT pour les cités de Granville Ouistreham et Honfleur (dans le cadre du plan de relance gouvernemental).	Mission CT plan de relance HON
2010	R02	0000036	0017	0000440	ASC ATELIER SPECIALISES DU C	0000047	16/03/2010	Payé	22 061,89 €	Facture ACS ROBINE 1002068 du 26/02/2010 - Plan de relance Granville - ravalement (lot 4 menuiseries PVC). Dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	Ravalement Granville
2010	R02	0000037	0017	0000440	ASC ATELIER SPECIALISES DU C	0000048	16/03/2010	Payé	1 856,80 €	Facture ACS ROBINE 1002069 du 26/02/2010 - Granville - lot n° 3 Ouvrages métalliques gardes-corps - dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	Granville lot 3 gardes- corps
2010	R02	0000038	0018	0000431	VIVREL THIERRY ARCHITECTE VI	0000049	16/03/2010	Rejeté Ordonnateur		Cabinet d'architecte VIVREL - honoraire n° 3 du 26/02/2010 du cabinet Thierry Vivrel, maitrise d'oeuvre relative aux travaux de réfection de la toiture et mises aux normes électriques de 6 logements de la cité des douanes de Ouistreham.	VIVREL honoraires 3
2010	R02	0000039	0018	0000188	DALIGAULT	0000056	16/03/2010	Rejeté Ordonnateur		Facture DALIGAULT n° 100149 daté du 23/02/2010 - PI 2009 Ouistreham mises aux normes électriques 6 logements. Situation n°1.	Ouireham mises aux normes ele
2010	R02	0000049	0021	0000270	LAINE S.A.	0000061	24/03/2010	Payé	2 366,99 €	Païement de la situation de travaux n° 1 à l'entreprise Lainé dans le cadre du marché de travaux de peinture (lot n°3) sur la cité ouistréham suite au plan de relance	situation n° 1 ouistréham PR
2010	R02	0000050	0022	0000444	GILSON SAS	0000062	26/03/2010	Payé	921,62 €	Facture référencée n°F10-02-009 du 15/03/2010, relative à la situation de travaux n° 1, émise pour des travaux effectués à la cité des douanes de Ouistreham dans le cadre du plan de relance.	Situation n°1 Gilson PR ouistr
2010	R02	0000051	0023	0000444	GILSON SAS	0000063	29/03/2010	Payé	0,03 €	Complément de liquidation liée à la Facture n°10-02-009 - 15/03/2010 pour des travaux effectués dans le cadre du plan de relance. (à rapprocher avec mandat n° 50 du 26/03/2010)	Situation n° 1/complément fact
2010	R02	0000054	0025	0000431	VIVREL THIERRY ARCHITECTE VI	0000066	29/03/2010	Payé	926,81 €	Note d'honoraire n° 4, référencée TV/ACM-NH10/17 -du 25/03/2010 du cabinet Thierry Vivrel, maitrise d'oeuvre, relative au marché de travaux de réfection de la toiture et de mise aux normes électriques de 6 logements à la cité de Ouistreham.	païement note d'honoraire n°4
2010	R02	0000055	0025	0000158	SARL METALLERIE GONDOUIN	0000067	29/03/2010	Payé	1 959,40 €	Facture n° 3948 du 19/03/2010 émise par ste Gondouin pour la situation de travaux n°1 dans le cadre du marché de travaux de réfection des caches moineaux et gouttières, mise aux normes électriques de 6 logements à la cité des douanes de Ouistreham.	situation de travaux n°1/ouist
2010	R02	0000056	0026	0000436	DEKRA DEKRA	0000068	01/04/2010	Payé	659,00 €	Facture Dekra n°499610 du 25/03/2010, acompte n° 2, relative à la mission de coordination en matière de SPS pour le remplacement des sols et réfection des pièces à la cité de Ouireham dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	Mission SPS PR Ouistreham
2010	R02	0000063	0031	0000446	QUEST 3 D	0000078	16/04/2010	Payé	6 013,50 €	Facture n°201003004 du 24/03/2010, émise par la société Ouest 3 D, correspondant à la situation de travaux n° 1 validé par SOFRESID pour le marché de travaux de ravalement de façade de la cité de granville - lot n° 1 désamiantage dans le cadre du plan R.	situation de travaux n°1
2010	R02	0000064	0032	0000443	DURAND DURAND	0000079	16/04/2010	Payé	25 858,22 €	Facture n°1003915 -du 31/03/2010 émise par la société Durand , correspondant à la situation de travaux n° 4, validée par le MO SOFRESID (travaux de ravalement de façade et de peinture extérieures) lot n° 2 à la cité de Granville pour le plan de relance	situation n° 4-durand
2010	R02	0000073	0035	0000444	GILSON SAS	0000088	27/04/2010	Payé	17 066,10 €	Certificat de paiement n°2 du 12/04/2010, concernant la situation de travaux n°2, validée par le MO Sofresid pour la société Gilson pour les travaux effectués dans le cadre du plan de relance à la cité de Ouistreham (lot n°2 revêtement des sols faïence)	situation de travaux n°2 PR
2010	R02	0000074	0035	0000442	SPIE BATIGNOLLES NORD	0000089	27/04/2010	Payé	8 384,56 €	Certificat de paiement n°2, relative à la situation de travaux n°2 pour la société SPIE Batignoles, validée par le MO Sofresid pour des travaux effectués (lot n° 1 plomberie) à la cité de Ouistreham dans le cadre du plan de relance	situation de travaux PR Granvi
2010	R02	0000096	0038	0000188	DALIGAULT	0000111	04/05/2010	Payé	8 917,95 €	Païement situation de travaux n° 2 émise par la société Daligault, validée par le MO Vivrel le 17/04/2010 pour des travaux de réfection de cache moineaux et gouttières et mises aux normes électriques de 6 logements à la cité des douanes de Ouistreham	païement acompte n°2
2010	R02	0000097	0038	0000436	DEKRA DEKRA	0000112	04/05/2010	Payé	329,50 €	Païement de la facture n°503508 du 23/04/2010, émise par la société Dekra, correspondant à l'acompte n° 2 pour la mission de SPS réalisée sur la cité de Honfleur	païement mission sps honfleur
2010	R02	0000098	0038	0000270	LAINE S.A.	0000113	04/05/2010	Rejeté Ordonnateur		Païement de la situation de travaux n° 2 du 12/04/2010, émise par la société Laine et validée par le MO Sofresid pour des travaux effectués à la cité des douanes de Ouistreham dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	païement situation n° 2
2010	R02	0000099	0038	0000436	DEKRA DEKRA	0000114	04/05/2010	Payé	45,45 €	Païement de la facture n°503862 du 26/04/2010, relative à l'acompte n° 3 correspondant à la mission de SPS pour les travaux à la cité des douanes de Ouistreham dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	païement mission sps ouistreha
2010	R02	0000108	0042	0000449	MARIE TOIT	0000123	18/05/2010	Payé	8 298,86 €	Païement de l'acompte n° 1 à la soicété Marie-Toit, suite à l'émission du certificat de paiement validé par le MO Vivrel pour des travaux de réfection de cache moineaux et gouttières de 6 logements à la cité des douanes de Ouistreham.	païement acompte n° 1 Marie
2010	R02	0000109	0042	0000188	DALIGAULT	0000124	18/05/2010	Payé	118,01 €	Païement de l'acompte N°3 du 07/05/2010 émis par la société Daligault, validé par le MO Vivrel pour des travaux de mise au normes électriques de 6 logement, effectués à la cité des douanes de Ouistreham.	païement acompte n°3 P.I. 2009
2010	R02	0000110	0042	0000431	VIVREL THIERRY ARCHITECTE VI	0000125	18/05/2010	Payé	297,45 €	Note d'honoraires n° 5, référencée TVACM-NH-10/28 du 07/05/2010, émise Thierry Vivrel, relative à la mission de MO pour le marché de travaux de réfection de la toiture et de mise aux normes électriques de 6 logements à la cité des douanes de Ouistreham.	note honoraires n° 5 Vivrel

2010	R02	0000111	0043	0000435	SOFRESID ENGINEERING & CONS	0000126	18/05/2010	Payé	9 811,50 €	Etat d'avancement n° 5, concernant la facture Sofresid n°6141000743 du 07/05/2010, relative à la mission de maîtrise d'oeuvre pour diverses opérations de rénovation dans le cadre du plan de relance gouvernemental en Basse Normandie.	acompte n°5 PR
2010	R02	0000112	0044	0000270	LAINE S.A.	0000113	20/05/2010	Payé	1 299,72 €	Paiement de la situation de travaux n° 2 du 12/04/2010, émise par la société Laine et validée par le MO Sofresid pour des travaux effectués à la cité des douanes de Ouistreham dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	paiement situation n° 2
2010	R02	0000118	0047	0000436	DEKRA DEKRA	0000132	02/06/2010	Payé	329,50 €	Paiement de la facture n° 508561 du 26/05/2010 du 26/05/2010, émise par la société Dekra et correspondant à l'acompte n°3 pour la mission de SPS réalisée dans le cadre du plan de relance à la cité de Honfleur.	mission sps PR honfleur
2010	R02	0000149	0056	0000440	ASC ATELIER SPECIALISES DU C	0000162	13/07/2010	Payé	7 353,96 €	Paiement de la facture n°1003027, validée par le MOE Sofresid le 02/07/2010, pour des travaux de menuiseries (lot 4)effectués dans le cadre du plan de relance à la cité des douanes de Granville.	situation n° 2 PL Granville
2010	R02	0000151	0058	0000436	DEKRA DEKRA	0000164	02/08/2010	Payé	1 620,58 €	Facture Dekra n°4024573 du 26/07/2010, acompte n° 4 relatif à la mission de coordination en matière de SPS pour le remplacement des sols et réfection des pièces à la cité de Ouitreham dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	Mission SPS PR Ouistreham
2010	R02	0000152	0059	0000435	SOFRESID ENGINEERING & CONS	0000165	02/08/2010	Payé	2 690,25 €	Etat d'avancement n° 6, concernant la facture Sofresid n°6141001188 du 28/07/2010, relative à la mission de maîtrise d'oeuvre pour diverses opérations de rénovation dans le cadre du plan de relance gouvernemental en Basse Normandie.	SOFRESID plan relance avance 6
2010	R02	0000155	0062	0000436	DEKRA DEKRA	0000168	16/08/2010	Payé	669,76 €	Facture n°4026061 du 30/07/2010. Honoraires BCT concernant opération de réfection des caches moineaux, gouttières et mises aux normes électriques de la cité d'Ouistréham.	BCT Ouistréham élec-cache moin
2010	R02	0000172	0065	0000270	LAINE S.A.	0000190	16/09/2010	Payé	5 765,51 €	Paiement de la situation de travaux n° 1 du 31/08/2010, émise par la société Laine (lot n° 3 peinture) et validée par le MO Sofresid pour des travaux effectués à la cité des douanes de Honfleur dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	TRAVAUX PLAN RELANCE HONFLEUR
2010	R02	0000183	0068	0000270	LAINE S.A.	0000196	30/09/2010	Rejeté Ordonnateur		Paiement du DGD à l'entreprise Lainé dans le cadre du marché de travaux de peinture (lot n°3) sur la cité Ouistréham suite au plan de relance gouvernemental	DGD - OUISTREHAM
2010	R02	0000211	0071	0000418	VIRIA	0000225	05/10/2010	Payé	11 616,43 €	Paiement de la situation de travaux n° 1 du 31/08/2010, émise par la Sté VIRIA (lot n° 1 - rénovation pièces humides) et validée par le MO Sofresid pour les travaux effectuées à la cité de Honfleur dans le plan de relance gouvernemental.	PAIEMENT SITUAT. TRAVAUX n° 1
2010	R02	0000212	0071	0000453	ADENORM	0000226	05/10/2010	Payé	19 970,90 €	Paiement de la facture n° 2010.791 du 6/9/2010, émise par la Sté Adenorm (lot n° 2 travaux de désamiantage) et validée par le MO Sofresid pour des travaux effectués à la cite des douanes de Honfleur dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	TRAVAUX DESAMANTAGE- HONFLEUR
2010	R02	0000213	0072	0000436	DEKRA DEKRA	0000227	11/10/2010	Payé	374,95 €	Paiement de la facture n° 505735 du 29/4/2010, relative à l'acompte n° 3 correspondant à la mission de SPS pour les travaux à la cité de Granville dans le cadre du plan de relance gouvernemental	PLAN RELANCE GRANVILLE
2010	R02	0000223	0075	0000270	LAINE S.A.	0000237	25/10/2010	Payé	1 486,07 €	Paiement du DGD à l'entreprise Lainé dans le cadre du marché de travaux de peinture (lot n°3) sur la cité Ouistréham suite au plan de relance gouvernemental	DGD OUISTREHAM
2010	R02	0000226	0077	0000436	DEKRA DEKRA	0000240	03/11/2010	Rejeté Ordonnateur		Paiement de la facture n°4037526/0177249A du 28/10/2010 dans le cadre de la mission de CT pour les cités de Granville Ouistreham et Honfleur (dans le cadre du plan de relance gouvernemental).	MARCHE CONTROLE TECHNIQUE
2010	R02	0000227	0078	0000435	SOFRESID ENGINEERING & CONS	0000241	05/11/2010	Payé	2 241,88 €	Etat d'avancement n° 7, concernant la facture Sofresid n°6141001572 du 29/10/2010, relative à la mission de maîtrise d'oeuvre pour diverses opérations de rénovation dans le cadre du plan de relance gouvernemental en Basse Normandie.	SOFRESID plan relance avance 7
2010	R02	0000228	0079	0000449	MARIE TOIT	0000242	05/11/2010	Payé	3 332,48 €	Paiement de l'acompte n°2 à la soicété Marie-Toit, suite à l'émission du certificat de paiement validé par le MO Vivrel pour des travaux de réfection de cache moineaux et gouttières de 6 logements à la cité des douanes de Ouistreham.	Paiement acompte n° 2
2010	R02	0000236	0081	0000436	DEKRA DEKRA	0000250	08/11/2010	Payé	1 423,24 €	Paiement de la facture n°4037526/0177249A du 28/10/2010 dans le cadre de la mission de CT pour les cités de Granville et Ouistreham (dans le cadre du plan de relance gouvernemental).	MARCHE CONTROLE TECHNIQUE
2010	R02	0000248	0084	0000270	LAINE S.A.	0000264	23/11/2010	Payé	5 462,05 €	Paiement de la situation de travaux n° 2 du 27/10/2010, émise par la société Laine (lot n° 3 peinture) et validée par le MO Sofresid pour des travaux effectués à la cité des douanes de Honfleur dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	Travaux plan relance Honfleur
2010	R02	0000249	0084	0000453	ADENORM	0000263	23/11/2010	Rejeté Ordonnateur		Paiement de la facture n° 2010.826 du 15/10/2010, émise par la Sté Adenorm (lot n° 2 travaux de désamiantage) et validée par le MO Sofresid pour des travaux effectués à la cite des douanes de Honfleur dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	TRAVAUX DESAMANTAGE
2010	R02	0000250	0084	0000270	LAINE S.A.	0000266	23/11/2010	Rejeté Ordonnateur		Paiement de la facture n° 2010.826 du 15/10/2010, émise par la Sté Adenorm (lot n° 2 travaux de désamiantage) et validée par le MO Sofresid pour des travaux effectués à la cite des douanes de Honfleur dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	TRAVAUX DESAMANTAGE
2010	R02	0000251	0085	0000453	ADENORM	0000267	24/11/2010	Payé	31 114,85 €	Paiement de la facture n° 2010.826 du 15/10/2010, émise par la Sté Adenorm (lot n° 2 travaux de désamiantage) et validée par le MO Sofresid pour des travaux effectués à la cite des douanes de Honfleur dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	travaux désamiantage
2010	R02	0000252	0085	0000270	LAINE S.A.	0000265	24/11/2010	Payé	21 674,98 €	Paiement de la facture n°F10S09029SS du 30/09/2010, émise par la Sté LAINE (situation n° 1) et validée par le MO Sofresid pour des travaux effectués à la cite des douanes de Honfleur dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	PLAN RELANCE HONFLEUR
2010	R02	0000259	0089	0000431	VIVREL THIERRY ARCHITECTE VI	0000274	13/12/2010	Payé	208,74 €	Note d'honoraire n° 6, référencée TV/ACM-NH10/66 -du 27/10/2010 du cabinet Thierry Vivrel, maitrise d'oeuvre, relative au marché de travaux de réfection de la toiture et de mise aux normes électriques de 6 logements à la cité de Ouistreham.	Note d'honoraires n° 6
2010	R02	0000260	0089	0000431	VIVREL THIERRY ARCHITECTE VI	0000275	13/12/2010	Payé	258,32 €	Note d'honoraire n° 7, référencée TV/ACM-NH10/71 -du 01/12/2010 du cabinet Thierry Vivrel, maitrise d'oeuvre, relative au marché de travaux de réfection de la toiture et de mise aux normes électriques de 6 logements à la cité de Ouistreham.	Note d'honoraires n° 7
2010	R02	0000270	0094	0000444	GILSON SAS	0000288	24/12/2010	Payé	5 782,46 €	Paiement de la facture n° F10-05-033 du 22 décembre 2010 émise par la Ste Gilson concernant le lot n° 2 : revêtements de sols - faïence à la cité de Ouistreham	Revêtements de sols - faïence
2010	R02	0000271	0095	0000270	LAINE S.A.	0000286	24/12/2010	Payé	2 275,86 €	Paiement de la facture n° F10C12006PE du 15/12/2010 à l'entreprise Lainé dans le cadre du marché de travaux de peinture (lot n°3) sur la cité d'Honfleur	Situat 3 peinture intérieure
2010	R02	0000272	0095	0000418	VIRIA	0000287	24/12/2010	Payé	19 433,76 €	Paiement de la facture n°TD1011305 du 30/11/2010, émise par la Sté VIRIA (Conduite vide ordures amiantes ciment) à la cité d'Honfleur.	Conduite vide ordures

2010	R02	0000273	0095	0000453	ADENORM	0000289	24/12/2010	Payé	7 549,06 €	Païement de la facture n° 2010.848 du 18/11/2010 émise par la société Adenorm concernant le lot n°2 : travaux de désamiantage à la cité d'Honfleur	Travaux de désamiantage
2010	R02	0000274	0095	0000270	LAINE S.A.	0000290	24/12/2010	Payé	13 342,59 €	Païement de la facture n° 10X12003SS du 23/12/2010 émise par la ste Lainé concernant le lot 02 désamiantage - revêtements de sols - faïence à la cité d'Honfleur	Rénov. pièces humides
2010	R03	0000017	0003	0000924	ELYFEC SPS SÉCURITÉ PROTECT	0000021	16/02/2010	Payé	287,04 €	Païement de la Facture n°V0912059 du 29/12/2009, relative à l'appel de Fond n° 1 pour la mission de coordination SPS concernant la réfection et l'isolation de la toiture et réfection et étanchéité des façades de la cité des douanes d'Ares.	Païement AF n°1 SPS cité Ares
2010	R03	0000018	0003	0000924	ELYFEC SPS SÉCURITÉ PROTECT	0000022	16/02/2010	Payé	239,20 €	Païement de la facture n°V1012183 du 29/01/2010, relative à la mission de coordination SPS concernant la réfection et l'isolation de la toiture et la réfection et l'étanchéité des façades de la cité des douanes de Ares.	AF n°2 pour SPS cité Arès
2010	R03	0000019	0004	0000897	OSEO FINANCEMENT OSEO FINA	0000023	16/02/2010	Rejeté Ordonnateur		Païement de la note d'honoraires n° 5 émise sous la référence 051/10 - du 29/01/2010 pour des travaux de réfection, d'isolation et d'étanchéité de la toiture, à la cité des douanes d'Ares.	Honoraires n°5 travaux Ares
2010	R03	0000020	0004	0000641	PUBLIE THIERRY	0000024	16/02/2010	Rejeté Ordonnateur		Païement de la facture n°065/10 du 29/01/2010 émise pour la note d'honoraire n°2 concernant des travaux de réfection et d'isolation de la toiture ainsi que des travaux d'étanchéité de la façade de la cité des douanes d'Ares.	païement honoraire n°2 sur Are
2010	R03	0000028	0008	0000897	OSEO FINANCEMENT OSEO FINA	0000023	24/02/2010	Payé	1 328,53 €	Païement de la note d'honoraire n° 5 émise sous la référence n° 051/10 - 29/01/2010 pour les travaux de réfection, d'isolation et d'étanchéité de la toiture, à la cité des douanes d'Ares.	Honoraires n°5 travaux Ares
2010	R03	0000029	0008	0000641	PUBLIE THIERRY	0000032	24/02/2010	Payé	15 112,84 €	Païement de la note d'honoraire n° 2 émise suite à la facture n°14382 du 27/01/2010 concernant des travaux de réfection et d'isolation de la toiture ainsi que des travaux d'étanchéité de la façade de la cité des douanes d'Ares.	païement d'honoraires n° 2
2010	R03	0000032	0010	0000907	LACLIDE SA LACLIDE SA	0000035	03/03/2010	Payé	22 871,47 €	Païement de la facture N°0251001 du 22/02/2010, de Laclide, correspondant à la situation n° 2 validée par le MOE LOZE. Facture relative au marché de réfection et isolation de la toiture et réfection et échanchéité des façades de la cité des douanes ARES	siutation de travaux n°2
2010	R03	0000037	0012	0000897	OSEO FINANCEMENT OSEO FINA	0000040	08/03/2010	Payé	534,82 €	NOTE D'HONORAIRE N°1 de LOZE sur remplacement chaudière de la cité d'Arese.	rémunération MOE
2010	R03	0000043	0014	0000641	PUBLIE THIERRY	0000046	18/03/2010	Payé	11 044,00 €	Règlement de la Facture n°14421 du /02/03/2010 correspondant à la situation n° 3 émise pour des travaux de réfection et d'isolation de la toiture, de réfection et d'étanchéité de la façade (lot n°1) pour la cité des douanes de Ares.	païement situation n°3-publie
2010	R03	0000044	0014	0000907	LACLIDE SA LACLIDE SA	0000047	18/03/2010	Payé	2 911,13 €	Règlement de la facture n°064/10/02, correspondant à la situation de travaux n°3, validée par le MOE Lozé dans le cadre des travaux de réfection et d'isolation d'étanchéité de la toiture et des façades (lot n°2) de la cités de Ares.	païement situation n°3 Laclide
2010	R03	0000045	0014	0000924	ELYFEC SPS SÉCURITÉ PROTECT	0000048	18/03/2010	Payé	239,20 €	Règlement de la facture n°V1012252 du 26/02/2010, relative à la mission de coordination SPS concernant la réfection, l'étanchéité et l'isolation de la toiture et de la façade de la cité de douanes de Ares	mission SPS travaux Ares
2010	R03	0000057	0019	0000924	ELYFEC SPS SÉCURITÉ PROTECT	0000066	08/04/2010	Payé	191,36 €	Réglement de la facture n°V1012412 du 31/03/2010, relative à la mission de coordination SPS concernant la réfection et l'isolation de la toiture et de la façade de la cité des douanes de Ares.	mission sps sur ares
2010	R03	0000093	0029	0000538	PROMOLOGIS SA	0000097	01/06/2010	Payé	295 564,58 €	Païement de l'AF n°DFCPS/NEN°2010/893 - 26/05/2010, relative à l'engagement opérationnel concernant des travaux de remplacement des menuiseries de la cité d'Anglet dans le cadre de la convention d'assistance AMO signée entre l'EPA et Promologis.	AF Promologis anglet menuiseri
2010	R03	0000116	0036	0000897	OSEO FINANCEMENT OSEO FINA	0000120	30/06/2010	Payé	402,22 €	Règlement de la note honoraire n° 6 émise par le MOE Loze, sous la référence 087/10 du 15/02/2010 pour des travaux de réfection et d'isolation de la toiture et d'étanchéité de la façade de l'immeuble de la cité des douanes d'Ares.	rgt honoraire n° 6 Loze
2010	R03	0000117	0037	0000897	OSEO FINANCEMENT OSEO FINA	0000121	02/07/2010	Payé	100,55 €	Païement de la note d'honoraire n° 7, référencée 384/10 du 30/06/2010, émise par la société Loze dans le cadre de la mission de MOE pour les travaux de réfection et d'isolation de la toiture à la cité des douanes de Ares.	mOE réfection ares
2010	R03	0000118	0037	0000897	OSEO FINANCEMENT OSEO FINA	0000122	02/07/2010	Payé	431,66 €	Païement de la note d'honoraire n° 2, référencée 386/10 du 30/06/2010, émise par le MOE Loze pour des travaux de remplacement de chaudières effectués à la cité des douanes d'Ares.	note d'honoraire n° 2 moe
2010	R03	0000165	0046	0000907	LACLIDE SA LACLIDE SA	0000169	16/08/2010	Payé	2 180,90 €	DGD société Laclide du 27/07/2010. Lot 2 : "peinture et étanchéité façade" dans le cadre opération ravalement et réfection toiture de la cité d'Ares.	Ravalement façade Ares
2010	R03	0000166	0046	0000897	OSEO FINANCEMENT OSEO FINA	0000170	16/08/2010	Payé	299,52 €	NOTE-D'HONORAIRE-N°3 du 30/07/2010. MOE société Loze concernant opération de remplacement des 6 chaudières individuelles de la cité d'Ares.	MOE Chaudières d'Ares
2010	R03	0000167	0046	0000641	PUBLIE THIERRY	0000171	16/08/2010	Payé	20 569,65 €	Facture n°14831 du 21/07/2010. Entreprise Publie - partie travaux concernant opération de remplacement des 6 chaudières individuelles de la cité d'Ares.	Chaudières Ares
2010	R03	0000268	0067	0000538	PROMOLOGIS SA	0000272	09/12/2010	Payé	64 752,04 €	E.O du 17/11/2010 émis par Promologis concernant la réfection de la chaufferie - remplacement des chauffe-bains et réfection réseaux gaz - Cité Oloron Sainte Marie dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et PROMOLOGIS	AF Promologis OLORON STE MARIE
2010	R05	0000002	0002	0000103	SEMCODA	0000003	28/01/2010	Payé	1 450,00 €	Appel de fonds societe SEMCODA - Facture n°.AUX5299M - du 13/01/2010 pour des travaux d'électricité à la cité d'Auxerre.	travaux electricité Auxerre
2010	R08	0000002	0002	0000372	SEMCODA	0000010	29/01/2010	Payé	33 505,00 €	païement Appel de Fond n°2-MOD5336M du 14/01/2010 à la société SEMCODA concernant les travaux de reprise des réseaux EU et EP dans la cité de Modane.	AF travaux eu et ep Modane
2010	R08	0000030	0012	0000372	SEMCODA	0000039	01/03/2010	Payé	4 500,00 €	Païement de la facture n°MOD5344M-CVN-00005 du 18/02/2010, relative à l'appel de fond n° 1 pour des travaux de rénovation des pièces humides et installation de VMC effectués à la cité de Modane.	appel de fond travaux modane
2010	R08	0000031	0012	0000372	SEMCODA	0000040	01/03/2010	Payé	17 500,00 €	Païement de la facture n°CHA5304MCV du 18/02/2010, relative à l'appel de fond n° 2 concernant des travaux de désenfumage effectués à la cité des douanes de Chamonix.	AF n° 2 travaux désen chamonix
2010	R08	0000161	0030	0000372	SEMCODA	0000172	10/06/2010	Payé	14 857,34 €	Clôture comptable concernant opération de désenfumage des cités de Modane Bellevue (44,30 %) et Modane Cilof (55,70%) dans le cadre de l'article 7 de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre EPA et SEMCODA.	Clôture comptable Modane
2010	R08	0000205	0041	0000372	SEMCODA	0000217	18/08/2010	Payé	43 282,43 €	Clôture comptable concernant opération de réfection électrique du bâtiment E, mise en place d'un escalier extérieur, réfection garde-corps de la cité de Chamonix. Correction erreurs d'imputation réalisées aux 61 et 62. ETAT-LIQUIDATIF du 18/08/2010.	Clôture comptable Chamonix ele

2010	R08	0000256	0056	0000372	SEMCODA	0000268	18/11/2010	Payé	147 824,00 €	Paiement de la facture n°CHA5304MCV00037 du 10/11/2010, relative à l'appel de fond n°3 concernant des travaux de désenfumage - réfection du dernier bâtiment - effectués à la cité des douanes de Chamonix	APPEL DE FONDS n° 3 - CHAMONIX
2010	R10	0000120	0014	0000375	SOGIMA	0000128	18/06/2010	Payé	748,61 €	EO du 12/04/2010, relatif à un complément de la mission CSPS concernant les travaux de remplacement des colonnes EU/EV à la cité de Bastia dans le cadre de la convention d'AMO entre l'EPA et la Sogima	complémen mission SPS EU/EV
2010	R10	0000121	0014	0000375	SOGIMA	0000129	18/06/2010	Payé	5 338,30 €	OE du 26/05/2010, relative à la mission MOE pour des travaux de remplacement des chaudières individuelles à la cité de Bastia dans le cadre de la convention AMO signée entre la Sogima et l'EPA.	mission MOE rempl chaudières
2010	R10	0000177	0021	0000375	SOGIMA	0000186	09/09/2010	Payé	28 885,90 €	E.O du 07/07/2010 émis par la SOGIMA pour divers travaux d'amélioration, électricité - cumulus - portes palières - façade. Cité d'Ajaccio - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA.	Divers travx amélioration
2010	R11	0000091	0017	0000165	HABITAT 62/59	0000117	21/04/2010	Payé	4 329,52 €	Appel de fonds HABITAT 62/59 du 13/04/2010 mandaté dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'EPA Masse et Habitat 62/59. Etudes thermiques des façades préalables aux travaux de réfection des façades (PI 2010).	Etude thermique facades Boulog
2010	R11	0000163	0025	0000165	HABITAT 62/59	0000204	22/06/2010	Payé	16 933,80 €	Paiement de l'appel de fonds n°PH050/LH du 17/06/2010, relative à des travaux de remplacement des garde corps à la cité de Rosendael dans le cadre de la convention signée entre Habitat 62/69 et l'EPA.	AF garde corps rosendael
2010	R12	0000069	0021	0000688	SEDD STE D'EQUIPEMENT DU D	0000097	08/04/2010	Payé	4 443,84 €	Demande d'avance n° 1 en date du 02/04/2010, relative à des travaux de maitrise d'oeuvre et de contrôle technique dans le cadre du marché pour le remplacement de la chaudière à la cité des douanes de Morteau.	demande d'avance n°1 chaudière
2010	R12	0000183	0045	0000688	SEDD STE D'EQUIPEMENT DU D	0000212	17/06/2010	Payé	10 037,48 €	AF n°F.APN°JP/NB/605 du 15/06/2010, émise par la SEDD et relative à l'avance n° 1 pour les travaux de remplt des portes d'entrée et de rénovation de châssis de la cité les Rousses dans le cadre de la convention de AMO signée entre l'EPA la SEDD.	AF portes et châssis Rousses
2010	R12	0000184	0046	0000688	SEDD STE D'EQUIPEMENT DU D	0000213	18/06/2010	Payé	3 605,99 €	Appel de Fond n° JP/NB/498 du 15/06/2010, relative aux travaux d'installation d'un système de désenfumage à la cité de Morteau dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SEDD	désenfumage morteau
2010	R12	0000247	0058	0000688	SEDD STE D'EQUIPEMENT DU D	0000284	10/09/2010	Payé	11 069,06 €	Appel de fond n° JP/NB/844 du 07/09/2010 relative aux travaux d'isolation des façades et réfection des balcons et des tablettes de fenêtres à la cité de Delle dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SEDD	Isol. façades réfect. balcons
2010	R13	0000411	0066	0002196	SOGEMAC HABITAT	0000455	13/07/2010	Payé	1 546 788,08 €	Paiement de la facture n°JC/BP du 07/07/2010, de la Sogemac, relative à l'avance n° 3 pour des travaux de rénovation globale de 100 logements sur la cité de l'Haye-les-Roses dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la Sogema.	avance n° 3 Sogemac
2010	R13	0000633	0111	0002196	SOGEMAC HABITAT	0000682	09/11/2010	Payé	140 392,68 €	Paiement avance n° 4 de la Sogemac pour des travaux de rénovation globale de 100 logements sur la cité de l'Haye-les-Roses dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la Sogema.	Avance n° 4. SOGEMAC
2010	R15	0000044	0004	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000046	17/02/2010	Payé	4 500,00 €	Appel de fond n° 2 relative à la facture n°VED5302M-CVN°00004 du 11/02/2010 concernant des travaux de réfection extérieurs et pose de vmc à la cité des douanes de Douvaine.	AFonds n° 2 travaux douvaine
2010	R15	0000148	0022	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000177	07/05/2010	Payé	7 000,00 €	Facture n° COL5346M/CV N°00016 du 05/05/2010, relative à des travaux de mise en place de sols PVC à la cité des douanes de Collonges dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'EPA et la Semcoda.	appel de fds n°1 coulonges PVC
2010	R15	0000149	0022	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000178	07/05/2010	Payé	900,00 €	Facture n°DOU 5345M/CVN°00015 du 03/05/2010, correspondant à l'appel de fond n° 1 de la secmda pour des travaux d'éclairage extérieur effectués à la cité des douanes de Douvaine dansle cadre de l'assistance à MOA entre l'EPA et la Semcoda.	AP semcoda douvaine éclairage
2010	R15	0000150	0022	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000179	07/05/2010	Payé	5 000,00 €	Facture n°COR5347M/CVN°00017 du 05/05/2010, relative à l'appel de fonds n° 1 de la Semcoda pour des travaux complémentaires d'éclairage effectués à la cité de Cornières dans le cadre de l'assistance à maitrise d'ouvrage entre l'EPA et la Semcoda.	AF semcoda cornieres électriqu
2010	R15	0000466	0062	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000498	28/09/2010	Payé	4 000,00 €	Facture VEI5328M-CV00032 du 23/09/2010. Travaux de réfection extérieure et réfection de façade de la cité de Veygy dans le cadre de la convention de l'AMO entre l'EPA et la SEMCODA	Appel de fonds n°2
2010	R15	0000593	0082	0000018	SEMCODA (LOYERS)	0000646	10/12/2010	Payé	14 716,00 €	Facture n°INC5283M-CV00040 - 07/12//2010. Appel de fonds n°4 concernant la mise aux normes incendie de diverses cités du Léman dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SEMCODA.	Mise au normes incendie
2010	R16	0000021	0007	0001030	HABITAT 62/59 SA PARTENAIRE	0000030	16/02/2010	Payé	478,40 €	Paiement de l'appel de fond référencée PHC011/LB du 10/02/2010 concernant un complément d'étude technique réalisé pour la chaufferie de la cité des douanes d'Amiens.	AF Habitat62/59 amiens
2010	R16	0000104	0018	0001030	HABITAT 62/59 SA PARTENAIRE	0000148	19/04/2010	Payé	10 943,40 €	Paiement de l'appel de fond du 13/04/2010 concernant l'offre retenue pour le marché MO dédié au remplacement de la chaufferie de la cité des douanes d'Amiens.	Remplacement chaudiere Amiens
2010	R16	0000166	0034	0001030	HABITAT 62/59 SA PARTENAIRE	0000210	01/07/2010	Payé	74 355,32 €	Paiement de l'appel de fonds n°PH053/LH du 30/06/2010, relatif aux travaux de remplacement des chaudières et production d'ECS à la cité des douanes d'Amiens dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la société mandataire Habitat 62/59.	AF chaudières Amiens
2010	R16	0000192	0044	0001030	HABITAT 62/59 SA PARTENAIRE	0000237	17/08/2010	Payé	891,26 €	Paiement de l'appel de fonds n° PH063/HB du 10/08/2010 relatif aux travaux de remplacement des chaudières et production d'ECS à la cité d'Amiens dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la société mandataire Habitat 62/59	Appel de fonds n°4
2010	R16	0000288	0060	0001030	HABITAT 62/59 SA PARTENAIRE	0000335	11/10/2010	Payé	6 443,27 €	Paiement de l'appel de fonds n°PH076/LH du 27/09/2010, relatif aux travaux de remplacement des chaudières et production d'ECS à la cité des douanes d'Amiens dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la société mandataire Habitat 62/59.	APPEL FONDS/CHAUDIERES AMIENS
2010	R17	0000064	0017	0000148	SEMCODA STE ECONOMIE MIXTE	0000067	30/06/2010	Payé	8 000,00 €	Règlement de l'appel de fonds n°2, référencée ROM5331M-CVN°00024 du 29/06/2010, émise par la Semcoda pour des travaux de façades, de désenfumage et de garde-corps à la cité de Romans dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la Semcoda.	Appel de fonds n° 2 Romans
2010	R18	0000776	0086	0000991	SOGIMA	0000806	22/12/2010	Payé	3 166,32 €	E.O n°1 du 13/08/2010 émis par la SOGIMA pour travaux de remplacement des colonnes des eaux usées à la cité de Port de Bouc dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA.	Rempt colonnes des eaux usées
2010	R19	0000210	0025	0000618	SESA	0000227	22/07/2010	Payé	105 500,00 €	Paiement Appel de fonds émis par la Sesa le 16/07/2010, pour des travaux de ravalement de façades à la cité des douanes de St Avoild dans le cadre de la convention d'Amo signée entre la Sesa et l'EPA masse des douanes.	Appel de fonds facade st avold
2010	R19	0000211	0025	0000618	SESA	0000228	22/07/2010	Payé	89 315,00 €	Paiement de l'appel de fonds n° 1 du 16/07/2010, émis par la Sesa pour les travaux de ravalement de façades sur la cité de Chalons en Champagne dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la Sesa et l'EPA masse des douanes.	AF chalons en champagne
2010	R21	0000094	0037	0000320	SOGIMA SA	0000099	18/06/2010	Payé	9 748,80 €	E.O du 02/06/2010, émis par la Sogima concernant la mission MOE pour des travaux de remplacement de chaufferie de montpellier dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la Sogima et l'EPA	mission MOE et BT rempl chauff

2010	R21	0000128	0049	0000320	SOGIMA SA	0000135	30/08/2010	Rejeté Ordonnateur		E.O du 2/08/2010 émis par la SOGIMA concernant la mission MOE pour des travaux de rénovation de la chaufferie centrale et passage au gaz des installations - Cité Grande Motte - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA	TX. RENOV. CHAUFF. PASSAGE GAZ
2010	R21	0000129	0049	0000320	SOGIMA SA	0000134	30/08/2010	Payé	74 076,83 €	E.O du 02/08/2010 émis par la SOGIMA concernant travaux de ravalement des façades, remplacement des garde corps, mise en place de système de désenfumage Cité La Grande Motte dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA	TX ravalement
2010	R21	0000130	0050	0000320	SOGIMA SA	0000137	31/08/2010	Payé	68 548,63 €	E.O du 2/08/2010 émis par la SOGIMA pour travaux de rénovation de la chaufferie collective et passage au gaz - Cité Montpellier - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA	TX. RENOV.CHAUF.ET PASSAGE GAZ
2010	R22	0000068	0007	0000772	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SE	0000111	24/03/2010	Payé	184 678,00 €	APPEL DE FONDS n°1 du 24/02/2010, émanant de la société Domial pour des travaux de réfection de façades et de toiture effectués à la cité des douanes de Saint Louis Ancien. Avance de fonds selon la convention d'assistance à MO entre Domial et EPA Masse.	AF travaux réfection st louis
2010	R22	0000069	0007	0000772	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SE	0000112	24/03/2010	Payé	19 248,55 €	APPEL DE FONDS du 24/02/2010 émanant de la société Domial pour des travaux de chaufferie à la cité des douanes de Werenthouse. Avance de fonds dans le cadre de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre Domial et EPA masse.	AFn°1 Domial Werenthouse chauf
2010	R22	0000174	0022	0000772	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SE	0000217	22/07/2010	Payé	76 994,20 €	Paiement de l'appel de fonds n° 2, émis par la SESA concernant l'engagement opérationnel du 12/07/2010 pour des travaux de chaufferie à la cité des douanes de Werenthouse dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SESA	appel de fonds n°2 werenthouse
2010	R22	0000175	0022	0000772	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SE	0000218	22/07/2010	Payé	228 952,76 €	Paiement de l'appel de fonds n°02 du 12/07/2010, émis par la Sesa pour des travaux de rénovation des salles de bains à la cité des douanes de Saint Louis Ancien dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la Sesa et l'EPA.	AF St Louis Ancien SDB
2010	R22	0000176	0022	0000772	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SE	0000219	22/07/2010	Payé	12 470,24 €	Paiement du décompte définitif émis par la Sesa, le 16/07/2010 concernant des travaux de rénovation de salles de bain sur la cité de Saint Louis Cilof dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SESA et l'EPA.	decompte final st l cilof sdb
2010	R22	0000257	0030	0000772	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SE	0000301	09/09/2010	Payé	12 558,00 €	APPEL DE FONDS n°2 du 30/08/2010, émanant de la société Domial pour des travaux de réfection de façades et de toiture effectués à la cité des douanes de Saint Louis Ancien. Avance de fonds selon la convention d'assistance à MO entre Domial et EPA Masse.	A.F REFECTION FACADE ET TOITUR
2010	R24	0000013	0005	0000222	SOGIMA	0000026	16/02/2010	Payé	2 110,00 €	epa masse/sogima-appel fonds cité golfe juan Appel de fond du 11/02/2010 concernant la maîtrise d'oeuvre pour la mise en conformité des installations électriques des logements de la cité de Golfe Juan	AF MOE mise en conformité Golf
2010	R24	0000014	0006	0000222	SOGIMA	0000027	03/03/2010	Payé	15 120,26 €	EPA MASSE/SOGIMA-Appel fonds val de carei appel fonds Sogima, suite engagement Opérationnel n°1 du 23/02/10 sur travaux remplacement parlophone et mise en place système désenfumage cité val de Carei	Paiement EO n°1 Val de Carei
2010	R24	0000058	0017	0000222	SOGIMA	0000074	04/05/2010	Payé	1 973,40 €	masse/sogima-appel fonds cité golfe juan suite travaux refection toiture consecutif à diagnostic amiante	appel de fonds travaux golfjua
2010	R24	0000059	0017	0000222	SOGIMA	0000075	04/05/2010	Payé	753,27 €	masse/sogima-appel fonds cité menton suite à installation d'un hygiaphone	travaux parlophone
2010	R24	0000262	0035	0000222	SOGIMA	0000279	09/09/2010	Payé	93 068,67 €	E.O du 30/08/2010 émis par la SOGIMA pour travaux de remplacement des colonnes d'eaux usées / eaux vannes - Cité de Menton Val de Carei - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l' EPA.	Travx rempt colonnes eaux usée
2010	R24	0000279	0041	0000222	SOGIMA	0000297	18/10/2010	Payé	1 926,00 €	epa masse-Travaux suppl-val du carei-menton E.O du 14/10/2010 émis par la SOGIMA-travaux de remplacement colonnes d'eaux usées / eaux vannes cadre convention maîtrise d'ouvrage epa/sogima.	Travaux supplémentaires
2010	R24	0000323	0049	0000222	SOGIMA	0000343	06/12/2010	Payé	80,00 €	EO n° 2 du 23/6/2010 émis par la SOGIMA concernant le diagnostic amiante préalable aux travaux réfection de la toiture - cité Golfe Juan dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA	Diagnostic amiante
2010	R25	0000079	0018	0000150	LOGI-UEST SA HLM	0000090	09/07/2010	Payé	24 342,24 €	Clôture comptable avec la société Logi-ouest suite à résiliation. Montant concernant les travaux de réfection de l'électricité des caves et des greniers de la cité de Nantes. Article 7 de la convention d'AMO.	clôture comptable - électricit
2010	R25	0000080	0018	0000150	LOGI-UEST SA HLM	0000091	09/07/2010	Payé	12 489,55 €	Clôture comptable avec la société Logi-ouest suite à résiliation. Montant concernant les travaux de remplacement des portes des caves et des greniers de la cité de Nantes. Article 7 de la convention d'AMO.	Portes caves et grenier
2010	R29	0000110	0035	0000462	OCEAN ET BOIS	0000122	12/07/2010	Payé	720,04 €	Paiement de la facture n°1006302 du 06/07/2010, relative à la situation de travaux n°1 de la société Océan et Bois pour le lot n° 5 concernant les travaux de rénovation de salle de bain et création de VMC à la cité des douanes de Rochefort.	paiement situation travaux
2010	R29	0000111	0036	0000463	LA VIOLETTE FINANCEMENT	0000123	13/07/2010	Payé	14 748,51 €	Paiement de la facture n° 2010 060 24 SIT1 du 28/06/2010, émise par la société Prothermie pour le compte de Laviolette Financement et validée par le MOE Cécibat, relative à la situation de travaux n° 1 pour les travaux de SDB et création de VMC Rochefort	situation n° 1 Prothermie
2010	R29	0000112	0037	0000279	ELSECOM	0000126	21/07/2010	Payé	7 840,16 €	Paiement de la facture n°10060474 du 08/07/2010, relative à la situation n° 1 de la société Elsecom, validée par le MO Cecibat pour les travaux effectués dans le cadre du marché de rénovation des salles de bain et pose de VMC à la cité de Rochefort.	situation travaux n°1
2010	R29	0000117	0039	0000426	CECIBAT	0000129	23/07/2010	Payé	696,30 €	Paiement de la facture n°1000075 du 30/06/2010, relative à la notre d'honoraire n°1 émise par Cecibat pour la mission de maîtrise d'oeuvre réalisée pour le marché de rénovation des salles de bain et pose de VMC à la cité de Rochefort.	honoraire n°1 Cecibat
2010	R29	0000126	0045	0000463	LA VIOLETTE FINANCEMENT	0000137	11/08/2010	Payé	10 626,25 €	Facture n°2010.07.028. situation n°2 de l'entreprise Prothermie (lot 3- plomberie chauffage) du 20/07/2010. Rénovation Salles de bain et mise en place VMC de la cité de Rochefort.	travaux rochefort SDB VMC
2010	R29	0000141	0050	0000426	CECIBAT	0000153	13/09/2010	Payé	205,72 €	Paiement de la facture n°1000076 du 30/06/2010, relative à la notre d'honoraire n°1 émise par Cecibat pour la mission de maîtrise d'oeuvre réalisée pour le marché de rénovation des salles de bain et pose de VMC à la cité de Rochefort.	honoraire n°1 Cecibat
2010	R29	0000142	0051	0000462	OCEAN ET BOIS	0000154	14/09/2010	Payé	648,03 €	Paiement de la facture n°1007352 du 22/07/2010, relative à la situation de travaux n°2 de la société Océan et Bois pour le lot n° 5 concernant les travaux de rénovation de salle de bain et création de VMC à la cité des douanes de Rochefort.	Rénov. SDB et création VMC
2010	R29	0000196	0061	0000462	OCEAN ET BOIS	0000210	06/10/2010	Payé	2 086,91 €	Facture 1009448 du 27/09/2010 relative à la rénovation des salles de bains et création de VMC - Lot n°5 - Menuiserie bois - à la cité de Rochefort	Rénov. SDB + création VMC

2010	R29	0000197	0062	0000477	ETSB	0000211	18/10/2010	Payé	17 400,00 €	Paie ment de la facture n° FA0901496 du 28/09/2010 relative à la situation de travaux de la société E.T.S.B pour le lot n° 4 concernant la réhabilitation de salles de bains et création de VMC à la cité de Rochefort	Réhabilitation SDB création VM
2010	R29	0000224	0067	0000462	OCEAN ET BOIS	0000247	09/11/2010	Payé	3 011,85 €	Facture 1010503 du 28/10/2010 relative à la rénovation des salles de bains et création de VMC - Lot n°5 - Menuiserie bois - à la cité de Rochefort	RENOV.SALLES BAINS + CREAT.VMC
2010	R29	0000225	0067	0000463	LA VIOLETTE FINANCEMENT	0000248	09/11/2010	Payé	2 772,24 €	Facture n°2010.10.025. situation n°3 de l'entreprise Prothermie (lot 3- plomberie chauffage). Rénovation Salles de bain et mise en place VMC de la cité de Rochefort.	REHABIL.SALLE BAINS+ CREA. VMC
2010	R29	0000243	0070	0000477	ETSB	0000259	23/11/2010	Payé	7 258,96 €	Paie ment de la facture n° FA0901545 du 27/10/2010 relative à la situation de travaux de la société E.T.S.B validée par le MO Cecibat pour le lot n° 4 concernant la réhabilitation de salles de bains et création de VMC à la cité de Rochefort	Réhabilit. SDB + création VMC
2010	R29	0000244	0070	0000279	ELSECOM	0000260	23/11/2010	Payé	4 814,13 €	Paie ment de la facture n°10101226 du 29/10/2010, relative à la situation n° 1 de la société Elsecom, validée par le MO Cecibat pour les travaux effectués dans le cadre du marché de rénovation des salles de bain et pose de VMC à la cité de Rochefort.	Situation n° 1
2010	R29	0000245	0071	0000463	LA VIOLETTE FINANCEMENT	0000261	24/11/2010	Payé	9 894,56 €	Facture n°2010.09.031. situation n°4 de l'entreprise Prothermie (lot 3- plomberie chauffage) du 30/09/2010. Rénovation Salles de bain et mise en place VMC de la cité de Rochefort.	Réhabilitation SDB+ créat. VMC
2010	R29	0000259	0079	0000482	RAVAUD	0000280	17/12/2010	Payé	24 785,05 €	F.1384 - 06/12/2010 ' Lot 6' Travaux pour la réhabilitation des salles de bain et création de VMC à la résidence de Rochefort	Marché de travaux
2010	R29	0000265	0081	0000279	ELSECOM	0000281	20/12/2010	Payé	412,63 €	F.10111295 - 20/12/2010 Réhabilitation de salles de bains et création de VMC à la cité de Rochefort	Réhabilitation SDB + VMC
2010	R29	0000268	0084	0000477	ETSB	0000285	21/12/2010	Payé	1 538,39 €	Paie ment du décompte général définitif au 17/12/2010 relative à la situation de travaux de la société E.T.S.B concernant la réhabilitation de salles de bains et création de VMC à la cité de Rochefort	Décompte général définitif
2010	R29	0000269	0085	0000462	OCEAN ET BOIS	0000286	21/12/2010	Payé	411,99 €	Paie ment de la facture n°10-11-564 du 15/12/2010 relative à la situation de travaux de la société Océan & Bois pour le lot n° 5 concernant la réhabilitation de salles de bains et création de VMC à la cité de Rochefort	Rénov SDB VMC "lot n° 5"
2010	R30	0000003	0002	0000378	SOGIMA	0000016	08/02/2010	Payé	844,00 €	Paie ment engagement opération n° 2A dub 20/01/2010 relatif à divers travaux effectués sur la cité des douanes de Fréjus (colonnes d'eaux usées ; remplacement des sols souples, analyses libératoires amiante)	paiement EO travaux divers fre
2010	R30	0000034	0008	0000378	SOGIMA	0000048	29/03/2010	Rejeté Ordonnateur		Engagement Opérationnel émis par la SOGIMA , le 26/03/2010 pour la mission de maîtrise d'oeuvre relative au remplacement de la chaufferie collective et la neutralisation de la cuve à fioul à la cité des douanes de la Seyne sur Mer.	EO/MO rempl. chaufferie seyne/
2010	R30	0000040	0011	0000378	SOGIMA	0000048	07/04/2010	Payé	5 908,00 €	Engagement Opérationnel émis par la SOGIMA , le 26/03/2010 pour la mission de maîtrise d'oeuvre relative au remplacement de la chaufferie collective et la neutralisation de la cuve à fioul à la cité des douanes de la Seyne sur Mer.	EO/MO rempl. chaufferie seyne/
2010	R30	0000067	0019	0000378	SOGIMA	0000080	04/06/2010	Payé	19 389,40 €	Paie ment de l'AF suite à l'émission de l'engagement opérationnel de la Sogima du 26/05/2010, pour la mission de maîtrise d'oeuvre et CSPS réalisée à la cité de Fréjus pour les travaux de façades, de toiture, dans le cadre de la convention EPA/Sogima.	Appel de fonds MO Frejus facad
2010	R30	0000068	0019	0000378	SOGIMA	0000081	04/06/2010	Payé	14 102,82 €	Appel de fond Sogima, relative à l'engagement opérationnel du 01/06/2010 , concernant des travaux de remplacement des chaudières individuelles à la cité de Toulon dans le cadre de la convention signée entre l'EPA et la Sogima.	AF Sogima chaudières toulon
2010	R30	0000079	0023	0000378	SOGIMA	0000091	09/06/2010	Payé	1 511,74 €	AF du 03/06/2010 de la Sogima, relative à la mission BC pour les travaux de remplacement de la chaufferie collective et neutralisation de la cuve fioul à la cité de Seyne S/Mer dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la sogima	mission BCT chaufferie Seyne/M
2010	R30	0000096	0028	0000378	SOGIMA	0000110	09/08/2010	Payé	527,50 €	Appel de fonds complémentaires concernant travaux de chaudières individuelles de la cité de Toulon (remplacement robinets gaz) dans le cadre la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA.	complément travaux Toulon
2010	R30	0000107	0030	0000378	SOGIMA	0000121	16/08/2010	Rejeté Ordonnateur		Appel de fonds SOGIMA du 08/07/2010. Opération de remplacement de la chaufferie collective avec passage gaz et remplacement portes palières dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA. Participation DGDDI à 20 % pour chaudière.	Chaufferie et portes la Seyne
2010	R30	0000126	0040	0000378	SOGIMA	0000121	06/09/2010	Payé	61 669,68 €	Appel de fonds SOGIMA du 08/07/2010. Opération de remplacement de la chaufferie collective avec passage gaz et remplacement portes palières dans le cadre de la convention d'AMO entre EPA et SOGIMA. Participation DGDDI à 20 % pour chaudière.	Chaufferie et portes la Seyne
2010	R34	0000008	0003	0000061	SOCOTEC	0000009	15/03/2010	Payé	1 193,50 €	Facture de la SOCOTEC n° 9215170 datée du 07/08/2009 - Mission CT de la SOCOTEC dans le cadre du projet Trinité.	SOCOTEC mission CT 1ere phase
2010	R34	0000027	0012	0000109	APAVE APAVE	0000028	26/07/2010	Payé	1 822,80 €	Facture APAVE référencée 3_2010_031256_AO datée du 26/04/2010 et relative à la réalisation d'une prestation de mission SPS dans le cadre du projet de réhabilitation de 10 logements de la cité des douanes de Trinité.	Mission APAVE SPS Trinité

9 251 911,63 €

SG1	Nom ou raison sociale	N° de réimputation	Numéro de mandat réimputé	Objet de la réimputation	Montant réimputé HTR
R06	SA HLM LA RANCE	0000004	0000051	Régularisation compte d'imputation des honoraires MOE concernant opération de mise en sécurité de la chaufferie et de la cage d'escalier de Dinard payé au 62268 au lieu du 238456 (dépense amortissable au même titre que les travaux)	3 060,00 €
R16	HABITAT 62/59	0000001	0000169	Régularisation des honoraires de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation des salles de bain de la cité de Mons en Baroeul payé au 62268 au lieu du 238456 en tant qu'immobilisable	9 589,95 €
R22	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SESA)	0000004	0000232	Réimputation de dépense des frais de MOE concernant le marché de rénovation électrique de la cité de Werentzhouse imputée au 62268 au lieu du 238456	6 224,50 €
R22	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SESA)	0000014	0000071	Réimputation d'une partie du mandat 71 du 24/03/2010 relatif à l'appel de fonds 1 du 24/02/2010 de la société SESA Domial pour les travaux de rénovation d'électricité sur la cité de ST Louis Cilof. Travaux et "études" réimputés au compte 238456.	177 103,73 €

195 978,18 €

SG1	Nom ou raison sociale	Montant réimputé HTR
R15	SEMCODA (LOYERS)	1418,87
R16	HABITAT 62/59 SA PARTENAIRE CONVENTION	47177,42
R18	SOGIMA	510,6

49 106,89 €

SG1	Nom ou raison sociale	Compte d'exécution	N° de titre	Statut du titre	Montant titre TTC	Objet du titre	Compte d'exécution titre
R05	SEMCODA	238456	0000469	Pris en charge	7 471,80 €	Clôture comptable SEMCODA concernant opération de rénovation de façade de la cité de Dijon. régularisation comptable des imputations.	238456
R08	SEMCODA	238456	0000503	Pris en charge	28 350,69 €	Clôture comptable concernant opération de remplacement des sols des pièces sèches de la cité de Montmélian; régularisation erreur d'imputation au 23. Etat liquidatif du 09/06/2010.	238456
R08	SEMCODA	238456	0000504	Pris en charge	149,31 €	Clôture comptable concernant opération de remplacement des sols des pièces sèches de la cité de Montmélian. Remboursement trop perçu par la SEMCODA. courrier n°MON5291M du 25/03/2010.	238456
R12	ACS BESANCON	238456	0000576	Pris en charge	2 368,08 €	***** TITRE DE RECETTE POUR ORDRE *** Sortie d'actif mandat 457 du 23/12/2008 / solde opération électrique des logements de MAICHE et VILLERS LE LAC. Remise en cause de la nature amortissable de la dépense : 2.368,08 euros.	238456
R15	SEMCODA (TRAVAUX)	238456	0002605	Pris en charge	2,56 €	Clôture comptable concernant opération de réfection du réseau EU de la cité de Collonges sous Salève. remboursement reliquat d'avance.	238456
R16	HABITAT 62/59	238456	0001744	Pris en charge	1 942,65 €	Réfection des salles de bains et remplacement des colonnes d'évacuation "cités douanières de MONS EN BAROEUL"	238456
R24	SOGIMA	238456	0000488	Pris en charge	103,94 €	Trop perçu sur l'opération de réfection de la chaufferie de la cité de Menton restitué à l'EPA en tant qu'excédent sur avance de fonds pour travaux. Courrier SOGIMA validé par le service central de la Masse.	238456
R30	SOGIMA	238456	0000791	Pris en charge	9 350,47 €	Courrier de la SOGIMA du 6/11/2009. Remboursement de 9350,47 euros de trop perçu sur la partie travaux concernant opération de mise en place de la VMC dans la cité de la Seyne sur Mer.	238456

49 739,50 €

SG1	Nom ou raison sociale	Compte d'exécution	N° de mandat	Objet du mandat	Montant liquidé TTC
R35	AMIA GUADELOUPE AMIA GUADELOUPE	231456	0000057	F.F201104145 - 04/04/2011 - CITE DE BAIMBRIDGE Levée retenue de garantie 5% Pose des menuiseries alu. marché N° 2008/R35/01 PI 2008	2 477,16 €
R35	PREST'AMIA PREST'AMIA	231456	0000056	F.F201100182 - 04/04/2011 - CITE DE BAIMBRIDGE Levée retenue de garantie 5% Pose des menuiseries alu. marché N° 2008/R35/01 PI 2008	620,26 €
R35	CALME AGENCE	231456	0000058	F.4/CALME.GUY - 07/04/2011 - CITE DE BAIMBRIDGE Quote part sur note d'honoraires N°4 (montant total TTC : 469.37 euros) du 07/04/2011. Honoraires architecte. PI 2008 remplacement menuiseries phase ACT à AOR (100%)	258,15 €
R35	CONCEPT TECHNIQUE	231456	0000059	F.4/CONCEPT.TECHNIQUE - 07/04/2011 - CITE DE BAIMBRIDGE Quote part sur note d'honoraires N°4 (montant total TTC : 469.37 euros) du 07/04/2011. Frais conception technique. PI 2008 remplacement menuiseries phase ACT à AOR (100%).	211,22 €

3 566,79 €

SG1	Nom ou raison sociale	Compte d'exécution	N° de mandat	Objet du mandat	Montant liquidé TTC
R10	SOGIMA	23841	0000182	E.O du 3/10/2011 émis par la SOGIMA : travaux réhabil.(mise conformité électrique, suppres.chauffe bains, purge éclats béton façades et étanchéité,rempl. portes palières) cité AJACCIO - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	325 060,86 €
R08	SEMCODA	23841	0000176	Appel de fonds n° 3 - réf. MOND5344 M -CVn°00028 du 20/9/2011 - Travaux pièces humides + VMC - cité Modane - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SEMCODA.	250 000,00 €
R15	SEMCODA (TRAVAUX)	23841	0000700	Appel de fonds n° 3 référence FER5327M-CV00037du 21 novembre 2011 -Réfection des façades - cité Ferney Voltaire - dans le cadre de la convention d'AMO entre la SEMCODA et l'EPA.	180 000,00 €
R30	SOGIMA	23841	0000196	E.O du 31 août 2011code 2A concernant les travaux de ravalement de façades à la cité de Fréjus dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	160 763,24 €
R22	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SESA)	23841	0000375	Appel de fonds n°1 du 22/2/2011 concernant le changement des portes d'entrée et des portes d'accès aux immeubles dans les cités de St Louis Ancienne, Cilof, Leymen selon la convention d'assistance d'AMO entre Espace Rhénan Saem Domial et EPA Masse.	158 458,40 €
R22	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SESA)	23841	0000376	Appel de fonds n°1 du 23/02/2011,concernant la rénovation des façades des trois bâtiments à la cité des douanes de Chalampe selon la convention d'assistance d'AMO entre Espace Rhénan Saem Domial et EPA Masse.	158 162,70 €
R15	SEMCODA (TRAVAUX)	23841	0000301	Appel de fonds n° 3 référence VEI5328M-CV00015 du 24 mai 2011 concernant la réfection des façades à la cité de Veigy - dans le cadre de la convention d'AMO entre la SEMCODA et l'EPA.	150 000,00 €
R10	SOGIMA	23841	0000003	E.O du 14/2/2011 émis par la SOGIMA concernant travaux réfection étanchéité, isolation thermique toiture et réfection colonnes EU/EV - cité Bastia - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA.	135 329,30 €
R12	SEDD STE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	23841	0000031	Appel de fond n° JP/NB/309 du 08/03/2011 relative aux travaux de ravalement et isolation des façades à la cité de Delle dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SEDD	132 788,37 €
R15	SEMCODA (TRAVAUX)	23841	0000077	Appel de fonds n° 2 pour le 1er semestre 2011 référence COL5346M-CV00009 du 3 mars 2011 -Sols PVC - cités de Collonges et St Julien - dans le cadre de la convention d'AMO entre la SEMCODA et l'EPA.	115 226,00 €
R17	SEMCODA STE ECONOMIE MIXTE	23841	0000055	Facture n° ROM5331M-CV00027 du 9 septembre 2011 - Appel de fonds n° 4 concernant travaux façades - cité ROMANS - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SEMDOCA et l'EPA.	103 442,00 €

R17	SEMCODA STE ECONOMIE MIXTE	23841	0000001	Facture n° ROM5331M-CV00005 du 15 février 2011 - Appel de fonds n° 3 concernant travaux façades, désenfumage et mise en place de gardes corps - cité Romans - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SEMCODA et l'EPA.	100 000,00 €
R24	SOGIMA	23841	0000014	E.O du 11.2.2011 émis par la SOGIMA concernant travaux réfection toiture et isolation thermique, travaux amélioration et mise en conformité électrique logements - Cité Golfe Juan - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA.	96 764,61 €
R15	SEMCODA (TRAVAUX)	23841	0000078	Appel de fonds n° 2 référence FER5327M-CV00010 du 10 mars 2011 concernant les travaux de réfection des façades à la cité de Ferney Voltaire - dans le cadre de la convention d'AMO entre la SEMCODA et l'EPA.	95 000,00 €
R08	SEMCODA	23841	0000175	Appel de fonds n° 2 - réf. MON5358 M -CV n°00030 du 20/9/2011 - Travaux menuiseries extérieures - cité Montmélian - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SEMCODA	89 700,00 €
R10	SOGIMA	23841	0000032	E.O du 01/3/2011 émis par la SOGIMA concernant des travaux de réfection d'étanchéité, isolation thermique toiture et réfection colonnes EU/EV - cité AJACCIO - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA.	85 666,84 €
R03	PROMOLOGIS SA	23841	0000070	E.O DU 4/5/2011 concernant travaux de mise en conformité gaz : colonnes et logements et création désenfumage des cages d'escaliers - cité Anglet -	81 212,08 €
R15	SEMCODA (TRAVAUX)	23841	0000067	Facture n°COR5347M.CV00008 du 01 mars 2011. Appel de fonds n° 2 concernant un complément sur électricité - cité CORNIERES - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SEMCODA.	77 575,00 €
R15	SEMCODA (TRAVAUX)	23841	0000721	Appel de fonds n° 4 référence VEI5328M-CV00040 du 7/12/2011 concernant la réfection des façades - cité VEIGY - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SEMCODA	70 000,00 €
R12	SEDD STE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	23841	0000032	Appel de fond n° JP/NB/310 du 08/03/2011 relative aux travaux de rénovation de la chaufferie + reprise maçonnerie à la cité de Morteau dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SEDD	69 020,89 €
R21	SOGIMA SA	23841	0000038	E.O du 22/02/2011 émis par la SOGIMA concernant les travaux de réhabilitation, lot 1 remise en peinture des cages d'escaliers; lot 2 remplacement des portes palières à la cité de Sète dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	58 095,69 €
R30	SOGIMA	23841	0000019	E.O du 1 mars 2011code 2E concernant les travaux de remplacement des colonnes EU/EV, création d'un caniveau EP et option remplacement d'un WC à la cité de Toulon dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	56 532,18 €
R16	HABITAT 62/59 SA PARTENAIRE CONVENTION	23841	0000053	Paiement de l'appel de fonds n° Ph033/LH du 24/3/2011, relatif aux travaux de remplacement de chaudières et de production d'ECS à la cité des douanes d'Amiens dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la Sté HABITAT 62/59.	52 747,34 €
R10	SOGIMA	23841	0000146	E.O du 9/6/2011 émis par la SOGIMA concernant des travaux de remplacement des colonnes EU/EV et de 6 unités de WC - cité AJACCIO - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	48 320,11 €

R22	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SESA)	23841	0000359	Appel de fonds n° 1 du 03/05/11, concernant le remplacement de la chaudière et chaufferie à la cité des douanes de Saint Louis Cilof + Ancienne selon la convention d'assistance d'AMO entre Espace Rhénan Saem Domial et EPA Masse.	48 000,00 €
R11	HABITAT 62/59	23841	0000443	Paiement appel de fonds n° Ph093/HB du 5 octobre 2011 - travaux remplacement portes des halls d'entrée et locaux V.O - cité Calais - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et Habitat 62/59	44 881,80 €
R10	SOGIMA	23841	0000147	E.O du 8/6/2011 émis par la SOGIMA concernant des travaux de remplacement des chaudières individuelles gaz - cité BASTIA - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	43 263,44 €
R26	SOGIMA	23841	0000042	E.O du 7/3/2011 émis par la SOGIMA concernant des travaux de réfection des systèmes d'évacuation EU/EV en vides sanitaires - cité Le Boulou - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre le SOGIMA et l'EPA	37 372,29 €
R30	SOGIMA	23841	0000018	E.O du 1 mars 2011 code 2B concernant les travaux de remplacement des colonnes EU/EV et option remplacement des WC à la cité de SEYNE SUR MER dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	37 220,40 €
R26	SOGIMA	23841	0000194	E.O du 5/9/2011 émis par la SOGIMA concernant la mise en conformité électrique des parties communes et remplacement du système d'interphone, réfection de l'aire de jeux- cité Le Boulou dans le cadre de la convention d'AMO signée entre le SOGIMA et l'EPA	36 943,87 €
R21	SOGIMA SA	23841	0000272	E.O du 13/12/2011 concernant travaux de réfection étanchéité toiture terrasse, ravalement façades, mise en conformité électrique logts et parties communes - cité Montpellier - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	28 349,94 €
R30	SOGIMA	23841	0000218	E.O du 30/09/2011 code 2A concernant les travaux de création d'un caniveau d'eaux pluviales à ciel ouvert à la cité de FREJUS dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	28 148,77 €
R10	SOGIMA	23841	0000148	E.O du 8/6/2011 émis par la SOGIMA concernant des travaux de remplacement des portes palières et des descentes d'eaux pluviales - cité CALVI - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	27 235,88 €
R18	SOGIMA	23841	0000305	E.O du 31/08/2011 code 3C pour travaux de remplacement de la grille d'enceinte et des portillons à la cité de Port de Bouc dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA.	27 008,00 €
R16	HABITAT 62/59 SA PARTENAIRE CONVENTION	23841	0000147	Paiement de l'appel de fonds n° Ph079/HB du 9/8/2011 relatif aux travaux de remplacement de portes d'entrées - cité Cysoing - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et HABITAT62/59	26 185,10 €
R19	SESA	23841	0000100	Appel de fonds n° 4 du 21/4/2011 concernant travaux d'électricité - cité Woippy - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SESA et l'EPA.	25 381,47 €
R36	SECMIG	23841	0000069	F.11164SG - 30/09/2011 - CITE DE CAYENNE Situation définitive : marché de travaux de sécurisation portant sur la réparation rénovation changement de rambardes de balcon Devis N°DS 11105 du 25 mai 2011 PI 2011	24 641,60 €

R11	HABITAT 62/59	23841	0000047	Paiement appel de fonds n° Ph024/HB du 24/2/2011 relatif aux travaux d'isolation thermique, réfection terrasse - cité Boulogne s/Mer - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la société mandataire Habitat 62/59.	22 245,60 €
R16	HABITAT 62/59 SA PARTENAIRE CONVENTION	23841	0000258	Paiement de l'appel de fonds n° Ph087/HB du 12/09/2011 relatif aux travaux de ravalement des garages - cité d'Amiens - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et HABITAT62/59	21 382,05 €
R02	ADENORM	23841	0000025	Paiement de la facture n° 2010.869 du 16/12/2010 émise par la société Adenorm concernant le lot n°2 : travaux de désamiantage à la cité d'Honfleur. (dans le cadre du plan de relance gouvernemental)	20 393,45 €
R19	SESA	23841	0000099	Appel de fonds n° 1 du 21/4/2011 relatif aux travaux de remplacement chauffe eau - cité Chalons en Champagne - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SESA et l'EPA	19 922,26 €
R10	SOGIMA	23841	0000247	E.O. du 13.12.11 émis par la SOGIMA concernant travaux de réfection des salles de bain et mise en place de la VMC - cité BASTIA - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	16 799,82 €
R26	SOGIMA	23841	0000193	E.O du 5/09/2011 émis par la SOGIMA concernant le remplacement des colonnes EUEV, remplacement des portes palières et mise en place de la VMC - cité Bourg Madame - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA	16 637,35 €
R10	SOGIMA	23841	0000246	E.O. du 13.12.11 émis par la SOGIMA concernant travaux de réfection des salles de bain et remplacement des cumulus électriques - cité PORTO VECCHIO - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	13 208,60 €
R29	LA VIOLETTE FINANCEMENT	23841	0000064	Paiement du décompte général définitif de travaux n° 2011.01.027 du 25/01/2011, émise par la société Prothermie pour le compte de Laviolette Financement , relative au lot n° 3 pour les travaux de SDB et création de VMC Rochefort	12 656,27 €
R30	SOGIMA	23841	0000217	E.O du 30/09/2011 code 2C concernant les travaux de remplacement des moustiquaires et d'un volet battant à la cité LES SALINS D'HYERES dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	11 244,72 €
R17	SEMCODA STE ECONOMIE MIXTE	23841	0000077	Facture n° ROM5331M-CV00038 du 21 novembre 2011 - Appel de fonds n° 5 concernant le ravalement des façades - cité ROMANS - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SEMDOCA et l'EPA.	10 200,00 €
R16	HABITAT 62/59 SA PARTENAIRE CONVENTION	23841	0000138	Paiement de l'appel de fonds n° Ph076/HB du 8 Août 2011, relatif aux travaux de remplacement de dispositif de traitement d'eau (suite remplacement chaudière) - cité Amiens - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et Habitat 62/59	9 271,15 €
R22	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SESA)	23841	0000361	Appel de fonds n°1 du 3/5/2011, concernant le désenfumage des cages d'escalier dans les cités des douanes de Saint Louis Cilof et Leymen selon la convention d'assistance d'AMO entre Espace Rhénan Saem Domial et EPA Masse.	9 200,00 €
R02	LAINE S.A.	23841	0000026	Paiement situation de travaux n° 4 à l'entreprise LAINE dans le cadre du marché de travaux de désamiantage, revêtements sols, faïence (lot n°2) - cité d'Honfleur (dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	8 754,39 €

R34	AG ARCHITECTURE HENRI JOS	23841	0000030	Note d'honoraires n° NH 11 02 001 B du 16/2/2011 concernant des travaux de réhabilitation de 10 logements - cité Trinité	8 463,00 €
R02	VIRIA	23841	0000061	Situation de travaux n°3 de la société VIRIA - rénovation de la cité de Honfleur - 31/12/2010 (cf. état liquidatif ci-joint).	8 321,60 €
R10	SOGIMA	23841	0000219	E.O du 12/10/2011 émis par la SOGIMA concernant les travaux de remplacement des vasistas - Cité Calvi - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA	7 498,90 €
R26	SOGIMA	23841	0000195	E.O du 5/9/2011 émis par la SOGIMA concernant le remplacement des chauffe bains gaz par des cumulus électriques, mise en place de la VMC, mise en place de la porte CF- cité de Narbonne dans le cadre de la convention d'AMO signée entre le SOGIMA et l'EPA	6 551,55 €
R05	SEMCODA	23841	0000099	Appel de fonds n°2 référence DIJ5330M-CV00035 concernant le changement de chaudière et réfection des sols des pièces humides à la cité de Dijon dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SEMCODA.	6 500,00 €
R08	SEMCODA	23841	0000029	Facture n° MON5358M-CV00007 du 24/2/2011- Appel de fonds n° 1 concernant travaux de menuiseries extérieures - Cité Montmélian - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SEMCODA et l'EPA	6 500,00 €
R08	SEMCODA	23841	0000107	Appel d'honoraires n° 2 de la SEMCODA n° MOD5344M-CV00013 du 10/05/2011. Travaux des pièces humides + VMC à la cité de Modane - dans le cadre de la convention d'AMO entre l'EPA et la SEMCODA.	6 500,00 €
R21	SOGIMA SA	23841	0000270	E.O du 13/12/2011 émis par la SOGIMA concernant travaux de remplacement des chaudières individuelles gaz et mise en place de la VMC - cité La Grande Motte - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	6 119,84 €
R08	SEMCODA	23841	0000181	Appel de fonds n°1 - réf. CHA5357 M -CVn°00032 du 29/9/2011 - Travaux reprise réseaux évacuation + enrobés - cité Chamonix - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SEMCODA	5 500,00 €
R29	LA VIOLETTE FINANCEMENT	23841	0000001	Paiement de la facture n° 2010.11.040 SIT 5 du 30/11/2010, émise par la société Prothermie pour le compte de Laviolette Financement , relative à la situation de travaux n° 5 pour les travaux de SDB et création de VMC Rochefort	4 792,15 €
R08	SEMCODA	23841	0000030	Facture MOD5359M - CV00006 du 24/2/2011 - appel de fonds n° 1 concernant travaux chaufferie - cité Modane - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SEMCODA et l'EPA.	4 500,00 €
R02	SOFRESID ENGINEERING & CONSTRUCTION SOFRESID ENGINEERING & CONSTRUCTION	23841	0000063	Paiement de la facture n° 6141100746 du 2/5/2011- travaux opérations de rénovation - cité Honfleur - (dans le cadre du plan de relance gouvernemental)	3 692,50 €
R29	LIZET	23841	0000021	règlement décompte général définitif en date du 18/2/2011 concernant le marche de réhabilitation de salles de bain et création de VMC dans 9 appartements (lot n° 2 étanchéité) - cité ROCHEFORT	3 335,72 €
R03	PUBLIE THIERRY	23841	0000017	Libération retenues de garanties - Marché de rénovation des toitures - Cité ARES	2 906,30 €
R03	LACLIDE SA LACLIDE SA	23841	0000018	Libération retenues de garanties - Marché de rénovation des toitures - Cité ARES	2 680,01 €

R30	SOGIMA	23841	0000139	E.O du 12 mai 2011 concernant travaux supplémentaires relatifs au remplacement des colonnes EU/EV et création caniveau eaux pluviales - cité Toulon - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	2 679,70 €
R29	CECIBAT	23841	0000031	Paiement facture n°1100004 du 31/01/2011 relative à la note d'honoraire n°2 émise par Cecibat pour la mission de maîtrise d'oeuvre réalisée pour le marché de réhabilitation des salles de bain et création d'une VMC dans 9 appartements "cité de Rochefort".	2 574,20 €
R15	SEMCODA (TRAVAUX)	23841	0000503	Appel de fonds n°3 référence COR5347M.CV00025 du 8 août 2011 concernant un complément sur l'électricité - cité Ville la Grand CORNIERES - dans le cadre de la convention d'AMO signéE entre l'EPA et la SEMCODA.	2 500,00 €
R30	SOGIMA	23841	0000143	E.O du 23/5/2011 concernant travaux de remplacement des colonnes EU/EV - Cité La Seyne s/Mer - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	2 310,45 €
R24	SOGIMA	23841	0000061	E.O 2 du 29/04/2011 émis par la SOGIMA concernant travaux réfection toiture et isolation thermique et travaux supplémentaires - Cité Golfe Juan - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA.	2 204,95 €
R15	SEMCODA (LOYERS)	23841	0000052	Appel de fonds n° 1 pour le 1er semestre 2011 référence VEI5361M-CV00002 du 3 février 2011 relatif aux pièces humides - cité de Veigy- dans le cadre de la convention d'AMO entre la SEMCODA et l'EPA.	2 000,00 €
R12	SEDD STE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	23841	0000258	F.AVENANT.N°1 - 13/10/2011 Paiement avenant n° 1 - Remplacement des descentes d'EP (travaux suppl. cadre ravalement façades) - cité Delle - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SEDD	1 997,75 €
R15	SEMCODA (TRAVAUX)	23841	0000129	Différentiel sur dépenses d'investissement - FER5324H du 24/3/2011 - suite travaux mises aux normes électriques - cité Ferney Voltaire - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SEMCODA	1 991,11 €
R21	SOGIMA SA	23841	0000271	E.O BUREAU DE CONTROLE du 12/12/2011 concernant travaux de remplacement des chaudières et mise en place de la VMC - cité La Grande Motte - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	1 435,20 €
R14	OCEADE INGENIERIE	23841	0000014	Paiement de la facture 10-59/01/20-01 du 31/1/2011 - Rénovation du système de contrôle d'accès - Cité des Douanes du Havre.	1 381,38 €
R22	ESPACE RHENAN/DOMAIL (EX.SESA)	23841	0000360	Appel de fonds n°1 du 03/05/2011, concernant le remplacement gouttières garages à la cité des douanes de Saint Louis Cilof selon la convention d'assistance d'AMO entre Espace Rhénan Saem Domial et EPA Masse.	1 380,00 €
R26	SOGIMA	23841	0000215	E.O du 11/10/11 émis par la SOGIMA concernant remplacement des colonnes EU/EV - cité Bourg Madame - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	1 338,32 €
R29	CECIBAT	23841	0000140	Paiement facture n°1100013 du 28/02/2011 relative à la note d'honoraire n°1 émise par Cecibat pour le marché de réhabilitation des salles de bain et création d'une VMC dans 9 appartements "cité de Rochefort".	1 255,80 €

R26	SOGIMA	23841	0000001	EO du 24/1/2011 émis par la SOGIMA concernant le diagnostic amiante préalable aux travaux réfection des réseaux EU/EV en vides sanitaire - cité Le Boulou - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA	1 083,58 €
R10	SOGIMA	23841	0000002	E.O du 18/1/2011 émis par la SOGIMA contrôle technique pour travaux de remplacement des chaudières individuelles gaz - Cité BASTIA - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA	1 076,40 €
R29	CECIBAT	23841	0000032	Paiement facture n°1100003 du 31/01/2011 relative à la note d'honoraire n°2 émise par Cecibat pour la mission OPC - solde réalisée pour le marché de réhabilitation des salles de bain et création d'une VMC dans 9 appartements "cité de Rochefort".	1 028,62 €
R08	SEMCODA	23841	0000027	Appel de fonds n° 3 référence MOD5320M- CV00004 du 9 février 2011 relatif aux travaux de chaufferie et menuiseries extérieures - cité Modane - dans le cadre de l'AMO signée entre la SEMODA et l'EPA	1 000,00 €
R02	SPIE BATIGNOLLES NORD	23841	0000003	Facture n°10/354 du 31/5/2010 de Spie Batignolles concernant le marché de rénovation des pièces humides et le remplacement des sols des pièces sèches (lot n°1) de la cité de Ouistreham dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	931,62 €
R14	OCEADE INGENIERIE	23841	0000062	Paiement de la facture 10.59/02/25-02 du 25/02/2011 - Rénovation du système de contrôle d'accès - Cité des Douanes du Havre.	828,83 €
R30	SOGIMA	23841	0000219	E.O n° 2 du 13/10/2011 concernant travaux supplémentaires mise en place de 4 moustiquaires - cité LES SALINS D'HYERES - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA	825,90 €
R02	DEKRA DEKRA	23841	0000005	Paiement de la facture n° 4037526/0177249A du 28/10/2010 dans le cadre de la mission de CT pour la cité d'Honfleur (dans le cadre du plan de relance gouvernemental)	753,48 €
R30	SOGIMA	23841	0000229	F.E.O.N°3 - 15/11/2011 Paiement engagement opérationnel n° 3 concernant travaux de remplacement des moustiquaires portes cuisines - cité Les Salins d'Hyères - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre l'EPA et la SOGIMA	650,00 €
R10	SOGIMA	23841	0000001	E.O du 18/1/2011 émis par la SOGIMA pour honoraires diagnostic amiante avant travaux - PI 2010 - cité Ajaccio - dans le cadre de la convention d'AMO signée entre la SOGIMA et l'EPA	514,28 €
R14	OCEADE INGENIERIE	23841	0000386	Paiement de la facture 10-59/11/38-05 du 30/11/2011 - Rénovation du système de contrôle d'accès - Cité du Havre	475,19 €
R14	OCEADE INGENIERIE	23841	0000153	Paiement de la facture 10-59/05/31-03 du 31/5/2011 - Rénovation du système de contrôle d'accès - Cité du Havre	442,04 €
R02	LAINE S.A.	23841	0000092	Remboursement de la retenue de garantie à l'entreprise Lainé sur la cité Ouistreham suite au plan de relance gouvernemental	343,52 €
R02	OUEST 3 D	23841	0000138	Paiement retenue garantie - marché de travaux de ravalement de façades - cité Granville - lot n° 1 désamiantage dans le cadre du plan de relance. (Voir mdt 63 bdx 31 du 16/4/2010)	316,50 €

R02	SOFRESID ENGINEERING & CONSTRUCTION SOFRESID ENGINEERING & CONSTRUCTION	23841	0000062	Païement de la facture n° 6141100747 du 2/5/2011- travaux opérations de rénovation - cité Honfleur - (dans le cadre du plan de relance gouvernemental)	316,50 €
R02	DEKRA DEKRA	23841	0000085	Païement facture n° 4072407 du 22/7/2011 - échéance n° 5 (fin période de garantie parfait achèvement)- travaux de réfection caches moineaux, gouttières toiture , mise aux normes électriques 6 logts-cité Ouistréham (cadre du plan de relance gouvernemental)	233,22 €
R29	OCEAN ET BOIS	23841	0000020	Païement de la facture n° 11-01-038 du 31 janvier 2011 à la Sté Océan et Bois pour le lot n°5 (menuiserie bois) concernant la réhabilitation de salles de bains et création de VMC à la cité de Rochefort.	110,78 €
R14	OCEADE INGENIERIE	23841	0000293	F.10-59/08/27-04 - 31/08/2011 - CITE DU HAVRE Rénovation du système de contrôle d'accès cité.	110,51 €
R02	DEKRA DEKRA	23841	0000033	Païement de la facture n° 4059672 du 20/04/2011 relatif au plan de relance BCT pour les 3 cités. (dans le cadre du plan de relance gouvernemental)	94,79 €
R02	DEKRA DEKRA	23841	0000001	Païement de la facture n° 541663 du 30/12/2010 relative à l'acompte n° 4 correspondant à la mission de SPS pour les travaux de remplacement des sols et réfection des pièces à la Cité de Honfleur dans le cadre du plan de relance gouvernemental.	45,45 €

3 596 505,47 €

SG1	Nom ou raison sociale	N° de réimputation	Numéro de mandat réimputé	Objet de la réimputation	Cpte exécution ancienne imputation	Cpte exécution nouvelle imputation	Montant réimputé HTR
R05	SEMCODA	0000002	0000063	Erreur de compte 238456 à réimputer au compte 23841.	238456	23841	4 663,44 €
R16	HABITAT 62/59 SA PARTENAIRE CONVENTION	0000001	0000053	Réfaction de 177,15 euros de la part "DGDDI" sur l'opération de travaux de remplacement de la chaudière d'Amiens. Réimputation de dépense du compte 6572 au compte 23841.	6572	23841	177,15 €
R36	SECMIG	0000001	0000053	RDP sur mdt 53 / bord mdt 34 / AVANCE.FONDS.SUR.DS11105 - 10/08/2011 - CITE DE CAYENNE Avance de fonds sur travaux de sécurisation de rambardes de balcons (remplacement et rénovation garde-corps) Devis N° DS 11105 du 25 mai 2011 soit 30 802.00 E x 20%.	238456	23841	6 160,40 €

11 000,99 €

LES BIENS NON INSCRITS À L'ACTIF

- Exercice 2011 -

Le décret n° 2008-1248 du 1^{er} décembre 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par les services de l'État et ses établissements publics a défini le principe de la conclusion d'une convention de réservation entre le domaine de l'État et l'utilisateur de chaque bien immobilier domanial. Ce nouveau régime contractuel remplace, entre autres, la formule de la remise en dotation. Selon ces nouvelles dispositions, les immeubles domaniaux utilisés par l'EPA Masse et précédemment remis en dotation font progressivement l'objet de conventions d'utilisation.

Ces biens sont inscrits à l'actif du bilan lorsque les deux conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- signature d'une convention d'utilisation ou parution au Journal Officiel d'un arrêté de remise en dotation ;
- valorisation du bien par France Domaine.

L'enregistrement comptable est effectué dans le respect des nouvelles normes comptables sur la comptabilisation des actifs par composants (instruction du 23/01/2006).

Deux situations conduisent à ne pas inscrire en comptabilité les biens dont l'EPA a la gestion :

1. - Les biens ayant fait l'objet d'une remise en dotation/convention d'utilisation mais non d'une valorisation par France Domaine :

- Nice (C24) : cité de Breil-Burdanche remise en dotation par arrêté du 10/08/01 publié le 13/09/01 ;
- Nice (C24) : cité de Golfe-Juan remise en dotation par arrêté du 22/08/02 publié le 19/09/02 ;
- Martinique (C34) : cité de la Trinité remise en dotation par arrêté du 02/04/02 publié le 18/04/02.

2. - Les biens contrôlés par l'Établissement n'ayant pas encore fait l'objet d'une remise en dotation/convention d'utilisation :

- Marseille (C13) : cités de La Joliette, Port-Saint-Louis ;
 - Mulhouse (C22) : cité de Lysbuchel ;
 - Provence (C30) : cité d'Agay ;
 - Martinique (C34) : cité du Marin.
-

VERIFICATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EPA MASSE DES DOUANES
--

- Exercice 2011 -

Le contrôle sur chiffres a été effectué sur la base des prescriptions de l'instruction codificatrice M9-1 de la comptabilité publique.

Les opérations de vérification ont porté sur :

- la vérification de la balance définitive ;
- la vérification des cadres 2 et 3 du compte financier par leur rapprochement avec le cadre 4 « exécution du budget », ainsi qu'avec le compte de résultat, puis par le rapprochement des opérations d'investissement de la balance avec le cadre 5 ;
- le contrôle du calcul de la variation du fond de roulement ;
- le contrôle des virements entre sections ;
- le contrôle du compte de résultat de l'exercice ;
- le contrôle du bilan ;
- des contrôles de cohérence complémentaires.

I. - VÉRIFICATION DE LA BALANCE DÉFINITIVE (CADRE 1).

1.1. Contrôle de l'équilibre de la balance définitive.

Il a été vérifié que :

- le bilan d'entrée débiteur est égal au bilan d'entrée créditeur ;
- les opérations débitrices de l'année sont égales aux opérations créditrices de l'année ;
- les balances de sortie débitrices sont égales aux balances de sortie créditrices.

Résultat conforme.

1.2. Contrôle de la reprise de la balance d'entrée.

Il a été vérifié que les valeurs reprises aux balances d'entrée débitrices et créditrices 2011 sont identiques à celles figurant aux soldes débiteur et créditeur de la balance définitive 2010.

Résultat conforme.

II. - VÉRIFICATION DES CADRES 2 ET 3 DU COMPTE FINANCIER.

Les quatre premiers contrôles ont pour objet de s'assurer que les montants nets des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement figurent pour les mêmes montants au cadre 4 (respectivement à la section fonctionnement et d'investissement) et au compte de résultat.

2.1. Rapprochement du cadre 2 (développement des dépenses budgétaires – fonctionnement) avec le cadre 4 (exécution du budget) et avec le compte de résultat (fonctionnement).

Résultat du contrôle : conforme (voir tableau n° 1 infra).

Annexe 3

2.2. Rapprochement du cadre 3 (développement des recettes budgétaires – fonctionnement) avec le cadre 4 (exécution du budget) et le compte de résultat (fonctionnement).

Résultat du contrôle : conforme (voir tableau n° 1 infra).

Le tableau n° 1 ci-dessous résume les opérations de rapprochement des cadres 2 et 3 (fonctionnement) avec le cadre 4 (tableau 1) et le compte de résultat (section de fonctionnement) :

Tableau n° 1

Dépenses (en €)		Référence	Recettes (en €)		Référence
Total brut des mandats	14 486 805,28 €	Cadre 2	Total brut des titres	18 272 700,90 €	Cadre 3
Reversements	291 542,27 €	Cadre 2	Annulations	256 238,58 €	Cadre 3
<i>Total section I</i>	<i>14 195 263,01 €</i>	Cadre 2	<i>Total section I</i>	<i>18 016 462,32 €</i>	Cadre 3
<i>Excédent de fonctionnement</i>	3 821 199,31 €	Compte de résultat et cadre 1 (compte n° 120)	<i>Déficit de fonctionnement</i>		
TOTAL	18 016 462,32 €		TOTAL	18 016 462,32 €	
TOTAL	18 016 462,32 €	Cadre 4	TOTAL	18 016 462,32 €	Cadre 4

2.3. Rapprochement cadre 2 (développement des dépenses budgétaires - capital - investissement) avec le cadre 4 (exécution du budget - financement abrégé - capital-investissement).

Résultat du contrôle : conforme (voir tableau n° 2 infra).

2.4. Rapprochement du cadre 3 (développement des recettes budgétaires - capital-investissement) avec le cadre 4 (exécution du budget - financement abrégé - capital-investissement).

Résultat du contrôle : conforme (voir tableau n° 2 infra).

Tableau n° 2

Dépenses (en €)		Référence	Recettes (en €)		Référence
Total brut des dépenses en capital-investissement	3 735 307,35 €	Cadre 2	Total brut des recettes en capital-investissement	3 108 014,19 €	Cadre 3
Reversements	20,61 €	Cadre 2	Annulations	1 825,36 €	Cadre 3
Total section II	3 735 286,74 €	Cadre 2	Total section II	3 106 188,83 €	Cadre 3
<i>Apport au fond de roulement</i>	3 676 238,86 €	Cadre 4	<i>Capacité d'autofinancement</i>	4 305 336,77 €	Cadre 4
TOTAL Tableau de financement abrégé capital-investissement	7 411 525,60 €	Cadre 4	TOTAL	7 411 525,60 €	Cadre 4

2.5. Rapprochement des opérations d'investissement de la balance définitive (cadre 1) avec le cadre 5.

Ce contrôle complète, pour la partie investissement, le contrôle précédent. Il consiste à s'assurer :

- que les montants des opérations de l'exercice de la balance figurant au cadre 5 correspondent bien aux montants inscrits à la balance définitive (cadre 1) en opérations de l'exercice ;
- que le total des débits du cadre 5 est bien égal au montant des opérations annuelles débitrices de la balance ;
- que le total des crédits du cadre 5 est bien égal au montant des opérations annuelles créditrices de la balance.

Tableau n° 3

Cadre 1	TOTAL (en €)
Opérations de l'année débitrices classe 1	26 729 716,73 €
Opérations de l'année débitrices classe 2	3 867 003,07 €
Opérations de l'année débitrices classe 3	254 496,01 €
Compte 5081	0,00 €
TOTAL CADRE 1	30 851 215,81 €
TOTAL CADRE 5	30 851 215,81 €
Cadre 1	TOTAL (en €)
Opérations de l'année créditrices classe 1	30 766 374,61 €
Opérations de l'année créditrices classe 2	3 565 205,62 €
Opérations de l'année créditrices classe 3	219 919,56 €
Compte 5081	6 494 164,88 €
TOTAL CADRE 1	41 045 664,67 €
TOTAL CADRE 5	41 045 664,67 €

Résultat du contrôle : conforme.

III. - CONTRÔLE DES VIREMENTS ENTRE LES SECTIONS (CADRE 4 DU COMPTE FINANCIER).

Certaines opérations sont qualifiées « d'opérations d'ordre ». Elles concernent les opérations qui ne retracent pas de flux financiers réels et ne mettent pas l'établissement en relation avec les tiers.

Certaines de ces opérations donnent lieu à des virements entre sections ; une opération qui constitue une dépense dans une section vient générer une recette dans l'autre section.

Ces virements entre section apparaissent dans le cadre 4 du compte financier.

Constituent des virements de la première à la deuxième section :

- les charges à répartir sur plusieurs exercices (reprises) ;
- les amortissements et les provisions ;
- les pertes sur cessions de valeurs mobilières de placement ;
- la réalisation de l'équilibre par virement de l'excédent de l'exercice.

Constituent des virements de la deuxième à la première section :

- la neutralisation des amortissements ;
- les charges à répartir sur plusieurs exercices ;
- la production d'immobilisations par l'établissement ;
- les quotes-parts de subventions d'investissement inscrites au compte de résultat ;
- l'utilisation et la reprise de provision ;
- la réalisation de l'équilibre par virement du déficit de l'exercice.

Le contrôle qui consiste à s'assurer que le cadre 4 du compte financier est présenté en équilibre, tant au niveau de la première section que de la deuxième section, est reproduit dans le tableau n° 4 ci-dessous :

Tableau n° 4

Total des dépenses de la section de fonctionnement	14 195 263,01 €	Total des recettes de la section de fonctionnement	18 016 462,32 €
Excédent de l'exercice	3 821 199,31 €		-
Apport au fonds de roulement	3 676 238,86 €	Capacité d'autofinancement	4 305 336,77 €
Total net des dépenses en capital-investissement	3 735 286,74 €	Total net des recettes en capital-investissement	3 106 188,83 €
Total des dépenses	25 427 987,92 €	Total des recettes	25 427 987,92 €

Résultats du contrôle : conformes.

La concordance des montants figurant au cadre 4 avec les opérations correspondantes inscrites dans la balance générale a été vérifiée.

Les résultats de cette vérification sont conformes.

IV. - CONTRÔLE DU BILAN.

4.1. Rapprochement du bilan avec le cadre 1 « balance définitive ».

Les balances de sortie débitrices et créditrices des classes 1 à 5, apparaissant à la balance définitive (cadre 1), constituent respectivement l'actif et le passif du bilan.

Il convient de vérifier que :

- les balances de sortie débitrices des comptes des classes 2 à 5 figurent à l'actif pour le même montant ;
- les balances de sortie créditrices des comptes des classes 1, 4 (sauf 49) et 5 (sauf 59) figurent au passif pour le même montant.

Il convient de tenir compte du fait que :

- le résultat bénéficiaire affiché dans la balance de sortie se retrouve au passif du bilan ;
- les balances de sortie créditrices des comptes 28, 29, 39, 49 et 59 figurent à l'actif de l'exercice courant, colonne « amortissements et provisions ».

Les vérifications effectuées dans ce cadre apparaissent dans les tableaux ci-après (compte de bilan : rapprochement du bilan avec le cadre 1).

Résultats de la vérification conformes.

Tableau n° 5

	Balance de sortie débitrice (en €)		Bilan montant brut (en €)
Classe 2	87 826 033,34 €	<i>Actif immobilisé</i>	87 826 033,34 €
Classe 3	254 372,12 €	<i>Stock en cours</i>	254 372,12 €
Classe 4	3 257 070,89 €	<i>Créances d'exploitation + charges constatées d'avances</i>	3 257 070,89 €
Classe 5	18 306 915,53 €	<i>Créances diverses</i>	18 306 915,53 €
TOTAL	109 644 391,88 €	<i>Actif brut</i>	109 644 391,88 €

Tableau n° 6

	Balance de sortie créditrice (en €)		Bilan avant affectation (en €)
Classe 1	86 166 776,56 €	<i>Capitaux propres</i> Y compris subventions d'investissement	86 063 267,07 €
Classe 4 sauf 49	821 228,96 €	<i>Dettes</i>	924 738,45 €
TOTAL	86 988 005,52 €		86 988 005,52 €

Tableau n° 7

Balance (en €)		Bilan (en €)	
Cadre 1		Actif brut :	109 644 391,88 €
Solde débiteur	109 644 391,88 €	Déficit + (résultat de fonctionnement)	
		Egale	
Solde créditeur	109 644 391,88 €	Passif +	86 988 005,52 €
		Actif : amortissement et provisions +	22 656 386,36 €
		Déficit +	
		(résultat de fonctionnement)	
		TOTAL	109 644 391,88 €
Différence	0,00 €	Différence	0,00 €

4.2. Vérification de l'équilibre du bilan.

La vérification, dont les résultats figurent au tableau ci-après, établit que le bilan présenté est en équilibre.

Résultats du contrôle conformes.

Tableau n° 8

Exercice N		(en €)
	Total de l'actif net =	86 988 005,52 €
	Total brut -	109 644 391,88 €
	Total des amortissements et provisions	22 656 386,36 €
	Total du passif net avant affectation =	86 063 267,07 €
	Total du passif après affectation	86 988 005,52 €
Exercice N-1	Total de l'actif net =	83 486 112,23 €
	Total brut -	104 403 112,25 €
	Total des amortissements et provisions	20 917 000,02 €
	Total du passif net avant affectation =	82 031 036,46 €
	Total du passif après affectation	83 486 112,23 €

4.3. Rapprochement du bilan N-1 avec les montants figurant à la colonne N-1 du bilan N.

La vérification a consisté à s'assurer que les sommes figurant au bilan de l'exercice précédent dans la colonne N sont reprises à l'identique au bilan de l'exercice courant, à la colonne N-1.

Le tableau 4 reprend l'ensemble des vérifications effectuées à ce titre et démontre que les reports ont été correctement effectués.

Résultats du contrôle conformes.

Tableau n° 9

Comptes	Bilan N-1	Bilan N (colonne N-1)	Différences
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISE			
<i>Immobilisations corporelles :</i>			
Terrains	1 130 590,00 €	1 130 590,00 €	0,00 €
Constructions	1 831 835,66 €	1 831 835,66 €	0,00 €
Matériel et outillages	17 131,66 €	17 131,66 €	0,00 €
Autres immobilisations corporelles	49 128 296,40 €	49 128 296,40 €	0,00 €
Immobilisations corporelles en cours	290 603,14 €	290 603,14 €	0,00 €

Annexe 3

Avances et acomptes	11 099 832,29 €	11 099 832,29 €	0,00 €
Immobilisations financières :			
Prêts	1 723 811,77 €	1 723 811,77 €	0,00 €
Autres	4 087,76 €	4 087,76 €	0,00 €
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en cours :			
Matières premières et autres approvisionnements	219 795,67 €	219 795,67 €	0,00 €
Créances d'exploitation :			
Clients et comptes rattachés	745 389,02 €	745 389,02 €	0,00 €
Autres	182 819,09 €	182 819,09 €	0,00 €
Créances diverses :			
Autres titres	6 494 164,88 €	6 494 164,88 €	0,00 €
Disponibilités	10 579 582,71 €	10 579 582,71 €	0,00 €
Comptables secondaires et virements internes	10 131,17 €	10 131,17 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	83 486 112,23 €	83 486 112,23 €	0,00 €

PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital :			
Dotation	55 330 827,76 €	55 330 827,76 €	0,00 €
Première mise de Masse	662 525,96 €	662 525,96 €	0,00 €
Réserves :			
Report à nouveau	15 840 085,40 €	15 840 085,40 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	2 145 240,75 €	2 145 240,75 €	0,00 €
Subventions d'investissement :			
DETTES			
Dettes financières :			
Emprunts et dettes divers	99 082,22 €	99 082,22 €	0,00 €
Dettes d'exploitation :			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 204 468,47 €	1 204 468,47 €	0,00 €
Dettes fiscales et sociales	2 403,10 €	2 403,10 €	0,00 €
Autres dettes d'exploitation	149 121,98 €	149 121,98 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	83 486 112,23 €	83 486 112,23 €	0,00 €

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IDENTITÉS REMARQUABLES

- Exercice 2011 -

IDENTITES	OBSERVATIONS
C1651 >= D1651	Conforme
Cohérence compte 21 / comptes 28	Voir annexe 2 et s.
Cohérence compte 28 / comptes 68	Voir annexe 2
Mvts D6043 + D63 = mvts C447	Voir annexe 4.1
Solde D675 = solde C775	Voir annexe 4.2
D462 = C775	Voir annexe 4.3
Mvts C3221 = BE D3221 = Mvts D603221	Voir annexe 4.4
Mvts C1651+1658 = mvts D46725	Voir annexe 4.5
Mvts D1651+1658 = mvts C46715	Voir annexe 4.6
Mvts C4911 et 12 = mvts D681741	Voir annexe 4.7
Justification 678	Voir annexe 4.8
Justification 791	Voir annexe 4.9
Comptes 408, 4486 et 4686	Voir annexe 4.10
Comptes 4487 et 4687	Voir annexe 4.11
Compte 4713 - justification du solde le cas échéant.	Voir annexe 4.12
Cohérence D20 + D23 +D21 (hors remise en dotation) – C23 = C404	Voir annexe 4.13
Mvts D1021 = solde C776 = C284	Voir annexe 4.14
D 6573 = C 47212	Voir annexe 4.15
Mvts D4911 = mvts C781741	Conforme
Mvts D4912 = mvts C781742	Conforme
Solde D4161 >= solde C4911	Conforme
Solde D4162 >= solde C4912	Conforme
Mvts C4011 = mvts C46711 = 0	Conforme
Mvts D41111 = D41112 = D46721 = 0	Conforme
Mvts C4687 (produits à recevoir) = Bilan d'entrée D4687	Conforme
Mvts D4686 (charges à payer) de l'exercice = Bilan d'entrée C4686	Conforme

$$D63 = C447$$

Les données issues de la balance sont :

$$\begin{aligned} D63 &= 1\,784\,065,22 \text{ €} \\ C447 &= 1\,781\,800,75 \text{ €} \end{aligned}$$

Cette égalité n'est pas respectée. La différence est de **2 264,47 €**.

Localisation des différences :

UR	C447 - D63
C13 PARIS	2.099 €
C15 LEMAN	165,47 €
TOTAL	2.264,47 €

Justification de la différence :

Pour respecter cette identité remarquable nous devons procéder de la sorte :

$$\begin{aligned} D63 &= (\text{Mvts} C447 + \text{Solde } C448) \\ 1\,784\,065,22 &= 1\,781\,800,75 + 2\,264,47 \end{aligned}$$

De ce fait l'identité est respectée.

Justifications du non respect de l'égalité entre la valeur comptable des éléments d'actif cédés et le produit des cessions d'actifs
Débit 675 = Crédit 775

Les comptes : 6752 cession d'immobilisations corporelles et 6758 cession d'autres éléments d'actifs forment la rubrique 675.

Les comptes : 7752 produits de cession d'immobilisations corporelles et 7758 produit de cession d'autres éléments d'actifs forment la rubrique 775.

	Opérations d'exercice		Différence
	675	775	
Balance nationale définitive	394,98	0,00	394,98

Localisation des différences :

Unités régionales	D675	C775	Différence
C12 FRANCHE COMTE	271,09	0,00	271,09
C15 LEMAN	123,89	0,00	123,89
Total :			394,98

Analyse des différences :

Franche-Comté :

Enregistrement cession immobilisation de la cité de La Ferrière encore en cours d'amortissement lors de la vente de la cité.

Léman :

Cession du fioul à titre gratuit lors de la vente de la cité de Valleiry.

Justifications du non respect l'égalité entre les créances sur les cessions d'immobilisations et le produit des cessions d'actifs

Débit 462 = Crédit 775

Les comptes : 7752 produits de cession d'immobilisations corporelles et 7758 produit de cession d'autres éléments d'actifs forment la rubrique 775.

	Opérations d'exercice		
Balance nationale définitive	D462	C775	Différence
	0,00	0,00	0,00

Localisation des différences :

Unités régionales	D462	C775	Différence
		Total :	0,00

**Agence comptable principale
EPA Masse des Douanes**

**Compte financier
Exercice 2011**

BE D3221 = C 3221 = D 603221

Les données issues de la balance sont :

BE D3221 = 219 795,67 €

C 3221 = 219 919,56 €

D 603221 = 219 795 ,67 €

Cette égalité n'est pas respectée. La différence est de **123,89 €**.

Justification de la différence:

Cette différence s'explique par la cession de fioul à titre gratuit suite à la vente de la cité de Valleiry (C15 / Mandat n° 776 / Bordereau n° 129 / Compte au D 6758).

De ce fait l'identité est respectée.

Agence comptable principale
EPA Masse des Douanes

Compte financier
Exercice 2011

$$C1651+D1658=D46725$$

Les données issues de la balance sont :

C1651= 26 508,03 €

D1658 = 0 €

D 46725 = 26 584,96 €

Cette égalité n'est pas respectée. La différence est de **76,93 €**.

Justification de la différence :

C10 (CORSE) : C16511 inférieur de 281,18 € par rapport au D46725 car ce montant correspond à un dépôt de garantie qui a été payé une première fois, puis rejeté. La différence vient donc de la création d'une ligne de rejet pour réintégration de la créance due.

C11 (DUNKERQUE) : (C16511+C16518) supérieur de 203,65 € par rapport au D46725. Ce montant correspond à l'encaissement de chèques avant émission de titres de redevances d'occupation. Au moment de la prise en charge des titres, le compte de contre-partie est passé du 46725 au 4713.

Les titres concernés sont :

- Bordereau n° 28 - Titre n° 1178 / C.BENOIT : 8,73 € ;
- Bordereau n° 28 - Titre n° 1179 / C.MEILHAC : 26,19 € ;
- Bordereau n° 33 - Titre n° 1294 / C.ROCA : 52,25 € ;
- Bordereau n° 41 - Titre n° 1530 / C.VANMASSENHOVE : 8,73 € ;
- Bordereau n° 41 - Titre 1531 / C.LAVIE : 26,19 € ;
- Bordereau n° 41 - Titre n°1532 / C.LELEU : 17,46 € ;
- Bordereau n° 41 - Titre 1533 / C.DE SCHOUWER : 17,46 € ;
- Bordereau n° 43 - Titre 1537 / C.BREMONT : 46,64 €.

C30 (PROVENCE) : suite à un remboursement de dépôt de garantie (mandat n° 163) supérieur au dépôt de garantie initial, émission d'un ordre de reversement (bordereau n° 3 / ORV n° 3) au 463 d'un montant de 0,60 €. De ce fait l'identité remarquable est respectée (C1651=D46725+D463).

**Agence comptable principale
EPA Masse des Douanes**

**Compte financier
Exercice 2011**

$$\mathbf{D1651+D1658=C46715}$$

Les données issues de la balance sont :

C1651= 22 080,76 €

D1658 = 0 €

D 46725 = 22 080,76 €

Cette égalité est respectée. La différence est de **0** €.

Justification de la différence :

Néant.

EPA MASSE DES DOUANES
COMPTE FINANCIER 2011

Justification du non respect de l'identité remarquable :
Débit 681741= Crédit 4911

Les mandats du compte 681741 « provisions pour créances douteuses agents » sont pris en charge avec le compte 4911 « provisions pour dépréciation des comptes de clients agents » en contrepartie

Balance nationale définitive	D 681741	C 4911	Différence
	96 655,65	96 655,65	0,00

Justifications de l'utilisation du compte 678 "CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES"

Balance nationale définitive
Opérations d'exercice
D 678 = 0

Localisation des différences :

Unités régionales	D 6788
Total :	0,00

Justifications de l'utilisation du compte 791 "transfert de charges d'exploitation"

Balance nationale définitive	
Opérations d'exercice	
D791 =0	C 791 = 18 325,71

Localisation des différences :

Unités régionales	D 791	C 791	Motifs	Bordereau	Titre
C03 BAYONNE		727,37	Remboursement de l'indemnité différée concernant le sinistre à la cité d'Anglet le 29/01/10	4	209
		263,75	Remboursement de l'indemnité différée concernant le sinistre à la cité d'Anglet le 03/03/11	20	552
		1 253,00	Remboursement de l'indemnité différée concernant le sinistre dégât des eaux du 24/01/2009 à la cité de Cambo	36	1028
C12 BESANCON		143,48	Remboursement assurance pour sinistre cité de Montbéliard (bris de vitre)	25	425
C14 LE HAVRE		1 493,57	Remboursement sinistre (affaire Mamaudo) cité du Havre	45	975
		408,01	Remboursement '(affaire vandalisme du 04/05/2011) cité du Havre	47	977
		165,94	Remboursement sinistre dégât des eaux du 27/11/2010 cité du Havre	70	1469
		758,08	Remboursement sinistre (affaire Tourville) cité du Havre	44	974
		185,85	Remboursement sinistre bris de vitre suite à tentative de vol du 27/07/2010 cite du Havre	16	409
		568,95	Remboursement sinistre dégât des eaux du 24/11/2009 cité du Havre	2	130
C15 LE LEMAN		2 927,00	Remboursement sinistre dégât des eaux du 03/01/2011 cité de Veigy	48	1747
C19 METZ		574,97	Remboursement sinistre porte de garage cité de Woippy	3	97
		106,13	Sinistre cité de Yutz	37	1201
C21 MONTPELLIER		920,67	Remboursement sinistre cité de la Grande Motte	23	1123
C30 PROVENCE		3 372,92	Sinistre cité Agay	7	237
		805,02	Sinistre dégât des eaux cité de Gap	22	579
		2 226,00	Remboursement dommages occasionnés cité de Sètes	10	643
C22 MULHOUSE		356,00	Remboursement sinistre dégât des eaux du 22/10/10 cité de Werentzhouse	11	343
		1 069,00	Remboursement sinistre du 23/08/2010 (choc véhicule)	10	342
Total :	0,00	18 325,71			

Agence comptable principale
EPA Masse des Douanes

Compte financier
Exercice 2011

**JUSTIFICATION DE CHARGES A PAYER D'EXERCICE ANTERIEUR NON
REGULARISEES (COMPTES 408, 4486, 4686)**

	Opérations d'exercice Débit	BE Crédit	Écart
408 « Fournisseurs factures non parvenues »	1 136 631,73	1 136 631,73	0,00
4486 « Autres charges à payer »	2 403,10	2 403,10	0,00
4686 « Charges à payer »	4 322,79	4 322,79	0,00

Justification des écarts :

Néant.

Agence comptable principale
EPA Masse des Douanes

Compte financier
Exercice 2011

**JUSTIFICATION DES PRODUITS A RECEVOIR D'EXERCICE ANTERIEUR NON
REGULARISEES (COMPTES 4487, 4687)**

	BE Débit	Opérations d'exercice Crédit	Écart
4487 « Produits à recevoir »	3 316,00	3 316,00	0,00
4687 « Autres produits à recevoir »	7 675,01	7 675,01	0,00

Justification des écarts :

Néant.

Agence comptable principale
EPA Masse des Douanes

Compte financier
Exercice 2011

JUSTIFICATION DU SOLDE DU 4713

➔ Solde du 4713: **1 159,93 €**

➔ **Justification :**

C11 (DUNKERQUE) : Bordereau n° 1 - Titre 930 concernant un locataire tiers ayant viré le montant de sa redevance d'occupation du mois de janvier 2012 avant l'émission du titre de recette. (502,07 €).

C13 (PARIS) : virement du locataire n° 1303663 sur le compte de la comptabilité de Paris supérieur au montant des prélèvements concernant la redevance d'occupation (116,97 €).

C15 (LEMAN) : encaissement (chèque) d'une redevance d'occupation concernant le locataire n° 1502226 avant émission du titre de redevance (394,09 €).

C18 (MARSEILLE) : encaissement de chèques concernant les redevances d'occupations des locataires n° 1802818 et n° 1800775, d'un montant supérieur aux titres émis (3,31 € + 5,10 €).

C21 (MONTPELLIER) : encaissement d'un chèque concernant la redevance d'occupation de décembre 2011 pour le locataire n° 2102961 d'un montant supérieur au montant du titre émis (7,46 €).

C30 (PROVENCE) : trop perçu sur le locataire n° 3002006. Somme qui s'appliquera au titre n° 930 / Bordereau n° 33 pour la redevance d'occupation de décembre 2011.

Soit un total de 1 159,93 €

Agence comptable principale
EPA Masse des Douanes

Compte financier
Exercice 2011

$$D20 + D21 \text{ (hors 214)} + D23 - C23 = C4042$$

Les données issues de la balance sont :

$$D20 + D21(\text{hors 21416.}) + D23 - C23 = 3\,713\,494,98 \text{ €} - 27\,859,47 \text{ €} = 3\,685\,635,51 \text{ €};$$

$$C4042 = 3\,713\,494,98 \text{ €}$$

Cette égalité n'est pas respectée. La différence est de **27 859,47 €**.

Justification des différences :

I - Compte 238356 : Crédit 17 608,54 € :

- **C03 (BAYONNE)** : émission d'un titre de recette pour ordre suite à l'annulation d'une dépense sur exercice antérieur concernant la cité d'Urrugne Herboure (17 608,54 €).

II - Compte 238456: Crédit 10 250,93 € :

- **C05 (BOURGOGNE)** : régularisation sur l'appel de fonds n° DIJ5300M-CV0039 du 09/10/2008 concernant la réfection électrique de la cité de Dijon dans le cadre de la convention d'AMO entre l'EPA et la SEMCODA (référence du mandat émis n° 98 du 13/10/08 pour 1 828,55 €).
- **C08 (CHAMBERY)** : solde opération et régularisation du marché concernant l'évacuation des eaux sur la cité de Modane (3 407,96 €).
- **C15 (LEMAN)** : suite à l'abandon d'une opération de réfection extérieure et pose de vmc à la cité des douanes de Douvaine, émission d'un titre annulation appel de fonds n° 2 (4500 €).

Les montants inscrits au crédit de ces comptes doivent donc être réintroduits dans l'égalité car il s'agit de remboursements ou de sorties d'actif et non d'un transfert vers un compte de 21 d'immobilisation définitive. Pour ces opérations, aucun compte fournisseur n'est concerné.

Les termes de l'égalité deviennent :

$$D20 + D21(\text{hors 21416}) + D23 - C23 + \mathbf{C23} = 3\,713\,494,98 \text{ €}.$$

$$C4042 = 3\,713\,494,98 \text{ €}.$$

La différence est de 0.

$$D10211 = C776 = C284$$

Cette égalité permet de s'assurer du respect du principe de la neutralisation faisant suite aux amortissements des biens remis en dotation.

Les données issues de la balance sont les suivantes :

D10211 =	2 065 652,90 €
C776 =	1 409 151,95 €
C284 =	1 409 151,95 €

Au niveau de l'établissement, cette égalité n'est donc pas respectée.

Justification de la différence de 656 500,95 € entre les comptes 10211 et 776 :

Cinq ventes de cités ont eu lieu au cours de l'exercice 2011. Elles affectent l'égalité décrite *supra*.

Les opérations comptables de sortie de ces biens ont consisté successivement à :

- Procéder aux amortissements complémentaires 2011 et à leur neutralisation (C284 / D68 et D10211 / C776) ;
- Réintégrer la totalité des amortissements correspondants (D284 / C21416) ;
- Sortir les biens en question de l'actif par l'inscription de leur valeur nette comptable (VNC) au débit du compte 10211 (D10211 / C21416).

Le tableau qui suit reprend de manière synthétique ces opérations.

	Amortissements complémentaires 2010		Neutralisation des amortissements complémentaires		Réintégration de la totalité des amortissements		Sortie des biens de l'actif (VNC)	
	<i>C284</i>	<i>D68</i>	<i>D10211</i>	<i>C776</i>	<i>D284</i>	<i>C21416</i>	<i>D10211</i>	<i>C21416</i>
C15 - Cité de Crassy¹	1 181,47 €	1 181,47 €	1 181,47 €	1 181,47 €	7 948,56 €	7 948,56 €	63 011,44 €	63 011,44 €
C12 - Cité de La Ferrière²	467,40 €	467,40 €	467,40 €	467,40 €	47 112,86 €	47 112,86 €	166 315,76 €	166 315,76 €
C03 - Cité de Herboure-Urrugne³	2 412,38 €	2 412,38 €	2 412,38 €	2 412,38 €	51 808,69 €	51 808,69 €	212 591,31 €	212 591,31 €
C15 - Cité de Cornières⁴	101,02 €	101,02 €	101,02 €	101,02 €	21 280,45 €	21 280,45 €	115 869,55 €	115 869,55 €
C15 - Cité de Valleiry⁵	219,35 €	219,35 €	219,35 €	219,35 €	18 287,11 €	18 287,11 €	98 712,89 €	98 712,89 €
TOTAL	4 381,62 €			4 381,62 €			656 500,95 €	

Ainsi **D10211 – VNC(s) = 2 065 652,90 € – 656 500,95 € = 1 409 151,95 €.**

D10211 – VNC(s) = C776 = C284.

1 Vente réalisée par France Domaine le 14 septembre 2011. Bien entré le 20 décembre 2006 pour une valeur d'origine de 70.960 €.

2 Vente réalisée par France Domaine le 2 février 2011. Bien entré le 5 décembre 2000 pour une valeur d'origine de 213.428,62 €.

3 Vente réalisée par France Domaine le 13 mai 2011. Bien entré le 17 août 2002 pour une valeur d'origine de 264.400 €.

4 Vente réalisée par France Domaine le 11 janvier 2011. Bien entré le 25 février 2004 pour une valeur d'origine de 137.150 €.

5 Vente réalisée par France Domaine le 28 janvier 2011. Bien entré le 25 février 2004 pour une valeur d'origine de 117.000 €.

Justifications du non respect de l'identité remarquable :
Débit 6573 = Crédit 47212

Les mandats émis sur le compte 6573 "Secours de Masse" doivent être pris en charge par le comptable sur le compte 47212 " Secours de Masse à régulariser".

	Opérations d'exercice		Différence
	D 6573	C 47212	
Balance nationale définitive	0,00	0,00	0,00

Localisation des différences :

Unités régionales	D 6573	C 47212	Différence
		Total :	0,00

VARIATION DES STOCKS DE COMBUSTIBLES

- Exercice 2011 -

La comptabilisation de la variation des stocks est tracée par service régional dans le tableau détaillé repris en *annexe 5.1*.

I. LES OPÉRATIONS DU COMPTE 603221 (COMBUSTIBLES) AU TITRE DE L'EXERCICE :

La variation de stock enregistrée en fin d'exercice résulte de l'agrégation des soldes constatés par chaque comptabilité des unités régionales. Ainsi, dans chacune d'elles, la ligne du compte 603221 du cadre 1 correspond aux opérations suivantes, selon que le solde de ce compte est créditeur ou débiteur :

- total des mandats du 603221 dans le cadre 2 + solde créditeur du 603221 = crédit du cadre 1 ;
- total des reversements du 603221 dans le cadre 2 + solde débiteur du 603221 = débit du cadre 1.

1.1. A la balance définitive :

Au niveau national, le rapprochement entre le cadre 2 et le cadre 1 doit correspondre au cumul de ces situations individuelles.

Le cadre 2 du compte financier fait apparaître un solde débiteur de 34 700,34 € qui correspond au solde cumulé des comptabilités des unités régionales tel qu'il est porté dans l'*annexe 5.1*, par différence entre les mouvements créditeurs et débiteurs du compte 603221.

Les opérations créditrices du compte 603221 apparaissent pour des valeurs différentes aux cadres 1 et 2. Le cadre 2 fait apparaître un reversement de 254 496,01€ alors que le crédit des opérations d'exercice du compte dans la balance définitive du cadre 1 est de 274 310,35 €.

L'écart de 19 814,34 € correspond au cumul des soldes débiteurs du compte 603221 des comptabilités des unités régionales.

1.2. La balance générale :

La variation de stock apparaît dans le solde du compte 603221 de la balance générale. Elle porte un solde créditeur de 34 700,34 € qui correspond à la consolidation nationale des soldes de ce compte.

Le compte 603221 a la particularité d'être un compte de charge qui peut être débiteur ou créditeur. Dans la balance consolidée de l'EPA, un solde débiteur traduira une évolution négative dans l'exercice du stock global de l'établissement. A l'inverse, un solde créditeur du compte traduira une évolution positive du stock.

II. Les opérations de contrepartie entre les comptes 3221 et 603221 dans la balance générale :

Dans un premier temps, le comptable prend en charge un mandat mouvementant le compte 603221 pour annuler le stock initial qui se trouve au bilan d'entrée au compte 3221. L'égalité suivante doit donc être constatée : bilan d'entrée du compte 3221 = opérations créditrices de l'exercice au compte 3221 = débit du compte 603221.

Dans un second temps, le comptable prend en charge un ordre de reversement pour constater le stock final qui est reporté au débit du compte 3221. L'égalité suivante doit donc être constatée : opérations débitrices de l'exercice du compte 3221 = crédit du compte 603221.

Ces égalités doivent être relevées à partir de la balance générale et non à partir du cadre 1 qui intègre des opérations de solde des comptes de résultat.

Seules des opérations de sortie d'actif de stocks sont susceptibles de justifier le non-respect de ces égalités.

2.1. Égalité bilan d'entrée du 3221 / crédit d'exercice du 3221 / débit du 603221 :

Pour 2011, cette égalité n'est pas vérifiée.

BE D 3221 = 219 795,67 €.

C 3221 = 219 919,56 €.

D 603221 = 219 795,67 €.

Il existe une différence de 123,89 € qui correspond aux précisions apportées par la fiche sur cette identité (voir *annexe 4.4*).

2.2. Égalité opérations débitrices de l'exercice du 3221 = crédit du compte 603221 :

Opérations débitrices de l'exercice du 3221 = 254 496,01 €.

Crédit du 603221 = 254 496,01 €.

L'égalité est respectée.

2.3. Les opérations de cession de stocks de fioul ou de gaz ont pour contrepartie le compte 707 :

Pour 2011, cession du stock de gaz sur l'unité de Bayonne (C03) d'un montant de 2.803,89 € (résiliation des contrats avec les deux fournisseurs en suite de la sortie d'actif des cités du Verdon, d'Arès et d'Herboure Urrugne).

**COMPTE FINANCIER POUR L'EXERCICE 2011
ANALYSE DES VARIATIONS DE STOCKS (compte 603221)**

Agences Comptables	Comptabilités	Mouvements Débit	Mouvements Crédit	Solde Débit 603221	Solde Crédit 603221
A.C.P.	A.C.P.	0,00	0,00		
Bayonne	Bayonne	1 473,16		1 473,16	
Bretagne	Bretagne				
	Pays de la Loire				
	ENBD La Rochelle	2 682,35	1 899,73	782,62	
Dunkerque	Dunkerque				
	Lille	10 690,30	20 260,97		9 570,67
Franche-Comté	Bourgogne	4 615,37	9 311,16		4 695,79
	Franche-Comté	36 730,76	35 526,84	1 203,92	
Guadeloupe	Guadeloupe				
Guyane	Guyane				
Ile de France	Ile de France				
	Réunion				
Le Havre	Basse-Normandie	2 273,42	3 255,90		982,48
	Le Havre				
	Rouen				
Léman	Chambéry	24 214,07	43 950,65		19 736,58
	Léman	56 475,27	61 986,42		5 511,15
	Lyon				
Marseille	Corse	13 423,50	8 176,05	5 247,45	
	Marseille	6 540,82	3 419,28	3 121,54	
	Montpellier	10 453,92	21 609,57		11 155,65
	Nice				
	Perpignan	17 787,50	20 649,86		2 862,36
	Provence				
Martinique	Martinique				
Metz	Metz				
	Mulhouse	32 435,23	24 449,58	7 985,65	
TOTAUX		219 795,67	254 496,01	19 814,34	54 514,68
SOLDE DU COMPTE 603221				-34 700,34	

Solde C 603221 des comptabilités excédentaires
Solde C 603221 des comptabilités déficitaires
Total

53 532,20
982,48
54 514,68



**DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS**

INSPECTION DES SERVICES

***COMMISSION D'AUDIT ET DE VERIFICATION
DES COMPTES DE LA MASSE***

- 13 mars 2012 -

- VERIFICATION DU COMPTE FINANCIER -

MARS 2012

COMMISSION D'AUDIT ET DE VERIFICATION DES COMPTES DE LA MASSE

– 13 mars 2012 –

- VERIFICATION DU COMPTE FINANCIER -

Eclairées par une évaluation du contrôle interne, les opérations de vérification du compte financier ont revêtu un double aspect :

- la vérification de la cohérence interne des comptes a donné lieu à des demandes d'explications et de documents complémentaires auprès de l'agence comptable centralisée (ACC) ou de la direction de l'établissement ;
- elle a été complétée par des vérifications sur place et sur pièces, effectuées dans deux unités régionales (UR) et au sein de l'ACC sur quelques thèmes pré-identifiés.

Deux conclusions résultent de cette analyse :

- en amont du compte financier, la qualité de l'activité comptable est soutenue par un contrôle interne organisé, dont la formalisation mérite d'être poursuivie, et par la restructuration désormais achevée du réseau comptable. Des difficultés récurrentes concernant les pièces justificatives, la tenue et la mise à jour de certains contrats et la mise en œuvre du « service fait » sont néanmoins à relever ;
- le compte financier ne recèle pas d'anomalies de nature à entacher la régularité et la sincérité des comptes. Cependant, malgré une amélioration globale de la « qualité comptable », certaines inexactitudes, touchant notamment à la valorisation minorée des immobilisations corporelles, perdurent.

I. LE CONTRÔLE INTERNE DE L'EPA MASSE EST UN DISPOSITIF ORGANISÉ, DONT LA FORMALISATION EST BIEN ENGAGÉE MAIS DOIT ÊTRE POURSUIVIE.

Pour évaluer le contrôle interne comptable de l'EPA Masse des douanes, l'Inspection des services a :

- examiné les instructions données tant par le service central (SC) que par l'ACC aux unités régionales et aux agences comptables secondaires (antérieurement à la centralisation de leur comptabilité) ;
- procédé à l'examen des fiches, OFN et grilles de contrôle élaborés par le SC ;
- étudié les rapports de contrôles des UR de Bourgogne et de Montpellier ;
- utilisé la synthèse des principales anomalies et difficultés recensées par le SC ;
- examiné les comptes rendus des vérifications effectuées sur place par le SC dans les unités régionales de Bayonne et du Léman¹ ;
- examiné les comptes-rendus des contrôles effectués par l'ACC sur les comptabilités des UR de Mulhouse et Le Havre ;
- rencontré les responsables du service central, de l'ACC et des UR visitées.

Le contrôle interne est décliné au niveau comptable (ACC) comme au niveau ordonnateur.

1. Le contrôle interne à l'ACC.

1.1. L'achèvement du regroupement des comptabilités au sein de l'ACC est un gage de meilleure qualité comptable mais doit maintenant conduire à la formalisation des fiches de poste et des OFN.

➔ La **centralisation de l'ensemble des comptabilités régionales au sein de l'ACC**, approuvée par le conseil d'administration du 9 avril 2010 (délibération n° 6) et commencée fin 2010, s'est achevée au mois d'octobre 2011.

Au cours de l'année 2011, ce sont dix-sept comptabilités qui ont fait l'objet d'un transfert (la dernière étant la comptabilité de Guyane, le 14 octobre 2011).

L'organisation de l'ACC est reprise en pièce jointe 1. Chaque comptabilité régionale est gérée par un agent nommément désigné. Ce « regroupement » devrait conduire à une **amélioration de la qualité et de la pratique comptables** : harmonisation et uniformisation, professionnalisation et spécialisation des agents, meilleure gestion du recouvrement (par la création d'un pôle unique dédié), vision globale de l'activité comptable de l'établissement, ...

Comme il était indiqué dans le rapport pour l'exercice 2010, cette intégration directe des écritures comptables par l'ACC devrait mettre fin au décalage constaté entre la clôture des comptes et l'accès aux pièces justificatives comptables qui étaient versées à l'ACC par les ACS au cours du premier semestre de l'exercice n+1.

¹ Contrôle des UR de Bayonne - réalisé du 8 au 15 juin 2011 - et du Léman - réalisé du 26 au 30 septembre 2011 -, dont les comptes rendus ont été transmis aux auditeurs.

D'autre part, l'existence d'une seule entité comptable devrait **améliorer l'efficacité de la collaboration ACC/service central**. A cet égard, les réflexions d'ores et déjà engagées en 2010 et 2011 (définition d'un outil commun relatif aux régularisations des charges locatives, finalisation du nouveau fonctionnement de l'interface mensuelle entre le logiciel Gestion locative et SIREP@net et finalisation de l'informatisation de l'inventaire comptable) **doivent être poursuivies et étendues à tous les domaines le nécessitant**.

➔ Pour 2012, compte tenu de l'achèvement du regroupement des comptabilités secondaires, l'ACC doit :

- engager la **formalisation de certains aspects de son contrôle interne** (fiches de poste et OFN notamment) ;
- **définir et formaliser les règles d'intérim** à appliquer au sein du service ;
- poursuivre l'harmonisation et la fiabilisation des méthodes de travail en **développant la rédaction du manuel « méthodologie de travail »**² ;

Il est à noter que la qualité du contrôle interne comptable de l'établissement a été soulignée à de nombreuses reprises³.

1.2. Les contrôles mis en œuvre par l'ACC.

1.2.1. Les évolutions liées à la réorganisation des services comptables.

➔ Compte tenu de la disparition des ACS, le dispositif de contrôle tel que mis en place depuis 2003 n'est plus appliqué⁴. C'est désormais l'ACC qui est amenée à effectuer ses contrôles directement sur les comptabilités régionales qui lui sont désormais rattachées (voir point 1.2.2., page 5).

➔ Les dix-sept ACS « regroupées » courant 2011 ont fait l'objet de contrôles particuliers. La méthode retenue, définie par l'ACC après avoir pris l'attache de la DGFIP, avait déjà été appliquée pour les dix comptabilités centralisées en 2010 : des agents de l'ACC se sont déplacés au sein de l'ACS quelques jours avant la remise de service afin d'opérer les contrôles comptables nécessaires⁵. La remise proprement dite s'est faite en présence du comptable « entrant », du comptable « sortant », de l'ordonnateur secondaire et d'un représentant local de la DGFIP ; elle a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal. Aucune anomalie particulière n'a été constatée à l'occasion de ces remises.

Par conséquent, l'activité de l'ACC a débuté sur la base de comptabilités régionales dûment contrôlées et n'ayant révélé aucune anomalie majeure.

² La rédaction de ce document a commencé en 2011. Destiné à donner des consignes d'organisation pour le travail quotidien, il ne concerne pour l'instant que les thèmes « Trésorerie » et « Traitement des restes à recouvrer ».

³ Voir rapport de contrôle de la recette générale des finances (RGF) sur les comptes 2008 de l'EPA Masse.

⁴ Ce dispositif reposait sur les contrôles que devaient opérer, dans leur unité, les agents comptables secondaires (ACS). Ces contrôles concernaient l'organisation et le bon fonctionnement de leurs services, ainsi que la régularité des opérations comptables passées sur l'exercice. Ce plan de contrôle des postes comptables, mis en place depuis 2003, était reconduit d'année en année.

⁵ Justifications du « comptable entrant », balance générale détaillée à la date de la remise, états récapitulatifs des soldes des comptes de classe 4, états des restes à recouvrer, rapprochements bancaires.

➔ **Délégations de signature** : les auditeurs se sont fait remettre les délégations de signature couvrant l'exercice 2011 :

- procuration du 5 novembre 2010 de M. Jean-Pierre FETU, agent comptable principal de l'EPA Masse des douanes à M. Francis RINKEL (IR1), M^{me} Dominique BODELET (IR2) et M. David MABILLE (Insp.) pour effectuer toute opération tenant à la gestion de l'établissement et à M. Johann STAUFFER (C2) pour procéder aux validations des pré-écritures dans le logiciel SIREP@Net ;
- procuration du 29 novembre 2010 de M. Jean-Pierre FETU, agent comptable principal de l'EPA Masse des douanes à M. Jean-Jacques BENGUIGUI (C1) dans le cadre de ses fonctions de responsable du pôle recouvrement et de l'activité comptable de l'agence comptable centralisée ;
- procuration du 4 novembre 2010 de M. Jean-Pierre FETU, agent comptable principal de l'EPA Masse des douanes à MM. BARBE (C2), BAYLACQ (C1), FAUQUENOT (C1), ROBINEL (C2) et MMES DELETOILE (C2), COURSIERES (C2), GIRBAU (ACP1), MOUTY (C1) et PONTTHIEU (C2) pour réaliser l'endossement des chèques et la validation des pré-écritures dans le logiciel SIREP@Net ; celle concernant M. SALLE (C1) est en cours de régularisation à la date de l'audit ;
- procuration du 9 septembre 2011 de M. Jean-Pierre FETU, agent comptable principal de l'EPA Masse des douanes à M. Joël MEYER (Insp.) et M^{me} Françoise GARDET (Insp.) pour effectuer toute opération tenant à la gestion de l'établissement ;
- procuration du 8 décembre 2011 de M. Jean-Pierre FETU, agent comptable principal de l'EPA Masse des douanes à M^{me} Sylvie TRUS⁶ (IR2) pour effectuer toute opération tenant à la gestion de l'établissement.

1.2.2. Les contrôles mis en œuvre par l'ACC.

Le contrôle interne mis en œuvre à l'ACC est structuré de la manière reprise *infra*. Il permet un contrôle en continu des opérations comptables, depuis l'intégration des écritures, jusqu'à la l'élaboration du compte financier. Ces contrôles sont mis en œuvre à tous les niveaux : agents chargés de la gestion des comptabilités régionales, chefs du pôle chargé de la supervision de ces comptabilités, du pôle recouvrement et du pôle comptabilité principale et chef de l'ACC (voir *infra*). D'autre part, l'agence comptable a développé un certain nombre de tableaux informatiques qui permettent de formaliser et de tracer les contrôles ainsi effectués.

Les auditeurs ont pu consulter un échantillon de ces contrôles.

① Le contrôle interne appliqué à chaque comptabilité régionale :

➤ Contrôles quotidiens effectués sur pièces (par chaque agent chargé d'une comptabilité régionale).

➤ Contrôles courants de fonctionnement :

- **Formalisation du contrôle de l'intégration des écritures comptables** par chaque gestionnaire de comptabilité régionale. Ce contrôle est effectué *via* un outil informatique qui en assure la fiabilité ;
- **Contrôle des émargements** : édition des pré-écritures ;

⁶ M^{me} Sylvie TRUS remplace temporairement M. Francis RINKEL absent.

- **Arrêt de la journée comptable** : les éditions systématiques du journal général et de la balance sont visées par le chef du pôle des comptabilités régionales. Ces opérations sont formalisées au moyen d'un tableau *Excel* ;
- **Rapprochement bancaire** dans le cas où le compte 515 a été mouvementé et/ou lorsqu'une opération a été passée sur le relevé de comptes dématérialisé (chef du pôle des comptabilités régionales).

② Le contrôle interne de 2nd niveau au sein de l'ACC :

➤ Contrôles effectués lors de la présentation de la journée comptable : ces contrôles sont intégralement synthétisés dans un tableau de type *Excel* qui permet d'en conserver un historique. Ces contrôles sont visés par le chef du pôle des comptabilités régionales ;

➤ Contrôles mensuels :

- Contrôle des **balances** (dont les identités remarquables) par le chef du pôle des comptabilités régionales ;
- Contrôle des **émargements** (par le chef du pôle des comptabilités régionales) ;
- Contrôle des **fichiers de prélèvements vis-à-vis des clients** (tiers et agents) : tenu sous forme de tableau *Excel*, il permet à l'ACC de respecter ses délais et d'éviter les retards. Il est effectué par le pôle recouvrement ;
- Contrôle des **états de solde** par le chef du pôle recouvrement (en liaison avec le contrôle des fichiers de prélèvements). Un fichier des échéanciers est tenu et alimenté par le pôle recouvrement de l'ACC et intégré dans le serveur commun de chaque UR. Ces contrôles permettent à l'ACC de demander à chaque UR, en tant que de besoin, de faire des rectifications d'écriture.

➤ Contrôles trimestriels :

- **Rapprochement comptabilité générale et comptabilité budgétaire** par le chef du pôle des comptabilités régionales ;
- **Extraction des états de solde** par le pôle recouvrement afin d'alimenter le **tableau de bord trimestriel des impayés** (il est envoyé tous les trois mois à l'ensemble des UR et permet de suivre les impayés et de contrôler les mauvaises imputations).

Les écritures et l'apurement des titres sont contrôlés (vérification de la bonne affectation des paiements aux titres).

➤ Contrôles continus : lors de l'étude d'un dossier en matière de recouvrement, suite à la demande d'un client sur sa situation, le pôle recouvrement peut demander des rectifications d'écriture.

➤ Contrôles annuels :

- Contrôle des **postes comptables** : ces contrôles portent sur deux comptabilités régionales choisies au hasard. Les grilles d'audit utilisées sont identiques à celles qui servaient de base, jusqu'en 2010, aux agents comptables secondaires pour le contrôle de leur unité dans le cadre du plan de contrôle comptable annuel.

Pour l'exercice 2011, l'ACC (chef du pôle comptabilité principale) a contrôlé les comptabilités de Mulhouse (le 24 novembre 2011) et du Havre (le 27 novembre 2011)⁷. **Aucune des anomalies constatées n'est de nature à remettre en cause la sincérité et l'exactitude des comptes.**

Le même schéma sera appliqué pour l'exercice 2012.

- Contrôles effectués par le pôle comptabilité principale lors de l'**établissement du compte financier** : lors de la reddition du compte financier, l'ACC procède à un certain nombre de contrôles qui portent sur le tableau des créances douteuses, les identités remarquables, la mise en adéquation du compte 7031 avec les charges réelles selon le taux d'occupation, l'état d'accord avec la RGF pour la bascule des comptes de trésorerie, les identités remarquables dans le cadre de la reprise des comptes de classe 6 à 7, les comptes d'attente dans le cadre de la reprise des comptes de classe 1 à 4, les contrôles CB/CG avant l'inventaire et avant la bascule du résultat.

Pour l'exercice 2011, **aucune des anomalies constatées n'a été de nature à remettre en cause la sincérité et l'exactitude des comptes ; elles ont fait l'objet des corrections nécessaires.**

2. Le contrôle interne du réseau ordonnateur : une formalisation qui a largement progressé.

2.1. Le contrôle interne au sein du service central.

2.1.1. Une organisation qui sécurise l'activité des unités régionales.

➔ Au sein du service central, la **cellule « budget-comptabilité-politique immobilière-marchés publics »** est plus particulièrement chargée de la délégation des crédits et du suivi des amortissements des immobilisations ; c'est également elle qui assure en grande partie les relations avec les sociétés mandataires.

➔ Depuis la centralisation opérée en 2005, la **cellule de comptabilité des ordonnateurs (CCO)** assure un contrôle de recevabilité des pièces comptables qui lui sont adressées par les unités régionales, avant de procéder à l'intégration comptable via SIREP@net selon le dispositif suivant.

A réception des factures scannées par l'unité régionale, la CCO crée, après vérification, le récapitulatif et les bordereaux-journal des mandatements ainsi que les mandats correspondants dans l'application SIREPA, à laquelle les services ordonnateurs n'ont plus accès. Elle les transmet par voie dématérialisée à l'unité régionale qui les édite. Ces documents sont visés par l'ordonnateur secondaire ou par un agent qui dispose d'une délégation de signature de l'ordonnateur.

L'unité régionale adresse à l'agence comptable centralisée, sous bordereau d'envoi, le récapitulatif et les bordereaux journal des mandatements, les mandats et l'original des factures correspondants.

⁷ Les auditeurs se sont faits remettre copie de ces rapports de contrôle.

2.1.2. Un contrôle interne dont la formalisation a largement progressé.

Au cours l'exercice 2011, le **service central** a consolidé la formalisation des contrôles de 1^{er} niveau et de supervision relatifs au traitement des factures et au mandatement. Elle a mis en place en 2011 un contrôle de 2nd niveau sur l'activité de la CCO.

- ***Depuis 2010 des fiches de poste ont été rédigées pour tous les postes.*** Elles sont relativement détaillées et complètes ;
- ***Des OFN ont été formalisés pour plusieurs fonctions,*** telles que le mandatement correspondant à une facture, ou le suivi des procédures dans le cadre des marchés passés sans société mandataire... et ont été mis à jour courant 2011 ;
Ils comportent également dans la rubrique « Observations » une fiche de procédure synthétique : le descriptif de l'étape et les éventuelles références réglementaires.
- ***Les fiches de contrôle de 1^{er} niveau élaborées en 2010 sont restées inchangées*** (traitement des factures et du mandatement, régularisation des charges, gestion des frais de mission...) ;
- ***Le contrôle de supervision relatif au traitement des factures et au mandatement*** est organisé et une synthèse trimestrielle des observations est mise en place. L'adjointe au directeur effectue un contrôle de supervision sur le traitement des factures et le mandatement, selon une périodicité trimestrielle ;
- ***Le contrôle de second niveau sur l'activité de la CCO a été mis en place en 2011 et pourrait être complété.*** Mis en œuvre par le directeur de l'établissement, il permet de s'assurer que le contrôle de supervision a été effectué, de recenser les anomalies constatées au cours du trimestre précédent, et de vérifier que des mesures correctrices ont bien été mises en œuvre. Mais il ne comporte pas encore de volet plus général, comme par exemple une partie sur l'organisation du service, la cohérence des processus, la documentation.

2.2. Le contrôle interne appliqué aux services régionaux.

2.2.1. Les contrôles mis en œuvre par les unités régionales.

① La mise en œuvre des contrôles :

➔ Les vérifications opérées par les ordonnateurs secondaires sur l'activité du service régional dont ils ont la charge sont formalisées dans une grille d'audit qui leur a été diffusée par note SC EPA n° 11000173 du 10 février 2011.

Le service central a choisi de refondre complètement cette grille, à partir des constatations d'anomalies relatives à la gestion 2009, pour en permettre une meilleure lisibilité, mais également la simplifier. C'est donc la deuxième année que cette grille est utilisée (campagne d'audits 2010 et 2011).

Cette nouvelle grille semble donner satisfaction aux cadres chargés de ces contrôles, qui y voient un outil pragmatique, permettant d'identifier clairement les anomalies éventuelles.

Pour l'exercice 2011, le SC a demandé à ce qu'une attention particulière soit portée à l'examen :

- du contrôle du suivi du parc et de l'état d'occupation ;
- du contrôle de la gestion locative ;
- du contrôle des mandatements ;
- du contrôle relatif aux travaux d'entretien courant.

L'ensemble des UR ont transmis leur rapport au service central.

② La synthèse des anomalies constatées :

De l'ensemble des ces rapports de contrôles, le service central a effectué un relevé des anomalies puis une synthèse, avant de dégager les mesures correctrices : rappels réglementaires, notes complémentaires ou adaptation de la grille pour l'année suivante.

Ce bilan a été transmis par le service central aux présidents de CRM par note n° 12000075 du 18 janvier 2012.

Pour l'exercice 2011, les principales difficultés concernent l'absence d'organigramme actualisé du service régional, l'organisation des suppléances, l'absence de mise à jour des inventaires des chambres de célibataires, l'absence de transmission des fiches récapitulatives « amiante » aux nouveaux locataires et des DTA par les bailleurs, le retard dans la production des attestations d'assurance et l'absence ou la non actualisation des fiches-logement.

➔ Aucune des anomalies constatées n'est de nature à remettre en cause la sincérité et l'exactitude des comptes.

③ Axes d'évolution :

➔ Au niveau des **unités régionales**, les grilles servant de base aux audits annuels donnent satisfaction. Le service central s'attache chaque année à la faire évoluer compte tenu des réponses et des attentes des services régionaux.

➔ Toutefois, il pourrait être envisagé que **toutes les rubriques de la grille ne soient pas systématiquement servies chaque année, mais que soient ciblés et traités de manière plus approfondies les thèmes les plus générateurs d'anomalies lors des exercices précédents et présentant de fait les risques les plus importants**. De cette manière, l'intégralité de la grille pourrait être servie selon une périodicité bisannuelle et selon les besoins propres à chaque UR. Bien entendu, l'audit pourrait continuer à être fait dans son intégralité pour les services régionaux qui l'estiment nécessaire.

2.2.2. Les contrôles mis en œuvre par le service central.

Au cours de l'exercice 2011, le service central s'est rendu dans les unités régionales de Bayonne (du 8 au 15 juin 2011) et du Léman (du 26 au 30 septembre 2011).

Les contrôles du service central ont porté sur l'organisation de l'unité régionale, la gestion du parc, les modalités de gestion des dossiers locataires (archivage, suivi des attestations d'assurance), le suivi des impayés par l'ordonnateur, le contrôle des pièces justificatives de la dépense (archivage, examen des factures, des contrats fournisseurs).

➔ Pour ces deux unités régionales, le service central n'a pas relevé d'anomalie majeure et considère que les quelques erreurs matérielles constatées ne sont pas de nature à entacher la régularité et la sincérité des comptes.

II. L'EXAMEN DU COMPTE FINANCIER NE RÉVÈLE PAS D'ANOMALIES DE NATURE À ENTACHER LA RÉGULARITÉ ET LA SINCÉRITÉ DES OPÉRATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2011.

L'article 11 du décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 portant création de l'EPA Masse des douanes prévoit que celui-ci s'appuie sur une commission d'audit et de vérification des comptes (CAVC) chargée de veiller à la régularité des opérations de gestion et comptables. Elle assure l'audit interne des procédures des services ordonnateurs et comptable incluant le système de contrôle de gestion.

L'article 16 du règlement intérieur du conseil d'administration précise que la CAVC, peut faire appel, pour la conduite de ses vérifications et de ses audits, aux agents de l'Inspection des services de la DGDDI. La convention conclue sur ce point entre la DGDDI et l'EPA Masse précise que la prestation fournie par l'Inspection des services concerne la vérification des comptes annuels de l'EPA Masse et la vérification du bon fonctionnement des services de ses ordonnateurs et comptables.

Dans ces conditions, l'Inspection des services est amenée à vérifier que les comptes annuels de l'EPA Masse sont à la fois réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé 2011 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement. Ces vérifications ne se substituent pas à celles qui sont prévues par l'article 189 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. Elles portent sur les composantes du compte financier qui est préparé par l'agent comptable de l'établissement en vue de sa présentation annuelle au conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article 183 du décret précité, le compte financier de l'exercice écoulé comprend la balance définitive des comptes, le développement par chapitre des dépenses et des recettes budgétaires, le développement des résultats de l'exercice, le bilan, la balance des comptes des valeurs inactives.

S'agissant de la nomenclature comptable d'exécution, l'agence comptable de l'établissement gère les comptes sur la base de la nomenclature comptable M9 adaptée toutefois aux opérations de l'établissement, avec l'accord de la DGFIP, dont la dernière approbation remonte au 21 mars 2006 pour une entrée en vigueur en 2007. Une évolution importante, récemment, a été le déploiement des composants des actifs de l'établissement qui est intervenu à partir de 2010. Ce dispositif a été soumis à l'accord préalable de la DGFIP au cours du dernier trimestre de l'année 2009 et consiste en une adaptation à l'établissement de la norme comptable M31, utilisée par les opérations immobilières des OPHLM.

1. Les contrôles de cohérence spécifiques au compte financier (annexe 3), complétés de vérifications sur pièces (contrôles des documents justificatifs) et sur place, n'ont pas révélé d'erreurs de nature à entacher la régularité et la sincérité des comptes.

1.1. Nature des contrôles de cohérence spécifiques au compte financier effectués.

Ces contrôles ont porté sur :

- la prise en compte du résultat de l'exercice antérieur et de l'exercice courant aux comptes 120 et 129 (*annexes 1 et 1.1*) ;
- la cohérence des comptes d'immobilisation et d'amortissement (comptes 21/28) (débit du compte 28, crédit du compte 21), ainsi que des comptes d'amortissement et des dotations pour amortissement (comptes 28/68 - *annexe 2 et s.*) ;

- le solde et les opérations des comptes du chapitre 23 (*annexe 2 et s.*) ;
- la vérification de l'égalité des valeurs inscrites au bilan de sortie de l'exercice 2010 et au bilan d'entrée de l'exercice 2011 (*annexe 3*) ;
- la vérification de l'égalité des valeurs inscrites au bilan de sortie de l'exercice 2010 et au bilan d'entrée de l'exercice 2011 (*annexe 3*) ;
- la vérification, dans la balance définitive, de la clôture correcte des comptes de classe 6 et 7 (solde nul en fin d'exercice - *annexe 3*) ;
- la cohérence entre la balance définitive (cadre 1) et le développement des recettes et dépenses budgétaires (cadres 2 et 3), le contrôle étant éclairé par l'examen de la balance générale et du tableau de concordance du cadre 5 (*annexe 3*) ;
- le rapprochement des cadres 2 et 3 avec le cadre 4 « exécution du budget » et avec le compte de résultat. Il a été vérifié que les montants nets des dépenses et des recettes de fonctionnement, ainsi que les montants nets des dépenses et des recettes en capital des cadres 2 et 3, sont bien repris dans le cadre 4 en section de fonctionnement et en section d'investissement (*annexe 3*) ;
- la correcte traduction des opérations comptables dans le compte de bilan (*annexe 3*) ;
- l'examen, dans la balance générale, de l'exactitude de l'orientation des comptes structurellement débiteurs ou créditeurs (*annexe 4*) ;
- la vérification de la prise en compte des stocks de combustibles (*annexes 5 et 5.1*).

1.2. Les documents complémentaires utilisés.

Trois documents complémentaires ont été sollicités ou fournis à l'appui de demandes de précisions par le comptable et l'ordonnateur principaux. Il s'agit :

- de l'analyse du **résultat d'exploitation des unités régionales** globalisé par comptabilités régionales, qui permet de suivre les écritures passées aux comptes 110, 120, 129 et 181 (*annexe 1.1*) ;
- de l'analyse des **variations de stocks de combustibles** enregistrées au compte 603221 pour chacune des unités régionales. Ce document permet de retracer les imputations effectuées, lors des écritures de solde de ce compte, au débit ou au crédit des comptes 120, 129 et 3221 (*annexe 5.1*) ;
- de la liste récapitulative des **biens non encore inscrits à l'actif de l'EPA** (*annexe 2.10*).

1.3. Les vérifications sur place.

Comme indiqué *supra*, les thèmes retenus pour les vérifications sur pièces et sur place ont été définis en fonction des observations faites par le contrôle interne comptable.

Les opérations sélectionnées ont concerné :

1. l'examen des pièces justificatives relatives aux dépenses sur la période du 4^{ème} trimestre 2011 ;
2. l'examen des impayés et des opérations relatives aux créances douteuses ;
3. l'examen des admissions en non-valeur (ANV) et remises gracieuses.

La sélection des unités régionales auditées s'est effectuée sur la base de trois critères :

- l'antériorité du contrôle de l'IS dans la structure ;
- le nombre total de logements gérés par l'unité régionale et la part de logements domaniaux ;
- la qualité de service ordonnateur «regroupant» dans le cadre de la prochaine restructuration du réseau des services régionaux de la Masse.

A ce titre, ont été choisies les unités régionales de Bourgogne et Montpellier : celle de Bourgogne n'avait pas été auditée par l'IS depuis 1996 (au 31 décembre 2011, elle gère 36 logements dont 31 logements domaniaux) et celle de Montpellier depuis 2005 (son parc s'élève à 99 logements, tous domaniaux). L'UR de Bourgogne intégrera en 2013 l'UR de Franche-Comté et celle de Montpellier celle de Perpignan.

Enfin, l'Inspection des services a délibérément choisi de n'auditer que des unités régionales dont les agences comptables de rattachement ont bénéficié au cours de l'exercice 2011 d'une centralisation de leurs écritures auprès de la nouvelle agence comptable centralisée (ACC) et ce, afin d'apprécier la mise en œuvre de cette réforme et ses incidences éventuelles sur les opérations comptables.

1.4. Ces contrôles n'ont pas révélé d'erreurs majeures susceptibles d'entacher la régularité et la sincérité des comptes.

1.4.1. S'agissant des contrôles sur place.

→ La vérification des pièces justificatives révèle des cas de non-conformité déjà signalés lors des exercices précédents⁸. Quelques erreurs formelles récurrentes ont été aussi constatées (dates de service fait inexactes, fichier des fournisseurs à mettre à jour, ...).

A cet égard, certains points mériteraient d'être clarifiés par le service central : le contrôle des relevés d'eau et d'électricité ou les cas particuliers pour lesquels le service ne peut constater le service fait.

Un rappel règlementaire concernant la mise en œuvre du « service fait » serait utile aux services.

D'autre part, le point spécifique de la vérification, de la mise à jour des contrats ainsi que du partage des informations entre les services ordonnateurs et l'ACC sur ces points devraient être mieux organisés. En effet, les auditeurs ont pu constater que les deux UR visitées et l'ACC ne détenaient pas les mêmes jeux de contrats. Après l'élaboration du tableau de suivi⁹, **il convient désormais que le SC et l'ACC s'assurent de la cohérence des informations qu'elles détiennent sur les contrats.**

⁸ La mention du « service fait » ne précise pas toujours le nom de la personne l'ayant constaté, les factures de « fluide » ne sont pas étayées par une validation formelle des relevés par les responsables de cité, le délai est parfois trop long entre la date de réception des factures et l'intégration comptable, ...

⁹ Note EPA SC n° 187 du 1^{er} septembre 2011.

➔ **S'agissant des impayés et des créances douteuses, il semble indispensable d'apporter aux services ordonnateurs une information régulière sur leurs montants.** Le système trimestriel d'information mis en place par l'ACC est une bonne chose. Il conviendrait néanmoins que tout nouvel impayé soit signalé à l'ordonnateur secondaire dès sa survenance et sa connaissance par l'ACC. D'autre part, les UR devraient aussi interroger systématiquement l'ACC sur l'existence éventuelle d'impayés lors du renouvellement des conventions des tiers.

1.4.2. S'agissant du compte financier.

Voir le point 3 *infra*.

2. L'achèvement au cours de l'année 2011 du regroupement des comptabilités secondaires auprès de l'agence comptable centralisée est un facteur d'amélioration de la qualité comptable.

Voir point 1.1. page 3.

3. Des ajustements restent cependant à opérer dans la prise en compte des immobilisations corporelles.

3.1. Mettre en œuvre l'inscription définitive des immobilisations correspondant aux travaux mandatés et clôturés en vue de leur amortissement et finaliser les opérations d'inventaire comptable (prise en compte des travaux et biens divers immobilisés depuis la création de l'établissement).

➔ Les opérations amortissables concernant les immobilisations corporelles autres qu'immobilières¹⁰ sont traitées comme des immobilisations en cours au compte 23 avant de pouvoir être basculées en compte 21 lorsqu'elles sont définitivement dénouées. En pratique, comme pour les immeubles, une comptabilisation par composant doit être pratiquée conformément à l'instruction DGCP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

Afin de décliner cette instruction pour ses propres travaux, l'EPA Masse a pris l'attache de la DGFIP pour faire valider une méthodologie de classement et d'enregistrement des dépenses de travaux amortissables (élaborée conjointement entre le service central et l'ACC). Après validation par la DGFIP, cette méthode a été approuvée le 17 novembre 2009 par le conseil d'administration de l'établissement. Par conséquent, l'établissement dispose depuis le début de l'année 2010 des outils et méthodes pour basculer définitivement les opérations des travaux clôturés des comptes 23 vers les comptes 21 définitifs.

Or, depuis plusieurs exercices consécutifs, y compris l'exercice 2000, les dépenses correspondant à des opérations immobilières clôturées, inscrites au chapitre 23 (immobilisations en cours), ne sont pas basculées au chapitre 21 alors qu'elles devraient l'être (voir annexe 2, point IV). **Ces dépenses ne peuvent donc donner lieu à amortissement, ce qui a pour effet mécanique de gonfler l'actif dans le compte de résultats.**

¹⁰ Il s'agit essentiellement des travaux d'investissement mandatés dans le cadre des programmations immobilières.

Ce problème d'ordre comptable s'ajoute aux difficultés récurrentes que rencontre le service central pour obtenir la clôture de nombreuses opérations immobilières. Il a donc mis en place un **tableau de bord relatif au suivi des travaux programmés** qui permet une meilleure connaissance des chantiers en cours. Un nombre important de clôtures comptables a ainsi été réalisé au cours de l'exercice 2011.

➔ **Le recensement des biens divers immobilisés depuis la création de l'EPA, tel que recommandé par l'Inspection des services, n'a pas pu être effectué courant 2011.**

Plusieurs difficultés liées, entre autres, à l'utilisation du logiciel *ImmosNet*¹¹ ont conduit à cette situation : la formation à cet outil n'a pu avoir lieu qu'en décembre 2011, son paramétrage n'est toujours pas achevé et ses bases doivent être assainies.

➔ Pour le prochain exercice, afin de mettre en œuvre ces deux recommandations récurrentes, le service central devra :

- assainir les bases d'*ImmosNet* ;
- terminer le recensement des immobilisations ;
- terminer le paramétrage d'*ImmosNet* de conserve avec l'ACC ;
- saisir les immobilisations en cours actuellement inscrites au débit des comptes 23 ;
- créer les fiches de biens futurs liés aux opérations de travaux en cours ;
- constituer des fiches de biens définitives.

3.2. Au cours de l'exercice 2011, l'actif immobilier de l'EPA Masse a fait l'objet de plusieurs cessions.

➔ **Aucune opération d'acquisition ou d'inscription dans les comptes n'est intervenue au cours de l'exercice 2011.**

➔ **La cession de cinq cités a été enregistrée dans les comptes :**

- vente de l'ancien poste frontière de Cornières - Ville-la-Grand (UR du Léman) le 11 janvier 2011 par France Domaine ;
- vente de l'ancien poste frontière de Valleiry - La-Joux (UR du Léman) le 28 janvier 2011 par France Domaine ;
- vente de la cité de La-Ferrière-sous-Jougne (UR de France-Comté) le 2 février 2011 par France Domaine ;
- vente de la cité de Herboure - Urrugne (UR de Bayonne) le 13 mai 2011 par France Domaine ;
- vente de l'ancien poste frontière de Crassy - Divonne-les-Bains (UR du Léman) le 14 septembre 2011 par France Domaine.

➔ **La cession de deux biens n'a pas été enregistrée dans les comptes :**

- vente du terrain de la cité Blériot (UR de Dunkerque) le 21 juin 2011 par France Domaine : ce terrain n'était pas repris dans l'actif de l'EPA ;
- vente de la cité de L'Hospitalet (UR de Perpignan) par France Domaine le 20 juillet 2011 : cession non encore enregistrée dans les comptes dans la mesure où l'ACC n'a pas disposé de l'acte de vente courant 2011.

¹¹ Logiciel de gestion et de suivi des biens immobilisés des établissements publics (développé par GFI).

Les conseils d'administration du 9 avril 2010, 19 novembre 2010 et 4 novembre 2011 ont validé la remise à France Domaine des cités du Lavandou (UR de Provence), de Chens-le-Pont (UR du Léman), de Douvaine (UR du Léman), de Dinard (UR de Bretagne) et d'un pavillon de la cité de Kourou (UR de Guyane). Ces cessions ne sont cependant pas encore effectives et ces cités figurent donc toujours au bilan de l'établissement.

3.3. Poursuivre les diligences pour mettre en adéquation le parc de logements domaniaux pour une évaluation exacte des immobilisations corporelles de l'EPA Masse.

➔ La procédure de remise en dotation a été remplacée en 2009 par la mise en place de « conventions d'utilisation »¹² entre France Domaine et l'utilisateur de chaque bien immobilier domanial.

En 2011, l'EPA Masse des Douanes a conclu plusieurs conventions d'utilisation avec les services domaniaux départementaux pour les cités de :

- Menton (UR de Nice) ;
- Golf-Juan - Vallauris (UR de Nice) ;
- Breil-Burdanche (UR de Nice) ;
- Delle (UR de Franche-Comté) ;
- Parcelles Salins-d'Hyères (UR de Provence).

A titre général, ce changement de dispositif réglementaire s'effectue à l'entière discrétion de France Domaine, au fur et à mesure de la remise à plat du parc domanial dans chaque service régional de France Domaine. **L'EPA Masse des douanes ne maîtrise absolument pas le calendrier en la matière.**

➔ S'agissant de la mise en adéquation du parc avec les comptes de l'établissement, on note peu de changements à la fin de l'exercice 2011 par rapport à l'exercice 2010. Huit des cités du parc domanial gérées par l'établissement ne sont actuellement pas valorisées en tant qu'immobilisations corporelles dans les comptes de la Masse.

Deux cas de figure sont à distinguer (voir annexe 2.10) :

- **trois cités ont bien été remises en dotation par arrêtés de 2001 ou ont fait l'objet de conventions d'occupation en 2011** (voir *supra*) **mais la procédure de valorisation est toujours en cours.** Il s'agit des cités de *Breil-Burdanche*, de *Golfe-Juan* (UR de Nice) et de *Trinité* (UR de Martinique). Pour les deux premières, le document d'évaluation du patrimoine domanial de l'EPA transmis par France Domaine le 14 juin 2010 ne permet de disposer que de deux évaluations récentes, la procédure de valorisation est donc en cours. S'agissant de Trinité, le service central devra relancer directement les services de France Domaine dès que les travaux de rénovation en cours seront achevés ;

¹² Il s'agit de documents de nature contractuelle, conclus entre les services du domaine de l'Etat, le Préfet territorialement compétent et le service ou établissement utilisateur et visé par le contrôleur financier, mettant à la disposition de ce dernier un bien domanial **pour une durée et un usage bien définis.**

- **cinq autres cités n'ont jamais été remises en dotation et n'ont fait l'objet d'aucune convention d'utilisation :**

- ✓ ***La Joliette*** (UR de Marseille) : le Conseil d'administration de l'EPA a validé le principe d'une régularisation progressive du statut juridique de la cité au fur et à mesure des réhabilitations conditionnées par le produit des retours de cession¹³ ;
- ✓ ***Port-Saint-Louis*** (UR de Marseille) : l'UR de Marseille a sollicité à plusieurs reprises France Domaine, sans obtenir de réponse ;
- ✓ ***Marin*** (UR de Martinique): le directeur interrégional en Martinique a été invité à se rapprocher de France Domaine pour évoquer la réalisation d'un programme immobilier sur ce site qui s'accompagnerait d'un conventionnement ;
- ✓ ***Lysbuchel*** (UR de Mulhouse) ;
- ✓ ***Agay*** (UR de Provence) : actuellement en cours de cession.

La situation de ces cités ne pourra être régularisée que par la conclusion de « conventions d'utilisation ».

Les retards ou lacunes dans l'inscription des cités à l'inventaire affectent l'évaluation correcte des immobilisations corporelles, alors que, par ailleurs, les produits des loyers et les dépenses liées à ces bâtiments figurent dans la comptabilité.

En conséquence, la comptabilité de l'EPA Masse ne répond pas, de ce point de vue, au critère d'exactitude qui figure parmi les six critères de qualité comptable définis par la fonction comptable de l'Etat.

¹³ L'EPA Masse bénéficie d'un retour sur le produit des cessions des cités domaniales remises aux Domaines (65%)

En conclusion, les auditeurs soulignent la qualité de la tenue de la comptabilité de l'établissement déjà constatée par la recette générale des finances (RGF) lors de son audit des comptes de l'ACP au cours de l'année 2009 pour l'exercice 2008.

Les réformes structurelles majeures du réseau comptable, qui ont débuté au dernier trimestre 2010 pour s'achever en octobre 2011, devraient conduire à une pratique comptable davantage harmonisée et professionnelle.

Il est proposé à la CAVC d'émettre un avis favorable à l'approbation des comptes, assorti des recommandations suivantes :

- améliorer l'accès des unités régionales à l'information dont elles ont besoin dans le cadre de leurs activités ;
- poursuivre et finaliser la formalisation du contrôle interne au sein du service central ordonnateur ;
- engager la formalisation du contrôle interne comptable au sein de l'ACC (fiches de poste, OFN et *intérim*s) ;
- finaliser les opérations d'inventaire comptable : prise en compte des travaux et biens divers immobilisés depuis la création de l'établissement ;
- poursuivre les diligences pour mettre en adéquation le parc des logements gérés et le parc des logements en dotation, de façon à parvenir à une exacte évaluation des immobilisations corporelles de l'EPA Masse ;
- accroître les efforts pour vérifier l'état d'avancement des travaux conduits par les sociétés mandataires, afin de procéder à la clôture des travaux et à l'inscription définitive des immobilisations correspondantes dès que possible.

TABLE DES MATIERES

I. LE CONTRÔLE INTERNE DE L'EPA MASSE EST UN DISPOSITIF ORGANISÉ, DONT LA FORMALISATION EST BIEN ENGAGÉE MAIS DOIT ÊTRE POURSUIVIE.....3

1. Le contrôle interne à l'ACC.....3

1.1. L'achèvement du regroupement des comptabilités au sein de l'ACC est un gage de meilleure qualité comptable mais doit maintenant conduire à la formalisation des fiches de poste et des OFN.....	3
1.2. Les contrôles mis en œuvre par l'ACC.....	4
1.2.1. Les évolutions liées à la réorganisation des services comptables.....	4
1.2.2. Les contrôles mis en œuvre par l'ACC.....	5
① Le contrôle interne appliqué à chaque comptabilité régionale :.....	5
② Le contrôle interne de 2nd niveau au sein de l'ACC :	6

2. Le contrôle interne du réseau ordonnateur : une formalisation qui a largement progressé.....7

2.1. Le contrôle interne au sein du service central.....	7
2.1.1. Une organisation qui sécurise l'activité des unités régionales.....	7
2.1.2. Un contrôle interne dont la formalisation a largement progressé.....	8
2.2. Le contrôle interne appliqué aux services régionaux.....	8
2.2.1. Les contrôles mis en œuvre par les unités régionales.....	8
① La mise en œuvre des contrôles :.....	8
③ Axes d'évolution :	9
2.2.2. Les contrôles mis en œuvre par le service central.....	9

II. L'EXAMEN DU COMPTE FINANCIER NE RÉVÈLE PAS D'ANOMALIES DE NATURE À ENTACHER LA RÉGULARITÉ ET LA SINCÉRITÉ DES OPÉRATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2011.....10

1. Les contrôles de cohérence spécifiques au compte financier (annexe 3), complétés de vérifications sur pièces (contrôles des documents justificatifs) et sur place, n'ont pas révélé d'erreurs de nature à entacher la régularité et la sincérité des comptes.....10

1.1. Nature des contrôles de cohérence spécifiques au compte financier effectués.....	10
1.2. Les documents complémentaires utilisés.....	11
1.3. Les vérifications sur place.....	11
1.4. Ces contrôles n'ont pas révélé d'erreurs majeures susceptibles d'entacher la régularité et la sincérité des comptes.....	12
1.4.1. S'agissant des contrôles sur place.....	12
1.4.2. S'agissant du compte financier.....	13

2. L'achèvement au cours de l'année 2011 du regroupement des comptabilités secondaires auprès de l'agence comptable centralisée est un facteur d'amélioration de la qualité comptable.....13

3. Des ajustements restent cependant à opérer dans la prise en compte des immobilisations corporelles..13

3.1. Mettre en œuvre l'inscription définitive des immobilisations correspondant aux travaux mandatés et clôturés en vue de leur amortissement et finaliser les opérations d'inventaire comptable (prise en compte des travaux et biens divers immobilisés depuis la création de l'établissement).....	13
3.2. Au cours de l'exercice 2011, l'actif immobilier de l'EPA Masse a fait l'objet de plusieurs cessions.....	14
3.3. Poursuivre les diligences pour mettre en adéquation le parc de logements domaniaux pour une évaluation exacte des immobilisations corporelles de l'EPA Masse.....	15